

# **HEBTIERS :**

# **Être hébergé·e chez**

# **des tiers et recourir**

# **aux services d'aide**

# **en Île-de-France**

Premiers résultats de l'enquête quantitative approfondie

PREMIÈRE ÉDITION

Amandine Lebugle, Jacques Pisarik, Pierre Eloy, Elsa Garcin, Juliette Malbrel  
et l'équipe de l'enquête Hebtiers

Pour citer ce rapport : Lebugle Amandine, Pisarik Jacques, Eloy Pierre, Garcin Elsa, Malbrel Juliette et l'équipe de l'enquête Hebtiers (2026), Enquête Hebtiers. Être hébergé·e chez des tiers et recourir aux services d'aide en Île-de-France, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 250 pages.

## Table des matières

Table des matières.....	1
Générique d'enquête.....	8
Remerciements .....	9
Liste des sigles.....	10
Règles d'écriture et de présentation.....	12
Introduction .....	13
Recommandations .....	18
Chapitre 1. La population d'étude .....	21
1. L'hébergement chez des tiers : une « boite noire » bien connue du 115 et un public non prioritaire .....	21
2. Être hébergé.e chez un tiers : un phénomène complexe à définir et à mesurer .....	24
3. Le choix d'une définition élargie .....	28
Chapitre 2. Un projet d'étude en trois grands volets .....	32
1. Mesurer l'ampleur du recours dans différents services d'aide : l'enquête Hebtiers « flash » (2023) .....	32
a. La structuration d'un bref questionnaire.....	32
b. Une échelle francilienne pour appréhender des disparités et des mobilités .....	33
c. Dans une diversité de structures, à des fins exploratoires.....	34
d. Terrain et bilan succinct de la collecte .....	36
2. Caractériser précisément le phénomène : l'enquête Hebtiers « approfondie » (2024-2025) .....	37
a. Une enquête quantitative approfondie sur les parcours et conditions d'hébergement .....	37
b. Un terrain circonscrit aux accueils de jour, à l'échelle de l'Île-de-France .38	38
c. Des accueils généralistes et spécialisés .....	40
3. Améliorer la connaissance de la complexité des parcours : une post-enquête qualitative (à partir de 2025) .....	40
a. Des entretiens qualitatifs semi-directifs.....	40
b. Le recontact des personnes enquêtées et la problématique de l'attrition .....	41
Chapitre 3. Échantillonnage et structuration générale du questionnaire de l'enquête quantitative approfondie .....	42
1. Champ de l'enquête : les accueils de jour en Ile-de-France.....	42

a.	Le recensement des structures .....	42
b.	Les paramètres du tirage au sort des structures .....	44
c.	La compensation des refus ou des impossibilités de participation des structures .....	45
d.	Bilan de collecte dans les structures .....	46
2.	Un questionnaire en deux parties distinctes mais reliées .....	47
a.	Un premier questionnaire court d'éligibilité .....	47
b.	Un questionnaire long nécessitant une gestion automatisée des filtres ...	49
c.	Entièrement informatisé sur deux plateformes de saisie.....	49
3.	Le questionnement sur l'hébergement chez des tiers .....	51
a.	Un module socio-démographique adapté aux personnes en situation de précarité .....	52
b.	Des modules standardisés sur la santé, la faim et les violences .....	53
c.	Des modules sur l'expérience de sans-domicilisme.....	55
d.	Des modules originaux pensés pour l'enquête .....	56
Chapitre 4. Du terrain aux données de l'enquête quantitative approfondie .....		57
1.	L'organisation et le déroulé du terrain .....	57
a.	Un semestre de terrain complexe .....	57
b.	Une équipe d'enquêtrices restreinte, polyglottes et spécialement formées .	58
c.	Une planification dynamique et multifactorielle .....	58
i.	Contact des accueils de jour : .....	59
ii.	Croisement des plannings structures/enquêtrices : .....	59
iii.	Organisation des sessions de terrain .....	60
iv.	Suivi de l'équipe des enquêtrices .....	60
2.	Des personnes approchées aux personnes répondantes à l'enquête approfondie : bilan de collecte et définition des pondérations .....	61
a.	L'approche des personnes.....	61
b.	Construction de la pondération .....	61
c.	De l'initiation des questionnaires à la détermination de l'éligibilité à l'enquête approfondie .....	62
d.	Personnes éligibles et non éligibles .....	63
e.	Des personnes éligibles aux questionnaires exploitables .....	63
3.	Vers une estimation du nombre de personnes concernées par l'hébergement chez des tiers .....	65
4.	Une interrogation assez inédite sur un sujet peu visible, associé à des questions sensibles : quels enseignements de la conduite du terrain ? .....	66

5. Excursus : deux jeux annexes de pondération pour les autres exploitations de l'enquête .....	68
Chapitre 5. L'éligibilité à l'enquête approfondie : combien de personnes ont été hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois ? .....	70
1. La moitié des personnes a été hébergée chez des tiers au cours des douze derniers mois : peu de variations selon le sexe et l'âge des personnes, mais des différences entre structures .....	70
2. L'hébergement la veille est la situation d'une personne sur deux, mais concerne des profils spécifiques .....	72
3. Une définition large de l'hébergement chez des tiers et son influence sur la mesure du recours.....	74
Chapitre 6. Les caractéristiques socio-démographiques des personnes hébergées chez des tiers .....	78
1. La répartition par sexe et âge des personnes enquêtées .....	78
2. Une majorité de personnes née à l'étranger.....	80
3. Une part limitée de personnes de nationalité française .....	81
4. Titres de séjour.....	81
5. Durée de présence en France .....	82
6. Le contexte de la venue en France .....	83
7. La situation familiale des personnes enquêtées .....	85
a. Le statut matrimonial.....	85
b. Les relations de couple .....	85
c. La présence d'enfants.....	86
d. La situation familiale des personnes .....	87
8. Activités et ressources.....	87
e. L'activité des personnes .....	87
f. Les ressources.....	88
9. Niveau d'études et compréhension du français .....	90
10. Le départ du domicile parental .....	91
11. Le début de l'errance résidentielle .....	92
Chapitre 7. Accès au premier hébergement chez un tiers : trajectoires initiales et réseaux mobilisés.....	94
1. Les trajectoires résidentielles d'hébergement chez des tiers depuis le début de la carrière de sans domicile en France métropolitaine.....	94
a. Le premier épisode d'hébergement chez des tiers .....	95
2. Conditions d'arrivée en France, d'installation et composition des ménages hébergés.....	96
3. Durées et stabilité du premier hébergement.....	102

4. Motifs de fin du premier hébergement : ruptures, violences et contraintes..	105
Chapitre 8. Une pluralité de parcours d'hébergement au cours des douze derniers mois .....	110
1. Le lieu de sommeil la veille : souvent chez un tiers, notamment pour les hommes, et davantage d'hébergement institutionnel pour les femmes .....	111
2. Le recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois .	
a. Le nombre total de personnes hébergeuses et la durée cumulée passée chez des tiers .....	112
i. Plus de la moitié des personnes n'a eu qu'une seule personne hébergeuse au cours des douze derniers mois.....	112
ii. Des durées cumulées d'hébergement chez des tiers allant d'une seule nuit à toute l'année .....	113
iii. Une absence d'association entre durée d'hébergement cumulée et nombre de personnes hébergeuses .....	113
b. L'articulation entre le premier hébergement chez un tiers et les situations récentes d'hébergement .....	114
c. Le lien avec les personnes hébergeuses au cours des douze derniers mois : des liens faibles davantage mobilisés par les femmes.....	116
d. Un ou des séjours d'une nuit seulement : l'hébergement chez des tiers de très courte durée, une situation davantage retrouvée pour les femmes.....	119
3. Des articulations genrées avec les autres situations d'hébergement au cours des douze derniers mois.....	120
a. La diversité des situations rencontrées au moins une fois .....	120
b. Les durées des épisodes d'hébergement et de sans-abrisme au cours des douze derniers mois.....	121
i. La prise en charge institutionnelle à l'hôtel .....	122
ii. Les nuits passées à l'hôtel payées par les personnes répondantes ...	123
iii. L'hébergement dans des centres .....	124
iv. Les nuits passées dans l'espace public.....	125
v. Les nuits passées dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation ...	127
4. Avoir eu un logement personnel une partie de l'année : une situation qui reste peu répandue .....	128
5. Une typologie des parcours de sans-domicilisme des personnes .....	129
Chapitre 9. Les conditions d'hébergement lors de la dernière situation d'hébergement .....	132
1. L'hébergement chez des tiers entre logement ordinaire et autres lieux.....	132
2. Des conditions d'hébergement variables selon le lieu d'hébergement .....	134
a. Les pièces essentielles et leur accès.....	134

b.	Confort des hébergements .....	136
c.	Le lieu de sommeil .....	138
i.	La pièce dans laquelle les personnes ont dormi/ la pièce de sommeil...	138
ii.	Le partage du lieu de sommeil.....	140
iii.	Les supports de couchage.....	141
iv.	Un score de confort de sommeil .....	142
d.	Le rangement des affaires .....	143
e.	L'accès aux activités du quotidien dans l'hébergement .....	145
f.	Les conditions d'accès et de présence dans l'hébergement .....	147
3.	Des conditions d'hébergement en logement ordinaire moins favorables pour les femmes.....	149
a.	Accès aux pièces du logement .....	149
b.	Le confort de l'hébergement .....	151
c.	Le confort du sommeil.....	152
d.	Le rangement des affaires .....	155
e.	Les activités du quotidien.....	156
f.	L'accès à l'hébergement moins favorable aux femmes.....	158
4.	Les profils des personnes hébergeuses .....	160
a.	La nature des liens entre personnes hébergées et hébergeuses .....	160
b.	Les caractéristiques des personnes hébergeuses .....	162
i.	La configuration du ménage de la personne hébergeuse .....	162
ii.	Les caractéristiques socio-démographiques des personnes hébergeuses .....	163
5.	Satisfaction et relations dans le cadre du dernier hébergement .....	165
a.	La satisfaction dans l'hébergement.....	165
b.	La relation avec la personne hébergeuse .....	166
6.	Les raisons de la fin de la dernière situation d'hébergement.....	168
Chapitre 10.	Les contreparties et les violences .....	171
1.	Les contreparties à l'hébergement .....	172
a.	La moitié des personnes contribuent financièrement à leur hébergement...	172
i.	Des participations financières différentes selon le sexe des personnes hébergées .....	173
b.	Les contreparties sous forme d'aides ménagères.....	174
c.	Des situations apparentées à de la traite d'êtres humains.....	177
2.	Les violences déclarées dans les hébergements .....	178

a. Des taux de prévalence des violences particulièrement élevés .....	178
b. Un continuum de violences particulièrement marqué .....	181
c. Des violences jugées graves .....	182
d. Des violences répétées au fil des hébergements .....	184
i. Les violences lors de la dernière situation d'hébergement .....	184
d. Des auteurs de violence majoritairement masculins .....	185
e. Une faible énonciation des violences.....	186
Chapitre 11. L'état de santé et le recours aux soins des personnes hébergées chez des tiers .....	190
1. Les indicateurs du mini-module européen : un état de santé général dégradé . .....	191
2. Des indicateurs de santé mentale dégradée, et plus encore pour les femmes . .....	194
3. Près d'1 personne sur 2 confrontée à un état de faim modéré ou sévère ...	196
4. Une absence de couverture médicale pour 3 personnes sur 10 .....	197
5. Recours aux soins et lieux de recours.....	198
Chapitre 12. Lien social et isolement .....	202
1. Les liens familiaux .....	202
2. Les liens amicaux.....	203
3. Le sentiment de solitude et les soutiens potentiels.....	205
a. Le sentiment de solitude .....	205
b. Soutien matériel et financier .....	207
c. Soutien moral.....	208
4. Les liens communautaires .....	208
Chapitre 13. Suivi social des personnes hébergées chez des tiers – Recours aux accueils de jour et au 115, suivi social et domiciliation.....	210
1. Recours aux accueils de jour.....	210
2. Suivi social.....	212
3. Domiciliation .....	217
4. Recours au 115 .....	219
Chapitre 14. Parcours de vie, aspirations et besoins .....	223
1. Une gradation de la sensation de liberté concernant les aspirations .....	223
2. Dimension rétrospective de la trajectoire des personnes répondantes : parcours de vie en illustration .....	224
3. Discriminations et traitements inégalitaires rencontrés par les personnes interrogées.....	228
Conclusion .....	231

1. Apports de l'enquête.....	231
2. Mise en perspective.....	232
3. Prolongements .....	233
Annexes .....	235
Annexe 6.1. Liste des pays.....	235
Annexe 8.1. Les questions relatives aux violences.....	237
Bibliographie .....	238
Table des tableaux, figures et encadrés.....	245
1. Liste des tableaux.....	245
2. Liste des figures .....	250
3. Liste des encadrés .....	251
4. Liste des cartes .....	251

## Générique d'enquête

Une enquête de l'Observatoire du Samusocial de Paris, avec le concours du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Paris (SIAO 75), porté par le Samusocial de Paris

**Coordination du projet :** Amandine Lebugle, Jacques Pisarik

**Equipe projet :** Jeanne Corbel, El Ghali Debbagh, Elsa Garcin, Amandine Lebugle, Juliette Malbrel, Alice Mercier, Jacques Pisarik

**Stagiaires :** Lucie Paillard, Emmanuelle Laplace-Thérond, Emma Rust-Remoriquet, Andréa Da Cruz et Anahita Jalil Mojdehi

**Enquêteur·ices :** Lali Bolkvadze, Claire Borsoni, Laura Ciruzzi, Céline Dogsé, Camille Fromonot, Yassine Haimad, Mihaela Hainagiu, Marie Henky, Camille Poinsot, Amina Takhfat,

Assisté·e·s par Sara Pakzad (SIAO 75), Amandine Lebugle, Alice Mercier, Jacques Pisarik (équipe projet), Pierre Eloy, Claire Scodellaro (chercheur·e·s associé·e·s)

**Rédaction du rapport :**

- Amandine Lebugle (chapitres 6, 9 et 10)
- Jacques Pisarik (chapitres 5, 8, 11)
- Pierre Eloy (chapitre 7)
- Elsa Garcin (chapitres 1 à 4)
- Juliette Malbrel (chapitres 12 à 14)

**Selecteur·ices :** Caroline Douay, Lorraine Guénée, Gaspard Lion, Maryse Marpsat, Claire Scodellaro et Vanessa Benoit.

**Membres du comité partenarial :** Pierre Eloy, Claire Scodellaro (Idup), Isabelle Frechon (CNRS), Stéphane Legleye (ENSAI), Maryse Marpsat (ex-Insee), Edgar Aubisse, Pauline Portefaix (Fondation pour le logement des défavorisés), Clément Boisseuil, Chloé Hinnekint (Atelier parisien d'urbanisme), Zoé Brassier, Camille Descateaux, Marie Mallet, Sacha Riffard, Alexandra Piesen (Ville de Paris), et les chargé·es d'observation sociale des SIAO franciliens : Clémie Nallet, Laurent Thiesset, Pauline Mary, Loic Bonnin, Shane Carre, Thurian Lefort, Charlotte Poulet, Farah Lalaah, Adam Haidar-Vela, Sabrina Jérôme

**Financeurs :**

Ce projet a été lauréat de l'appel à projets de recherche 2022/2023 « Grande pauvreté – comment l'éviter, comment en sortir ? » émis par la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, qui en est le financeur extérieur principal.

Il est le résultat d'un travail partenarial, auquel était associée la Fondation pour le Logement des Défavorisés, qui a également soutenu financièrement le projet.

Enfin, le projet n'aurait pu voir le jour sans l'investissement financier du Samusocial de Paris.

## Remerciements

L'équipe remercie les financeurs du projet pour leur contribution déterminante à la mise en œuvre du projet. Nous remercions également notre directrice et la directrice générale du Samusocial de Paris de leur soutien et de nous avoir permis de développer ce projet sur plusieurs années.

L'équipe remercie chaleureusement Maryse Marpsat pour son appui et ses encouragements tout au long de l'enquête, Stéphane Legleye et Yann Le Strat pour les échanges méthodologiques.

Nous remercions également plus largement l'ensemble des membres du comité scientifique et partenarial pour les échanges, le partage d'informations et la qualité du travail en commun. Merci également en particulier à toutes les équipes d'Interlogement93 pour la participation en renforts à l'enquête flash, à Pierre Eloy et Claire Scodellaro pour leur appui sur le terrain et lors de l'exploitation de l'enquête approfondie. Merci encore aux membres du conseil scientifique de l'Observatoire pour leur suivi du projet.

Un grand merci également à l'ensemble des relectrices et relecteurs pour la qualité et la complétude de leur regard, même dans des délais contraints.

Nous remercions également vivement Jeanne Corbel pour l'immense travail de coordination des premiers mois du terrain de l'enquête approfondie et El Ghali Debbagh pour le travail, de l'ombre mais indispensable, de suivi de terrain, de gestion des bases de données et de mise en œuvre du recodage des (nombreux) champs libres. De même, de vifs remerciements à Andréa Da Cruz et Emma Rust-Remorquet pour leur travail de construction d'indicateurs.

L'équipe exprime toute sa reconnaissance à l'ensemble des enquêtrices et enquêteurs pour leur implication et l'écoute qu'elles et ils ont déployé sur le terrain.

L'équipe remercie également très sincèrement l'ensemble des équipes des structures où se sont déroulées les différentes phases d'enquête, pour leur accueil, et plus généralement pour leur engagement au quotidien.

Enfin, pour finir sur le point le plus important, l'équipe adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes sollicitées dans les enquêtes, qui ont accepté d'évoquer des expériences de vie souvent très difficiles.

## Liste des sigles

AAH : Allocation Adulte Handicapé  
AHI : (Référentiel) Accueil, Hébergement, Insertion  
AIPD : Analyse d'Impact relative à la Protection des Données  
AME : Aide Médicale d'État  
APA : American Psychiatric Association  
APL : Aide Personnalisée au Logement  
Apur : Atelier Parisien d'Urbanisme  
ASE : Aide Sociale à l'Enfance  
Caarud : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues  
Cada : Centre d'accueil de demandeurs d'asile  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CASF : Code de l'Action Sociale et Familiale  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
Cese : Conseil économique, social et environnemental  
CHRS : Centre D'hébergement et de Réinsertion Sociale  
CHU : Centre d'hébergement d'Urgence  
Cnis : Conseil National de l'Information Statistique  
Csapa : Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
CSS : Complémentaire santé solidaire  
DNA : Dispositif National d'Accueil  
Drihl : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement  
Drom-COM : Départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer  
Dsafhir : (enquête) Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées immigrées et réfugiées en Île-de-France  
EHIS : European Health Interview Survey (enquête européenne par entretiens sur la santé)  
Enfams : (enquête) Enfants et Familles Sans logement personnel en Île-De-France  
ENL : Enquête Nationale Logement  
Enveff : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France  
ESI : Espace Solidarité Insertion  
FAS : Fédération des acteurs de la solidarité  
Feantsa : Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans abri  
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs  
JO : Jeux Olympiques  
HDV : (enquête) Histoire de Vie  
Hebtiers : (Enquête) Être Hébergé·e chez des tiers et recourir aux services d'aide en Île-de-France  
HHS : Household hunger scale  
Huda : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile  
Idup : Institut d'études démographiques de l'université de Paris 1  
IML : Intermédiation Locative  
Ined : Institut national des études démographiques  
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

Irdes : Institut de recherche et documentation en économie de la santé  
LGBTQIA+ : Lesbienne, Gay, Bisexuel·le, Trans\*, Queer et Intersexé et Asexuel·le ou Aromantique  
MEHM : Mini-module européen (Minimum European Health Module)  
MINI : Mini International Neuropsychiatric Interview  
NDLS : Nuit De La Solidarité  
Ofpruh : Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées  
ONG : Organisations Non Gouvernementales  
Pass : Permanences d'accès aux soins de santé  
PF : Pension de Famille  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PSA : Permanence Sociale d'Accueil  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
RS : Résidence Sociale  
Samenta : (enquête) Santé Mentale et Addictions  
SD 2001/2012/2025 : (enquête) Sans Domicile  
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
SML : Situations Marginales par rapport au Logement  
TEO1 et TEO2 : enquête Trajectoires et Origines de l'Ined (vagues 1 et 2)  
UE : Union européenne  
Virage : (enquête) Violences et Rapports de Genre : contextes et conséquences des violence subies par les femmes et les hommes

## Règles d'écriture et de présentation

Ce rapport est écrit à plusieurs mains par une équipe composée de personnes formées à diverses disciplines des sciences sociales. Les cultures d'écriture scientifique pouvant diverger, il a été décidé d'admettre quelque hétérogénéité dans l'écriture.

Dans ce rapport, les autrices et auteurs ont décidé de se prêter à une forme d'écriture inclusive. Des expressions épicènes ou neutres sont majoritairement utilisées ainsi que des formes doubles pour désigner de manière plus explicite le caractère mixte de certains ensembles (comme « hébergeur et hébergeuse »). Les points médians sont parfois utilisés, en particulier dans les tableaux.

Dans ce rapport, un système de renvois [entre crochets] est mis en place de sorte que chaque partie soit lisible séparément et connectée aux éléments complémentaires présentés ailleurs.

Les différentes figures et tableaux sont élaborés conformément aux normes classiques de présentation statistique, avec un chiffre après la virgule. Lorsque les questions sont à choix unique, le total des pourcentages de chaque modalité est égal à 100 %. En revanche, lorsque les questions sont à choix multiple, une note de bas de tableau le mentionne et le total des pourcentages peut dépasser 100 %. Le « n » désigne la taille de l'échantillon concerné par l'analyse ; cette information est précisée dans les tableaux uniquement lorsque l'analyse ne porte pas sur l'ensemble de la population, mais sur un échantillon restreint. Enfin, les chiffres présentés dans les tableaux sont ventilés selon le sexe des personnes, en distinguant successivement les femmes, les hommes puis l'ensemble de la population. L'effectif total de l'ensemble n'est pas égal à la somme des femmes et des hommes dans la mesure où cinq personnes ont indiqué un autre genre.

### Note de lecture : la p-valeur

Dans ce travail d'analyse, des tests statistiques ont été réalisés : test du Chi2 pour comparer des variables qualitatives et le test de Student pour comparer une variable quantitative et une variable qualitative. Ces tests permettent de comparer la fréquence d'une variable observée (ex : état dépressif majeur) et une variable de croisement (ex : sexe) avec au moins deux modalités (ex : homme/femme). Ce test permet de savoir si la différence de répartition de la variable observée entre les deux modalités est due au hasard (ex : est-ce que la différence d'état dépressif majeur observée entre les hommes et les femmes est due au hasard ?).

Les résultats sont donnés sous la forme d'une valeur de probabilité, appelée p-valeur (notée p), comprise entre 0 et 1. La différence de répartition est considérée comme statistiquement significative lorsqu'elle n'est pas due au hasard, ce qui est le cas lorsque la p-valeur est inférieure à un seuil de significativité. Dans cette étude, le seuil usuel de significativité est de 5 % ( $p < 0,05$ ).

## Introduction

En France, les estimations issues des enquêtes menées en logement ordinaire montrent l'ampleur d'une crise du logement qui s'inscrit désormais dans la durée. Selon les dernières estimations réalisées par la Fondation pour le Logement des Défavorisés (2026), autour de 4 millions de personnes sont concernées par des situations de mal-logement, et le nombre de personnes privées de logement personnel a fortement augmenté au cours de la dernière décennie. Parmi elles, environ 350 000 personnes seraient sans domicile en France en 2025, soit un nombre qui aurait doublé en dix ans. Parallèlement, depuis les années 2000, on observe une saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion. Cette situation a empêché la prise en charge de près de 7 900 personnes ayant sollicité le 115 pour une demande d'hébergement le 18 août 2025 (Fédération des acteurs de la solidarité, 2025).

Dans ce contexte, l'hébergement chez un tiers est une solution mobilisée fréquemment par les personnes privées de logement personnel. L'enquête logement de 2006 révèle en effet que 78 % des personnes ayant déclaré avoir été privées au moins une fois dans leur vie d'un logement personnel ont été hébergées chez des tiers (Marpsat, de Peretti, 2009). Pour près de la moitié des familles de l'enquête Enfams (2013), l'hébergement chez un tiers a précédé la période de sans-domicilisme (Guyavarch et al., 2014). En 2025, la Fondation pour le Logement des Défavorisés (2026) estime à 590 000 le nombre de personnes hébergées de façon contrainte chez un tiers ou de la famille. Les personnes formulant une demande d'hébergement au 115 de Paris ont régulièrement recours à ce type d'hébergement. Durant la période hivernale 2019-2020, 25,7 % des familles ont formulé une demande d'hébergement suite à une expulsion de chez un tiers (Lebugle et al., 2020). Les comptes rendus rédigés par les écoutants sociaux et écoutantes sociales après chaque appel révèlent à la fois la pluralité et l'instabilité des situations.

Au regard de la grille Ethos<sup>1</sup>, qui propose une lecture graduée des situations de sans-domicilisme, les réalités sont hétérogènes, allant du sans-abrisme aux formes moins visibles de privation de logement personnel. L'hébergement chez des tiers s'inscrit précisément dans cette zone intermédiaire, allant de l'accueil temporaire par un proche à des arrangements plus contraints, parfois chez des personnes inconnues, et échappant largement aux catégories statistiques courantes.

Cette position singulière de l'hébergement chez des tiers en fait un phénomène complexe à définir et à mesurer. Loin de constituer une catégorie homogène, il se caractérise par une grande variabilité des situations qui rend difficile l'élaboration d'une définition univoque et consensuelle. Ainsi pour capter la diversité des configurations et analyser l'ensemble des conditions et contreparties, explicites ou implicites, il est

---

<sup>1</sup> La typologie Ethos (European Typology of Homelessness and Housing Exclusion), élaborée par la FEANTSA, distingue plusieurs formes de privation de logement et de domicile à partir de quatre dimensions : l'absence de toit (sans-abrisme), l'absence de logement (hébergement institutionnel ou temporaire), le logement précaire et le logement inadéquat. Voir : [https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-06/Annexe\\_1\\_-\\_ETHOS-2.pdf](https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-06/Annexe_1_-_ETHOS-2.pdf) (consulté le 02/02/2026).

essentiel de proposer une définition large et inclusive, permettant de visibiliser des situations qui se situent aux marges des catégories courantes du logement.

Les enquêtes en population générale, notamment l'enquête Logement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), permettent d'en appréhender partiellement l'ampleur, sans toutefois capter la diversité des situations ni les conditions concrètes dans lesquelles s'exerce cette forme d'hébergement. Elles peinent à rendre compte des parcours résidentiels marqués par l'alternance de lieux de sommeil, parfois dans des lieux improbables, des hébergements de très courte durée ou encore des relations fragiles entre personnes hébergeuses et hébergées. Surtout, elles décrivent peu les caractéristiques des personnes qui, faute d'alternative, mobilisent ces hébergements informels, et encore moins les conditions de la cohabitation et motifs de fin d'hébergement. Ces ruptures, qui peuvent conduire à passer d'un hébergement chez un tiers à une situation de sans-abrisme, avant d'accéder à un hébergement institutionnel, rappellent que les personnes alternent fréquemment entre plusieurs des catégories de la typologie de l'exclusion liée au logement. Ces parcours d'hébergement ou le fait de se retrouver sans-abri peuvent également jalonner le recours à des services d'aide, qui sont un point d'entrée pour identifier des personnes hébergées chez des tiers.

Ces limites soulignent la nécessité d'un éclairage complémentaire, centré sur les personnes hébergées chez des tiers qui ont recours aux services d'aide. Cette fraction particulière de la population, exclue des enquêtes en population générale, se caractérise par des profils, des besoins et des parcours résidentiels sans doute spécifiques, marqués par des formes accrues de vulnérabilité et de ruptures. En effet, le recours aux services d'aide pour ces personnes hébergées chez des tiers atteste que cette forme d'hébergement, bien qu'elle permette une mise à l'abri, n'est pas suffisante pour garantir l'accès à l'ensemble des besoins fondamentaux, tant vitaux qu'administratifs.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent rapport, en s'intéressant aux personnes hébergées chez des tiers en Île-de-France et fréquentant les dispositifs d'aide destinés aux personnes sans logement personnel – en particulier les accueils de jour – afin d'en décrire les profils, les trajectoires résidentielles et les conditions concrètes de l'hébergement chez autrui. Loin de constituer un sous-ensemble marginal, ces personnes représentent une part importante des publics fréquentant les accueils de jour franciliens. Leur situation met en lumière des parcours résidentiels fragmentés, caractérisés par une instabilité durable et par des formes d'hébergement informel dont les conditions et les ruptures restent largement méconnues.

Le projet Hebtiers poursuit ainsi trois objectifs principaux. Le premier vise à objectiver le recours à l'hébergement chez des tiers parmi les personnes fréquentant les services d'aide en Île-de-France, en mesurant l'ampleur et les modalités de recours. Le deuxième vise à analyser l'articulation entre l'hébergement chez des tiers et les autres configurations d'hébergement, en mettant en évidence les temporalités, les alternances et les ruptures entre les différentes formes de prise en charge. Le troisième objectif est de documenter les conditions et les contraintes de l'hébergement chez des tiers, en s'intéressant aux relations entre personnes hébergeuses et hébergées, aux conditions matérielles d'accueil, aux motifs de fin d'hébergement et

aux contraintes associées à ces arrangements informels. Ces situations, analysées au prisme des rapports sociaux, en particulier du genre, éclairent la façon dont les rapports de domination structurent l'accès à l'hébergement chez des tiers et les conditions dans lesquelles il s'exerce. Pour répondre à ces objectifs, le projet se décline en trois volets d'enquête. Un premier volet quantitatif, fondé sur une enquête flash par questionnaire menée dans différents services d'aide (accueils de jour, dont espaces solidarité insertion (ESI), distributions alimentaires, restaurants solidaires, bains-douches, bibliothèques, centres de protection maternelle et infantile (PMI), centres d'hébergement d'urgence (CHU), haltes de nuit et maraudes), permet d'estimer les taux de recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois et d'en décrire les grandes caractéristiques. Un deuxième volet d'enquête – l'enquête dite approfondie – analyse de manière plus détaillée les parcours résidentiels, en mettant en lumière l'intrication des différentes formes d'hébergement et des épisodes de sans-abrisme ainsi que les conditions d'hébergement, dont les contreparties et les violences. Un troisième volet, qualitatif, vise à documenter plus finement les expériences vécues, les parcours d'hébergements, les rapports entre personnes hébergées et hébergeuses, ainsi que les contreparties explicites ou implicites associées à des arrangements informels.

Le présent rapport s'inscrit dans le premier temps d'exploitation de l'enquête approfondie. Il rend compte des premiers résultats de cette phase du projet : il dénombre et décrit les personnes y ayant eu recours au moins une fois au cours des douze derniers mois parmi les personnes fréquentant les accueils de jour franciliens. Il s'intéresse aussi à leur parcours d'hébergement, notamment chez des tiers : quelle était la première expérience d'hébergement chez des tiers ? Quelles ont été les solutions d'hébergement des personnes au cours des douze derniers mois et comment s'y est inscrit le recours à l'hébergement chez des tiers ? Le rapport décrit également les conditions d'hébergement, en se centrant sur le recours le plus récent à l'hébergement chez des tiers, et couvre également les demandes de contreparties et les faits de violences dans les hébergements chez des tiers sur la période des douze derniers mois. La grille d'analyse mobilisée articule plusieurs thématiques (caractéristiques sociodémographiques, parcours d'hébergement, conditions matérielles, relations d'interconnaissance, etc.) et propose, de manière transversale, une première lecture au prisme du genre. Cette approche par le genre trouve sa justification dans les résultats de l'enquête, qui mettent en évidence des écarts marqués entre femmes et hommes dans les parcours et les conditions d'hébergement. Ils révèlent également des configurations particulièrement défavorables pour certaines femmes, soulignant l'imbrication du genre avec les rapports de domination. En ce sens, l'analyse genrée permet de comprendre certaines formes d'hébergement chez des tiers telles qu'elles existent pour des publics ayant recours aux services d'aide. Ses résultats illustrent l'importance de réponses adaptées à la diversité des situations décrites.

Les premiers résultats de l'enquête Hebtiers montrent que le recours à l'hébergement chez des tiers constitue une pratique fréquente parmi les personnes usagères des accueils de jour franciliens et ayant été sans domicile au cours des douze derniers mois. Près d'1 personne sur 2 (49,5 %) déclare avoir été hébergée au moins une nuit chez un tiers durant cette période, sans différence entre les femmes (50,8 %) et les

hommes (48,4 %). Ce constat souligne que l'hébergement chez des tiers occupe une place centrale dans les parcours résidentiels, indépendamment du genre, qui joue donc, sinon sur le recours en général, sur les modalités de recours à l'hébergement chez des tiers des hommes et des femmes. Les caractéristiques socio-démographiques de la population enquêtée mettent en lumière les spécificités du public fréquentant les accueils de jour en Île-de-France : majoritairement des hommes (2 sur 3), très majoritairement né·e·s à l'étranger (8 sur 10) et en situation de précarité administrative et économique.

L'hébergement chez des tiers constitue rarement une situation exclusive ou isolée. En effet, pour une minorité des personnes enquêtées, elle constitue la seule au cours des douze derniers mois : c'est le cas d'environ 1 femme sur 5 et d'un quart des hommes. Sur cette même temporalité, l'expérience du sans-abris reste majoritaire, concernant plus des deux tiers des personnes interrogées, tant chez les femmes que les hommes. Près de 4 personnes sur 10 (plus souvent des femmes, la moitié d'entre elles, que des hommes, un tiers d'entre eux) ont également connu au moins une mise à l'abri ou un hébergement institutionnel, le plus souvent pour des durées très brèves, traduisant des parcours marqués par des ruptures d'hébergement.

L'hébergement chez des tiers se caractérise par une forte hétérogénéité des configurations. Si plus d'1 personne sur 2 n'a eu qu'une seule personne hébergeuse au cours des douze derniers mois, les durées cumulées d'hébergement varient fortement, allant d'épisodes très brefs d'une nuit à des formes d'hébergement en continu. Concernant les lieux d'hébergement, majoritairement des logements ordinaires, 1 personne sur 10 déclare tout de même avoir été hébergée la dernière fois par un tiers dans des structures institutionnelles ou dans des lieux non prévus pour l'habitation. L'analyse des conditions matérielles d'hébergement (surface disponible, accès aux pièces essentielles, conditions et lieux de sommeil, possibilité de circuler ou de conserver ses affaires) met en évidence des situations souvent dégradées, particulièrement pour les femmes.

Les résultats montrent par ailleurs que les parcours d'hébergement chez des tiers sont fortement liés au genre. Les hommes sont plus fréquemment hébergés par des membres de leur famille ou par des personnes de leur cercle amical, tandis que les femmes ont davantage recours à des hébergements reposant sur des liens faibles, voire sur l'absence totale de lien avec la personne hébergeuse. Elles déclarent plus souvent des épisodes courts d'hébergement (près d'1 sur 3 a été hébergée au moins une fois pour une seule nuit). Les formes de participation à l'hébergement diffèrent également : si la contribution financière est comparable entre hommes et femmes, ces dernières participent plus fréquemment sous la forme d'aides domestiques, alors que les hommes contribuent davantage au paiement du loyer.

L'enquête met en lumière l'existence de relations dégradées entre personnes hébergées et hébergeuses, ainsi que celle de contreparties explicites ou implicites, financières ou domestiques, dont certaines peuvent relever de situations de traite des êtres humains. Des violences (verbales, administratives, physiques ou sexuelles) sont déclarées par 6 femmes sur 10 et près de 3 hommes sur 10. Ces violences sont très rarement dénoncées.

Enfin, les résultats soulignent que la santé des personnes enquêtées est particulièrement préoccupante. En effet, elles déclarent un mauvais état de santé perçu, des maladies chroniques, des symptômes dépressifs, et des situations de faim sévère, avec des indicateurs systématiquement plus élevés parmi les femmes. Ces dernières rapportent également moins de contacts avec leur famille et leurs amis, se sentir plus souvent seules et disposer de moins de soutiens matériels et moraux que les hommes.

L'enquête approfondie du projet Hebtiers apporte un ensemble de résultats inédits et préoccupants. Elle révèle à la fois un recours massif à l'hébergement chez des tiers parmi les personnes rencontrées en accueil de jour, des conditions d'hébergement potentiellement dégradées, des mises en situation de danger ainsi qu'un état de santé souvent très fragilisé pour celles contraintes d'y avoir recours afin d'éviter de dormir dans la rue.

L'ampleur et la gravité des situations mises en évidence par ces premiers résultats nécessitent des réponses adaptées et conduisent à formuler un ensemble de recommandations visant à améliorer la prise en charge des personnes contraintes de recourir à l'hébergement chez des tiers.

## Recommandations

### **1. Favoriser l'accès au logement, et à défaut à l'hébergement, pour toutes les personnes qui en sont privées**

L'hébergement institutionnel doit être une solution subsidiaire, aussi temporaire que possible, mais néanmoins accessible, n'acceptant aucune conditionnalité. Cette ligne directrice est indispensable pour limiter l'ampleur du recours à l'hébergement chez des tiers, dont l'enquête témoigne des risques inhérents pour les personnes contraintes de s'y résoudre.

Dans un contexte contraint et dans l'attente de l'atteinte d'un tel objectif, il importe en particulier de s'attacher à la mise en œuvre des recommandations suivantes :

### **2. Rendre visible l'hébergement chez des tiers dans les enquêtes et les grilles d'observation pour une meilleure prise en compte de ces situations**

- **Améliorer le recueil d'informations concernant les personnes hébergées chez des tiers dans les enquêtes :**
  - en utilisant des définitions larges qui ne se limitent pas à des formulations qui invisibilisent une partie des réalités mises au jour dans l'enquête (hébergement hors famille ou ami, hébergement hors logement ordinaire, prêt de lieu, sous location sans bail) ;
  - en adoptant une fenêtre d'interrogation à l'échelle de l'année.
- **Décliner l'enquête Hebtiers auprès de différents publics**, au-delà des personnes recourant aux services d'aide, notamment auprès des personnes en attente de logement social déclarant être hébergées chez des tiers.
- **Systématiser le recueil des conditions d'hébergement** auprès des personnes faisant appel à l'ensemble des guichets administratifs et sociaux, qu'ils soient destinés ou non aux personnes en situation de précarité (115, accompagnement social, caisse des allocations familiales, éducation nationale, enseignement supérieur, etc.).

Cette meilleure connaissance de l'hébergement chez des tiers est un préalable indispensable à la mise en place de réponses plus adaptées à ces situations.

### **3. Systématiser le repérage des situations d'hébergement chez des tiers et les prendre en compte comme des situations à risque d'exposition à des violences ou des demandes de contreparties (ou à risque de le devenir), dans l'ensemble des dispositifs et politiques de lutte contre le sans-domicilisme.**

- **Poser systématiquement des questions sur les conditions d'hébergement chez des tiers et les violences** qui pourraient s'y dérouler, dans un cadre sécurisant et adapté, permettant de recueillir la parole et le vécu des personnes.
- **Apporter des réponses adaptées en permettant une mise à l'abri immédiate** des personnes exposées à toute forme de violences dans le cadre d'un hébergement chez des tiers.
- **Proposer un accompagnement holistique et un soutien juridique** aux personnes qui souhaiteraient mettre un terme à leur hébergement chez des tiers, en particulier celles ayant subi des violences, en s'inspirant des dispositifs prévus pour les personnes victimes de violence, de traite, ou exposées à des conditions de logement indignes.
- **Former l'ensemble des équipes** participant à la veille et à l'accompagnement social au repérage des violences, à l'écoute et à l'accompagnement des personnes victimes de violences.
- **Garantir que les professionnel·le·s en charge de l'accompagnement disposent des outils et d'un cadre de travail adéquat.** Cela inclut aussi, mais sans aucunement s'y limiter, des outils-mémo pouvant être des recommandations de bonne pratique en matière de prévention et d'orientation, et des alertes et des rappels permettant de s'y référer lorsque certaines situations spécifiques sont abordées (violence, traite, etc.).
- **Mettre en place des espaces d'information à destination des personnes hébergées chez des tiers** rappelant leurs droits, les recours possibles et les services existants, en particulier à destination de celles n'ayant pas recours aux services d'aide et sans suivi social.

### **4. Renforcer la capacité des services d'aide à répondre aux besoins des personnes**

Qu'elles aient été hébergées chez des tiers ou non, l'ensemble des personnes usagères de services d'aide, notamment des accueils de jour, doivent pouvoir bénéficier d'une réponse adaptée à leurs besoins, en tenant compte des spécificités liées au profil et au parcours des personnes. Cela implique notamment de :

- Renforcer les capacités et les financements des structures afin qu'elles puissent **proposer une domiciliation et un suivi social à l'ensemble des personnes**.
- **Garantir l'accès effectif de toutes et tous à une couverture médicale, à un droit au séjour, aux droits sociaux, au droit à l'emploi et aux transports.** C'est une condition indispensable pour que cet accompagnement social soit efficace, et qu'il ait du sens pour les professionnel·le·s.

- **Étoffer et renforcer les moyens du réseau de services d'aide** afin de permettre à l'ensemble des personnes de couvrir leurs besoins essentiels :
  - se nourrir,
  - se doucher,
  - stocker des affaires personnelles,
  - accéder aux soins, en s'assurant d'un accès effectif à l'interprétariat et à la médiation si nécessaire ;
  - accorder une importance particulière à la santé mentale, fortement éprouvée par les parcours d'absence de logement personnel et les violences vécues, dans l'hébergement ou dans d'autres cadres ;
  - avoir accès à des espaces de repos et de répit ;
  - prendre soin de soi, bénéficier de temps dédié à la sociabilité ou à des activités diverses.

## Chapitre 1. La population d'étude

### 1. L'hébergement chez des tiers : une « boite noire » bien connue du 115 et un public non prioritaire

L'intérêt porté aux personnes recourant à l'hébergement chez des tiers résulte en premier lieu de la lecture et de l'analyse<sup>2</sup> des comptes rendus rédigés par les écoutants et écoutantes sociales du 115 après chaque appel traité. Ces notes servent de « fil rouge » car elles contiennent des éléments qualitatifs indispensables à la compréhension de la situation de la personne et permettent un meilleur suivi au fil des appels. On peut par exemple citer le cas d'un usager de 73 ans qui appelle le 115 pour la première fois et dont la note précise : « Monsieur était en colocation chez un tiers. À la suite d'une hospitalisation du tiers, Monsieur a dû partir. Monsieur est à la rue depuis deux mois. De temps en temps, il se met à l'abri dans la voiture de l'un de ses amis. » Les exemples sont nombreux, tant ce mode de mise à l'abri est répandu chez les usagers et usagères du 115. On peut également citer les familles qui ont épuisé leur réseau d'aide : « Elle a ensuite été hébergée par sa sœur mais n'a pas pu rester. Madame est arrivée à Paris en avril, et était hébergée chez une amie [...]. Madame et ses enfants dorment parfois chez cette amie, mais si ce n'est pas possible ils se mettent à l'abri à la gare de Lyon (12ème). » D'autres situations concernent des personnes hébergées par des personnes elles-mêmes en situation précaire : « Madame a pu être hébergée plusieurs années par des amis qui squattaient un logement. Suite à leur expulsion il y a plusieurs semaines, Madame se trouve à la rue. » D'autres encore impliquent des contreparties comme « Monsieur est à la rue depuis hier, précédemment hébergé par une personne contre une participation financière, qui lui a demandé de partir. Monsieur cherche une autre solution, comme les précédents hébergements, pour trouver une sous-location. » Enfin une situation bien connue du 115 : « Madame était hébergée par sa sœur et son mari, mais celle-ci l'a mise dehors quand Madame lui a annoncé sa grossesse. » C'est dans ces écrits informels que se révèle la pluralité des formes d'hébergement chez un tiers – liens avec l'hébergeur, durées d'hébergement, lieux d'hébergement – mais aussi l'instabilité de ces situations.

Cependant, les personnes hébergées chez des tiers ne sont pas considérées comme prioritaires pour une prise en charge institutionnelle, voire sont renvoyées vers leur réseau dans un contexte, persistant, de forte pénurie de places d'hébergement. Comme l'écrivaient déjà en 2012 Juliette Baronnet, Sarah Faucheux-Leroy et Didier Vanoni « La prise en charge des hébergés [chez des tiers] semble ainsi reléguée en second plan. Malgré la précarité de leur situation, les hébergés sont considérés comme des privilégiés par rapport à des personnes effectivement à la rue, dont l'urgence de la situation est, de ce fait, caractérisée. » (Baronnet et al., 2012, p. 113).

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de la production de rapports sur les publics appelant le 115 de Paris. Ces rapports sont disponibles en ligne : <https://www.samusocial.paris/observatoire>

Du fait du caractère non prioritaire de ces demandes, les conditions de vie sont rarement questionnées lors d'un hébergement chez un tiers, au point que celui-ci constitue une sorte de « boite noire » tant il est à la fois central et invisibilisé. C'est cette « boite noire » que nous avons souhaité ouvrir avec le projet Hebtiers. De fait, la thématique de l'hébergement chez des tiers apparaît déjà dans d'autres rapports produits par l'Observatoire ou le SIAO de Paris, avec différents types de collecte : enquête flash annuelle passée par les écoutants et écoutantes sociales du 115 le lendemain de la Nuit de la solidarité (NDLS) afin de compléter l'opération de comptage organisée par la Mairie de Paris<sup>3</sup> ; exploitation des données administratives du 115 pour caractériser le profil et la situation des familles appelantes en 2020 (Lebugle et al., 2020) ; enquête exploratoire auprès des usagères de l'Espace Solidarité Insertion « La Halte femmes » d'Aurore (Eberhard et al., 2017) ; enquête Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France (ENFAMS, 2013) sur les familles hébergées en hôtel (Guyavarch et al., 2014). Dans ces différents travaux qui s'intéressent aux publics sans domicile ou sans abri, les questionnements sur le « parcours résidentiel » sont nombreux : expériences de sans-domicilisme, lieux de mise à l'abri, stratégies déployées pour pallier l'absence de prise en charge institutionnelle, recours au 115, etc. (**Encadré 1-1**). En cherchant à savoir où et comment les personnes s'abritent concrètement, les données montrent que le recours à un tiers s'avère être une solution très usitée, en dernier recours avant la rue ou à l'arrivée en France par exemple. Les méthodologies employées étant cependant différentes, aucune de ces enquêtes ne permet d'avoir une vision d'ensemble du phénomène : certaines éclairent le recours à l'hébergement chez des tiers au moment de la collecte alors que d'autres intègrent une dimension de parcours, en interrogeant la survenue des épisodes de sans-domicilisme dans le temps long.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'information au sujet de cette opération : [www.apur.org/fr/population-societe/social-inclusion/personnes-sans-abri-paris-resultats-8e-edition-nuit-solidarite](http://www.apur.org/fr/population-societe/social-inclusion/personnes-sans-abri-paris-resultats-8e-edition-nuit-solidarite)

#### Encadré 1-1. Sans abri, sans domicile, sans logement personnel : éléments de définition

Plusieurs catégories imbriquées sont utilisées pour désigner différentes situations liées à l'absence de logement personnel. Elles correspondent à des situations parfois stables, parfois très évolutives, une personne pouvant, d'un jour à un autre, passer d'une catégorie à une autre.

Selon l'Insee, la catégorie « sans abri », la plus étroite, regroupe les personnes vivant à la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, abris, métro, voiture, etc.). La catégorie « sans domicile » adjoint aux personnes sans abri les personnes hébergées en structures d'hébergement temporaires (y compris en hôtel social), dans son acceptation utilisée notamment par l'Insee. Notons que la catégorie « sans abri », en n'incluant pas les personnes mises à l'abri (en général, pour une durée d'une nuit à sept jours) dans un centre d'hébergement d'urgence ou un hôtel est un peu différente de la grille ETHOS.

Les catégories « sans abri » et « sans domicile » s'inscrivent dans l'absence de logement personnel, c'est-à-dire de logement occupé en tant que propriétaire, locataire ou sous-locataire avec bail. Une situation d'hébergement chez des tiers s'inscrit donc elle aussi dans cette dernière catégorie, mais pas, au sens de l'Insee, dans la catégorie « sans domicile ».

Les termes « sans-abrisme » et « sans-domicilisme » dérivent de ces catégories pour décrire les réalités associées.

Dans le questionnaire de l'enquête approfondie Hebtiers, nous avons repéré, dans les accueils de jour franciliens, les situations d'hébergement chez un tiers parmi les personnes ayant été au moins une fois sans logement personnel au cours des douze derniers mois. Nous faisons le choix de convoquer la notion de sans-domicilisme associée aux parcours d'hébergement de ces personnes pour deux raisons. D'une part, au-delà de la situation à l'instant t, sur la période de douze mois décrite, la plupart des personnes hébergées chez des tiers ne l'ont pas été exclusivement, et nombre ont fait face au sans-domicilisme et même au sans-abrisme : ainsi 76,3 % d'entre elles ont été au moins une fois sans domicile au sens de l'Insee, 68,1 % au moins une fois sans abri (cf. **chapitre 8**). D'autre part, même parmi celles qui ont été exclusivement hébergées chez des tiers sur cette période, la situation d'hébergement reste une solution de durée incertaine, et les personnes sont ainsi à risque d'être sans domicile, voire sans abri, en cas de rupture d'hébergement.

Ce choix est aussi spécifique de la situation d'enquête : le projet, et en particulier l'enquête approfondie, se déclinent dans des services d'aide, notamment les accueils de jour, qui participent à l'accueil et à l'accompagnement de personnes qui sont, ont été, ou pourront être sans domicile ou sans abri. Les situations d'hébergement chez des tiers y sont sans doute spécifiques, elles sont davantage susceptibles de relever de l'hébergement « contraint » (Laferrère et Bessière, 1999).

Dans une optique d'objectivation de ces récits et afin de tester un dispositif d'enquête dédié à ce sujet, l'Observatoire du Samusocial de Paris et l'Institut d'études démographiques de l'université de Paris 1 (Idup) ont mené en 2021 une enquête téléphonique auprès de 169 personnes appelant le 115 de Paris et se déclarant hébergées chez des tiers. Bien que le faible effectif ne permette pas d'extrapolation

statistique, elle constitue la préfiguration de l'enquête approfondie du projet Hebtiers : elle a permis un test des thèmes et questions et elle a confirmé la pertinence de l'analyse du phénomène dans sa globalité.

## 2. Être hébergé.e chez un tiers : un phénomène complexe à définir et à mesurer

Le sujet des personnes hébergées chez des tiers n'est pas une nouveauté, loin s'en faut. Se loger, habiter, avoir un chez-soi, c'est l'affaire de tout le monde et pas seulement des personnes qui recourent au 115. En dépit de la récurrence du terme dans les discours des acteurs de la lutte contre le sans abrisme, la première difficulté se concrétise au moment de définir ce que l'on entend par être hébergé. Comme Hélène Béguin et Claire Lévy-Vroelant le montrent : « L'hébergement chez un tiers est une notion complexe, difficile à définir et à mesurer, qui recouvre des pratiques et des situations très diverses, et qui se situe à l'intersection d'éléments plus ou moins objectivés (statut d'occupation du logement, échanges monétaires ou autres, usages des espaces, des entrées et des sorties, etc.) et de perceptions individuelles (sentiment d'être « chez soi », évaluation des obligations et des droits, etc.). Mais, quel que soit le sens que les intéressés accordent aux différentes pratiques, il s'agit d'un phénomène qui renvoie à l'ouverture momentanée – ou plus durable – du logement d'un ménage à des personnes qui n'en font pas partie. » (Béguin et Lévy-Vroelant, 2012, p. 64). Cette citation illustre parfaitement l'intrication des multiples dimensions qui conforment le sujet et permet de comprendre pourquoi la connaissance produite sur l'hébergement chez des tiers est conditionnée par l'approche choisie et les problématiques développées : selon que l'on s'intéresse au logement ou à son absence, aux mobilités, aux transitions, aux migrations, aux liens personnels, aux trajectoires résidentielles, etc., les angles d'analyse sont multiples.

S'il est impossible de faire une recension exhaustive de toutes les contributions scientifiques qui ont traité de l'hébergement chez des tiers on peut par contre distinguer trois approches mobilisées : une première approche, qualitative, via des enquêtes par entretiens, une deuxième approche, quantitative, qui exploite des données de la statistique publique et une troisième approche, mixte, avec des enquêtes quantitatives de type biographique accompagnées d'entretiens.

Dans cette dernière approche, le thème de l'hébergement émerge à la faveur de questionnements renouvelés autour de la famille et de ses évolutions. Un intérêt particulier est porté aux trajectoires individuelles et aux différentes transitions vécues au sein et hors de la famille, et par conséquent à la trajectoire résidentielle des individus. On peut citer deux enquêtes phares de l'Institut national des études démographiques (Ined) :

- « Proches et Parents » en 1990, auprès de 1 946 personnes (complétée par 99 entretiens) qui a donné lieu, entre autres, à la publication du chapitre « L'hébergement par les parents et les proches » d'Yves Grafmeyer (1997), dans lequel il propose de mieux qualifier, à partir des entretiens, les périodes

d'hébergement vécues par les individus en les catégorisant de manière plus précise (Bonvalet et al., 1999).

- « Biographies et entourage » en 2000-2001, auprès de 2 830 personnes franciliennes âgées de 50 à 70 ans et dont le questionnaire « a [...] été conçu de façon à collecter précisément, sur l'ensemble de la trajectoire résidentielle, les étapes de la cohabitation ainsi que le statut d'occupation de l'enquêté ou celui de la personne qui l'héberge. Pour chacun des logements occupés par l'enquêté les données informer sur la composition du ménage, le lien de l'enquêté avec la personne du ménage qui détient le statut d'occupation de ce logement puis les précisions sur ce statut [...] » (Golaz et al., 2006, p.117).

Parmi les travaux qualitatifs souvent cités comme pionniers sur la mise en question de l'hébergement et ses significations, on trouve le travail d'Anne Gotman sur l'hospitalité dans un ouvrage sous-titré « essai sur les fondements de l'accueil de l'autre » (Gotman, 2001) et qui compare les différentes formes d'hospitalité (domestique, associative, d'État) à partir d'entretiens menés entre 1997 et 1999 auprès de personnes hébergeuses uniquement. Déjà cités plus haut, les travaux d'Yves Grafmeyer (1997, 1999, 2000), et ceux de Claire Lévy-Vroelant (2000, 2011) font référence également, et notamment l'ouvrage *Logements de passage, formes, normes, expériences* (2000) qui émane d'un séminaire de recherche tenu en 1998 et déjà intitulé « habiter chez autrui ».

Signe de l'intérêt soutenu pour le sujet, on peut également citer un appel à propositions de recherche du Plan d'Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement en 2009, qui s'est intitulé « l'hébergement dans le logement d'un tiers. La question sociale et ses enjeux urbains. » Dans cet appel, qui part du constat que le recours à l'hébergement, s'il n'est pas récent, tend à se transformer, les objectifs affichés sont de mieux caractériser le phénomène : ampleur, pratiques, géographie, publics concernés. Parmi les six projets lauréats on retrouve celui porté par Claire Lévy-Vroelant : « Logement chez autrui et transition biographique : pratiques et représentations parmi les jeunes et leurs hébergeants à Londres et à Paris » (Levy-Vroelant et Beguin, 2011). On retrouve également un projet du bureau d'études FORS-Recherche Sociale avec la proposition « Analyse contextualisée de la situation de ménages hébergés et de ménages hébergeurs dans quatre territoires de Seine-Saint- Denis » dont le rapport final, paru en 2012 (Baronnet et al., 2012), fait particulièrement écho aux questionnements qui ont abouti à l'enquête Hebtiers : menés auprès de 42 personnes sur quatre communes de Seine-Saint-Denis, les entretiens n'ont pas permis de quantifier le recours à l'hébergement mais plutôt de mieux le qualifier et d'en montrer les implications pour les publics sans logement ou sans abri.

Dans les années plus récentes, Noemi Stella (2023) a rédigé une thèse qui présente en profondeur les stratégies d'hébergement développées par des personnes LGBTQIA+<sup>4</sup> exilées, à partir du suivi de 48 personnes en Île-de-France pendant près

---

<sup>4</sup> Le terme désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans\*, queer, intersexes, asexuelles ou aromantiques.

de trois ans. Si ce groupe se trouve confronté de fait à des discriminations spécifiques, des recouplements existent avec les situations des personnes dans le champ du projet Hebtiers (personnes migrantes, sans logement personnel, en situation de précarité, usagères de services d'aide dont certains sont identifiés comme dédiés aux personnes LGBTQIA+). Ainsi, les expériences d'hébergement chez des tiers exposées dans cette thèse présentent des caractéristiques communes avec les résultats présentés dans les chapitres suivants. Dans un article sur les violences de genre et leur impact sur les trajectoires résidentielles des femmes, Marie Loison s'appuie sur un corpus de 25 entretiens, réalisés auprès de femmes sans abri fréquentant un lieu d'aide. Elle démontre que le recours à l'hébergement chez des tiers sous diverses formes est une pratique très répandue, et que « si les espaces publics sont synonymes de danger pour les femmes, le logement et l'hébergement, institutionnel ou chez des tiers, constituent [...] aussi des menaces dans leurs trajectoires résidentielles, structurées par les violences de genre. » (Loison, 2025, p.118).

Si les travaux qualitatifs sont une source incontournable pour la connaissance fine des expériences d'hébergement chez des tiers, mais également pour assurer la compréhension des dynamiques en jeu dans la relation entre personne(s) hébergée(s) et hébergeuse(s) et éclairer les zones grises des trajectoires résidentielles relevant du mal logement, du sans domicilisme et du sans abrisme, ils ne sont toutefois pas en capacité de mesurer le phénomène au sens statistique du terme.

Cette question de la mesure se heurte en tout premier lieu à un problème de définition, qui s'inscrit dans l'histoire plus vaste de l'évolution, bien documentée, de la prise en compte par la statistique publique des populations sans abri et plus largement de la thématique de l'exclusion du logement (Cnis, 1996 ; Marpsat et Firdion, 2000 ; Marpsat et Yaouancq, 2016). En 1990, la loi Besson<sup>5</sup> institue le logement comme un droit et fait du « mal logement » un enjeu central des politiques publiques.

Parallèlement, le champ de la statistique publique s'engage dans un effort de structuration et de développement des connaissances sur ces questions. C'est dans ce contexte que, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) crée en 1993 un groupe de travail sur les sans abri dont les recommandations (Cnis, 1996) vont constituer la pierre d'angle des réflexions et des travaux sur l'évolution des méthodes et leur mise en œuvre par la statistique publique. Ce groupe va notamment proposer quatre nomenclatures permettant de décrire des situations de précarité de logement afin de « permettre de décrire le plus finement possible et de façon normalisée les situations d'exclusion et de précarité du logement, ainsi que les populations concernées par ces situations. » (Cnis, 1996, p.125). La première nomenclature s'attache à la classification des types d'habitat, la deuxième aux statuts d'occupation, la troisième à la stabilité/précarité et la dernière à la qualité du logement. C'est dans la deuxième, relative aux statuts d'occupation, qu'apparaît la modalité « hébergé par un particulier (accueilli par le ménage qui habite le logement) » avec deux sous-modalités : la personne qui héberge est un membre de la famille/la personne qui héberge est un ami (Cnis, 1996 ; Clanché, 1998). Le groupe de travail formule

---

<sup>5</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000159413/2021-01-24/>

également quatre propositions dont les deux premières se concrétiseront : la prise en compte des populations sans logement stable dans le recensement et les enquêtes nationales classiques, et la réalisation d'une enquête nationale auprès des personnes sans abri<sup>6</sup>.

C'est l'Enquête Nationale Logement (ENL) de 1996 qui va, la première, intégrer dans une enquête en population générale des questions sur les personnes hébergées par un tiers, comme une modalité à part entière des expériences de logement. Ces questions seront reconduites lors de l'édition de 2001 mais seront supprimées pour celle de 2006<sup>7</sup>. La réintégration des questions dans l'ENL de 2013 (et les suivantes de 2020 et 2023-2024) fait suite aux préconisations, en 2007, d'un groupe de travail portant sur les situations marginales liées au logement, formé afin de continuer et d'approfondir les travaux du Cnis sur cette thématique (groupe SML, sous l'égide de l'Insee) (Marpsat, 2009b)<sup>8</sup>.

De la deuxième proposition du groupe Cnis découle la première enquête nationale Sans Domicile (SD 2001) menée par l'Insee : elle s'est déroulée en janvier 2001 et a interrogé 4 000 personnes majeures qui fréquentaient des services d'hébergement et de distribution alimentaire, et ce dans 80 villes de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine. Dans le questionnaire, l'hébergement chez les tiers apparaît dans plusieurs catégories : au sujet des lieux où la personne enquêtée passe ses nuits (la veille et la semaine précédent l'enquête, le soir de l'enquête), sur les conditions de vie en logement le cas échéant, sur la précarité ainsi que sur les parcours résidentiels.

L'enquête est renouvelée en 2012 (SD 2012), sur un périmètre légèrement différent – inclusion des petits-déjeuners dans les lieux de distribution – et les questions sur l'hébergement chez les tiers sont, comme dans SD 2001, réparties dans des blocs thématiques. Elles ne sont toutefois pas exactement identiques (la personne hébergeuse devant vivre dans le logement, ce qui n'était pas mentionné en 2001) et ont été légèrement étoffées : distinction des sous-locations avec et sans bail et une série de questions sur l'expérience passée d'hébergement chez un tiers.

La troisième enquête SD a eu lieu en 2025 (SD 2025), avec un périmètre encore élargi par rapport à celui de 2012 : adjonction des accueils de jour, maraudes et services itinérants, ainsi que les points fixes hors repas que les associations tiennent dans les rues. Les questions sur l'hébergement chez des tiers ont été remaniées par rapport à 2012 et les repères temporels ne sont plus les mêmes, avec l'apparition de la période « sur les douze derniers mois », qui est celle que nous avons également retenue pour

---

<sup>6</sup> Les deux autres propositions sont : « Développer des investigations locales sur l'accès au logement des populations à bas revenus à des échelles pertinentes » et « Réaliser une enquête nationale sur les ménages menacés d'expulsion et sur l'issue des procédures ».

<sup>7</sup> L'Insee introduit à la place un comptage des ménages par l'existence de budgets séparés, considérant que cela permettra de repérer les différents ménages hébergés dans un logement.

<sup>8</sup> Pour une analyse fine et circonstanciée de la prise en compte des formes marginales de logement dans les ENL et des variations du contenu des catégories et questions posées sur l'hébergement chez un tiers, nous renvoyons vers Bessière et Laferrere (2003) ; Djirikian et Laflamme (2006) ; Marpsat (2009) ; Join-Lambert et al. (2011) ; Echegu et Gardella (2018) ; Rougerie (2020).

l'enquête approfondie, et qui permettra des comparaisons plus aisées entre les deux populations enquêtées<sup>9</sup>.

### 3. Le choix d'une définition élargie

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans les pages précédentes, la principale difficulté à laquelle on est confronté lorsqu'on cherche à traiter le sujet de l'hébergement chez des tiers – une fois dépassée l'absence de sources chiffrées – réside dans l'absence d'une définition univoque et consensuelle (**Encadré 1-1**). Ce constat s'observe à la fois pour le milieu de la recherche, pour les politiques publiques et pour les associations impliquées dans la prise en charge du sans-abrisme et de la grande précarité.

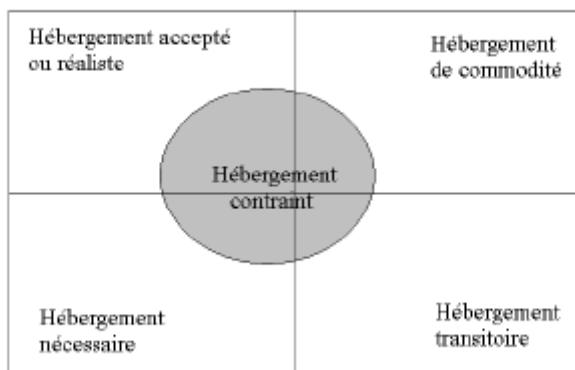
Si l'on revient dans le champ français, les débats ainsi que les questions liées aux critères à intégrer dans le périmètre de l'hébergement contraint chez des tiers sont toujours présents. Sans réaliser une présentation exhaustive des débats existant, des définitions mobilisées ou des enquêtes ayant abordé ce sujet, voici quelques illustrations de ces derniers. Yves Grafmeyer limite la définition aux adultes présents depuis au moins trois mois dans le logement (Grafmeyer, 2000). Anne Laferrère dissocie les vrais hébergés des faux hébergés (les enfants, partis et revenus au domicile familial, les parents et amis de moins de seize ans, les pensionnaires, domestiques, sous-locataires, et salariés logés) (Laferrère, Bessière, 1999). Les « hébergés contraints » sont ainsi des « vrais » hébergés qui cumulent les deux conditions suivantes : ils ne cherchent pas de logement personnel et n'en ont pas les moyens. Dans leur analyse des questionnaires des ENL de 1996 et 2002, Alexandre Djirikian et Valérie Laflamme (2006) reprennent cette notion « d'hébergement contraint » (Laferrère, Bessière, 1999) et distinguent quatre types d'hébergement en tentant de les articuler (**Figure 1-1**).

---

<sup>9</sup> Pour consulter les questionnaires de SD 2001 et SD 2012, nous renvoyons vers le site [www.progedo.fr/](http://www.progedo.fr/). Pour SD 2025, le questionnaire n'est pas, à l'écriture de ce rapport, encore diffusé publiquement.

Figure 1-1. Schéma illustratif de l'hébergement contraint et non contraint, en relation avec des situations d'hébergement chez des tiers.

#### Hébergement contraint et hébergement non contraint

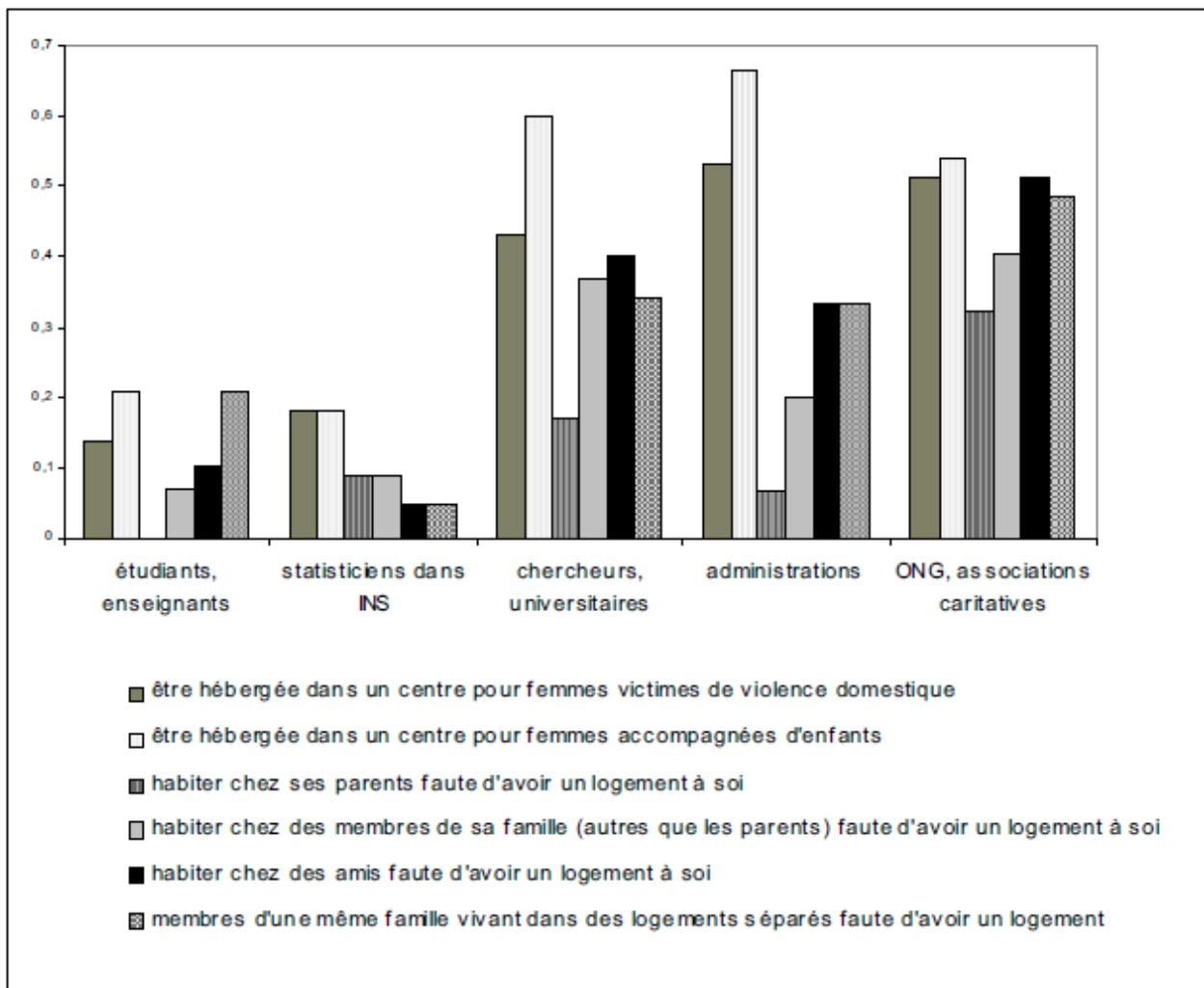


Source : Djirikian et Laflamme (2006, p.139)

À travers cette typologie, les auteurs explorent deux critères principaux. En abscisse, celui de la possibilité de la personne qui ne peut pas se loger indépendamment de la personne qui peut ; et en ordonnée le projet de la personne, c'est-à-dire si elle a le projet de se loger indépendamment ou non. Les auteurs distinguent alors quatre types d'hébergement : le nécessaire, imposé par l'absence d'alternative ; le transitoire, temporaire et lié à un changement de situation ; l'accepté ou réaliste, perçu comme normal par les personnes concernées ; et l'hébergement de commodité, qui facilite l'organisation matérielle. Ainsi, au croisement de ces 4 types prédefinis se trouve plus ou moins de personnes en situation d'hébergement réellement contraint.

À titre d'illustration des débats dans le champ européen, la figure suivante est tirée d'un article de Cécile Brousse écrit suite à sa participation de 2001 à 2003 à un groupe de travail de la Communauté européenne, sous l'égide d'Eurostat, et mandaté pour construire « un indicateur sur les sans abri, lequel devait figurer dans la liste des dix-huit statistiques destinées à comparer les États membres en matière de lutte contre l'exclusion sociale. » (Brousse, 2005, p. 48).

Figure 1-2. Part des répondants qui, selon leur appartenance professionnelle, ont classé comme sans abri les personnes dans des situations familiales spécifiques



Note de lecture : l'axe des ordonnées indique la proportion de répondants de la catégorie professionnelle considérée qui classent une situation dans la catégorie sans abri. Par exemple, environ 60 % des chercheurs déclarent qu'ils considèrent qu'une personne hébergée dans un centre pour femmes accompagnées d'enfants appartient à la catégorie des sans abri.

Source : Brousse (2005).

Champ : Les répondants sont les participants au groupe de travail, répartis selon le statut dans ce groupe. Les organisations non gouvernementales (ONG) et associations caritatives sont représentées par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans abri (Feantsa).

L'ampleur des écarts dans les classements opérés par différents types d'acteurs révèle combien le consensus n'était pas chose acquise sur la question de l'hébergement. On relève également, dans les catégories proposées, que la définition même de l'hébergement chez des tiers était limitée à la famille et aux amis.

Cette question de l'hébergement chez des tiers est, à l'époque, peu suivie et décomptée dans les pays d'Europe : sur 15 pays, seuls 5 opèrent des décomptes de personnes hébergées chez des tiers (**Tableau 1-1**).

Tableau 1-1. Estimation de la qualité de la couverture statistique du sans-abrisme et des situations marginales de logement dans 15 pays d'Europe<sup>10</sup>

Les types de situation	Pays															
	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	
Dormir dans un endroit non prévu pour l'habitation (rue, métro, voiture, parc)	.	.	.	.	.	x	x	x	.	x	.	.	xx	xx	xx	
Dormir dans un hôtel social ou une structure d'hébergement tenue par une association ou un service public	xx	xx	x	.	x	xxx	x	xx	xxx	xxx	xx	.	xxx	xxx	xx	
Dormir temporairement chez des amis ou un membre de la famille	.	n.a	.	.	.	xxx	x	n.a	n.a	n.a	n.a	.	x	xx	x	
Dormir dans un hôtel ou une pension familiale (cela inclut les bed& breakfast)	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	x	x	n.a	n.a	x	n.a	n.a	x	n.a	x	
n.a : information non disponible. .. : n'existe pas				Couverture :				xxx: bien				xx: moyenne				x : inégal

Lecture : la Belgique (BE) ne collige pas d'informations statistiques sur les personnes hébergées par des ami·es ou de la famille.

Source : Eurostat (2004, page 90) en anglais seulement, traduction par l'équipe conception Hebtiers.

Si l'hébergement chez un tiers s'entend ainsi dans des enquêtes statistiques comme prodigué, principalement, par de la famille ou des ami·es, l'analyse des notes rédigées par les écoutants et écoutantes sociales ainsi que les résultats des dernières enquêtes menées par l'Observatoire du Samusocial de Paris montrent que ce périmètre ne représente que très partiellement la diversité des situations. Nous avons donc choisi d'inclure également les connaissances – même lointaines<sup>11</sup>, – les compatriotes et les personnes inconnues. De même, nous ne proposons pas de critères de durée de présence, l'hébergement pouvant n'être que d'une nuit.

De plus, suite à l'analyse des données du premier volet du projet Hebtiers – à savoir une enquête flash (cf. **chapitre 2**) – le choix a été fait d'ajouter des modalités de repérage de situations qui s'inscrivent dans un « continuum d'hébergement », pour pouvoir ensuite comparer les situations entre elles : ainsi, aux côtés d'une situation d'hébergement « chez » quelqu'un, pouvant impliquer sa présence, nous avons également choisi de repérer des situations de mise à disposition ou de prêt d'un logement, d'une pièce, d'un lit, dans un logement ordinaire ou non, mais aussi des formes de sous-location sans bail, dans les mêmes modalités (logement, pièce, lit). Nous avons en effet rencontré sur le terrain des configurations de sous-location d'un lit dans des pièces partagées, dont la mise en lumière et l'analyse des conditions et contreparties semble essentielle pour refléter la diversité des situations d'hébergement.

<sup>10</sup> Le tableau suivant a été traduit de l'article Cécile Brouse (2004), « The production of data on homelessness and housing deprivation in the European union : survey and proposals » in *Working Papers and Studies*, Luxembourg, Eurostat.

<sup>11</sup> À l'issue de la recatégorisation des variables, ont ainsi été distinguées les « connaissances directes » des « connaissances indirectes ».

## Chapitre 2. Un projet d'étude en trois grands volets

Le chapitre précédent a illustré la complexité de la catégorie « hébergement chez des tiers » : à la fois catégorie profane et enjeu de construction d'une catégorie statistique, les difficultés de définition entraînent des difficultés de mesure, mais aussi de caractérisation des parcours et des conditions d'hébergement, autant d'objectifs que s'est donné le projet d'enquête Hebtiers.

Suite à l'enquête exploratoire, le projet s'est développé autour de trois volets : une enquête flash, une enquête approfondie, et une post-enquête qualitative.

### 1. Mesurer l'ampleur du recours dans différents services d'aide : l'enquête Hebtiers « flash » (2023)

#### a. La structuration d'un bref questionnaire

La première phase de terrain du projet a débuté par une enquête dite « flash », au format volontairement court, l'objectif étant principalement d'évaluer l'ampleur du recours à l'hébergement chez des tiers. Le questionnaire durait environ cinq minutes pour une personne n'ayant pas été hébergée chez un tiers au cours des douze derniers mois, et environ dix minutes en cas de recours à ce type d'hébergement. La passation était donc possible dans une large diversité de contextes. Il a été traduit en huit langues<sup>12</sup>, était disponible à la fois en format papier et en version informatisée : cette dernière option permet de faciliter la navigation dans le questionnaire (gestion des filtres) et de limiter le temps de saisie.

Le questionnaire compte une trentaine de questions réparties en cinq modules principaux. Le premier module a une double fonction de repérage et d'éligibilité aux deux blocs spécifiques suivants sur l'hébergement chez des tiers. Le deuxième module s'adresse spécifiquement aux personnes qui ont passé la nuit précédant l'enquête chez un tiers. Le troisième module s'adresse aux personnes n'ayant pas été dans cette situation la veille de l'enquête, mais qui l'ont été au moins une fois dans les douze derniers mois. Ces deux situations, analysées dans deux blocs distincts, ont permis d'estimer le nombre de personnes enquêtées ayant été hébergées au moins une fois chez un tiers au cours des douze derniers mois, ainsi que de connaître précisément le lieu de « sommeil » la veille, celui-ci faisant l'objet d'une question à modalités très détaillées. Le quatrième module concerne le recours au 115, question que l'on pose quasi systématiquement lors d'enquêtes auprès des publics en grande précarité et susceptibles d'utiliser ce numéro d'urgence. Ces questions visent notamment à estimer le non-recours et les raisons attachées à celui-ci. Enfin, le dernier bloc porte sur les caractéristiques socio-démographiques des répondantes et répondants : âge, sexe, nombre d'enfants, origine géographique, niveau d'étude, maîtrise du français, statut administratif, ressources financières.

---

<sup>12</sup> Anglais, espagnol, roumain, géorgien, persan/dari, pashto, russe et arabe.

Les questions sur l'hébergement chez des tiers, que celui-ci soit arrivé la veille ou lors des douze derniers mois, couvrent plusieurs thèmes développés dans l'enquête approfondie : le lien (ou son absence) entre la personne hébergeuse et la personne hébergée, la qualité et la stabilité de cet hébergement, si cette expérience s'est répétée chez d'autres. Pour les personnes qui n'étaient pas la veille chez un tiers, les questions portaient sur la dernière situation d'hébergement. Enfin, pour elles, des questions liées à la fin de l'hébergement étaient posées, notamment la raison du départ.

Compte tenu de la diversité des conditions de passation, notamment sur le plan de la confidentialité, le questionnaire s'est cantonné à une appréciation relativement générale, qui permet néanmoins d'aborder et confirmer l'existence des situations problématiques que nous souhaitions investiguer plus finement.

#### b. Une échelle francilienne pour appréhender des disparités et des mobilités

Une fois le questionnaire élaboré et dans l'optique de faire de ce premier terrain une phase exploratoire, nous avons opté pour une échelle francilienne et non départementale. De fait, la régionalisation est un des axes de travail et de développement des politiques publiques en direction des populations sans domicile et sans abri, notamment en termes de cadre de prise en charge, de régulation et de gestion des nuitées hôtelières. Par ailleurs, d'autres enquêtes comme celle réalisée au lendemain de la NDLS auprès des usagers du 115 (Apur, 2025a, p. 50-55) ont montré la mobilité importante des publics sans abri au sein de la région francilienne : soit pour accéder aux hôtels sociaux dans lesquels les SIAO les orientent pour une ou plusieurs nuits et qui sont disséminés dans les huit départements, soit pour échapper à une pression policière accrue qui les pousse à passer leurs nuits hors de la capitale.

L'équipe a formulé l'hypothèse que des situations d'hébergement chez un tiers pourraient être plus fréquentes dans certains départements de petite et grande couronne, notamment en lien avec des caractéristiques du parc de logements (plus grands en petite et grande couronne), sans exclure le rôle d'autres facteurs sociaux et relationnels (Chaput et Mosny, 2021). Cette hypothèse est, par exemple, étayée par les données produites par l'Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (Ofpruh) à partir de l'analyse des primo-demandes d'hébergement ou de logement adressées aux SIAO en 2019 (Gutierrez Saucedo et Magnier, 2022) et présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2-1. Répartition des premières demandes au SIAO selon les trois motifs principaux et le département, année 2019

	75	77	78	91	92	93	94	95	Île-De-France
Fin d'hébergement chez des tiers	12	24	17	23	23	22	21	24	19
Sortie d'hébergement institutionnel	29	10	16	11	12	15	18	9	17
Dort dans la rue	16	13	9	7	10	13	8	10	12
Autres motifs ou inconnu	43	53	58	59	55	50	53	57	52
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : en 2019, 12% des primo-demandes adressées au SIAO de Paris ont pour motif la fin d'hébergement chez des tiers.

Champ : primo-demandes adressées aux SIAO, année 2019. Seuls les trois principaux motifs en termes de fréquence ont été présentés dans ce tableau.

Source : d'après l'Ofpruh, 2022.

On constate une différence notable entre Paris et les autres départements franciliens : pour certains d'entre eux, près d'un quart des demandes relève de la fin d'hébergement chez des tiers, alors que ce n'est le cas que d'un peu plus d'1 demande sur 10 dans la capitale.

Pour couvrir ce champ d'enquête, nous avons présenté le projet de l'étude aux différents SIAO : tous ont accepté de participer. Leur apport a été double : d'une part l'élaboration ou la mise à jour des listes de structures de leur département respectif et d'autre part la passation des questionnaires dans ces mêmes structures, en fonction de leurs disponibilités. De même, certaines structures tirées au sort ont elles-mêmes fait passer les questionnaires. Cela a permis à la fois d'augmenter le nombre de personnes interrogées et à l'équipe Hebtiers de se concentrer sur les zones où les partenaires ne pouvaient pas organiser l'enquête ou préféraient recourir à des enquêtrices<sup>13</sup> de l'équipe Hebtiers.

### c. Dans une diversité de structures, à des fins exploratoires

De pair avec la volonté d'avoir une vision régionale du recours à l'hébergement chez des tiers, la première phase du projet a été pensée pour sortir du cadre classique des enquêtes quantitatives sur les populations sans abri. Comme vu précédemment, les enquêtes SD 2001 et 2012 ont eu lieu dans les services d'hébergement et les distributions alimentaires gratuites. Or les publics sans domicile et sans abri fréquentent d'autres lieux d'aide et de services, y compris des structures qui ne leur sont pas expressément dédiées mais dont ils se saisissent, comme cela est documenté par des études qualitatives (Paugam et Giorgetti, 2013 ; Chevallier, 2010). L'hypothèse était que certains publics pouvaient ne pas fréquenter les accueils de jour ou les distributions alimentaires, tout en étant concernés par le recours à l'hébergement chez des tiers. Ces constats ont donc abouti à l'inclusion, à titre

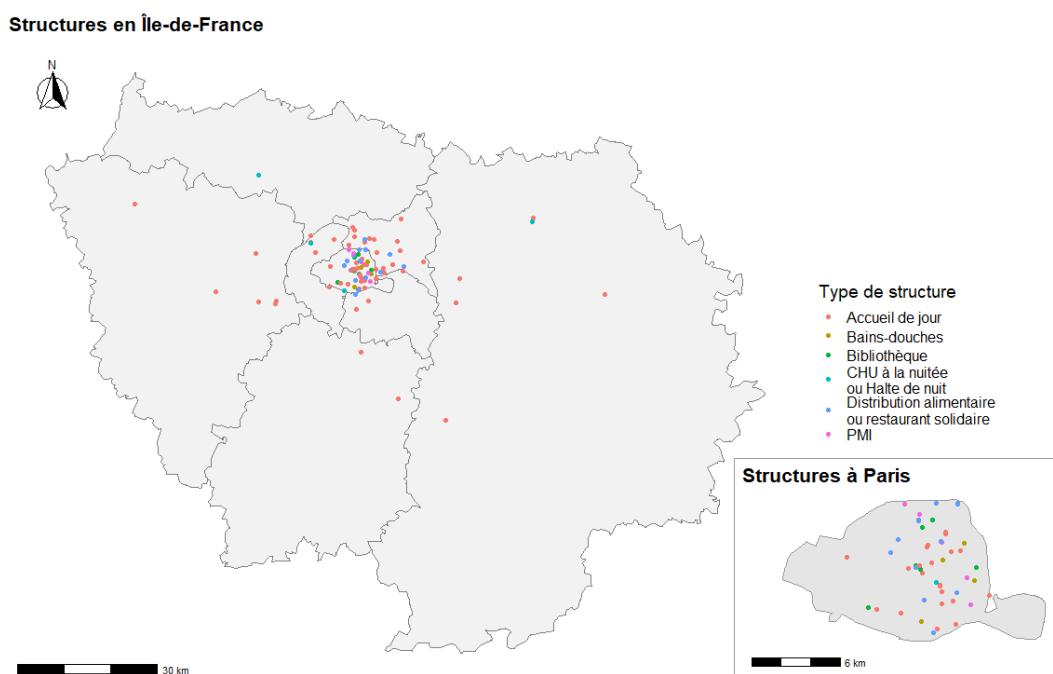
<sup>13</sup> Pour plus de lisibilité, dans les différentes opérations de collecte, les enquêtrices étant majoritaires, dans la suite du rapport nous utiliserons ce terme pour désigner à la fois les enquêtrices et enquêteurs de l'enquête flash, ainsi que les enquêtrices et l'enquêteur de l'enquête quantitative approfondie.

exploratoire des services suivants : les bibliothèques, les bains-douches, les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (Caarud) et les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), les services de protection maternelle et infantile (PMI), les permanences sociales d'accueil (PSA), les haltes de nuit et les centres d'hébergement d'urgence (CHU) à la nuitée, les restaurants solidaires et les maraudes, en plus des accueils de jour et des distributions alimentaires.

Face au grand nombre de structures à recenser et à couvrir, compte tenu des ressources mobilisables, l'arbitrage retenu a consisté à couvrir dans chaque département un socle minimal de structures (les accueils de jour et les 115), et à solliciter un petit nombre de structures de chaque type à Paris. En Seine-Saint-Denis, quelques distributions alimentaires ont également été couvertes.

Le contact des structures a été entrepris à partir des listes existantes ou colligées par l'équipe, les chargés et chargées d'observation des SIAO de chaque département et de la Ville de Paris. Au final, pour la région, ce sont 194 structures qui ont été contactées et 99 qui ont finalement participé, dont la répartition est illustrée par la carte suivante :

Carte 2-1. Les structures enquêtées lors de l'enquête flash (juin-juillet 2023)



Note : les Caarud, Csapa et PSA ont été regroupés avec les accueils de jour, pour limiter le nombre de couleurs employées.

Lecture : chaque point représente une structure participant à l'enquête flash.

Champ : structures participantes à l'enquête flash, liste établie à l'été 2023.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données recueillies lors de l'enquête flash Hebtiers.

#### d. Terrain et bilan succinct de la collecte

Le terrain de l'enquête s'est déroulé en trois temps au début de l'été 2023 : à Paris du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet ; dans les autres départements (avec des rattrapages pour certaines structures parisiennes) du 3 au 8 juillet ; le 10 juillet auprès des 8 services du 115 de la région.

L'équipe Hebtiers est intervenue dans 42 structures, avec l'appui de cinq bénévoles et de 19 professionnels du Samusocial de Paris venus en renfort. L'équipe du SIAO de Seine-Saint-Denis (Interlogement93) a organisé et participé à la passation dans 20 structures dans le département, et 37 structures ont géré l'enquête en interne (celles affiliées à la Mairie de Paris ou la Fondation pour le Logement des défavorisés, entre autres). Sur la totalité du temps de terrain, 83 enquêtrices (ainsi que les écoutants et écoutantes sociales des 115 franciliens) ont participé à la collecte.

Les tableaux suivants résument les éléments principaux de la collecte :

Tableau 2-2. Répartition des structures et des personnes répondantes (effectif et %) selon le type de structure

	Nombre de structures	Effectif de répondants	Pourcentage des répondants
Accueils de jour	44	634	30%
Espaces solidarité insertion (ESI)	8	157	7%
Bibliothèques	6	511	24%
Bains-Douches	4	57	3%
CAARUD, CSAPA	6	77	4%
CHU	2	105	5%
Haltes de nuit	3	24	1%
Distributions alimentaires	12	319	15%
Restaurants solidaires	5	145	7%
Maraudes	2	9	0%
PSA	2	33	2%
PMI	5	48	2%
Total	99	2119	100

Lecture : 44 accueils de jour ont participé, pour 634 répondants, représentant 30% de tous les répondants à l'enquête.

Champ : structures participantes à l'enquête flash, liste établie à l'été 2023.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données recueillies lors de l'enquête flash Hebtiers.

Tableau 2-3. Répartition des structures et des personnes répondantes selon le département d'enquête

	Nombre de structures	Nombre de répondants	Pourcentage des répondants
75	50	1366	64%
77	7	55	3%
78	6	54	3%
91	2	27	1%
92	6	161	8%
93	21	391	18%
94	4	34	2%
95	3	31	1%
Total	99	2119	100%

Lecture : 50 structures dans le 75 représentent 1366 répondants (64% du total des répondants).

Champ : structures participantes à l'enquête flash, liste établie à l'été 2023.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données recueillies lors de l'enquête flash Hebtiers.

Ainsi, plus de 2 100 personnes ont répondu au questionnaire dans l'enquête structures, et 631 au questionnaire auprès des 115.

Au moment de l'analyse des résultats, des données de fréquentation de chaque type de structures sont apparues nécessaires pour un calcul de pondérations de l'enquête flash. L'équipe a procédé à un nouveau tirage au sort par type de structure et s'est déplacée dans 19 d'entre elles en Île-de-France, afin de collecter des données de fréquentation à partir de semainiers : les enquêtrices ont interrogé 172 personnes sur le type et nombre de structures différentes dans lesquelles elles s'étaient rendues les sept jours précédents, afin de pouvoir utiliser ces profils pour calculer un jeu de pondérations de l'enquête flash. Cela permet d'avoir des résultats représentatifs et, sur le volet des accueils de jour, comparables aux résultats de l'enquête approfondie, issue de la deuxième phase du projet.

Les résultats finaux de l'enquête flash seront présentés dans un rapport dédié, accompagnés de ceux de l'enquête de fréquentation qui a eu lieu du 17 au 28 juin 2024.

## 2. Caractériser précisément le phénomène : l'enquête Hebtiers « approfondie » (2024-2025)

### a. Une enquête quantitative approfondie sur les parcours et conditions d'hébergement

La deuxième phase du projet, et qui en constitue l'axe central, repose sur une enquête quantitative approfondie auprès de personnes ayant été hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois. Celle-ci a été conçue pour retracer de la manière la plus fine possible le parcours d'hébergement des personnes interrogées. En effet, l'hébergement chez un tiers n'est qu'une option parmi d'autres quand on n'a pas de logement personnel. L'intrication de ce dernier avec toutes les autres solutions de mise à l'abri, et avec tous les moments où il n'y a ni mise à l'abri, ni hébergement chez un

tiers, dresse un portrait de ce que l'on pourrait appeler l'errance résidentielle. C'est une dimension centrale de la précarité très complexe à saisir par des enquêtes quantitatives classiques parce que c'est un phénomène dont les variations peuvent être – et sont souvent – quotidiennes, entraînant l'impossibilité de colliger les expériences individuelles dans un temps de passation raisonnable. En dépit de cette contrainte méthodologique majeure, l'équipe a élaboré un questionnaire hybride permettant à la fois de comptabiliser toutes les modalités d'hébergement ou de mise à l'abri que les enquêté.es ont vécu mais aussi d'avoir un *proxy* de durée de chaque épisode d'hébergement. La période de référence choisie est celle des douze derniers mois, assez classique dans les enquêtes : elle est suffisamment courte pour que les personnes aient gardé un souvenir relativement précis de leur « historique résidentiel », et elle reste raisonnable en termes de temps de passation du questionnaire.

Si le parcours d'hébergement et les expériences chez les tiers sont le sujet principal du questionnaire, des données socio-démographiques ont été collectées, ainsi que sur la santé, l'alimentation, les démarches et les projets. Le questionnaire fera l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre suivant.

Une première version du questionnaire a été testée au printemps 2024 afin de vérifier la compréhension des questions les plus complexes. Les retours ont permis d'affiner certaines formulations, de réagencer certaines thématiques et d'ajouter des modalités manquantes. Le test a aussi permis de confirmer que le temps de passation pouvait être très long (supérieur à deux heures), comme l'équipe l'avait envisagé, mais le choix a été fait de conserver toutes les thématiques afin d'avoir une vision complète du recours, de l'inscription dans les parcours d'hébergement, et des conditions d'hébergement chez des tiers, afin de répondre aux trois objectifs de l'enquête.

### b. Un terrain circonscrit aux accueils de jour, à l'échelle de l'Île-de-France

La phase de test, ainsi que l'expérience terrain de l'enquête flash ont orienté le choix définitif du terrain de la version approfondie : compte tenu de la longueur théorique de la passation, évaluée entre une heure et deux heures selon les situations des personnes, et de la présence de thématiques considérées comme sensibles, l'équipe a décidé de ne couvrir que les accueils de jour. De tous les types de structures explorées, seuls ces derniers avaient la capacité d'offrir un espace adapté, avec la possibilité d'accéder à des bureaux ou des espaces à même de préserver l'intimité et un minimum de confort pour le binôme enquêtatrice/personne enquêtée. Par ailleurs, la structure devait être un lieu où les personnes restent un temps suffisant pour que l'enquêtatrice puisse leur proposer d'y participer et mener à bien plusieurs questionnaires dans la journée, disqualifiant la passation en distribution alimentaire, dans les restaurants solidaires ou aux bains douches. Les bibliothèques auraient pu constituer une autre possibilité mais les résultats préliminaires de l'enquête flash ont montré que c'était le type de structure avec le plus faible taux de personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois. Même s'il est bien documenté que les personnes sans domicile et sans abri les fréquentent et y passent du temps (Paugam et Giorgetti, 2013), elles accueillent en majorité des personnes ayant un logement personnel. En outre, lors des passations des questionnaires de l'enquête flash dans

les bibliothèques de Paris, l'équipe a été confrontée à un évitement de l'enquête, bien que de courte durée : les personnes les plus précaires, celles que l'on pouvait présupposer entrer dans le champ de l'enquête, ont eu tendance à éviter les équipes d'enquêteurs et enquêtrices, comme si le fait de répondre à nos questions allait « révéler » publiquement leur statut, alors que pour beaucoup d'entre elles l'objectif est au contraire de passer inaperçues. Il n'était donc pas envisageable de déployer l'enquête en bibliothèque, en tout cas pas sous le format prévu de tirage au sort aléatoire et de proposition au plus grand nombre de personnes.

Une fois arrêté le choix du type de structure, et dans l'optique d'actualiser et de compléter la liste déjà utilisée pour l'enquête flash, l'équipe a fixé des critères d'éligibilité des accueils de jours en fonction de la fréquentation et de l'amplitude des horaires d'ouverture. Ce travail a permis d'inclure tout lieu qui, tout en n'ayant pas forcément d'étiquette « officielle », avait un fonctionnement qui lui permette de rentrer dans le cadre réglementaire des accueils de jour en tant que dispositif de veille sociale et à ce titre inscrit dans le Code d'action sociale et des familles (CASF, article L345-2). Ce cadre légal repose sur quatre obligations : mettre en place un accueil dans chaque département, garantir la continuité de service, organiser un dispositif de veille sociale coordonné et faire participer les personnes à la vie et au fonctionnement des établissements. Le référentiel national de l'« Accueil, Hébergement, Insertion » de 2005<sup>14</sup> énonce pour sa part une définition extensive : « l'accueil de jour est d'abord un espace permettant d'accueillir en accès libre pendant les heures d'ouverture toute personne qui le souhaite [...]. Un accueil de jour est également un lieu où certains services peuvent être mis à la disposition des personnes [...] [ce] peut-être un simple abri convivial fonctionnant en grande partie avec des bénévoles et offrant aux personnes qui le fréquentent des dépannages d'urgence [...]. »

Pour la passation de l'enquête, l'aspect le plus important était donc que le lieu accueille de manière inconditionnelle le public et lui permette de rester sur place. C'est ce dernier élément qui a finalement été le critère d'inclusion discriminant. En effet, lors du recensement des structures et de leurs modalités de fonctionnement, une partie d'entre elles a dû être écartée car leurs heures d'ouverture étaient trop restreintes pour nous permettre d'assurer la passation des questionnaires. Les horaires ont été systématiquement confirmés auprès de l'association porteuse, ainsi que la configuration des lieux d'accueil (présence d'un local permettant le maintien de la confidentialité lors de la passation). Dans ce cadre, toute structure ne fonctionnant pas au moins une demi-journée d'ouverture par semaine en continu a été retirée de la liste.

Convaincus de l'intérêt de garder une lecture francilienne du phénomène de l'hébergement chez des tiers, l'équipe a une nouvelle fois fait appel aux chargé·es d'observation des SIAO pour leur soumettre les listes d'accueils de jour par département afin de la confirmer ou de l'amender, en fonction de leur connaissance des dispositifs de veille sociale.

---

<sup>14</sup> Circulaire DGAS/1A n° 2005-459 du 11 octobre 2005 relative au dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, plan hiver 2005-2006

### c. Des accueils généralistes et spécialisés

Une fois le périmètre géographique concerné par l'enquête défini et la liste des accueils de jour consolidée, l'équipe a procédé à une classification selon le type de public accueilli. Afin d'assurer un tirage au sort permettant une bonne représentativité de la diversité des personnes fréquentant les accueils, chaque structure a été classée dans une des neuf catégories de public préalablement créées : jeunes, femmes, familles, LGBTQIA+, migrants, prostitution, santé/addictions, violences, et enfin les accueils généralistes théoriquement ouverts à tout public. Le détail et l'effectif des structures sont présentés plus loin dans le **chapitre 3**.

### 3. Améliorer la connaissance de la complexité des parcours : une post-enquête qualitative (à partir de 2025)

La troisième et dernière phase du projet est constituée d'une enquête qualitative, qui est toujours en cours à la date de parution de ce rapport. Sa mise en œuvre a commencé lors de la finalisation du terrain de l'enquête approfondie et de la primo-exploitation des données de celle-ci. Si l'idée de cette partie qualitative a été présente dès le début, sa nécessité a été confirmée tout au long de la deuxième phase grâce aux retours demandés systématiquement aux enquêtrices de la phase quantitative. Bien que le questionnaire approfondi ait été conçu pour colliger le maximum d'informations sur les parcours d'hébergement des personnes, à la fois chez des tiers mais aussi dans toutes les autres configurations, les notes de terrain ont montré que la complexité des intrications des différentes situations vécues ne pouvait être entièrement saisie par des questions fermées. En effet, l'extrême précarité vécue par les enquêté·es pouvait aboutir à des situations qui n'avaient pas été envisagées et également des enchaînements d'évènements difficiles à résumer. L'objectif étant de donner un éclairage sur les parcours, il est nécessaire de compléter la quantification par la démarche compréhensive des entretiens.

#### a. Des entretiens qualitatifs semi-directifs

La grille d'entretien a été construite à partir du journal de terrain, des entretiens avec les enquêtrices menés afin d'identifier les lacunes du questionnaire et de l'exploitation en temps réel des questionnaires, notamment du traitement des modalités « autre, précisez ». L'entretien commence par reconstituer les parcours d'hébergement, à l'aide d'une frise chronologique de l'année écoulée. La frise permet également de faire apparaître les autres événements vécus dans la période (par exemple perdre son emploi et son logement ou son hébergement).

À la différence de l'enquête quantitative approfondie qui appréhendait les parcours de manière générale au cours des douze derniers mois, l'entretien permet de capter les enchaînements dans les parcours. Il met également en lumière les conditions de vie dans chaque hébergement chez des tiers, sans se limiter au dernier, et les raisons associées au passage d'une situation d'hébergement à une autre (hébergement chez un tiers ou autre).

## b. Le recontact des personnes enquêtées et la problématique de l'attrition

Un des écueils anticipés, et qui s'est effectivement révélé prégnant, a été celui de la constitution du vivier de personnes à enquêter. Si la première phase a été simple, puisqu'il s'agissait pour les enquêtrices de proposer aux enquêté·es d'être recontacté·es ultérieurement pour cet entretien, la phase de recontact s'est avérée plus difficile. La problématique de l'attrition est bien connue des enquêtes à passages répétés en population générale, mais elle est encore plus marquée lorsqu'on travaille avec des populations très précaires. À l'attrition classique (la personne n'a plus envie de participer) s'ajoute une attrition liée aux conditions de vie des personnes. Si beaucoup ont donné leur accord pour être recontactées, au moment du rappel beaucoup d'entre elles étaient devenues injoignables. Cela peut tenir à l'utilisation de cartes SIM prépayées ou d'abonnements non stables chez des sous-opérateurs, problématique bien connue du 115 : à chaque changement de carte ou de téléphone, le numéro change. De plus, pour les personnes ayant été jointes, la difficulté de trouver un créneau et lieu pour l'entretien a mené à des échecs différents. Pour remédier à cela, l'équipe réfléchit actuellement à deux options (non exclusives) : soit retourner dans les accueils de jour, soit proposer à des usagers du 115 de participer si leur situation entre dans le cadre au moment où ils appellent : avoir été hébergé·e chez un tiers la veille ou lors des douze derniers mois.

## Chapitre 3. Échantillonnage et structuration générale du questionnaire de l'enquête quantitative approfondie

À la suite de la présentation globale du projet et des différents volets qui le composent, le présent chapitre a pour objectif d'introduire l'enquête quantitative approfondie auprès des personnes ayant été hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois. Il détaille d'abord la méthode d'échantillonnage des accueils de jour. Puis il présente la stratégie d'identification et d'approche des personnes ayant été hébergées chez des tiers ainsi que les thèmes et modules qui composent le questionnaire.

### 1. Champ de l'enquête : les accueils de jour en Ile-de-France

#### a. Le recensement des structures

Au terme du travail de recensement des accueils de jour franciliens, et une fois leurs modalités d'ouverture prises en compte pour établir une liste de structures pouvant effectivement accueillir l'enquête, le nombre de structures recensées s'établit à 175. Il est proche de celui répertorié dans certains des travaux comparables, notamment celui de Farah Laala, Paul Blanchard et Hélène Fouquet (2019) qui en ont recensé 157. L'écart est plus grand avec d'autres recensements, notamment en petite et grande couronne, où nous avons rarement retenu des antennes locales de réseaux associatifs lorsque les horaires d'ouverture étaient très restreints : le recensement de l'enquête Accueils de jour de 2021 dénombrait ainsi plus de 250 structures dans la région (Solchany, et al. 2021).

Dans la liste établie pour l'enquête Hebtiers, Paris concentre plus de la moitié des structures, avec 98 accueils de jour, tandis que 34 sont répertoriés en petite couronne et 43 en grande couronne (**Tableau 3-1 et Carte 3-1**). Un tiers des structures environ (66 structures) est dédié à l'accueil de publics spécifiques ou répond à des besoins spécifiques, représentant une large diversité de situations. Ces structures sont concentrées à Paris. Quinze structures parisiennes (généralistes ou spécifiques) sont labellisées ESI, disposent d'une large palette de services complémentaires et d'une relative visibilité, susceptible de capter davantage d'orientations vers ces lieux. La prise en compte des spécificités de ces structures est essentielle afin de refléter la diversité des personnes, de leurs besoins, de leurs usages des structures en fonction de leur situation et de l'offre de services qui les entourent.

Tableau 3-1. Répartition des accueils de jours recensés en Île-de-France selon certaines caractéristiques

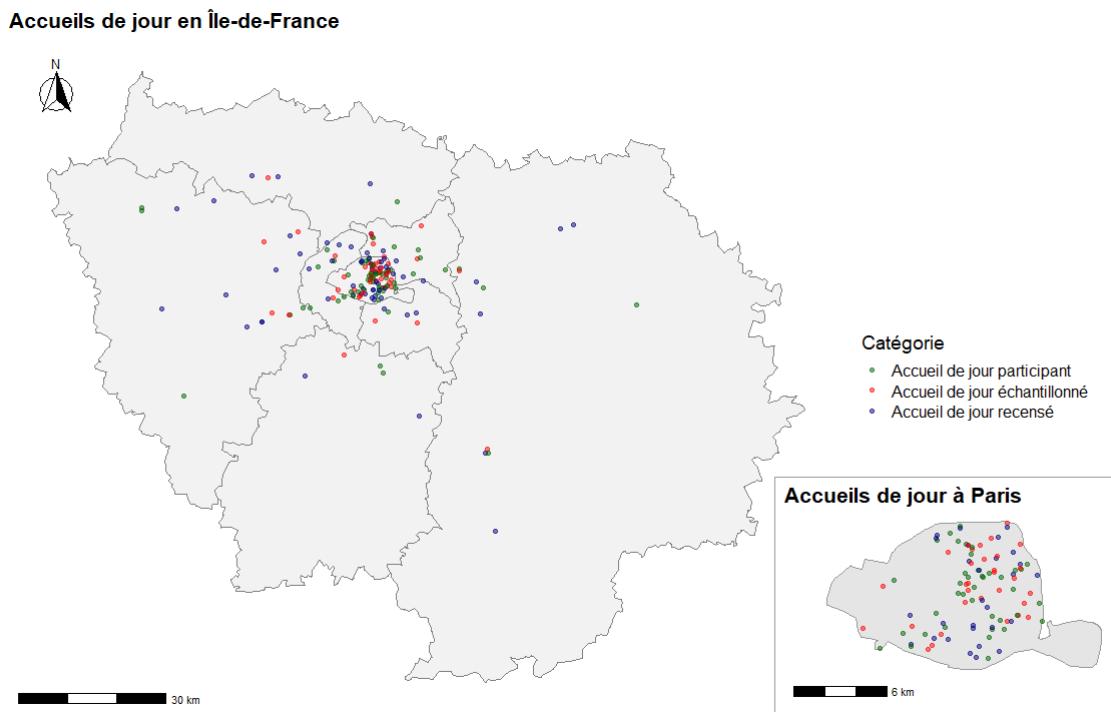
Type de structure	Zone géographique			Ensemble
	Paris	Petite couronne	Grande couronne	
<b>Par spécificité de public accueilli</b>				
Pas de spécificité, généraliste	48	25	36	109
Structures accueillant un public spécifique	50	9	7	66
... accueillant des familles	3	0	1	4
... accueillant des femmes	9	0	1	10
... accueillant des jeunes	3	0	0	3
... accueillant des personnes LGBTQIA+	4	0	0	4
... accueillant des personnes migrantes	11	0	0	11
... accueillant des personnes en situation de prostitution	5	1	0	6
... accueillant des personnes ayant des besoins en matière de santé ou de prise en charge d'addictions	13	6	4	23
... accueillant des personnes victimes de violence	2	2	1	5
Structures labellisées Espace solidarité insertion (ESI)	15	0	0	15
<b>Nombre total de structures</b>	<b>98</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>175</b>

Lecture : 48 structures généralistes, n'étant pas prioritairement dédiées à l'accueil d'un public spécifique, ont été recensées à Paris.

Champ : accueils de jour d'Île-de-France, liste établie à l'été 2024.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données recueillies dans la phase préparatoire de l'enquête Hebtiers 2024-2025.

Carte 3-1. Les accueils de jour de l'enquête approfondie



Lecture : chaque point représente un accueil de jour recensé dans la région.

Champ : accueils de jour d'Île-de-France, liste établie à l'été 2024.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données recueillies dans la phase préparatoire de l'enquête Hebtiers 2024-2025.

### b. Les paramètres du tirage au sort des structures

Une fois les structures recensées, les paramètres du tirage au sort des établissements à contacter ont pu être précisés. L'objectif est, tout en limitant le nombre de structures à solliciter et les déplacements vers des lieux de terrain différents, de représenter tout de même la diversité des situations à l'échelle de la région. Des travaux antérieurs allaient dans le sens d'une variation par département des taux de recours (**Tableau 2-1**). Ainsi il est apparu important de représenter chaque zone géographique à hauteur du nombre de structures qu'elle propose. Le tirage a dès lors été stratifié par type de département (Paris, petite couronne, grande couronne).

S'agissant de la diversité des publics accueillis dans les accueils de jour, compte tenu du petit nombre de structures dédiées à certains publics, et pour s'assurer de meilleures chances de collecter des questionnaires rendant compte de ces situations, sans doute spécifiques, il est apparu utile de suréchantillonner les structures accueillant des publics spécifiques. Le même choix a été fait pour les ESI, en raison de leur caractère central dans l'environnement des structures parisiennes. Ainsi, un échantillonnage stratifié par type de département, équilibré par public cible, c'est-à-dire visant à bien refléter la proportion des spécificités d'accueil des structures dans les strates et à probabilités de tirage inégales en fonction de ce choix de surreprésentation a été entrepris. Dernier paramètre à prendre en compte, les structures gérées par le Samusocial de Paris ( $n=3$ ) ont toutes été sélectionnées, pour

mettre à profit et renouveler le lien entretenu avec les équipes opérationnelles du groupement d'intérêt public. Un total de 69 structures a donc été tiré au sort en septembre 2025 (**Tableau 3-2**) : 35 généralistes et 34 spécifiques, soit une répartition reflétant la surreprésentation de structures spécifiques. Parmi les structures tirées au sort, 42 étaient à Paris, 12 en petite couronne et 15 en grande couronne.

Tableau 3-2. Répartition des structures de l'échantillon initial selon le type de public qu'elles accueillent

Public accueilli	Zone géographique			Ensemble
	Paris	Petite couronne	Grande couronne	
Pas de spécificité, généraliste	17	8	10	35
Structures accueillant un public spécifique	25	4	5	34
... accueillant des familles	1	0	1	2
... accueillant des femmes	5	0	0	5
... accueillant des jeunes	1	0	0	1
... accueillant des personnes LGBTQIA+	2	0	0	2
... accueillant des personnes migrantes	6	0	0	6
... accueillant des personnes en situation de prostitution	2	1	0	3
... accueillant des personnes ayant des besoins en matière de santé ou de prise en charge d'addictions	7	2	3	12
... accueillant des personnes victimes de violence	1	1	1	3
Nombre total de structures	42	12	15	69

Lecture : 15 structures ont été tirées au sort en grande couronne, dont 1 dédiée à l'accueil de familles.

Champ : accueils de jour d'Île-de-France, liste établie à l'été 2024.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025.

### c. La compensation des refus ou des impossibilités de participation des structures

À deux points dans le temps, mi-octobre 2024 et fin novembre 2024, deux tirages complémentaires ont été effectués : des structures ayant indiqué ne pas être en mesure d'accueillir l'enquête ont été remplacées par des structures sélectionnées parmi les structures restantes, leur probabilité de tirage à chaque stade reflétant le nombre de refus à compenser parmi leurs structures homologues.

Ainsi, 22 structures complémentaires ont été sollicitées suite à ce second tirage, et 16 à l'issue de ce troisième tirage.

Toutefois, ce processus n'a pas pu compenser tous les refus ou toutes les impossibilités de participation : d'une part, il n'a pas été possible de remplacer les structures, notamment celles nouvellement sollicitées, qui ont refusé après ces tirages complémentaires. D'autre part, des structures identifiées comme futures participantes au moment des extractions des listes des refus ont pu, finalement, ne pas proposer de modalités permettant d'organiser la venue d'enquêtrices sur le terrain.

L'ensemble de ces paramètres est pris en compte dans la détermination des probabilités effectives de sélection des structures ayant accueilli le terrain de l'enquête.

#### d. Bilan de collecte dans les structures

Alors que 69 structures avaient été initialement tirées au sort, 38 l'ont été à titre complémentaire. Ce sont finalement 63 établissements qui ont constitué le terrain, sur 107 contactées à l'issue des tirages au sort (**Tableau 3-3**). Ces structures se répartissent à peu près à part égale entre structures spécifiques (33 structures) et généralistes (30 structures), les premières restant surreprésentées à peu près à proportion du choix initial de surreprésentation. Elles restent également concentrées, à peu près autant que pour l'ensemble des structures recensées, à Paris (39 structures, contre treize en grande couronne et onze en petite couronne).

Parmi les refus et impossibilités documentées, certaines traduisent les limites de l'exercice de recensement (modalités d'accueil avec des horaires différentes de celles anticipées et finalement incompatibles avec les exigences du terrain), d'autres reflètent des difficultés matérielles (impossibilité de prévoir un espace de passation dédié), des contraintes de fonctionnement dans les structures (absence de moyens ou d'équipe suffisante pour maintenir un accueil dans de bonnes conditions), et, dans quelques cas, des refus par rapport à la thématique de l'enquête ou aux enquêtes plus généralement.

Tableau 3-3. Répartition des structures où s'est effectivement déployée l'enquête selon le type de public qu'elles accueillent

	Zone géographique			Ensemble
	Paris	Petite couronne	Grande couronne	
Pas de spécificité, généraliste	14	8	8	30
Structures accueillant un public spécifique	25	3	5	33
... accueillant des familles	3	0	1	4
... accueillant des femmes	4	0	0	4
... accueillant des jeunes	3	0	0	3
... accueillant des personnes LGBTQIA+	1	0	0	1
... accueillant des personnes migrantes	4	0	0	4
... accueillant des personnes en situation de prostitution	1	1	0	2
... accueillant des personnes ayant des besoins en matière de santé ou de prise en charge d'addictions	8	1	3	12
... accueillant des personnes victimes de violence	1	1	1	3
Nombre total de structures	39	11	13	63

Lecture : 13 structures ont accueilli l'enquête en Grande couronne, dont 1 dédiée à l'accueil de familles.

Champ : accueils de jour d'Ile-de-France, liste établie à l'été 2024.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025.

## 2. Un questionnaire en deux parties distinctes mais reliées

Le questionnaire de l'enquête approfondie a été nourri par plusieurs opérations antérieures. Outre l'enquête flash (**chapitre 2**), l'enquête pilote réalisée par les étudiantes et étudiants de l'Idup ont permis d'apporter des premiers résultats éclairants sur certaines pratiques et conditions de vie des personnes hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois. Le questionnaire a servi de base à celui de l'enquête approfondie, en modifiant les questions qui n'ont pas fonctionné, et en ajoutant des modalités pertinentes issues des champs libres. À cela s'est ajoutée la double-écoute sur la plateforme 115 et la revue bibliographique des enquêtes quantitatives et qualitatives ayant abordé le thème de l'hébergement chez des tiers.

Le questionnaire de l'enquête approfondie se présente sous la forme de deux parties distinctes, mais reliées. Approfondir le recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois presuppose d'avoir identifié les personnes concernées. Ainsi, la première partie, la plus courte, correspond à une phase d'éligibilité, proposée au plus grand nombre de personnes, pour les identifier. La deuxième partie, sur l'hébergement chez des tiers, n'était proposée qu'aux personnes concernées.

### a. Un premier questionnaire court d'éligibilité

Les personnes cibles de l'enquête approfondie sont des personnes majeures, sans logement personnel au cours des douze derniers mois et ayant été hébergées – au sens large – au moins une nuit chez une personne durant cette période.

L'éligibilité au questionnaire approfondi se fait par la vérification de trois éléments : l'âge, une expérience de sans-domicilisme dans les douze mois précédent l'enquête et une expérience d'hébergement chez un tiers pendant la même période. En effet, pour pouvoir participer à l'enquête la personne doit être majeure ou avoir entre 16 et 18 ans et ne pas avoir été reconnue mineure par l'État (une reconnaissance pouvant toutefois intervenir ultérieurement en cas de recours). L'équipe aurait souhaité pouvoir proposer l'enquête à l'ensemble des personnes rencontrées dans les accueils de jour, y compris les mineurs non accompagnés dont on connaît très mal les conditions de vie et d'hébergement, mais il n'est pas possible d'interroger un mineur sans l'accord d'un représentant légal. La seule catégorie qu'il a été légalement possible d'interroger est donc celle des mineurs ayant déposé une demande de protection auprès de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et auxquels la protection a été refusée, l'État entérinant de fait la majorité, y compris le temps du recours.

À toutes les personnes remplissant les critères d'âge, on a demandé ensuite si, au cours des douze derniers mois précédent l'enquête, elles ont vécu une ou plusieurs périodes sans logement personnel en France métropolitaine. Comme la définition statistique d'un logement personnel n'est pas forcément la définition « vécue » – on peut dormir dans un appartement sans que ce soit un logement personnel – la question posée précisait bien « c'est-à-dire un logement dont vous étiez-vous-même propriétaire, locataire ou sous-locataire avec un bail ».

Toute personne majeure ayant connu au moins un épisode sans logement personnel dans les douze derniers mois est ensuite dirigée vers les questions filtres sur l'hébergement chez des tiers. Trois questions de repérage sont posées, afin d'inclure la plus grande diversité de situations possibles. Les questions sont les suivantes : « au cours des douze derniers mois, en France métropolitaine ....

- Avez-vous passé la nuit chez une personne parce que vous n'aviez pas d'endroit où dormir, y compris dans la chambre de quelqu'un (par exemple dans un foyer) ?
- Avez-vous sous-loué sans avoir de bail/contrat à votre nom un appartement, une maison, une pièce ou même un lit dans une pièce partagée ?
- Vous a-t-on prêté un appartement, une maison, une pièce ou même un lit dans une pièce partagée parce que vous n'aviez pas d'endroit où dormir ? »

Une seule réponse positive rend éligible à la suite du questionnaire, mais les personnes ont pu répondre positivement à deux voire trois questions, ce qui constitue déjà une première information sur les différentes solutions d'hébergement mobilisées (cf. **chapitre 5**).

Toutes les autres personnes ne rentrant pas dans le champ, hormis les mineurs, sont seulement interrogées sur leur sexe et leur âge, ainsi que sur leur fréquentation des accueils de jours durant les sept jours précédents, leur lieu de sommeil la veille et les

difficultés qu'elles ont pu rencontrer pendant la période des jeux olympiques et paralympiques<sup>15</sup>, notamment dans l'accès aux structures et à l'hébergement.

### b. Un questionnaire long nécessitant une gestion automatisée des filtres

Pour l'enquête approfondie contenant des questions sensibles (santé, violences), l'équipe a choisi de travailler avec les outils Epiconcept®, spécialisés dans les enquêtes épidémiologiques et de santé, dotés de la certification Hébergeur de Données de Santé, indispensable pour le recueil des bases de données de l'enquête.

Sa plateforme Voozanoo®, plus adaptée au développement et à l'implémentation de modules complexes, nombreux et interdépendants, est le support de collecte du questionnaire long. À titre d'illustration, la version papier de l'intégralité du questionnaire atteint presque les 180 pages. Il fallait donc une interface de création qui permette une gestion très fine de chaque variable et qui soit adaptée à leur grand nombre. Les filtres et leur programmation ont représenté la partie la plus longue et la plus complexe du travail d'informatisation, qui a pris plusieurs semaines. Les phases de test ont également demandé beaucoup de travail, pour recréer tous les chemins possibles de réponse et vérifier que tous les filtres aboutissaient bien aux bons modules et questions.

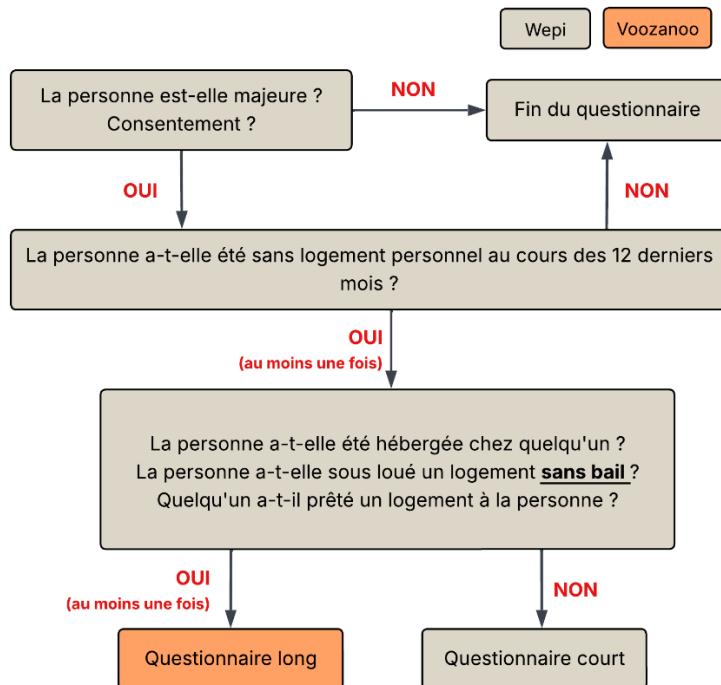
### c. Entièrement informatisé sur deux plateformes de saisie

Le cheminement d'éligibilité théorique présenté page suivante permet de visualiser la mise en place de deux bases différentes, chacune reposant sur une solution en ligne adaptée à son utilisation et son format.

---

<sup>15</sup> Ce module a été introduit du fait de la temporalité de l'enquête. Ces questions feront l'objet d'une publication dédiée.

Figure 3-1 Arbre décisionnel de l'éligibilité au questionnaire adapté à la situation



Source : document de formation enquête approfondie, équipe Hebtiers, 2024

Pour rappel, l'enquête a fait l'objet d'une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD). À ce titre, et dans le respect du cadre RGPD s'appliquant aux données recueillies, les enquêté.es ont été informé.es de leurs droits en amont de la passation et les personnes enquêtrices leur ont remis un document informatif sur leur consentement et le droit d'accès et de rectification avec les coordonnées à solliciter le cas échéant.

Pour le questionnaire court d'éligibilité (

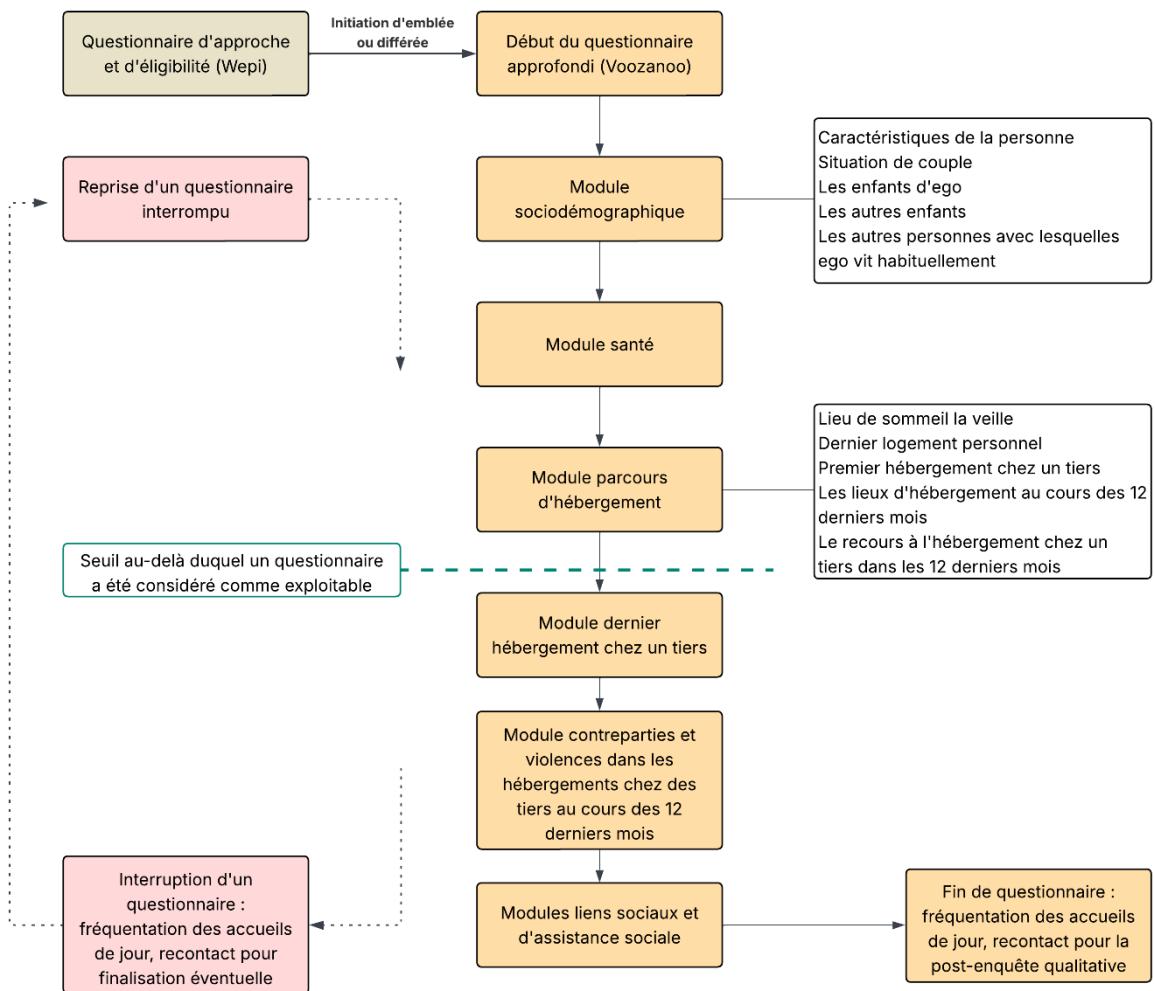
Figure 3-1), qui a été implémenté en dernier, l'équipe a fait le choix de la plateforme WEPI® d'Epiconcept, spécialisée dans les questionnaires en ligne et de maniement aisés. De plus, elle est adaptée au multi-outil (tablette, téléphone) ce qui a permis aux enquêtrices de ne pas s'encombrer d'un ordinateur lors de la phase de proposition de l'enquête et de vérification de l'éligibilité au sein des accueils de jour, cette phase se déroulant dans les espaces communs.

### 3. Le questionnement sur l'hébergement chez des tiers

Comme les enquêtes sur ce sujet ne sont pas nombreuses, et afin d'avoir le portrait le plus complet possible des personnes ayant été hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et fréquentant un accueil de jour, le questionnaire a cherché à aborder le plus de thèmes possibles pour répondre aux questions de départ : présenter l'intrication entre l'hébergement chez des tiers et d'autres formes d'hébergement ou de non-hébergement, ainsi que des informations sur leurs conditions de vie dans les hébergements.

La présentation des principaux modules du questionnaire adopte un plan qui diffère de l'ordre d'administration du questionnaire, que retrace la **Figure 3-2**. Nous présentons d'abord les modules dont les questions proviennent de questionnaires existants, puis ceux spécifiques à l'enquête.

Figure 3-2. Déroulé du questionnaire de l'enquête approfondie.



### a. Un module socio-démographique adapté aux personnes en situation de précarité

L'objectif de ce module est d'obtenir un profil détaillé des publics interrogés, afin d'offrir une meilleure connaissance des besoins pour adapter l'offre de services et d'aides qui leur est destinée, mais également de pouvoir faire des comparaisons, avec la population générale ou celles d'autres enquêtes sur des publics plus spécifiques. Au-delà des données classiques sur le sexe et l'âge, les personnes enquêtées ont été interrogées sur leurs enfants (nombre et caractéristiques socio-démographiques de chacune) mais aussi, le cas échéant, sur ceux de leur partenaire. Des questions ont aussi abordé la présence de ces enfants avec le ou la répondante au moment de l'enquête. Le niveau d'études ainsi que le niveau de maîtrise du français (tel que perçu par la personne) sont des informations importantes pour évaluer les difficultés potentielles pour l'accès aux informations qui permettent de connaître et d'exercer ses droits ou tout simplement pouvoir subvenir à ses besoins essentiels.

On a également interrogé les personnes sur leur origine géographique et leur nationalité, ainsi que leur statut administratif au regard du droit français quand elles n'étaient pas françaises. Pour ces dernières, des questions ont été posées sur le parcours migratoire : la raison du départ du pays d'origine, l'âge que la personne avait

au moment du départ et la date de l'arrivée en France et en Île-de-France. L'équipe a également tenu à intégrer des questions sur une éventuelle expérience de prise en charge par l'ASE au cours de la vie des enquêté·es car le lien entre passage à l'ASE et expérience de sans-domicilisme est bien documenté (Frechon et Robette, 2013) et cette problématique doit être approfondie. Les questions portent sur l'âge du premier placement, le mode de ce dernier (foyer, famille d'accueil, etc.) et le nombre de placements connus au cours de la vie.

Enfin, pour avoir une compréhension plus fine des conditions de vie des enquêté·es, l'équipe a intégré un module qui détaille les différents types de ressources financières (emploi, débrouille, prestations sociales, aide de la famille) dont elles peuvent disposer pour subvenir à leurs besoins, mais aussi les aides financières qu'elles-mêmes peuvent apporter et qui ont un impact sur les ressources qui leur restent pour vivre.

### b. Des modules standardisés sur la santé, la faim et les violences

Les différentes questions dédiées au thème de la santé sont toutes standardisées et présentes dans d'autres enquêtes de référence afin de pouvoir évaluer de manière objectivée l'état de santé des publics interrogés et procéder à des comparaisons avec d'autres enquêtes.

On demande d'abord aux répondant·es de caractériser de manière subjective leur état de santé en général, comme cela a été fait dans SD 2025 et TEO2<sup>16</sup>, grâce à une échelle de préférence de « très bon » à « très mauvais ». Des questions relatives aux maladies chroniques et aux limites rencontrées dans leurs activités quotidiennes ont aussi été posées. En effet, les personnes déclarant des vulnérabilités liées à l'état de santé dégradé sont considérées comme prioritaires dans la mise à l'abri d'urgence, même si paradoxalement une pathologie trop lourde peut être un frein à une prise en charge faute de structure adaptée.

Afin d'introduire le module sur la santé mentale, l'enquête débute par des questions portant sur la santé physique telle que perçue par la personne, puis la santé mentale et psychologique. L'équipe a ensuite choisi d'utiliser un module du Mini International Neuropsychiatric Interview (MINI) qui est un questionnaire diagnostique structuré permettant de caractériser les épisodes dépressifs majeurs tels qu'inscrits au DSM-IV<sup>17</sup>. Les personnes ont également été interrogées sur le suicide, qui est aussi une partie du module du MINI, mais seules trois questions ont été retenues : avoir déjà fait une tentative, dans les douze derniers mois ou pas, et l'âge au moment de celle-ci. Ces questions, auxquelles il est difficile de répondre, sont présentes dans l'enquête Samenta (2009) et SD 2025 et permettent un aperçu objectivé de l'état de santé mentale des publics fréquentant les accueils de jour et hébergés chez des tiers dans les douze derniers mois.

En regard des questions sur la santé, l'équipe a évalué, en reprenant le module de SD 2025, la prévalence d'une couverture médicale et le recours aux soins : la consultation

---

<sup>16</sup> Enquête Trajectoires et Origines de l'Ined (vague 2)

<sup>17</sup> Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 4e édition (DSM-IV), publié par l'American Psychiatric Association (APA), décrit et compile les troubles mentaux.

d'un dentiste, d'un généraliste et d'un spécialiste, ainsi que la fréquence. Par ailleurs, à des fins de comparaison avec l'enquête Premiers Pas<sup>18</sup>, l'équipe a également demandé les différentes structures de soins auxquelles les répondants s'étaient rendus dans les douze derniers mois.

De la même façon, et pour les mêmes raisons, la survenue d'épisodes de faim dans le mois précédent a été mesurée grâce à des questions reprises d'autres enquêtes. Beaucoup de travaux du milieu associatif font état de témoignages de situations de faim, et les associations spécialisées dans l'aide alimentaire ont tiré un signal d'alarme sur l'augmentation des besoins et la baisse des subventions (Ansa-Credoc, 2023).

L'un des objectifs principaux de l'enquête étant de caractériser les situations d'hébergement chez des tiers de la manière la plus approfondie possible, la question des violences vécues s'est avérée incontournable. Dans cette optique, l'équipe s'est appuyée sur l'enquête Virage<sup>19</sup> afin de qualifier de manière standardisée et objective les différents types de violence dont les personnes enquêtées ont pu être victimes lorsqu'elles étaient chez des tiers. Ces questions ont été intégrées dans un module comprenant également les contreparties qui peuvent être demandées en échange d'un hébergement, ces deux notions – contreparties et violences – étant souvent étroitement liées. Les questions, intentionnellement factuelles, servent à éviter les interprétations subjectives des personnes enquêtées : celles-ci peuvent avoir tendance à minimiser les faits, voire à ne pas considérer certains actes comme de la violence alors qu'ils le sont selon la loi. Le test du questionnaire a été très instructif sur ce point, et a permis d'adapter certaines questions afin qu'elles prennent mieux en compte les réalités vécues : ajout de contreparties déclarées par les personnes enquêtées et élargissement du champ des violences interrogées. Plusieurs sous-modules ont été créés, chacun correspondant à un « champ » : insultes et humiliations ; confiscations de documents ; contrôle des mouvements et privation de liberté ; menaces de remise à la rue ; violences physiques ; harcèlement sexuel ; violences sexuelles. Toutes les questions ont été posées à chaque personne et pour chaque type de contrepartie et de violence il était demandé si cela était arrivé dans les douze derniers mois, la fréquence du fait, chez un ou plusieurs des hébergeurs, le ou les auteurs, et le caractère de gravité que la personne elle-même accorde au fait vécu.

Ces questions, tout comme celles sur la dépression et le suicide, ne sont pas faciles à poser mais elles sont essentielles pour éclairer des situations dont on connaît l'existence mais auxquelles il manque un étayage quantitatif et objectif.

Le module violences se situant en fin de questionnaire, et pour ne pas terminer sur ces thèmes difficiles, outre des questions sur l'entourage et sur l'accompagnement social, l'équipe a repris de l'enquête Histoires de vie<sup>20</sup> des dessins (cf **chapitre 15**) qui permettent aux personnes de choisir, entre différentes trajectoires proposées sous

---

<sup>18</sup> Enquête Premiers Pas – Une enquête sur l'accès aux soins des personnes étrangères sans titre de séjour, Irdes, 2019

<sup>19</sup> Enquête Virage – Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes, Ined, 2020

<sup>20</sup> Enquête Histoire de vie – construction des identités, Insee, 2003

forme stylisée, celle qui représente le mieux leur parcours de vie et ainsi d'en saisir leurs représentations personnelles et subjectives.

### c. Des modules sur l'expérience de sans-domicilisme

L'enquête s'adressant à des personnes ayant connu au moins une période sans logement personnel lors des douze derniers mois (c'est un des critères d'éligibilité), il a semblé pertinent à l'équipe de questionner les personnes sur ce sujet mais en s'intéressant à la première fois où celles-ci se sont retrouvées sans logement personnel en France métropolitaine : à quelle date ou quel âge cela est-il arrivé, la raison principale pour laquelle la personne a dû quitter le logement dans lequel elle était, et si par la suite elle a eu d'autres logements personnels.

Question récurrente posée par les services de veille sociale (115, accueils de jour), et que l'on retrouve dans le questionnaire de la NDLS<sup>21</sup>, le lieu de sommeil la veille ou le lieu où les personnes ont passé la nuit précédente (les personnes n'ayant pas nécessairement dormi) était recueilli. Pour chaque type de réponse des questions spécifiques sont posées : par exemple, si la personne a répondu qu'elle a dormi à l'hôtel, on lui demande si elle a réglé la nuit, si quelqu'un d'autre a réglé ou si c'était par le biais du 115 ou d'une association. La durée passée dans ce lieu était aussi questionnée, ainsi que la possibilité pour la personne d'y retourner ou d'y rester.

Pour capter les situations d'errance résidentielle des personnes interrogées, incomplètement décrites lorsqu'on interroge uniquement sur la veille, l'équipe a introduit un module qui revient sur le « parcours » d'hébergement pendant les douze derniers mois : les personnes ont été invitées à énumérer tous les types d'endroits où elles ont passé au moins une nuit, que nous avions regroupés en quatre grandes catégories : hôtel, centre, espace public et lieux non prévus pour l'habitation, chaque catégorie faisant ensuite l'objet de questions spécifiques liées au lieu. Pour chaque catégorie, l'équipe a évalué ensuite le temps que la personne y a passé, en cumulé, sur les douze derniers mois, afin de pouvoir reconstruire a posteriori des durées par type d'hébergement. Le plus compliqué étant de réussir à capter les parcours les plus fragmentés des personnes qui passent peu de temps dans une multiplicité d'endroits, et qui sont donc en errance résidentielle marquée. L'équipe a également demandé si la personne a dû se séparer de son conjoint ou ses enfants pour dormir dans les différents lieux cités, considérant que cela fragilise encore davantage les personnes dans des situations déjà très précaires.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation globale des personnes enquêtées en regard des différents services de veille sociale qu'elles sont amenées à utiliser, des questions ont été posées sur le 115 – connaissance du numéro d'urgence, fréquence d'appel ou raisons du non-recours – mais aussi sur la domiciliation et la fréquentation des accueils de jour. On a aussi interrogé plus finement le suivi social : existence ou non, quel type de structure et contenu de ce suivi (accessibilité, effectivité, démarches entreprises).

---

<sup>21</sup> Durant la Nuit De La Solidarité, deux questions concernant les pratiques du 115 sont posées : « appelez-vous le 115 ? » et « avez-vous essayé d'appeler le 115 aujourd'hui ? »

#### d. Des modules originaux pensés pour l'enquête

Les expériences chez des tiers n'ont pas été incluses dans le module sur le parcours d'hébergement présenté ci-dessus et font l'objet de modules spéciaux, compte tenu de la place centrale qu'elles ont dans le projet. En outre c'est une thématique déjà abordée dans d'autres enquêtes mais jamais avec un tel niveau de détail (cf. **Chapitre 1**). La principale difficulté dans l'élaboration des questions et de leur contenu a été d'arriver à créer plusieurs focales d'observation temporelles, c'est-à-dire de pouvoir à la fois compter le nombre de ces expériences mais aussi, pour chacune d'entre elles, d'en connaître la durée, les conditions précises. Si cela peut être envisagé pour une personne avec peu d'expériences et chez peu d'hébergeurs, cela se révèle impossible pour des cas où les expériences sont nombreuses, de courte durée et chez beaucoup d'hébergeurs différents. Nous avons donc fait des compromis et regroupé ces questions en trois grandes temporalités.

Nous avons d'abord interrogé les personnes sur leur première expérience d'hébergement chez un tiers, partant du principe que celle-ci peut avoir un impact sur le recours ultérieur à ce type de mise à l'abri. On peut en garder un souvenir assez précis comme souvent pour les premières fois, et hélas parfois parce qu'il s'est agi d'une mauvaise expérience. De manière assez classique, on s'est intéressé à la date et à la durée du premier épisode, au lieu de l'hébergement, et toute une série de questions sur l'hébergeur ont été intégrées, ainsi que sur les modalités de rencontre, et pourquoi cet hébergement a éventuellement pris fin.

Dans le module suivant, la fenêtre d'observation est revenue aux cours des douze derniers mois et il s'est agi de comptabiliser le nombre d'hébergeurs différents chez qui la personne a passé au moins une nuit, et de trouver une façon de capter le plus d'informations possibles. Pour que l'exercice reste acceptable pour les personnes enquêtées l'équipe a choisi de limiter à cinq le nombre d'hébergeurs sur lesquels la personne était interrogée dans le détail de chaque expérience. Au-delà, les mêmes questions ont été posées de manière générale, mais avec des variations permettant de capter certaines situations spécifiques, d'intérêt pour l'équipe. Les questions sur les hébergeurs et les durées d'hébergements sont similaires à celles posées sur la première expérience, mais on trouve également des questions sur le cas précis des personnes qui ne passent qu'une seule nuit chez leurs hébergeurs, car cette situation peut constituer un élément de vulnérabilité supplémentaire.

Enfin, la dernière temporalité, la plus développée, concerne la dernière expérience d'hébergement chez un tiers. Les questions de durée d'hébergement et de caractéristiques de l'hébergeur ont été approfondies ; des questions supplémentaires concernant les caractéristiques du lieu où la personne a été hébergée ont été introduites. Ce module permet de dresser à la fois un portrait précis des conditions d'accueil en matière de « confort » mais également le vécu, subjectif, de la personne hébergée.

## Chapitre 4. Du terrain aux données de l'enquête quantitative approfondie

### 1. L'organisation et le déroulé du terrain

#### a. Un semestre de terrain complexe

La passation des questionnaires approfondis s'est déroulée pendant six mois, entre le 16 septembre 2024 et le 14 mars 2025. Initialement prévue pour une durée de trois mois, entre septembre et décembre 2024, l'opération de collecte a dû être étendue afin d'obtenir un nombre suffisant de questionnaires et assurer une représentativité statistique satisfaisante.

Cet allongement conséquent s'explique par deux difficultés principales, que l'équipe de conception avait anticipées mais qui se sont révélées plus prégnantes que prévu : le nombre restreint d'enquêtrices (déterminé par le budget à disposition) ; l'accès au terrain limité par la capacité logistique des accueils de jour à mettre à disposition un bureau, calme et à l'écart, pour la passation du questionnaire. À cette double contrainte logistique, s'ajoute une double contrainte temporelle. Le temps de passation, long, a réduit d'autant le nombre de questionnaires complets que l'on pouvait attendre chaque jour dans une structure. Si l'équipe a intentionnellement sorti du tirage au sort les accueils de jour aux heures d'ouverture trop restreintes, il reste que les créneaux seulement la matinée ou l'après-midi ont limité le nombre de questionnaires. Ce qu'on pourrait appeler la « mise en place du protocole sur place », c'est-à-dire le temps que l'enquêtrice se présente, s'installe, commence à proposer aux personnes présentes de participer, trouve un ou une volontaire et commence une passation, réduit d'autant la possibilité de faire passer plusieurs questionnaires.

Enfin, s'ajoute une autre contrainte temporelle, propre au quotidien des personnes enquêtées dans Hebtiers. Contrairement aux idées préconçues – les personnes sans domicile et sans abri auraient plus de temps libre et flexible car elles seraient sans emploi et sans obligations sociales, professionnelles et personnelles – la grande majorité des usagers et usagères des accueils de jour ont un emploi du temps très chargé : trouver où manger chaque jour, entamer et suivre des démarches, se soigner, s'assurer d'un lieu pour dormir, tout cela demande beaucoup de temps et de déplacements, et la consigne principale donnée à l'équipe a été de toujours s'assurer que répondre à l'enquête ne mettait pas les personnes en difficulté pour leurs différents rendez-vous ou pour se rendre dans les lieux de distribution alimentaire et d'hébergement.

Ces contraintes nombreuses, tant du côté des structures que des personnes, ont conduit aussi à vérifier que les personnes étaient d'emblée disponibles au moment de l'enquête pour répondre à un questionnaire long. À défaut, leurs coordonnées ont pu être recueillies, pour prévenir les personnes de passages ultérieurs des enquêtrices et tenter de fixer des rendez-vous dans ce cas. Les questionnaires pouvaient également être interrompus (et repris) en cours de route. Ces modalités de recontact ont aussi pu être utilisées pour tenir compte des langues parlées par les personnes, en mobilisant les compétences linguistiques d'autres enquêtrices. En fin de période de collecte

(mars 2025), des appels ont ainsi pu permettre de terminer certains questionnaires initiés.

#### b. Une équipe d'enquêtrices restreinte, polyglottes et spécialement formées

Durant les six mois de terrain, seize personnes ont participé à la passation des questionnaires. Dans un premier temps l'équipe a recruté six enquêtrices et un enquêteur qui ont assuré le terrain de septembre à décembre 2024. Pour les mois de janvier à mars 2025 quatre recrutements sont venus remplacer une partie des partantes. Une volontaire du SIAO, deux universitaires associés au projet et une partie de l'équipe ont également pris part au terrain à cette période

Concernant les recrutements, plusieurs critères ont prévalu, le plus important étant d'avoir une connaissance (pratique ou théorique) du domaine de l'exclusion ou du sans-abrisme. Faire passer un questionnaire abordant des thèmes difficiles à des personnes en très grande précarité n'est pas un exercice facile, les enquêtrices ne pouvaient donc pas découvrir pour la première fois sur le terrain la dure réalité que beaucoup de personnes fréquentant les accueils de jour vivent au quotidien.

Une formation dispensée sur deux jours a permis d'aborder tous les aspects de la relation entre enquêtrices et personnes enquêtées dans ce genre de situation : écoute, positionnement et posture professionnelle, respect de la confidentialité et de l'anonymat, savoir recueillir une parole douloureuse, orienter vers des ressources si besoin, alerter l'équipe Hebtiers sur les situations critiques nécessitant une intervention. Toutes les questions sensibles (santé mentale et violences) ont été travaillées en détail pour que chaque enquêtrice se sente à l'aise et préparée et l'équipe a beaucoup insisté sur les limites de leur rôle : ni psychologue, ni juriste, ni assistante sociale.

Les langues parlées ont été un autre critère important pour le recrutement. En effet, la question de la langue est prégnante dans les enquêtes auprès des publics précaires et il apparaissait peu pertinent d'exclure a priori les personnes allophones, notamment compte tenu du fait que l'hébergement chez des tiers peut survenir dès l'arrivée en France métropolitaine. Par ailleurs, certaines des modalités usuelles dans ce type d'enquête (auto administration d'un questionnaire traduit, interprétariat téléphonique), n'apparaissaient pas adaptées pour un questionnaire long et complexe, sur une thématique assez technique et sensible qui pouvait appeler des explications et reformulations importantes pour s'adapter aux personnes interrogées. Pour le premier recrutement l'équipe a utilisé la liste des langues les plus demandées par le 115 de Paris auprès du service d'interprétariat qu'il utilise. Pour le second, l'équipe s'est basée sur les retours des enquêtrices et a questionné directement les structures sur la présence de certains groupes linguistiques.

#### c. Une planification dynamique et multifactorielle

Pour la période de passation des questionnaires, une coordinatrice de terrain a été recrutée de septembre à décembre 2024. C'est un poste essentiel dans une enquête comme celle-ci car il faut mener de front plusieurs tâches interdépendantes : contacter

les structures, planifier le terrain en croisant les plannings des structures et des enquêtrices, organiser les retours en structure et suivre l'équipe d'enquêtrices.

i. *Contact des accueils de jour :*

Une fois le tirage au sort des structures effectué, il a fallu contacter une par une les structures pour leur proposer de participer. Malgré tout le soin porté à la complétude des listes de contact, certains courriels ne fonctionnent plus, certains numéros ne sont plus attribués ou certaines personnes ont changé de poste. Cela a imposé de rechercher par l'ensemble des canaux disponibles les nouvelles informations de contact.

Afin d'optimiser les chances de participation à l'enquête, l'équipe et la coordinatrice ont préparé des supports de présentation du projet Hebtiers global, de l'enquête approfondie en particulier et de ce qui est demandé à la structure, c'est-à-dire la mise à disposition d'un bureau afin que la passation du questionnaire puisse se faire dans des conditions correctes. Les accueils de jour étant des structures très sollicitées, avec des équipes parfois très restreintes et des locaux pas toujours adaptés au flux de personnes accueillies, il a donc été primordial de bien expliquer que la passation des questionnaires se ferait en totale autonomie par les enquêtrices, et que les équipes ne seraient sollicitées que dans certains cas précis (problème logistique ou situation compliquée à gérer par exemple).

Le bon accueil de l'enquête par un grand nombre de structures reflète sans doute l'intérêt pour la thématique pour les acteurs opérationnels. C'est aussi une condition de réussite de l'enquête qu'il convient de souligner, et qui justifie à nouveau de remercier les équipes pour l'accueil des enquêtrices. Une fois l'accord donné par la structure, la coordinatrice a récupéré les créneaux de disponibilité de celle-ci (d'une demi-journée à plusieurs jours par semaine). Dans les faits, cela a pu prendre de quelques jours à quelques semaines, avec la nécessité d'un suivi rigoureux. Le plus souvent, la coordination et la structure convenaient d'une première série de créneaux, puis réajustaient en fonction des retours, de la fréquentation, de l'impression d'avoir ou non sollicité l'ensemble de la file active de la structure.

ii. *Croisement des plannings structures/enquêtrices :*

La deuxième tâche a consisté à appairer les disponibilités des structures avec les disponibilités données par les enquêtrices (ces dernières n'étaient pas à temps complet mais sous le régime de la vacation). Quand il s'agissait d'un accueil de jour avec une présence signalée de personnes non francophones, il fallait aussi en tenir compte pour l'élaboration du planning. En parallèle de ces intrications, la coordinatrice a eu en charge le bon déroulement quotidien du terrain, en assurant un soutien téléphonique continu de 9h à 18h30 pour toute demande ou difficulté des enquêtrices. Les imprévus sont nombreux dans un montage aussi complexe, surtout quand on y ajoute les déplacements dans des villes éloignées de Paris, et la prise en compte des besoins linguistiques dans l'appariement des structures et des enquêtrices.

### iii. *Organisation des sessions de terrain*

Les retours de terrain, notamment sur l'intensité de la fréquentation des structures et les situations rencontrées, notamment au regard de la thématique investiguée, ont été un paramètre prépondérant pour déterminer la pertinence à poursuivre la recherche de créneaux, une fois les premières sessions identifiées. En pratique, cela n'a pas toujours été possible. Il a parfois été utile de laisser s'écouler un peu de temps entre deux séries de sessions de terrain, pour bénéficier d'un effet de renouvellement des files actives donnant lieu à l'opportunité d'approcher d'autres personnes.

Comme le montre le tableau ci-dessous, cela a représenté 312 jours/sessions d'enquête.

Tableau 4-1. Répartition des sessions d'enquêtes selon le mois de la collecte

	Nombre de sessions
sept-24	15
oct-24	64
nov-24	47
déc-24	42
janv-25	55
févr-25	68
mars-25	21
Total	312

Lecture : 15 sessions de passation d'enquête ont été organisées en septembre 2024.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données de suivi de terrain de l'enquête Hebtiers approfondie 2024-2025.

Le nombre médian de sessions par structure est de 4 (moyenne à 5,0 sessions). L'amplitude totale va de 1 à 19 sessions (réparties sur plusieurs séries de sessions dans 7 cas où il y a eu plus de 10 sessions), toutefois l'intervalle interquartile se concentre entre 2 et 6 sessions. Hormis les cas où il y a eu plusieurs séries de sessions, une corrélation, quoique faible (0,23), et en limite de significativité<sup>22</sup>, est observée entre le nombre de sessions de terrain réalisées et la fréquentation des structures. La corrélation est également faible (0,16), non-significative<sup>23</sup>, entre le nombre de sessions de terrain et le taux d'éligibilité, sur l'ensemble des structures. La pondération mise en place (cf. infra), fondée sur le calcul des probabilités d'approche des personnes, permet de relativiser l'importance des questionnaires passés dans les structures où le plus de sessions de terrain ont été enregistrées, en tenant compte de l'importance des files actives des structures.

### iv. *Suivi de l'équipe des enquêtrices*

Lorsque le terrain a débuté, l'équipe a également mis en place un groupe de discussion permettant aux enquêtrices de faire remonter toutes les informations logistiques

---

<sup>22</sup> p=0,09

<sup>23</sup> p=0,23

qu'elles jugeaient utiles, mais aussi de pouvoir débriefer le cas échéant, en cas de situation difficile rencontrée lors de la passation. En plus du contact direct avec l'équipe en cas de difficulté, des ressources internes ont été mises à disposition (accès notamment à la psychologue de l'institution). La coordinatrice a aussi assuré le suivi du journal de terrain que l'équipe a mis en place pour recueillir toutes les informations qui ne rentraient pas dans le questionnaire mais que les enquêtrices estimaient importantes et/ou intéressantes et qui ont permis à l'équipe de réajuster une ou deux questions et de préparer la grille d'entretien pour la partie qualitative<sup>24</sup>.

## 2. Des personnes approchées aux personnes répondantes à l'enquête approfondie : bilan de collecte et définition des pondérations

### a. L'approche des personnes

L'enquête vise la représentativité des personnes usagères des accueils de jour de la région Île-de-France. Pour cela, elle adopte la méthodologie d'échantillonnage à plusieurs degrés des enquêtes auprès des services d'aides, à l'instar des dispositifs d'enquête Sans domicile<sup>25</sup> (Massé, 2006). Il s'est agi ici de sélectionner des structures, de convenir de journées de terrain parmi les journées d'ouverture durant la période d'enquête, puis, sur place, de sonder les personnes qui se rendent dans la structure lors de la session. En fonction de la fréquentation des structures, les personnes présentes ont pu être approchées de manière (quasi-)exhaustive, ou sélectionnées par pas de sondage.

### b. Construction de la pondération

Compte tenu de ce protocole d'approche des personnes sollicitées pour l'enquête, la pondération des questionnaires vise à tenir compte de la probabilité pour chaque personne d'être approchée dans le cadre de l'enquête, pour donner une vue d'ensemble de la population usagère des accueils de jour franciliens. La probabilité d'approcher une personne lors d'une session de terrain dépend de la probabilité de tirage de la structure de rencontre, du nombre de venues d'enquêtrices dans celle-ci et du nombre de personnes approchées par session. En outre, une personne fréquentant intensément des accueils de jour durant la période a davantage de chances d'être approchée, c'est en ce sens qu'il convient de tenir compte aussi de la fréquentation multiple des structures par les personnes.

Ainsi, le produit des probabilités d'inclusion d'une structure, de venue d'enquêtrices à la session, d'approche de la personne se rendant en structure lors de la session permet de déterminer la probabilité d'approcher une personne lors de sa visite. Il convient alors de tenir compte du nombre de visites effectuées par les personnes dans

---

<sup>24</sup> Bien que l'équipe ait tenté de couvrir en amont toutes les situations possibles concernant l'hébergement chez un tiers, la réalité a parfois dépassé la fiction.

<sup>25</sup> À la différence de ces dernières, construites pour une représentativité nationale et sélectionnant des structures parmi une liste de services plus large, il n'y a cependant pas ici d'étape de tirage des agglomérations. Etant donné que peu de communes franciliennes, Paris mis à part, disposent de plusieurs accueils de jour, cette étape aurait été redondante avec celle d'une sélection des structures. Notons également que l'Insee sélectionne au second degré des paires service - session, alors que nous avons, compte-tenu des contraintes liées à la passation des questionnaires, préféré dissocier ces étapes.

les structures (nombre de liens de la personne avec la base de sondage) dans le calcul des poids qui se déduit du produit de ces probabilités, dans une logique de partage des poids (Ardilly et Le Blanc, 2001).

Au terme de ces étapes de calcul, il est possible d'attribuer un poids à l'ensemble des personnes approchées. Il faut ensuite tenir compte des étapes suivantes du processus de collecte (initiation effective du questionnement d'éligibilité, identification des personnes éligibles, participation au questionnaire approfondi et avancée dans celui-ci), afin de déterminer la pondération finale des questionnaires de l'enquête approfondie considérés comme exploitables.

L'ensemble des opérations de collecte a permis de retracer 2 005 tentatives d'initiation de questionnaires, réparties dans 63 structures, lors de 312 sessions entre le 16 septembre 2024 et le 14 mars 2025.

Toutes ces tentatives ne sont cependant pas exploitables et plusieurs situations sont à prendre en compte pour passer de ce nombre à celui des questionnaires exploitables, qui alimentent ce rapport. Ces situations ont aussi un impact sur la façon dont la pondération évolue pour tenir compte des différentes situations.

### c. De l'initiation des questionnaires à la détermination de l'éligibilité à l'enquête approfondie

L'enchaînement des premières étapes du protocole d'enquête implique de tenir compte de plusieurs facteurs dans le traitement des données collectées :

- (1) Tout d'abord, toutes les tentatives d'approche retracées n'aboutissent pas à une initiation des questionnaires, lorsque le contact n'a finalement pas été possible. On dénombre ainsi 1 972 initiations de questionnaires. Au niveau de chaque structure, le poids des personnes auprès desquelles le questionnaire n'est pas initié est répercuté sur celui des personnes pour lesquelles le questionnaire est initié.
- (2) Parmi ces questionnaires initiés, certains correspondent à des situations hors du champ de l'enquête, 247 au total : personnes mineures sollicitées de moins de 16 ans, personnes mineures sollicitées de 16 ans ou plus reconnues mineures, personnes sollicitées n'ayant pas été sans logement personnel au cours des douze derniers mois. Les observations correspondantes sont ainsi écartées, et leur poids n'est pas à prendre en compte pour déterminer la taille de population correspondant au champ de l'enquête.
- (3) Parmi les personnes auprès desquelles des questionnaires ont été initiés, 38 personnes éligibles au questionnaire approfondi mais non-répondantes sont passées par un cheminement imprévu, n'ayant pas conduit au recueil de leur sexe et de leur âge. Ces observations sont écartées, toutefois leur poids est répercuté sur celui des autres personnes dans la même situation mais caractérisables dans la même structure<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Ce qui est équivalent, pour les traitements réalisés, au fait d'avoir imputé leur profil en fonction des caractéristiques de ces dernières.

#### d. Personnes éligibles et non éligibles

À l'issue de ces premières étapes, 1 692 questionnaires caractérisables et de répondants dans le champ de l'enquête ont collecté des données sur l'éligibilité, c'est-à-dire le recours à l'hébergement chez un tiers au cours des douze derniers mois. Des caractéristiques individuelles et des structures sont associées à ce recours à l'hébergement chez des tiers, ce qui fait l'objet d'analyses dans un chapitre dédié du rapport (cf. **chapitre 5**). Dans l'ensemble, 864 personnes sont éligibles au questionnaire approfondi, et 828 ne le sont pas.

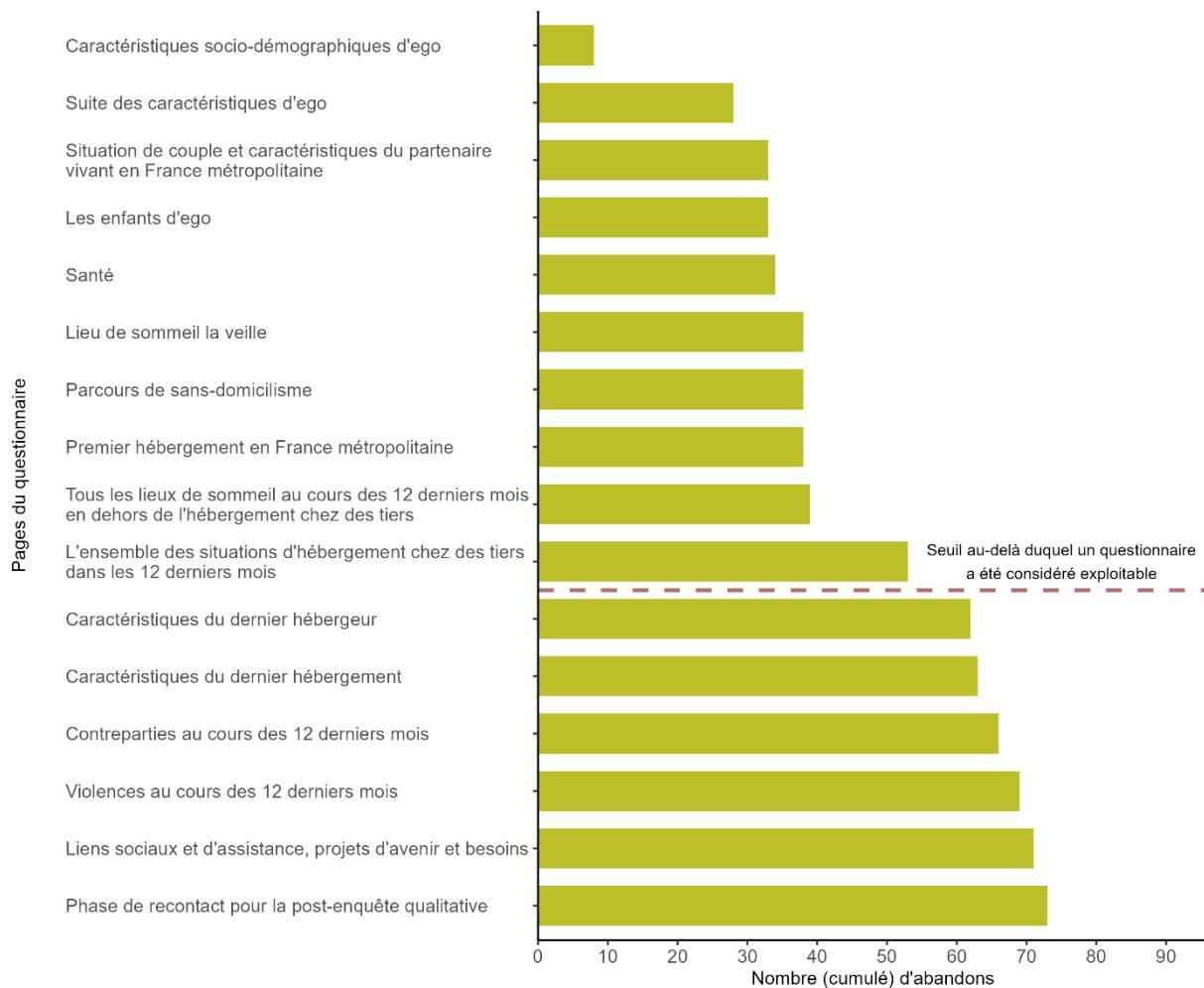
Pour les 828 personnes qui ne sont pas éligibles au questionnaire approfondi, il n'a, en conséquence, pas été proposé d'y répondre. Leur situation n'a pas à être prise en compte dans les poids associés aux questionnaires des personnes éligibles, aussi ils ne participent pas à la détermination des pondérations des questionnaires exploitables.

#### e. Des personnes éligibles aux questionnaires exploitables

Parmi les 864 personnes éligibles au questionnaire approfondi, toutes n'ont pas répondu à l'enquête. Certaines ont décliné d'emblée l'enquête approfondie. Toutefois, au moment de la proposition, 623 ont accepté de participer en première intention (soit un taux d'acceptation initiale de l'enquête de 72,1 % des personnes éligibles). Parmi elles, certaines, 481 personnes, ont accepté de répondre dans la foulée, elles ont initié des questionnaires dont certains ont pu être interrompus en cours de route. D'autres, 142 personnes n'étaient pas disponibles sur le moment, mais ont pu participer plus tard (dans la même session, ou lors d'une autre session).

Les questionnaires ayant couvert l'intégralité des blocs relatifs au parcours d'hébergement, même s'ils étaient interrompus ensuite, ont été considérés comme exploitables. Ce seuil correspond à peu près aux trois quarts du questionnaire et garantit que l'intégralité des questionnaires exploitables couvre l'un des principaux objectifs de l'enquête approfondie, celui de la description des parcours d'hébergement. Les abandons en cours de questionnaire sont illustrés par la **Figure 4-1**.

Figure 4-1. Répartition du nombre cumulé d'abandons selon les pages du questionnaire



Lecture : parmi les questionnaires initiés, 8 ont été abandonnés avant la première question de la page consacrée aux caractéristiques socio-démographiques d'ego.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, données de suivi de terrain de l'enquête Hebtiers 2024-2025

Avec cette définition, sur 542 questionnaires initiés, on relève finalement 480 questionnaires exploitables. Cette définition conduit à ce que certains questionnaires exploitables comportent des données manquantes sur les dernières pages du questionnaire : c'est le cas de 10 questionnaires pour les questions sur la dernière configuration d'hébergement, de 17 pour les questions sur les contreparties, de 23 pour les violences et de 27 pour les questions sur l'entourage, le suivi social, les projets et besoins. Cela concerne les **chapitres 9, 10 et 12 à 14** du rapport, et est rappelé à cette occasion.

Calculé à partir des questionnaires initiés, le taux de participation de l'enquête approfondie est de 62,7 % des personnes éligibles. Calculé à partir des questionnaires exploitables, le taux de participation effectif est ainsi de 55,6 % des personnes éligibles, ce qui est très correct compte tenu de la longueur et de la sensibilité du questionnaire.

À l'aide des variables collectées tant pour les personnes répondantes que celles n'ayant pas participé ou pas jusqu'au seuil d'exploitabilité du questionnaire, une régression logistique multivariée permet d'établir que le taux de participation est plus élevé :

- pour les personnes rencontrées dans des structures spécifiques, par comparaison aux structures généralistes, et en ESI, par comparaison aux structures qui ne sont pas labellisées ESI ;
- pour les personnes âgées de 50 ans ou plus, et (en limite de significativité) pour les personnes de moins de 25 ans, par rapport aux personnes âgées de 25 à 49 ans.

Il n'y a en revanche pas de différence statistiquement significative de participation liée au sexe ou au département.

Pour en tenir compte et disposer d'une estimation de la taille de la population concernée qui intègre ce comportement de non-réponse au questionnaire, une étape de correction de la non-réponse totale par repondération est entreprise (Deroyon, 2017). À l'issue de la construction de groupes de réponse homogène, le poids des non-répondants du groupe est reporté sur les répondants du groupe. La dispersion des poids est réduite en recentrant les poids extrêmes et en conservant la somme des poids, et un calage sur marges est opéré pour veiller à représenter les paramètres principaux déterminés pour l'ensemble de la population éligible (sexe, répartition géographique, indication d'une spécificité de la structure).

### 3. Vers une estimation du nombre de personnes concernées par l'hébergement chez des tiers

L'ensemble de ces étapes permet de s'assurer que les questionnaires exploitables représentent au mieux la diversité des situations rencontrées, compte tenu des caractéristiques observables recueillies (sexe, âge, caractéristiques des structures). Elles garantissent également la possibilité de relier l'utilisation de résultats pondérés à une estimation de la taille de la population usagère des structures, ayant été hébergée chez des tiers pour les questionnaires approfondis. En dehors de la situation spécifique des personnes ayant été hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois, la détermination des poids permet également de produire une estimation du nombre de personnes (distinctes) usagères des structures dans la période. Celle-ci s'établit à 17 140 personnes dans le champ d'âge et ayant été sans domicile au cours des douze derniers mois.

Cette estimation se compare de manière raisonnable aux données de fréquentation collectées sur les structures, compte tenu des comportements de venue décrits. En effet, les 175 structures recensées ont une capacité d'accueil journalière cumulée de 10 000 personnes environ, et un nombre de jours d'ouverture médian de 5, représentant plus précisément la possibilité d'accueillir environ 48 500 visites par semaine. La fréquentation médiane des accueils de jour est de 3 venues par semaine : diviser par trois le nombre total de visites pour aboutir à une estimation du nombre de personnes distinctes se rendant dans un accueil de jour conduit à estimation du nombre de personnes usagères voisine de celle établie par notre calcul de pondérations. Ce calcul reflète l'hypothèse implicite, et nécessaire aux calculs de

pondération, de comportements de fréquentations constants sur la période de sollicitation des structures dans l'enquête. Cette hypothèse conduit donc à une estimation prudente, voire explicitement conservatrice, puisqu'elle ne permet pas de prendre en compte le renouvellement des files actives au long de l'enquête.

Cette estimation sert de base à l'estimation du nombre de personnes ayant eu recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois (cf. **Chapitre 5**)

#### 4. Une interrogation assez inédite sur un sujet peu visible, associé à des questions sensibles : quels enseignements de la conduite du terrain ?

Le dispositif de collecte visait notamment à être en mesure d'interroger des personnes allophones (**Tableau 4-2**). La proportion de questionnaires exploitables passés en français est de 88,5 %. L'arabe (8,1 %) et l'anglais (1,9 %) complètent les langues de passation les plus courantes, pour un total de 7 langues distinctes utilisées au moins une fois (l'espagnol, le dari, le russe et le géorgien complètent la liste). Le profil des personnes ayant eu un parcours migratoire, notamment la répartition par pays d'origine et par durée de présence en France métropolitaine, peut pour partie expliquer la diversité des langues mobilisées, qui reflète également les compétences linguistiques des enquêtrices. Au-delà, il reste que des cas d'impossibilité de passation sont sans doute liés à la langue, soit parce qu'au moment de la rencontre les enquêtrices ne parlaient pas une des langues parlées par la personne<sup>27</sup>, et que l'organisation d'un rendez-vous de passation avec une autre personne de l'équipe n'a pas fonctionné, soit parce que les barrières de compréhension mutuelle ont pu être des motifs contribuant à des refus.

Tableau 4-2. Répartition des questionnaires approfondis selon la langue de passation

	Nombre de questionnaires	Répartition des questionnaires (en %, pondéré)
Français	433	88,5
Arabe	30	8,1
Anglais	10	1,9
Autres langues : dari, espagnol, russe, géorgien	4	1,5
Total	480	100

Lecture : 433 des 480 questionnaires approfondis exploitables ont été passés en français, soit 88,5 % du total (données pondérées).

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La durée de collecte était un autre point de vigilance de l'équipe, consciente d'avoir développé un questionnaire long et complexe, en miroir de la complexité des parcours

<sup>27</sup> Les langues de passation qui n'ont pas pu être couvertes sont le pashto, moldave, le polonais, le portugais et le bambara. Des questionnaires d'éligibilité ont été passés en roumain, mais n'ont pas débouché sur des questionnaires approfondis. Au total, ces situations regroupent 19 questionnaires, dont 15 pour lesquels le profil d'éligibilité a été collecté. Ce sont 5 personnes ayant été hébergées chez des tiers qui auraient pu répondre au questionnaire approfondi.

d'hébergement et d'errance résidentielle susceptibles d'être rencontrés, et de la diversité des profils des personnes. Toutefois, compte tenu de la sensibilité et de la complexité des questions, il a été explicitement donné comme consigne en formation de prendre le temps nécessaire à la passation de l'enquête dans de bonnes conditions, notamment en s'interrompant au besoin. Aucun objectif chiffré de passation n'était associé à aucune session. Une passation ne devait entraver ni l'emploi du temps des personnes, le fonctionnement normal des structures, et notamment, en fin de journée, l'organisation de leurs fermetures.

Pour avoir un ordre de grandeur de la durée de passation, l'heure en fin de questionnaire était collectée, toutefois cette information n'est pas toujours directement comparable à l'heure automatiquement enregistrée en début de questionnaire, notamment lorsque le dernier enregistrement sur le questionnaire n'est pas intervenu le même jour, ce qui veut dire que le questionnaire a pu être repris, ou lorsque l'heure de fin se situe dans l'après-midi pour un questionnaire initié le matin, et est ainsi susceptible d'avoir été interrompu pour une pause méridienne. La durée a pu être reconstruite pour 366 des 480 questionnaires exploitables (complets ou quasi-complets), qui estiment le temps de passation « linéaire » de la partie de l'enquête passée sur Voozanoo, hors phase d'approche donc. Cette estimation est par conséquent une mesure basse du temps réel consacré à la collecte : dans certains cas, l'heure de fin de questionnaire est indiquée plus tôt que l'heure du dernier enregistrement (renseigné automatiquement par la plateforme), ce qui peut indiquer que la conclusion de l'entretien (remercier, vérifier que les documents d'information ont été remis, répondre à d'éventuelles questions annexes) a été faite en dehors de ce temps, ou que certaines informations ont été reportées sur les questions dédiées, ou que les questionnaires ont été relus pour vérifier l'exactitude du recueil.

Les indicateurs de distributions recueillis font état d'une durée de passation médiane sur Voozanoo de 1h12, pour une moyenne de 1h21 (**Tableau 4-3**). Le fait qu'une majorité de personnes seules aient été rencontrées peut avoir limité la durée d'un grand nombre de questionnaires. Reste que plus d'un quart des questionnaires dont la durée est caractérisable dépasse l'heure et demie, ce qui constitue une particularité de l'enquête. Celle-ci a aussi pu décourager des personnes : parmi 52 passations interrompues, dont l'heure d'interruption a été notée, la durée médiane à l'interruption était de 44 minutes, pour une durée moyenne à l'interruption de 47 minutes<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Le premier décile était à 0h14, le premier quartile à 0h22, le troisième quartile à 0h54 et le dernier décile à 1h10.

Tableau 4-3. Répartition des questionnaires approfondis par durée de passation

Indicateur de distribution	Durée (en heures et minutes)
Moyenne	1h21
Médiane	1h12
Premier décile	0h45
Premier quartile	0h55
Troisième quartile	1h39
Neuvième décile	2h12
Nombre de questionnaires complets dont la durée a pu être reconstituée	366

Lecture : la durée de passation des questionnaires approfondis est calculable pour 366 d'entre eux. La durée moyenne est de 1h21.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Enfin, dans la phase de sollicitation des personnes à participer à l'enquête, les enquêtrices ont pu témoigner de situations n'aboutissant pas à des passations bien qu'intéressantes pour la thématique. D'une part, certaines personnes ont préféré refuser de participer pour ne pas être réexposés à des sujets qui leur étaient particulièrement difficiles, les enquêtrices ayant notamment souligné que cela pouvait concerner des femmes. Si un risque de sous-estimation des expériences négatives vécues y est associé, l'analyse du taux de participation n'a pas fait apparaître de différence marquée liée au sexe (cf. ci-dessus et **chapitre 5**). D'autre part, d'autres personnes, non éligibles aux questionnaires approfondis, se sont tout de même rapidement exprimées sur l'hébergement chez des tiers auprès des enquêtrices, qu'elles aient indiqué avoir connu l'hébergement chez des tiers avant la période considérée, ou qu'elles aient indiqué ne pas avoir eu recours à l'hébergement chez des tiers en invoquant ce qui pouvait s'y passer. Les enjeux associés à cette forme d'hébergement qui ont pu être évoqués dépassent ainsi la seule situation des personnes qui y ont effectivement eu recours au moins une fois au cours des douze derniers mois.

## 5. Excusus : deux jeux annexes de pondération pour les autres exploitations de l'enquête

Si le cœur de l'enquête correspond à la description du recours à l'hébergement chez des tiers et se centre donc sur la population qui y a eu recours, deux autres types de données d'intérêt ont été recueillies auprès d'un plus grand nombre de personnes rencontrées, pour deux exploitations spécifiques, auxquelles sont associées deux jeux annexes de pondération.

Pour l'ensemble des personnes usagères des accueils de jour, dans le champ d'âge et ayant été sans domicile au cours des douze derniers mois, l'information sur le lieu de sommeil la veille a été recueillie dans la plupart des situations, à l'exception des personnes hébergées chez des tiers n'ayant pas répondu au questionnaire approfondi. Sous l'hypothèse d'une répartition comparable des lieux de sommeil la veille entre

personnes ayant été hébergées chez des tiers répondantes ou non-répondantes, il est possible de donner une photographie des lieux de sommeil la veille sur le champ des personnes ayant été sans domicile au cours des douze derniers mois, en utilisant pour ce faire un jeu de pondération dédié, qui combine la pondération initiale (issue de la phase d'approche) et celle utilisée pour les répondants de l'enquête approfondie.

Jusqu'à début janvier 2025, les questionnaires incluaient des questions sur l'impact des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP) à l'été 2024 sur l'accès aux services et sur les trajectoires résidentielles des personnes rencontrées. En début d'année 2025, le recul temporel rendait la collecte sur ce sujet moins pertinente, et les questions correspondantes n'ont plus été posées. Compte tenu du déploiement progressif du terrain, la population approchée avant avait quelques caractéristiques spécifiques (davantage rencontrée dans des structures spécifiques que dans des structures généralistes ; plus fréquemment âgée de 50 ans ou plus que de 25 à 49 ans ; ainsi que, mais en limite de significativité, davantage d'hommes que de femmes). Il en a été tenu compte de manière comparable aux questionnaires longs, par repondération, afin de proposer une vue sur l'ensemble des situations approchées dans l'enquête en compensant ces différentiels de couverture et de participation (les personnes éligibles à l'enquête approfondie ne souhaitant pas répondre à l'enquête approfondie se voyaient proposer les questions, mais pouvaient refuser de répondre à ce questionnaire également).

## Chapitre 5. L'éligibilité à l'enquête approfondie : combien de personnes ont été hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois ?

1. La moitié des personnes a été hébergée chez des tiers au cours des douze derniers mois : peu de variations selon le sexe et l'âge des personnes, mais des différences entre structures

La phase d'éligibilité de l'enquête permet d'estimer le taux de recours à l'hébergement chez un tiers parmi les personnes usagères des accueils de jour franciliens qui ont été sans logement personnel<sup>29</sup> au cours des douze derniers mois. Parmi elles, 49,5 % ont été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois. Dans des exploitations ultérieures, ce taux pourra être comparé à l'estimation tirée de l'enquête flash pour les personnes usagères d'accueils de jour, mais aussi pour celles usagères d'autres types de structures.

Le taux de recours estimé peut être décliné en fonction du sexe et de l'âge, informations toujours recueillies dans la phase d'éligibilité, et des caractéristiques des structures au sein desquelles les personnes ont été rencontrées (**Tableau 5-1**). Concernant les caractéristiques individuelles, il n'apparaît pas de différence significative liée au sexe : 50,8 % des femmes et 48,4 % des hommes ont été hébergés chez des tiers<sup>30</sup>. Il n'y a pas non plus de différence significative liée à l'âge<sup>31</sup> : 47,1 % des moins de 25 ans ont été hébergés chez des tiers, 52,0 % des personnes âgées de 25 à 49 ans, 42,8 % des personnes âgées de 50 ans ou plus.

---

<sup>29</sup> C'est-à-dire sans logement dont la personne était elle-même propriétaire, locataire ou sous-locataire avec un bail.

<sup>30</sup> p=0,58

<sup>31</sup> p=0,21

Tableau 5-1. Répartition des répondants aux questionnaires d'éligibilité et recours à l'hébergement chez des tiers selon le sexe, l'âge et les caractéristiques des accueils de jour

	Modalité	Personnes sans logement personnel au cours des 12 derniers mois (en %, n=1692)	Taux de recours à l'hébergement chez des tiers par catégorie
Sexe	Femmes	33,5	50,8
	Hommes	65,3	48,4
	Autre	0,6	nc.
	Ne souhaite pas répondre, ne sait pas	0,6	nc.
Age	Moins de 25 ans	9,5	47,1
	25-49 ans	66,4	52,0
	50 ans ou plus	23,3	42,8
	Ne souhaite pas répondre, ne sait pas, non recueilli ou impossible à estimer	0,8	nc.
Public cible	Familles	5,6	40,0
	Femmes	5,4	63,0
	Jeunes	3,3	66,0
	Migrants	8,7	35,7
	Santé	10,6	39,1
	Généraliste	62,6	52,3
	Autres catégories de public spécifique (violences, prostitution, LGBTQIA+)	3,9	45,8
Département de l'accueil de jour	Paris	71,7	47,3
	Petite couronne	19,3	52,2
	Grande couronne	8,9	61,7
	Total	100	49,5

Note : nc. non calculé compte tenu des effectifs limités.

Lecture : 33,5 % des personnes approchées ayant été sans logement personnel au cours des douze derniers mois sont des femmes. Parmi ces femmes, 50,8 % des femmes ayant été sans domicile au cours des douze derniers mois ont été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été sans logement personnel au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires d'éligibilité).

En revanche, le taux de recours à l'hébergement chez des tiers varie selon le type de public accueilli par les structures dans lesquelles les questionnaires ont été collectés<sup>32</sup>, ce qui peut rendre compte de la diversité des personnes qui les fréquentent : il est plus faible dans les structures accueillant des personnes migrantes, centrées sur l'accueil de personnes primo-arrivantes (35,7 %), ou dans les accueils de jour proposant un accompagnement en matière de santé ou de prise en charge des addictions (39,1 %) ; il est plus élevé dans les accueils de jour dédiés aux jeunes (66,0 %) et aux familles (63,0 %). Le taux d'éligibilité varie aussi en fonction de la zone géographique, et est plus élevé en grande couronne (61,7 %)<sup>33</sup>. Cette variabilité géographique était une hypothèse initiale dans l'enquête, conduisant au choix de stratifier l'échantillonnage

<sup>32</sup> p=0,006

<sup>33</sup> p=0,006 dans un test face au regroupement Paris et petite couronne.

par groupe de départements pour ne pas l'occulter. Ce constat rejoint des travaux de l'Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (Ofpruh) recueillant les situations d'hébergement des personnes ayant fait une demande d'hébergement ou de logement auprès des différents SIAO de la région (Gutierrez Sauceda et Magnier, 2022 ; Laala, Blanchard et Fouquet, 2020).

Ce taux de recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois, mesuré à 49,5 %, peut être rapporté à l'estimation du nombre de personnes usagères des accueils de jour et ayant été sans logement personnel au cours des douze derniers mois (cf. **chapitre 4**). Ainsi, c'est environ 8 470 personnes qui auraient été concernées par l'hébergement chez des tiers. L'intervalle de confiance autour de cette estimation s'étend de 7 800 à 9 180 personnes.

Cette estimation concerne uniquement des personnes se rendant en accueil de jour, et concerne, ainsi établie, tant la situation au moment de l'enquête qu'un recours antérieur au cours des douze derniers mois.

## 2. L'hébergement la veille est la situation d'une personne sur deux, mais concerne des profils spécifiques

La situation d'hébergement la veille de l'enquête peut être un autre mode de mesure du phénomène. Elle capte en effet une partie importante des situations d'hébergement chez des tiers, puisque 50,7 % des personnes qui l'ont été au cours des douze derniers mois l'étaient la veille de l'enquête. Cependant, cette moitié de la population enquêtée présente des caractéristiques spécifiques (**Tableau 5-2**) : les hommes semblent plus fréquemment hébergés la veille (55,3 %) que les femmes (43,2 %), ce qui constitue une différence proche du seuil de significativité statistique<sup>34</sup>. L'hébergement chez un tiers la veille de l'enquête est plus fréquent pour les 40-59 ans (57,9 %), pour les personnes ayant une activité (63,2 %)<sup>35</sup> et disposant d'au moins 600 € de ressources par mois dans le ménage (67,1 %)<sup>36</sup>. À l'inverse, c'est une situation moins fréquente pour les personnes accompagnées d'enfant(s) (34,7 %)<sup>37</sup> et, en limite de significativité, pour les plus jeunes (31,8 % des moins de 25 ans)<sup>38</sup>. La durée de présence en France métropolitaine ou la situation administrative ne sont pas associées à des différences statistiquement significatives.

---

<sup>34</sup> p=0,06

<sup>35</sup> p=0,004

<sup>36</sup> p<0,001

<sup>37</sup> p=0,04

<sup>38</sup> p=0,07

Tableau 5-2. Répartition des répondants aux questionnaires approfondis et recours à l'hébergement chez des tiers la veille de l'enquête

	Modalité	Répondants à l'enquête approfondie, hébergés chez un tiers au cours des 12 derniers mois (n=480, en %)	Pourcentage de personnes hébergées chez un tiers la veille par catégorie
Sexe	Femmes	34,4	43,2
	Hommes	63,8	55,3
	Autre	1,1	nc.
	Ne souhaite pas répondre, ne sait pas	0,7	nc.
Age	Moins de 25 ans	9,2	31,8
	25-39 ans	47,2	49,1
	40-59 ans	37,1	57,9
	60 ans ou plus	6,5	48,2
Composition familiale	Personne seule	79,8	52,1
	Personne seule avec enfant(s)	5,4	38,1
	Couple sans enfant(s)	10,3	54,9
	Couple avec enfant(s)	4,5	30,6
Situation vis-à-vis de la présence en France métropolitaine	Naissance en France métropolitaine	17,7	50,2
	Présence depuis 10 ans ou plus	15,8	45,1
	Présence depuis 5 à 9 ans	17,0	53,0
	Présence depuis 1 à 4 ans	32,1	51,2
	Présence depuis moins d'un an	17,3	53,5
	Durée de présence inconnue	0,1	nc.
Situation vis-à-vis du séjour	Nationalité française	23,2	52,8
	Nationalité d'un autre pays de l'UE	3,6	25,6
	Titre de séjour stable	13,2	57,9
	Procédure en cours ou titre de séjour court	12,6	46,0
	Sans titre de séjour valide	45,7	51,5
	Ne sait pas, ne souhaite pas répondre ou données manquantes	1,7	nc.
Situation d'activité	Personne active occupée	31,1	63,2
	Débrouillardise, autre type d'activités	10,2	45,8
	A la recherche d'un emploi	32,0	52,8
	En inactivité	26,6	35,4
Niveau de ressources du ménage	Aucune ressource	30,0	34,4
	Ressources inférieures à 600€	35,1	50,3
	Ressources supérieures ou égales à 600€	33,0	67,1
	Ne sait pas, ne souhaite pas répondre	1,9	nc.
Total		100	50,7

Note : nc. non calculé compte tenu des effectifs limités. Les modalités d'âge utilisées sont affinées par rapport au tableau précédent car les questionnaires approfondis incluaient une collecte de l'âge exact, et non les tranches prédéfinies utilisées en phase d'éligibilité.

Lecture : 34,4 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, sont des femmes. Parmi elles, 43,2 % étaient hébergées chez un tiers la veille de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'observation sur une fenêtre de douze mois permet notamment d'identifier des situations de recours ponctuel, moins susceptibles d'être captées par une interrogation fondée uniquement sur la situation la veille de l'enquête. En revanche, une personne hébergée chez des tiers de façon continue durant l'année sera décomptée dans les

deux approches : ainsi, l'importance relative des situations d'hébergement les plus durables est plus grande lorsque l'on se base sur la situation la veille de l'enquête. La corrélation entre ces situations et des indicateurs décrivant le parcours d'hébergement chez des tiers sur la période est explorée ultérieurement dans le rapport, et confirme la spécificité de la situation des personnes hébergées la veille de l'enquête (cf. **chapitre 8**).

Rapportée à l'ensemble de la population représentée par l'enquête, la fraction des personnes hébergées chez un tiers la veille (50,7 %) représente environ 4 290 personnes parmi les personnes usagères des accueils de jour franciliens (intervalle de confiance : 3 430 à 5 220 personnes).

Même resserrée à l'hébergement au moment de l'enquête, cette estimation n'est pas directement comparable à d'autres estimations, puisqu'elle ne représente que la situation des personnes usagères des accueils de jour. Dans l'approche de la Fondation pour le logement des défavorisés (2026), tirée de l'enquête Logement, le décompte se fonde sur une enquête, plus générale, centrée sur les logements ordinaires, susceptible de ne pas représenter les personnes accueillies de manière ponctuelle.

De même, l'approche de l'enquête Hebtiers ne recoupe que partiellement une estimation fondée sur les demandes de logement social (par exemple, à l'échelle de la région, Fondation pour le logement des défavorisés - Agence Ile-de-France, 2025). D'une part, toutes les personnes se rendant en accueil de jour n'y sont pas éligibles, et même loin de là, vu les résultats sur les situations administratives<sup>31</sup> (cf. **chapitre 6**), et toutes les personnes éligibles n'ont pas nécessairement de demande associée. D'autre part, toutes les personnes demandeuses de logement social ne fréquentent pas les accueils de jour.

### 3. Une définition large de l'hébergement chez des tiers et son influence sur la mesure du recours

Autre spécificité de l'enquête Hebtiers, les situations identifiées pour entrer dans le champ de l'enquête ont fait l'objet d'une attention à des réalités parfois difficiles à catégoriser. La définition ici adoptée adjoint ainsi à l'hébergement chez un tiers la situation de sous-location sans bail. Cette situation n'est en effet pas toujours facile à distinguer d'une situation d'hébergement chez un tiers avec une contrepartie financière, et l'instabilité liée à l'absence de bail peut se rapprocher de l'instabilité d'un accord implicite entre une personne hébergée et une personne hébergeuse, les deux situations pouvant être remises en cause à tout moment. L'enquête flash avait permis de rencontrer des personnes indiquant recourir à des systèmes de location de lits dans des dortoirs partagés, il importait donc aussi d'identifier ces situations dans l'enquête approfondie. Enfin, dans certains cas, l'hébergement se fait par la mise à disposition d'un logement, d'une pièce d'un logement ou d'un lieu de sommeil, sans que la personne hébergeuse ne soit nécessairement présente, voire explicitement en son absence.

En raisonnant sur les personnes éligibles, il est possible d'étudier la contribution de chacune des situations repérées par les trois questions filtres (cf. **chapitre 3**) pour être considéré comme hébergé chez un tiers dans cette enquête : passer la nuit chez une

personne faute d'endroit où dormir, être en sous-location sans bail, se voir prêter un logement ou un lieu de sommeil. La situation la plus fréquente est, de loin, d'avoir au moins une fois passé la nuit chez une personne, rapportée par 88,0 % des personnes éligibles (**Tableau 5-3**). Toutefois, une plus petite proportion des personnes éligibles, 62,0 %, n'a connu que cette situation, comme l'indique la **Figure 5-1** qui décrit la fréquence de l'ensemble des configurations de réponse aux trois questions. Ce sont 26,1 % des personnes éligibles qui ont été au moins une fois dans une situation de sous-location, et 16,8 % ont bénéficié au moins une fois de la mise à disposition d'un logement ou d'un lieu de sommeil. Le cumul des différentes situations est fréquent ; les personnes ont aussi pu avoir plusieurs expériences de chacune des situations.

Les situations des femmes et des hommes diffèrent : les femmes ont plus fréquemment passé la nuit chez une personne (94,2 %, contre 84,8 % des hommes<sup>39</sup>), les hommes ont plus fréquemment eu recours à de la sous-location sans bail (30,0 %, contre 17,9 % des femmes<sup>40</sup>), et il n'y a pas de différence statistiquement significative dans le prêt d'un lieu entre femmes (18,5 %) et hommes (16,3 %)<sup>41</sup>. En conséquence, une proportion légèrement plus importante de femmes (68,8 %, contre 58,5 % des hommes) n'a été concernée que par le fait de passer la nuit chez une personne, ce qui ne constitue toutefois pas une différence significative au sens strict<sup>42</sup>. L'accès à ces situations peut être différencié selon des ressources mobilisables par les personnes, économiques ou de réseau notamment, et avoir des répercussions sur les parcours d'hébergement ou sur les conditions de vie dans les hébergements, qui pourront être approfondies dans les exploitations ultérieures de l'enquête.

Tableau 5-3. Formes d'hébergement chez des tiers rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe (modalités non exclusives)

	Femmes, (n=352, en %)	Hommes, (n=503, en %)	Ensemble, (n=864, en %)
Avoir passé une nuit chez quelqu'un	94,2	84,8	88,0
Sous-location sans bail	17,9	30,0	26,1
Prêt ou mise à disposition d'un logement, d'une pièce, d'un lieu	18,5	16,3	16,8

Lecture : 94,2 % des femmes éligibles au questionnaire approfondi ont passé au moins une nuit chez quelqu'un.  
 Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires d'éligibilité).

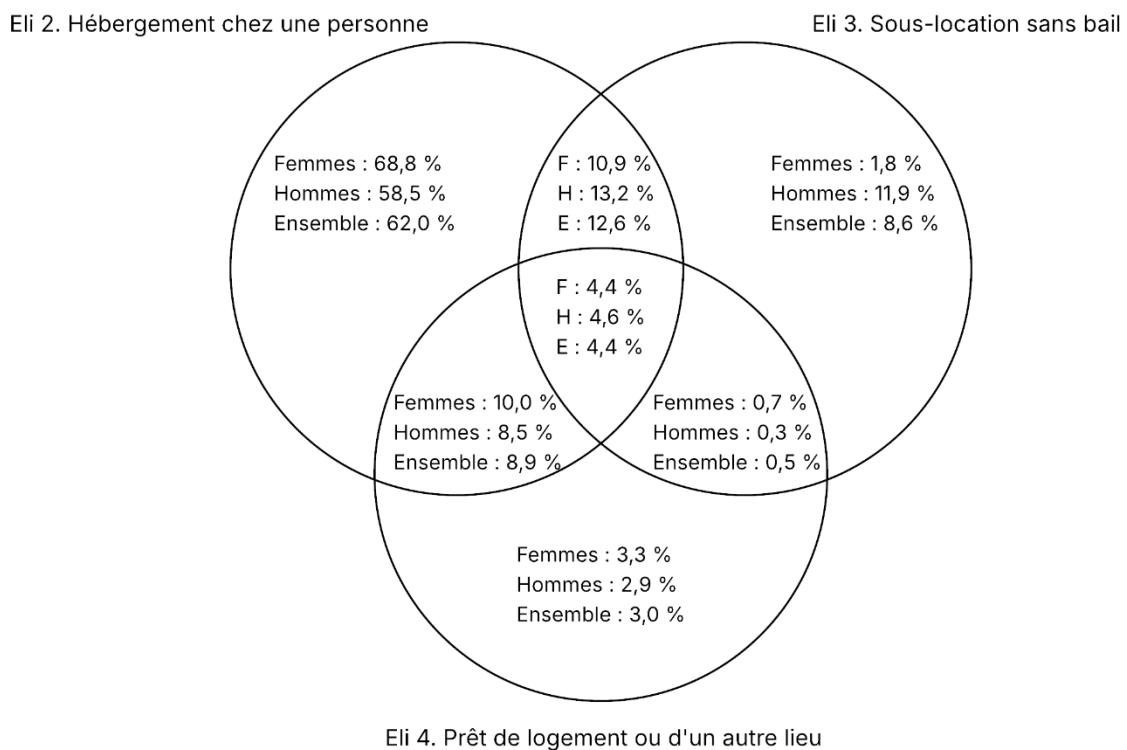
<sup>39</sup> p<0,001

<sup>40</sup> p=0,001

<sup>41</sup> p=0,63

<sup>42</sup> p=0,08

Figure 5-1. Articulation des configurations d'hébergement chez des tiers rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe



Note : F : Femmes, H : Hommes, E : Ensemble.

Lecture : 68,8 % des femmes éligibles au questionnaire approfondi ont passé au moins une nuit chez quelqu'un, sans avoir sous-loué sans bail un logement ou sans avoir bénéficié d'un prêt de logement ou d'un autre lieu.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtilers 2024-2025 (questionnaires d'éligibilité).

Une crainte identifiée lors de la phase de terrain, suite à des retours des enquêtrices et enquêteurs, était que les personnes ayant eu les plus mauvaises conditions d'hébergement refusent de répondre au questionnaire pour ne pas aborder à nouveau des situations de violences vécues dans ces hébergements, et notamment des femmes. De fait, le taux de réponse des personnes éligibles au questionnaire approfondi ayant exclusivement passé au moins une fois la nuit chez une personne (53,7 % de participation), situation dont on peut faire l'hypothèse qu'elle est associée à un risque plus élevé de violences qu'en cas de sous-location sans bail ou de prêt d'un lieu de sommeil, est plus faible que dans l'ensemble (57,2 %), et la différence avec les autres situations est statistiquement significative<sup>43</sup>. Toutefois, parmi les personnes repérées comme ayant été hébergées chez des tiers uniquement au titre de nuits passées chez des personnes, le taux de participation ne diffère pas significativement selon le sexe (il est de 51,0 % pour les femmes et 55,7 % pour les hommes).

<sup>43</sup> p=0,05

hommes<sup>44</sup>). Ces écarts restent limités à quelques points de pourcentage : aux côtés de la possibilité de ne pas répondre aux questions ou de ne pas déclarer certains faits, ils sont à prendre en compte comme un rappel du fait que le recueil des mauvaises conditions d'hébergement ou des faits de violences dans l'enquête n'ont nécessairement approché qu'une partie seulement de la réalité.

Dans la suite des résultats présentés, nous en revenons donc à la définition large de l'hébergement chez des tiers, c'est-à-dire au regroupement des situations repérées par ces trois questions distinctes, sauf mention contraire.

---

<sup>44</sup> p=0,50

## Chapitre 6. Les caractéristiques socio-démographiques des personnes hébergées chez des tiers

Une fois passée la phase d'éligibilité, les personnes ayant été hébergées au moins une fois chez un tiers au cours des douze derniers mois étaient invitées à répondre à une série de questions portant sur leurs caractéristiques socio-démographiques et permettant de décrire leurs situations administratives et économiques.

### 1. La répartition par sexe et âge des personnes enquêtées

Les personnes enquêtées sont principalement des hommes (63,8 % versus 34,4 % de femmes). Trois personnes indiquent un autre genre<sup>45</sup> et deux ne souhaitent pas répondre. Dans la suite du rapport, si les comparaisons entre hommes et femmes ne prennent pas en compte ces cinq personnes, elles sont incluses dans toutes les autres analyses. Il est possible de comparer ces résultats avec des enquêtes réalisées auprès de populations précaires, comme celle menée en 2021 par l'Insee auprès des personnes fréquentant des distributions alimentaires ou les Nuit de la Solidarité (NDLS) réalisées un soir donné auprès de personnes sans abri. La distribution selon le sexe des personnes enquêtées ici est différente de celle observée dans d'autres services d'aide. À l'aide alimentaire, 64,0 % des personnes sont des femmes (Accardo et al., 2022). Lors de la NDLS de 2025, sur le territoire parisien, 14,0 % des personnes rencontrées sont des femmes (APUR, 2025a) et sur le territoire de 30 communes de la métropole du Grand Paris, les femmes représentent 17,0 % des personnes rencontrées (APUR, 2025b). La répartition par sexe des personnes répondantes à l'enquête Hebtiers reflète les caractéristiques des personnes usagères des accueils de jour, et n'est pas liée à un recours différencié à l'hébergement chez des tiers (cf. chapitre précédent).

L'amplitude des âges des personnes est étendue, allant de moins de 18 ans (il s'agit d'une personne mineure non reconnue comme telle)<sup>46</sup> à plus de 80 ans (**Tableau 5-4**). La moitié des personnes a moins de 36 ans, un quart a moins de 28 ans et l'âge moyen est de 39 ans (**Tableau 5-5**). La population de l'enquête Hebtiers est plus âgée que celle rencontrée dans les distributions alimentaires en 2021 où 52,0 % étaient âgées de 25 à 49 ans (contre 66,9 % pour Hebtiers). Elle apparaît en revanche similaire à la population rencontrée dans les espaces publics le soir de la NDLS à Paris où 74,0 %

---

<sup>45</sup> Une personne se déclare lesbienne, une autre trans et enfin une dernière indique n'être ni un homme, ni une femme.

<sup>46</sup> Sur l'ensemble des personnes approchées lors de la phase de contact, 29 étaient mineurs, 24 avaient entre 16 et 18 ans et 23 avaient fait une demande de protection à l'ASE en tant que mineure non accompagnée. Parmi elles, 21 n'ont pas été reconnues mineurs. Sur ces 21 personnes, 20 ont été sans domicile au cours des douze derniers mois et seulement une a été hébergée chez un tiers.

des personnes répondantes en 2025 avaient entre 25 et 54 ans (c'est le cas 73,2 % des personnes de l'enquête Hebtiers) (APUR, 2025a)<sup>47</sup>.

Dans l'enquête Hebtiers, la répartition par âge des femmes et des hommes est relativement proche. Les différences ne sont pas significatives<sup>48</sup>. Toutefois, les hommes sont légèrement plus jeunes que les femmes (10 % ont moins de 25 ans, contre 8 % des femmes) ; l'âge médian est de 36 ans pour les hommes et de 39 ans pour les femmes, et l'âge moyen est de 38,3 ans pour les hommes et de 40,9 ans pour les femmes.

Tableau 5-4. Répartition des personnes par sexe et âge

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Moins de 18 ans	0,0	0,1	0,1
18-20 ans	0,0	0,1	0,1
21-24 ans	7,9	9,8	9,0
25-29 ans	10,7	17,2	15,2
30-34 ans	12,1	16,5	15,6
35-39 ans	22,2	13,8	16,5
40-44 ans	12,9	12,0	12,1
45-49 ans	10,7	10,4	10,7
50-54 ans	6,4	7,9	7,2
55-59 ans	8,7	6,5	7,1
60-64 ans	4,5	3,9	4,1
65-69 ans	2,2	1,4	1,7
70-74 ans	1,7	0,1	0,7
75-79 ans	0,0	0,0	0,0
80 ans ou plus	0,0	0,1	0,1
Ensemble	100	100	100

Lecture : 7,9 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont âgées de 21 à 24 ans.  
 Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Tableau 5-5. Moyennes et quartiles des âges selon le sexe

	Q1	Médiane	Q3	Moyenne
Femmes	32	39	49	40,9
Hommes	28	36	47	38,3
Ensemble	30	37	47	39,1

Lecture : un quart des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont âgées de moins de 32 ans.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>47</sup> Notons que dans les communes de la métropole du Grand Paris, les personnes sont plus âgées : 78 % des personnes sont âgées de 25 à 54 ans (APUR, 2025b).

<sup>48</sup>  $p = 0,7041$

## 2. Une majorité de personnes née à l'étranger

La majorité des personnes hébergées chez un tiers au moins une fois dans les douze derniers mois et enquêtées dans un accueil de jour francilien est née dans un pays étranger. En effet, 19,3 % des personnes sont nées dans un département français (métropolitain ou non) et 80,0 % sont nées ailleurs (**Tableau 5-6**). Ces personnes nées à l'étranger sont principalement originaires du continent africain : c'est le cas de 73,3 % d'entre elles (30,2 % sont nées dans un pays d'Afrique guinéenne ou centrale, 26,0 % du Maghreb (dont 17,7 % en Algérie) et 14,5 % d'Afrique sahélienne<sup>49</sup>). Deux pays regroupent le plus de personnes : l'Algérie (17,7 %) et la Côte d'Ivoire (13,4 %)<sup>50</sup>. On observe ainsi une présence plus élevée de personnes nées à l'étranger que dans d'autres enquêtes, par exemple l'enquête Aide alimentaire (2021) où 44,0 % des personnes interrogées déclarent être nées à l'étranger (Accardo et al. 2022).

Tableau 5-6. Répartition des femmes et des hommes selon leur lieu de naissance

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Afrique guinéenne ou centrale	45,8	21,3	30,2
France métropolitaine	19,9	16,1	17,7
Afrique sahélienne	9,5	17,6	14,5
Algérie	8,7	23,0	17,6
Maroc, Tunisie	5,4	9,1	7,7
Caraïbes	3,9	0,1	1,4
Autres pays d'Afrique	3,3	1,3	2,3
DROM-COM	1,5	1,8	1,7
Autres pays européens	1,1	0,4	0,6
Comores, Madagascar et Maurice	0,5	1,1	0,9
Amérique centrale	0,2	0	0,1
Moyen Orient	0,1	0,6	0,4
Asie du sud	0	2,8	1,8
Autres pays d'Asie	0	3,6	2,3
Pays membres de l'UE	0	0,2	0,1
Ne souhaite pas répondre	0	1,1	0,7
Total	100	100	100

Lecture : 45,8 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont nées dans un pays d'Afrique guinéenne ou centrale.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

On observe des différences selon le sexe : près de la moitié des femmes est née dans un pays d'Afrique guinéenne ou centrale (45,8 %), 21,5 % sont nées dans un département français, 9,5 % dans un pays d'Afrique sahélienne et 8,5 % en Algérie.

<sup>49</sup> Pour faciliter les comparaisons avec d'autres enquêtes, le regroupement des pays a été opérée ici est identique à celui des enquêtes Trajectoires et origines, réalisées en 2008 et 2019-2020

<sup>50</sup> La répartition complète de la population enquêtée selon le pays d'origine est en **Annexe 6.1**.

Pour les hommes, les lieux de naissance sont moins polarisés par une zone géographique, même s'ils sont majoritairement nés dans un pays africain. En effet, ils sont plus fréquemment nés en Algérie (23,0 %), dans un pays d'Afrique guinéenne ou centrale (21,3 %), dans un pays d'Afrique sahélienne (17,6 %), en France (17,8 %) et au Maroc ou en Tunisie (9,1 %).

### 3. Une part limitée de personnes de nationalité française

À peine plus d'un quart des femmes et 21,3 % des hommes (soit 23,2 % de l'ensemble des personnes) ont la nationalité française. Notons que 21,9 % des femmes et 18,1 % des hommes l'avaient dès leur naissance (**Tableau 5-7**).

La répartition des nationalités est proche de celle des pays de naissance : 42,8 % des femmes ont la nationalité d'un pays d'Afrique guinéenne ou centrale, 9,7 % d'un pays d'Afrique sahélienne et 8,9 % d'Algérie. Puis, 21,5 % des hommes ont la nationalité algérienne, 21,3 % celle d'un pays d'Afrique guinéenne ou centrale et 17,2 % d'Afrique sahélienne.

Tableau 5-7. Répartition des personnes selon leur nationalité et leur sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Afrique guinéenne ou centrale	42,8	21,3	29,2
Française de naissance (y compris binationalité)	21,9	18,1	19,6
Afrique sahélienne	9,7	17,2	14,3
Algérie	8,9	21,5	16,8
Maroc, Tunisie	4,5	7,8	6,6
Française par acquisition (y compris binationalité)	4,4	3,2	3,6
Amérique centrale et Caraïbes	3,7	0,1	1,3
Autres pays d'Afrique	2,7	1,8	2,4
Autres pays européens	1,3	0,4	0,7
Asie	0,1	5,9	3,8
Pays membres de l'UE	0,0	1,6	1,0
Ne souhaite pas répondre	0,0	1,1	0,7
Total	100	100	100

Lecture : 42,8 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont la nationalité d'un pays d'Afrique guinéenne ou centrale.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### 4. Titres de séjour

Parmi les personnes étrangères, 62,4 % ne disposent pas d'un titre de séjour valide sur le territoire français (**Tableau 5-8**). Elles représentent 45,7 % de l'ensemble des personnes enquêtées. Par ailleurs, toujours sur l'ensemble des personnes enquêtées,

13,2 % ont un titre de séjour stable<sup>51</sup>, 12,6 % un titre de séjour court ou sont en attente de leur titre de séjour, et 3,6 % ont la nationalité d'un pays de l'Union européenne.

Tableau 5-8. Répartition des personnes selon le sexe et la situation administrative

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Sans titre de séjour valide	47,3	45,6	45,7
Nationalité française	26,3	21,3	23,2
Procédure en cours ou titre de séjour court	13,2	11,2	12,6
Titre de séjour stable	7,7	16,5	13,2
Nationalité de l'Union européenne	5,5	2,7	3,6
Ne sait pas	0,0	0,7	0,4
Ne souhaite pas répondre	0,0	2,1	1,3
Total	100	100	100

Lecture : 47,3 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers n'ont pas de titre de séjour valide en France.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Des différences statistiquement significatives<sup>52</sup> selon le sexe apparaissent. Si les femmes ont, comme indiqué précédemment, plus souvent la nationalité française, elles sont aussi plus nombreuses à ne pas disposer de titre de séjour valide (47,3 % contre 45,6 % des hommes) ou à être dans l'attente de leur titre (13,2 % contre 11,2 %). À contrario, les hommes ont plus souvent un titre de séjour stable (16,5 % contre 7,7 % des femmes).

## 5. Durée de présence en France

La durée de présence en France est calculée à partir de deux indicateurs. Le premier correspond à la durée écoulée depuis la première venue en France métropolitaine. Toutefois, un second indicateur a été mis en place pour tenir compte des personnes qui ont quitté la France pendant au moins un an avant de s'y réinstaller (9,2 %). Le temps de présence est alors la durée écoulée depuis la dernière venue en France (c'est-à-dire, la durée depuis la dernière venue pour celles et ceux qui ont résidé pendant au moins un an hors de France métropolitaine depuis leur première arrivée et la seule durée pour celles et ceux qui n'ont pas interrompu leur résidence en France pendant au moins un an).

Parmi les personnes nées à l'étranger, 90,7 % n'ont jamais interrompu leur résidence en France métropolitaine depuis leur première arrivée sur le territoire. La part de personnes ayant vécu au moins une fois hors de France augmente avec l'ancienneté d'arrivée : elles sont 2,1 % parmi celles arrivées depuis 1 an à moins de 5 ans, 11,0 %

<sup>51</sup> Cette catégorie regroupe les titres de séjour d'une durée supérieure ou égale à un an.

<sup>52</sup> p=0,0748

parmi celles arrivées depuis 5 ans à moins de 10 ans, et 25,6 % parmi celles arrivées depuis au moins 10 ans.

Les femmes nées à l'étranger sont présentes en France depuis moins longtemps que les hommes. En effet, 25,1 % des femmes sont arrivées en France la première fois depuis moins d'un an, contre 14,0 % des hommes (**Tableau 5-9**). Si on considère la dernière venue, elles sont 26,5 % à être (re)venues en France la dernière fois depuis moins d'un an, contre 18,3 % des hommes.

**Tableau 5-9. Répartition des personnes nées à l'étranger selon le sexe et la durée écoulée depuis la première et la dernière venue en France métropolitaine**

	Durée écoulée depuis la première venue en France			Durée écoulée depuis la dernière venue en France		
	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Moins de 3 mois	6,8	2,4	3,8	7,0	3,9	4,8
De 3 mois à moins 6 mois	3,4	4,4	4,0	4,3	6,8	5,8
De 6 mois à moins d'un an	14,9	7,2	10,0	15,2	7,6	10,5
De 1 an à moins de 2 ans	18,5	10,7	13,2	19,5	14,2	15,7
De 2 ans à moins de 3 ans	15,1	13,2	14,3	15,5	12,7	14,1
De 3 ans à moins de 4 ans	4,1	5,8	5,2	4,1	5,8	5,2
De 4 ans à moins de 5 ans	3,4	4,2	3,9	3,4	3,9	3,7
De 5 ans à moins de 10 ans	18,2	24,9	22,3	17,5	23,4	21,1
10 ans et plus	15,7	27,1	23,3	13,6	21,6	19,0
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture : 6,8 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont arrivées la première fois en France il y a moins de 3 mois.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

À contrario, les femmes sont moins nombreuses à être présentes en France métropolitaine depuis longtemps : 15,7 % sont arrivées la première fois en France depuis 10 ans ou plus contre 27,1 % des hommes. Elles sont également 13,6 % à être (re)venues pour la dernière fois il y a au moins dix ans, contre 21,6 % des hommes.

Ainsi, la durée moyenne depuis la dernière venue est de 7,0 ans pour les hommes et 5,9 ans pour les femmes et la durée médiane de 3,6 ans pour les hommes contre 2,4 ans pour les femmes.

## 6. Le contexte de la venue en France

Les personnes nées à l'étranger déclarent fréquemment avoir quitté leur pays pour trouver du travail, échapper à des violences liées au contexte politique dans leur pays ou encore à des violences de genre ou intrafamiliales (**Tableau 5-10**). Ces motifs de départ diffèrent selon le sexe. Les femmes quittent majoritairement (55,5 %) leur pays pour des raisons de violences : 36,3 % pour échapper à des violences de genre, 17,9 % pour échapper à l'insécurité, 10,9 % pour sauver leur vie ou celle de leur famille et 2,8 % pour échapper à des violences liées à l'orientation sexuelle. Même s'ils sont

moins nombreux que les femmes à déclarer ces motifs de départ (39,8 %), les violences constituent aussi un motif fréquent de départ pour les hommes. Pour ces derniers, la recherche d'un emploi est le motif le plus fréquemment cité (41,3 %). En comparaison, les femmes sont deux fois moins nombreuses à l'indiquer.

Tableau 5-10. Répartition des personnes nées à l'étranger selon le motif de départ de leur pays d'origine

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Pour échapper à des violences de genre/intrafamiliales (excision, mariage forcé, etc.)	36,3	2,2	14,3
Pour trouver un travail, améliorer sa situation professionnelle ou économique	18,8	41,3	33,1
Pour échapper à de l'insécurité, à une guerre ou à des troubles politiques	17,9	31,9	27,6
Pour sauver sa vie ou celle de sa famille	10,9	7,5	8,9
Pour accompagner ou rejoindre un·e conjoint·e	9,7	2,2	4,7
Pour faire des études, suivre une formation	8,7	10,1	9,5
Pour des raisons médicales concernant sa santé ou celle de son·sa conjoint·e	8,5	2,9	4,8
Pour suivre ses parents	3,6	5,6	4,8
Pour échapper à des violences / des persécutions liées à votre orientation sexuelle ou votre identité de genre	2,8	0,7	2,1
Pour la scolarité des enfants	2,0	0,4	1,0
Pour retrouver sa famille ou un proche	1,7	1,2	1,4
Envie de voyage	1,1	5,2	3,7
Pour des raisons médicales concernant la santé de ses enfants	0,5	1,3	1,0
Pour fuir la sécheresse, des inondations ou pour d'autres raisons écologiques	0,2	0,0	0,1
Plus d'attache dans son pays	0,1	2,6	1,7
Autre	1,9	2,1	2,0
Ne souhaite pas répondre	3,2	2,7	2,9

Lecture : 36,3 % des femmes nées à l'étranger et hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont quitté leur pays pour échapper à des violences de genre et/ou des violences intrafamiliales.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La quasi-totalité des personnes nées à l'étranger (91,4 %) est arrivée en France à l'âge adulte. C'est un peu plus souvent le cas des hommes (94,3 % contre 89,7 % des femmes).

Les personnes arrivées en France une fois majeures sont principalement venues seules (84,5 %). Certaines (7,8 %) sont venues en France avec tous ou une partie de leurs enfants et 4,8 % avec leur conjoint/partenaire. Les hommes sont plus souvent arrivés seuls que les femmes (91,2 % contre 72,6 %). Ainsi, 7,7 % des femmes sont venues avec leur conjoint/partenaire et 18,0 % avec au moins un de leurs enfants.

Parmi les 43 personnes arrivées en France lorsqu'elles étaient mineures, 56,6 % étaient accompagnées d'adultes. Il s'agissait principalement de leurs parents (84,2 %), mais aussi d'autres adultes de leur famille (9,8 %) ou d'adultes sans lien de parenté (6,0 %). La plupart de ces personnes mineures à leur arrivée en France n'ont déposé aucune demande de protection (75,7 %). Seules 12,3 % (soit 8 personnes) ont fait une demande de protection en tant que personne mineure non accompagnée et 10,2 % (5 personnes) ont fait une demande de protection dans un autre dispositif. Ces demandes ont été acceptées dans 74,6 % des cas (9 personnes).

## 7. La situation familiale des personnes enquêtées

### a. Le statut matrimonial

La majorité (61,6 %) des personnes enquêtées est célibataire (**Tableau 5-11**). C'est plus souvent le cas des hommes que des femmes (66,8 % contre 50,0 %). Un peu plus d'1 personne sur 10 est mariée. Cette proportion est légèrement plus importante pour les femmes (13,7 % contre 12,0 %). Ces dernières sont plus fréquemment en rupture d'union (maritale ou non). C'est en effet le cas de 28,3 % des femmes et 10,1 % des hommes.

Tableau 5-11. Répartition des personnes selon le sexe et le statut matrimonial au moment de l'enquête

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Célibataire	50,0	66,8	61,6
Marié.e	13,7	12,0	12,4
Pacsé.e	0,3	0,0	0,1
En concubinage ou union libre	7,6	10,9	9,6
Divorcé.e	15,5	7,1	9,9
En instance de divorce	0,0	0,1	0,1
Dépacsé.e	0,0	0,5	0,3
Séparé.e	8,4	2,4	4,4
Veuf.ve / conjoint·e décédé.e	4,4	0,0	1,5
Ne sait pas	0,0	0,2	0,1
Total	100	100	100

Lecture : 50,0 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont célibataires.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### b. Les relations de couple

Au moment de l'enquête, 60,0 % des personnes ont déclaré ne pas être en couple et ne pas l'avoir été dans les douze derniers mois. Les femmes sont plus nombreuses à être dans cette situation (62,7 % contre 58,3 % des hommes). Près de 19,1 % des personnes (18,5 % des femmes et 19,9 % des hommes) indiquent être en couple depuis au moins un an et 16,1 % ne sont plus en couple au moment de l'enquête mais l'ont été dans les douze derniers mois (15,9 % des femmes contre 16,6 % des

hommes). Ainsi, au total, 39,4 % des personnes ont eu au moins une relation de couple dans les douze derniers mois (37,4 % des femmes et 40,6 % des hommes).

La plupart des personnes en couple au moment de l'enquête le sont avec des personnes vivant à l'étranger (64,8%)<sup>53</sup>. Parmi celles et ceux dont le ou la partenaire réside en France métropolitaine, 57,7 % indiquent vivre avec lui ou elle tous les jours, 6,7 % vivent le plus souvent ensemble, 22,3 % parfois ou ponctuellement et 13,3 % uniquement ponctuellement. Si 25,9 % des personnes en couple déclarent ne pas vivre tous les jours avec leur partenaire par choix personnel, 35,4 % attribuent cette situation à un problème d'accès à un logement ou un hébergement commun et 16,4 % indiquent que leur partenaire est hébergé·e sans elles.

Dans la suite du rapport, nous nous intéresserons uniquement aux relations de couple avec des personnes résidant en France métropolitaine, ce qui concerne 30,6 % des femmes et 27,1 % des hommes parmi l'ensemble des personnes enquêtées.

### c. La présence d'enfants

Un peu plus de la majorité des personnes enquêtées n'a pas d'enfants. Ce constat masque une réalité différente selon les sexes : 57,2 % des femmes sont mères d'un ou plusieurs enfants, alors que cela concerne à peine plus d'un tiers (34,5 %) des hommes. Le nombre d'enfants varie d'un (13,2 % des personnes) à huit (0,1 %) avec des variations selon le sexe. Par exemple, 21,9 % des femmes contre 8,8 % des hommes ont un seul enfant, et 22,3 % des femmes ont trois enfants ou plus contre 13,6 % des hommes.

La présence des enfants avec la personne enquêtée est variable. Ainsi, 39,2 % des parents déclarent que leurs enfants ne vivent pas en France métropolitaine. Au total, 75,9 % de ces parents ne vivent pas avec leurs enfants au quotidien.

Près d'un quart des parents vit au quotidien avec leurs enfants mineurs et 8,0 % avec des enfants âgés de moins de trois ans. Si on reporte cette part à l'ensemble de la population enquêtée : 9,9 % des personnes vivent quotidiennement avec un ou plusieurs enfants mineurs et 3,4 % avec des enfants de moins de trois ans. Les femmes sont beaucoup plus souvent accompagnées quotidiennement d'enfants mineurs : 25,5 % contre 1,8 % des hommes.

Enfin, au moment de l'enquête, 2,4 % des personnes attendent un enfant (3,7 % des femmes et 1,8 % des hommes)<sup>54</sup> et 1,7 % des personnes vivent avec un bébé de moins d'un an (2,2 % des femmes (soit 2,9 % des femmes âgées de 15 à 49 ans) et 1,4 % des hommes)<sup>55</sup>.

---

<sup>53</sup> C'est le cas également de 82,8 % des personnes ayant eu une relation de couple qui s'est terminée.

<sup>54</sup> Cela correspond à 14 personnes (9 femmes et 5 hommes).

<sup>55</sup> Au total, 10 personnes ont des enfants de moins d'un an : 5 femmes et 5 hommes.

#### d. La situation familiale des personnes

La situation familiale des personnes enquêtées en vue d'une prise en charge dans le secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) est déterminée à partir de la présence quotidienne d'enfants mineurs et la situation de couple. La part de personnes isolées, c'est-à-dire non accompagnées quotidiennement d'enfants mineurs et/ou d'un partenaire, est de 65,8 % pour les femmes et 87,6 % pour les hommes (**Tableau 5-12**). Les familles monoparentales ont exclusivement des femmes à leur tête (15,8 % des femmes sont dans cette situation).

Tableau 5-12. Répartition des personnes selon le sexe et la situation familiale au moment de l'enquête

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Personne isolée	65,8	87,6	79,8
Personne seule avec enfant(s) mineur(s)	15,8	0,0	5,4
Couple avec enfant(s) mineur(s)	9,7	1,8	4,5
Couple sans enfant(s) mineur(s)	8,7	10,7	10,3
Total	100	100	100

Lecture : 65,8 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont seules, c'est-à-dire qu'elles ne vivent pas au quotidien avec un partenaire/ conjoint et/ou des enfants mineurs.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### 8. Activités et ressources

#### e. L'activité des personnes

La situation au regard de l'activité des personnes enquêtées est assez variable : 35,8 % déclarent être en recherche d'emploi, 27,0 % n'ont pas d'activité, 20,7 % ont un emploi non déclaré et 10,5 % ont un emploi déclaré (**Tableau 5-13**). Au total, 31,1 % des personnes ont un emploi (déclaré ou non), 32,0 % n'exercent aucune activité mais en recherchent une, 10,2 % ont des activités de débrouille ou d'autres types, et 26,6 % n'ont aucune de ces activités (**Tableau 5-14**). Ces dernières sont inactives, retraitées, bénévoles ou étudiantes.

Les femmes et les hommes n'ont pas déclaré les mêmes activités. Alors que 4 femmes sur 10 ne déclarent aucune activité, cette situation ne concerne que 2 hommes sur 10 (**Tableau 5-14**). Près de 4 hommes sur 10 exercent une activité (contre 21,9 % des femmes), un tiers recherche un emploi (contre 29,3 % des femmes) et 10,0 % ont des activités de débrouille (8,4 % pour les femmes).

Tableau 5-13. L'activité des personnes

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Inactif·ve, aucune activité	39,0	20,8	27,0
En recherche d'emploi	33,9	37,0	35,8
En emploi non déclaré, y compris petits boulots	11,9	25,4	20,7
En emploi déclaré, y compris petits boulots	9,0	11,6	10,5
Autre activité, aucune des situations/activités citées	6,0	8,5	8,0
Retraité·e	3,6	0,4	1,5
Exerce des activités de débrouillardise, mendicité	2,7	3,4	3,1
Bénévole	1,5	2,2	1,9
Étudiant·e, en formation, en stage	0,9	2,0	1,6
Ne souhaite pas répondre	0,2	0,0	0,1

Note : la somme des % n'est pas égale à 100, car les personnes pouvaient se déclarer dans plusieurs catégories d'activité.

Lecture : 39,0 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont inactives au moment de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Tableau 5-14. Répartition des personnes selon le sexe et l'activité au moment de l'enquête

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Inactif·ve, retraité·e, bénévole ou étudiant·e	41,1	18,9	26,6
À la recherche d'un emploi	29,3	33,5	32,0
Actif·ve occupé·e	21,0	36,9	31,1
Débrouilles ou autres types d'activités	8,4	10,6	10,2
Ne souhaite pas répondre	0,2	0	0,1
Total	100	100	100

Lecture : 21,0 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont un emploi (déclaré ou non) au moment de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### f. Les ressources

Les personnes étaient invitées à indiquer si elles percevaient différents types de ressources : revenu de solidarité active (RSA), prestations sociales ou familiales, aide financière de la part d'une association, de la part de la famille et selon la situation déclarée, pension de retraite, allocation chômage, allocation pour demandeur d'asile, bourse d'études. Au total, 58,9 % des personnes déclarent ne percevoir aucune de ces ressources. Les aides financières les plus fréquemment citées proviennent de la famille (18,6 %). Ces aides sont en général ponctuelles : seules 3,5 % des personnes déclarent une aide régulière de la part de leur famille. Vient ensuite le RSA perçu par

42,3 % des personnes éligibles à cette prestation sociale<sup>56</sup>, soit 14,6 % de l'ensemble des personnes enquêtées. Si plus d'un tiers des personnes est en recherche d'emploi, seulement 4,4 % déclarent percevoir une allocation chômage, soit 12,2 % des personnes concernées. Les personnes retraitées perçoivent fréquemment une pension (94,1 %), mais ces bénéficiaires représentent une faible part des personnes âgées de 65 ans et plus (seulement 5,4 % des personnes âgées perçoivent une pension de retraite).

Les personnes pouvaient indiquer le niveau moyen de leurs ressources financières mensuelles à l'échelle du ménage. La part de personnes sans ressources est de 30,0 % (**Tableau 5-15**), et cette situation concerne davantage les femmes (33,4 %) que les hommes (28,5 %). Les montants des ressources financières des personnes en disposant sont très variables, allant de moins de 150 euros à 2 100 euros et restent globalement faibles. En effet, 35,1 % des personnes enquêtées disposent de moins de 600 euros mensuels et 56,0 % de moins de 1 200 euros par mois.

Les écarts de ressources entre hommes et femmes sont importants. Plus nombreuses à ne percevoir aucun type de ressources, les femmes sont aussi plus nombreuses à disposer de moins de 600 euros par mois (40,2 % contre 31,9 % des hommes) et de moins de 1 200 euros (60,0 % contre 53,3 %). Ainsi, 37,7 % des hommes disposent d'au moins 600 euros (contre 24,4 % des femmes) et 16,5 % d'au moins 1 200 euros (contre 4,5 % des femmes).

Tableau 5-15. Répartition des personnes selon le sexe et le niveau moyen de ressources mensuelles

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Pas de ressources	33,4	28,5	30,0
Moins de 150 €	12,4	9,4	10,2
De 150 € à moins de 300 €	8,9	5,7	7,0
De 300 € à moins de 600 €	18,9	16,9	17,8
De 600 € à moins de 900 €	18,0	9,7	12,9
De 900 € à moins de 1 200 €	1,8	11,6	8,1
De 1 200 € à moins de 1 500 €	1,0	9,2	6,2
De 1 500 € à moins de 1 800 €	0,2	2,5	1,7
De 1 800 € à moins de 2 100 €	3,3	2,2	2,5
2 100 € ou plus	0,0	2,6	1,7
Ne sait pas	1,3	1,1	1,1
Ne souhaite pas répondre	0,8	0,8	0,8
Total	100	100	100

Lecture : 33,4 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois n'ont aucune ressource.  
 Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.  
 Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtières 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>56</sup> C'est-à-dire âgées de 25 ans ou plus, de nationalité française ou étrangère disposant d'un titre de séjour stable et présentes en France depuis au moins 5 ans.

Un tiers des personnes apporte une aide financière à leur famille, de façon ponctuelle (20,3 %) ou régulière (12,5 %). C'est plus souvent le cas des hommes : 23,9 % aident ponctuellement leur famille (contre 14,8 % des femmes) et 15,2 % régulièrement (contre 8,2 % des femmes)<sup>57</sup>. Si cette aide financière apportée à la famille augmente avec le niveau de ressources, elle n'épargne pas les personnes sans ressource. Parmi ces dernières, 15,5 % déclarent aider financièrement leur famille (12,3 % occasionnellement et 3,2 % régulièrement). C'est le cas de 49,0 % des personnes déclarant percevoir au moins 600 euros par mois (23,0 % occasionnellement et 26,0 % régulièrement)<sup>58</sup>.

Notons enfin que 72,1 % des personnes disposent d'un compte bancaire utilisable en France métropolitaine. Cette proportion est similaire pour les femmes et les hommes (respectivement 71,7 % et 72,6 %)<sup>59</sup>. Elle varie fortement selon le niveau de ressources : 87,5 % des personnes disposant d'au moins 600 euros par mois ont un compte bancaire utilisable en France métropolitaine contre 75,8 % de celles disposant de moins de 600 euros et 49,9 % des personnes ne disposant d'aucune ressource<sup>60</sup>.

## 9. Niveau d'études et compréhension du français

Le niveau d'études des personnes est relativement contrasté. Si 26,5 % des personnes ont suivi des études supérieures, 5,3 % n'ont jamais été scolarisées et 10,9 % ont un niveau d'études primaires (**Tableau 5-16**). Les femmes sont plus nombreuses à la fois à avoir fait des études supérieures (31,6 % contre 24,0 % des hommes) et à ne pas avoir été scolarisées (9,1 % contre 3,5 %). En revanche, les hommes ont plus fréquemment un niveau d'études secondaires (64,4 % contre 44,9 % des femmes).

Tableau 5-16. Répartition des personnes selon le niveau d'études et le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Non scolarisé·e	9,1	3,5	5,3
Primaire (1-5 ans d'études)	14,4	8,0	10,9
Collège (6-9 ans d'études)	17,5	20,2	19,5
Lycée (10-12 ans d'études)	27,4	44,2	37,6
Supérieur (12 ans et + d'études)	31,6	24,0	26,5
Ne sait pas	0,0	0,1	0,1
Total	100	100	100

Lecture : 9,1 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois n'ont pas été scolarisées. Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>57</sup> p<0,001

<sup>58</sup> p<0,001

<sup>59</sup> p= 0,7892

<sup>60</sup> p<0,001

Deux questions ont permis d'évaluer les difficultés rencontrées par les personnes du fait d'une faible maîtrise du français. Près de 7 personnes sur 10 déclarent ne pas avoir de difficultés pour demander un renseignement ou un service (66,9 % des femmes et 73,5 % des hommes, mais sans différence statistiquement significative<sup>61</sup>). Par ailleurs, pour 64,9 % des personnes (63,6 % des femmes et 65,4 % des hommes)<sup>62</sup>, la maîtrise du français est suffisante pour leur permettre d'effectuer seules des démarches administratives (**Tableau 5-17**). En revanche, on note que 25,2 % des femmes et 17,3 % des hommes déclarent éprouver quelques difficultés pour réaliser ces démarches en raison de leur maîtrise du français. Les hommes déclarent plus fréquemment des difficultés importantes : 13,3 % indiquent beaucoup de difficultés et 4,0 % signalent ne pas pouvoir mener seuls leurs démarches administratives du fait de la langue.

Tableau 5-17. Répartition des personnes selon que leur capacité à se débrouiller seules dans les démarches administratives en français et le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Sans difficultés	63,6	65,4	64,9
Avec quelques difficultés	25,2	17,3	20,3
Avec beaucoup de difficultés	8,5	13,3	11,4
N'arrive pas à faire de démarches seul.e	1,5	4,0	3,0
Ne sait pas	1,3	0,0	0,4
Total	100	100	100

Lecture : 63,6 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont un niveau de français qui leur permet de se débrouiller seules dans leurs démarches administratives

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## 10. Le départ du domicile parental

Un peu plus d'un quart des personnes a quitté le domicile parental avant 18 ans, 56,0 % avant 25 ans et 76,3 % avant 30 ans. Les femmes ont décohabité plus tôt que les hommes : un quart avant 17 ans (contre 19 ans pour les hommes) et la moitié avant 21 ans (contre 24 ans pour les hommes). Ainsi en moyenne, les femmes sont parties de chez leurs parents à 22,8 ans contre 24,7 ans pour les hommes.

Si la décohabitation est souvent concomitante avec certaines étapes de la vie adulte (par exemple au moment de la mise en couple, des études, du premier emploi), d'autres motifs apparaissent dans des proportions élevées (**Tableau 5-18**). Ainsi, 20,0 % des personnes ont décohabité suite à un conflit familial ou des violences intrafamiliales, 13,6 % suite à un décès ou à la maladie d'un membre de la famille. Pour les personnes nées à l'étranger, la décohabitation survient fréquemment au moment du départ du pays d'origine (57,6 %). Si le départ du domicile parental suite à

<sup>61</sup> p=0,3436

<sup>62</sup> p=0,0594

un placement concerne 3,1 % de l'ensemble personnes enquêtée, elle concerne 11,9 % des personnes nées en France ou venues mineures en France.

Tableau 5-18. Part des personnes selon le motif de départ du domicile parental et le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Depuis le départ du pays d'origine*	37,9	68,7	57,6
Au moment du mariage ou d'une mise en couple	31,7	8,0	16,4
Suite à un conflit familial ou violences intrafamiliales	22,2	17,1	20,0
Au moment des études	12,0	7,7	9,0
Au premier emploi	11,0	14,8	13,6
Suite au décès ou à la maladie d'un membre de la famille	6,5	11,0	9,7
Suite à un placement, que ce soit en famille d'accueil, en institution, en foyer ou tout autre lieu d'accueil	3,7	2,1	3,1
Suite à des violences au pays*	3,2	3,7	3,5
Désir d'autonomie	2,9	4,7	4,0
Suite à un autre évènement	6,5	8,2	7,5

\* les % sont calculés sur les personnes qui ne sont pas nées en France (n=375).

Note : La somme des taux n'est pas égale à 100 car les personnes pouvaient indiquer plusieurs motifs de départ.

Lecture : 37,9 % des femmes migrantes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont quitté le domicile de leurs parents au moment du départ du pays d'origine.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les femmes et les hommes ne déclarent pas les mêmes motifs de départ du domicile parental. Pour les femmes, les raisons sont plus diversifiées : la migration (37,9 % parmi celles nées à l'étranger), la mise en couple (31,7 %) et le conflit familial ou les violences intrafamiliales (22,2 %) sont les principales raisons de la décohabitation. Pour les hommes, c'est surtout le départ du pays d'origine qui est indiqué (68,7 % parmi ceux nés à l'étranger), suivi du conflit familial ou de violences intrafamiliales (17,1 %).

## 11. Le début de l'errance résidentielle

Parmi les personnes hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois fréquentant les accueils de jours, 68,0 % n'ont jamais eu de logement personnel en France. Ces personnes se retrouvent dans cette situation depuis leur arrivée en France (93,0 %) ou le départ du domicile parental. Ainsi, 77,6 % des personnes nées à l'étranger n'ont jamais eu de logement personnel contre 30,1 % des personnes nées en France métropolitaine<sup>63</sup>. Les femmes migrantes sont plus souvent dans cette situation (83,5 % contre 74,6 % des hommes)<sup>64</sup>.

Les personnes ayant disposé d'un logement personnel à leur nom l'ont perdu principalement suite à une impossibilité de payer le loyer ou les charges (23,3 %), à

<sup>63</sup> p<0,001

<sup>64</sup> p= 0.003

une séparation conjugale (16,7 %), à une expulsion (15,4 %) ou à un changement de ville ou de région.

Les motifs de perte de logement sont relativement proches entre les femmes et les hommes, à l'exception de deux : 42,4 % des femmes (contre 23,8 % des hommes) déclarent avoir perdu leur logement car elles ne pouvaient plus payer le loyer ou les charges et 19,1 % des hommes (contre 9,4 % des femmes) déclarent avoir perdu leur logement suite à une séparation.

En résumé, l'enquête Hebtiers permet de décrire finement la population hébergée chez au moins une fois dans les douze derniers mois et fréquentant les accueils de jour d'Île-de-France. Si la majorité des personnes sont des hommes, 34,4 % sont des femmes. L'âge des personnes enquêtées est particulièrement étendu, allant de moins de 18 ans à plus de 80 ans. Le public est majoritairement isolé, que ce soit pour les hommes ou les femmes. Enfin, la majorité des personnes sont nées à l'étranger, dont une grande partie n'a jamais eu de logement personnel en France. Les femmes sont arrivées en France plus récemment que les hommes et elles ont une situation administrative moins stable qu'eux. Elles sont également moins actives et ont moins de revenus que les hommes.

## Chapitre 7. Accès au premier hébergement chez un tiers : trajectoires initiales et réseaux mobilisés

L'hébergement chez un tiers, tel que défini dans l'enquête Hebtiers, recouvre trois situations : l'hébergement chez une personne, la sous-location sans bail et le logement prêté (cf. **chapitre 5**), trois formes de recours pour accéder à un toit en l'absence de solution de logement ou d'hébergement institutionnel. Ce chapitre analyse plus spécifiquement les caractéristiques du premier hébergement chez un tiers, moment charnière dans les trajectoires résidentielles en particulier pour les personnes récemment arrivées en France et qui conditionne souvent les parcours ultérieurs.

### 1. Les trajectoires résidentielles d'hébergement chez des tiers depuis le début de la carrière de sans domicile en France métropolitaine

Parmi les personnes hébergées chez des tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, 91,1 % des personnes déclarent avoir déjà été hébergées chez une personne faute d'autre endroit (92,3 % pour les femmes et 90,4 % pour les hommes<sup>65</sup>), 37,4 % déclarent avoir sous-loué sans bail un logement ou une partie de logement (avec une différence significative entre hommes et femmes, respectivement 44,7 % et 23,9 %<sup>66</sup>), enfin 19,9 % d'entre elles indiquent avoir déjà dormi dans un logement prêté en l'absence d'autres solutions (8,9 % des femmes contre 20,5 % des hommes<sup>67</sup>). En somme, si l'hébergement chez un tiers ou le prêt de logement n'observent que peu de différences entre femmes et hommes, ces derniers ont nettement plus souvent recours à la location sans bail. Cette surreprésentation masculine dans la sous-location informelle (un écart d'environ 21 points) suggère un accès différencié aux réseaux permettant ce type d'arrangement ou des stratégies résidentielles distinctes selon le genre, possiblement en raison de contraintes économiques, de configurations familiales ou de modes de socialisation différenciés. Ces constats rejoignent et amplifient ceux établis sur la seule fenêtre des douze mois précédent l'enquête (cf. **chapitre 5**).

En termes de nombre d'hébergeurs au cours de la trajectoire résidentielle, les répondants déclarent en moyenne 3,21 personnes hébergeuses différentes (médiane de 2), les hommes en déclarant 3,38 contre 2,88 pour les femmes<sup>68</sup>. Cette différence de 0,5 peut traduire plusieurs tendances : une plus grande instabilité résidentielle chez les hommes, un réseau de connaissance plus étendu ou encore une durée de présence en France (cf. **chapitre 6**) ou d'instabilité résidentielle en France plus longue, cohérente avec leur recours plus fréquent à la sous-location informelle. La distribution révèle que 29,8 % des personnes enquêtées n'ont eu qu'une seule personne hébergeuse, traduisant une certaine stabilité pour près d'un tiers de l'échantillon, tandis que 15,6 % déclarent avoir eu trois personnes hébergeuses différentes et

<sup>65</sup> p=0,6

<sup>66</sup> P<0,001

<sup>67</sup> p=0,8

<sup>68</sup> p=0,11

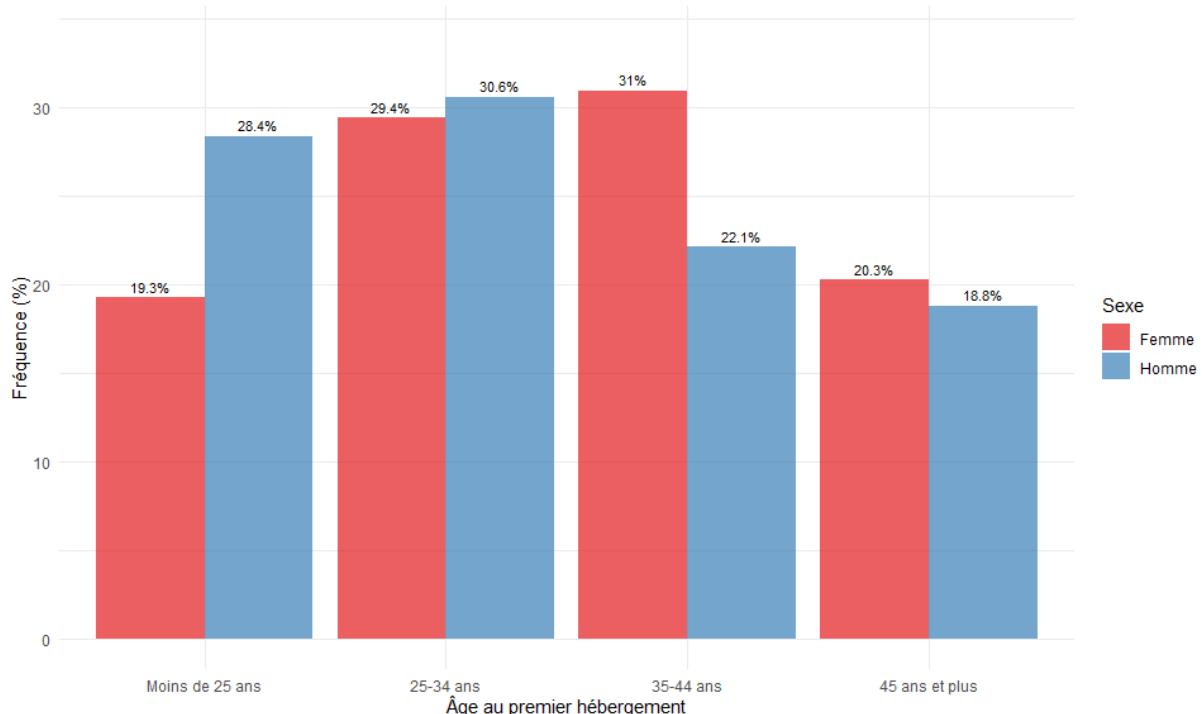
11,8 % ne peuvent répondre à cette question, révélant possiblement des parcours trop chaotiques ou une mémoire altérée face à la multiplicité des situations vécues.

### a. Le premier épisode d'hébergement chez des tiers

L'analyse temporelle révèle que la majorité des premiers hébergements sont concentrés sur les années récentes : 27,5 % en 2024, 18,4 % en 2023, et 11,2 % en 2022, soit 57,1 % de l'échantillon qui ont connu leur premier hébergement chez un tiers au cours des trois dernières années. Cette concentration récente, cohérente avec les parcours des personnes et la proportion importante d'arrivées récentes en France, n'observe pas de différence significative entre hommes et femmes<sup>69</sup>, suggérant que les mécanismes d'entrée dans l'hébergement chez un tiers affectent les deux groupes de manière similaire dans le temps.

L'année moyenne de début d'hébergement se situe en 2019 (médiane : 2022), avec un écart-type de 8 ans témoignant d'une forte hétérogénéité des trajectoires. Si quelques rares cas remontent à plusieurs décennies (le plus ancien datant de 1969), la grande majorité des situations relève d'une précarité résidentielle récente.

Figure 7-1. Âge au moment du premier d'hébergement selon le sexe



Lecture : 19,3 % femmes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont âgées de moins de 25 ans au moment du premier hébergement chez un tiers.

Note : 7 personnes (1,5%) ont été exclues de cette analyse en raison de données manquantes ou incohérentes sur l'année de naissance ou l'année du premier hébergement, ou d'un âge calculé inférieur à 10 ans.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>69</sup> p=0,2

L'âge moyen au premier hébergement s'établit à 33,7 ans (médiane de 32 ans), avec une différence significative entre hommes et femmes<sup>70</sup> : les femmes sont hébergées par des tiers la première fois en moyenne à 35,5 ans contre 32,8 ans pour les hommes, soit un écart de près de trois ans (**Figure 7-1**). La distribution par tranches d'âge montre que 22,3 % des personnes ont connu leur premier hébergement avant 25 ans, 34,8 % entre 25 et 34 ans, 25,4 % entre 35 et 44 ans, et 17,5 % après 45 ans. Les hommes sont légèrement surreprésentés dans la tranche des moins de 25 ans (23,8 % contre 19,4 % pour les femmes), tandis que les femmes le sont davantage dans les tranches d'âge supérieures, notamment 35-44 ans (31,4 % contre 22,2 %). Cette entrée plus tardive des femmes dans l'hébergement chez un tiers pourrait s'expliquer par des trajectoires familiales différencierées (maternité, séparation conjugale) ou par des stratégies de maintien dans le logement stable plus longues avant la bascule dans la précarité. À l'inverse, l'entrée plus précoce des hommes pourrait être liée à des parcours migratoires en autonomie ou à des ruptures familiales intervenant à des âges plus jeunes. Ces interprétations doivent être nuancées par deux éléments : d'une part, l'âge au premier hébergement est probablement corrélé à l'âge d'arrivée en France pour les personnes migrantes, suggérant la nécessité de distinguer les trajectoires selon le statut migratoire ; d'autre part, une part conséquente des personnes enquêtées n'ont jamais eu accès à un logement ordinaire (cf. **Chapitre 6**), étant entrées directement dans l'hébergement chez un tiers dès leur arrivée.

## 2. Conditions d'arrivée en France, d'installation et composition des ménages hébergés

L'analyse des conditions d'arrivée en France révèle que 59,6 % des personnes enquêtées ont été hébergées dès leur arrivée sur le territoire (69,5 % des femmes et 54,5 % des hommes)<sup>71</sup> indiquant que les femmes sont légèrement plus nombreuses à être hébergées immédiatement dès l'arrivée. Cette proportion souligne que 3 personnes sur 5 débutent leur trajectoire résidentielle en France métropolitaine par un hébergement chez des tiers, sans passer par d'autres formes de logement. Pour les deux cinquièmes restants, l'entrée dans cette forme d'hébergement intervient plus tardivement dans le parcours résidentiel. L'écart de 15 points entre femmes (69,5 %) et hommes (54,5 %) traduit néanmoins une tendance où les femmes accèdent davantage à un hébergement immédiat dès leur arrivée. Parmi celles et ceux hébergés dès leur arrivée, 71,8 % avaient un accord préalable avec la personne hébergeuse avant de venir en France (69,2 % des femmes contre 73,4 % des hommes<sup>72</sup>), révélant l'importance déterminante des réseaux transnationaux dans l'organisation de l'accueil. Cette planification préalable de l'hébergement, qui concerne près des trois quarts des personnes primo-arrivantes hébergées, contraste fortement avec la précarité des conditions d'installation et souligne le rôle central des liens familiaux, amicaux ou communautaires dans les trajectoires migratoires. À l'inverse, près d'un tiers des personnes hébergées dès l'arrivée (28,0 %) n'avaient pas d'accord préalable caractérisant des parcours plus chaotiques ou des solidarités mobilisées en urgence.

---

<sup>70</sup> p=0,041

<sup>71</sup> p=0,051

<sup>72</sup> p=0,6

Le lieu de sommeil à l'arrivée en France révèle une grande hétérogénéité dans les conditions d'accueil et d'installation initiale. Une part très importante des personnes enquêtées sont hébergées dans un logement ordinaire dès leur arrivée (57,7 %), principalement sans titre d'occupation personnel (hébergement chez un tiers), tandis que 7,0 % disposent d'un logement ordinaire avec titre (bail). Les lieux publics (rue, métro, aéroport) constituent la deuxième modalité la plus fréquente (11,0 % de l'échantillon), suivis des hôtels payés par ses propres moyens (9,4 %) et des centres d'hébergement et foyers (9,0 %). Malgré l'absence de différence significative entre hommes et femmes<sup>73</sup>, ces dernières accèdent plus fréquemment à un hébergement en logement ordinaire sans titre dès leur arrivée (68,5 % contre 52,1 % pour les hommes), suggérant une mobilisation plus importante de réseaux informels d'hébergement chez des tiers pour les femmes dès leur arrivée en France. À l'inverse, les hommes accèdent davantage aux centres d'hébergement et foyers (12,9 % contre seulement 1,7 % pour les femmes), révélant soit une prise en charge plus précoce et plus fréquente dans les dispositifs institutionnels d'accueil, soit un accueil informel dans ces mêmes lieux (Guérin, 2022). Les lieux publics concernent de manière quasi équivalente les deux sexes (10,3 % des femmes et 11,3 % des hommes), de même que les lieux fermés non prévus pour l'habitation (1,6 % des femmes et 4,1 % des hommes), témoignant d'une précarité immédiate partagée mais relativement minoritaire dans les premiers temps de l'installation en France. Ces résultats montrent que l'hébergement chez un tiers dans un logement ordinaire constitue la modalité d'accueil dominante dès l'arrivée, avec des nuances genrées dans les stratégies d'accès au logement et dans le recours aux dispositifs institutionnels.

La composition du ménage lors du premier hébergement permet de comprendre les contraintes spécifiques selon la configuration familiale. À la question des personnes accompagnantes lors du premier hébergement (**Tableau 7-1**), la modalité « vous seul » concerne 67,3 % de la population (69,9 % des femmes contre 65,8 % des hommes)<sup>74</sup>, révélant que pour plus de 2 personnes sur 3, l'hébergement se fait en solitaire au sens où la personne n'est pas accompagnée le cas échéant de ses éventuels enfants lors de l'hébergement. Cette proportion importante souligne que l'isolement constitue une dimension centrale de l'expérience d'hébergement chez un tiers. En outre, 5,3 % des personnes sont hébergées avec leur partenaire/conjointe ou conjoint (9,2 % des femmes contre 3,2 % des hommes)<sup>75</sup>, révélant une différence significative où les femmes sont trois fois plus nombreuses à être hébergées en couple. Enfin, 4,7 % des personnes sont hébergées avec tous les enfants qui vivent avec elles habituellement et cela concerne 12,2 % des femmes contre seulement 0,6 % des hommes<sup>76</sup>, soit une surreprésentation féminine de 11 points qui témoigne du fait que les femmes sont plus souvent accompagnées d'enfants. Cette différence reflète en grande partie les différents profils socio-démographiques de la population enquêtée (**Chapitre 6**) et vraisemblablement le fait que les femmes en ont plus souvent la garde suite à des séparations conjugales ou dans le cadre de migrations familiales. La modalité « avec une partie des enfants » concerne seulement 1,5 % des

<sup>73</sup> p=0,068

<sup>74</sup> p=0,5

<sup>75</sup> p=0,014

<sup>76</sup> p<0,001

femmes contre aucun homme<sup>77</sup> : bien que marginales, ces situations traduisent des séparations familiales où tous les enfants ne peuvent être hébergés ensemble. À l'inverse, les hommes sont surreprésentés dans les formes d'hébergement en collectif (6,5 % contre 1,1 % pour les femmes)<sup>78</sup>. Les autres modalités (« autres personnes » : 1,6 % ; « ami, connaissance » : 2,1 %, « autre membre de la famille » : 4,0 %) concernent des proportions plus marginales mais témoignent de la diversité des configurations d'hébergement ne se limitant pas aux liens familiaux. Ces configurations familiales genrées ont des implications majeures : les femmes hébergées avec enfants se trouvent dans des situations plus complexes, nécessitant davantage d'espace, générant potentiellement plus de tensions avec les personnes hébergeuses, et limitant leurs possibilités de mobilité résidentielle ultérieure.

Tableau 7-1. Répartition des personnes selon la composition du ménage lors du premier hébergement et le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Vous seul	69,9	65,8	67,3
Avec votre partenaire/conjoint·e	9,2	3,2	5,3
Avec tous les enfants qui vivent avec vous habituellement (ou vivaient avec vous à ce moment-là)	12,2	0,6	4,7
Avec une partie des enfants qui vivent avec vous habituellement (ou vivaient avec vous à ce moment-là)	1,5	0,0	0,5
En collectif	1,1	6,5	4,6
Ami, connaissance	0,6	2,9	2,1
Autre membre de la famille	3,1	4,4	4,0
Autres personnes	0,3	2,3	1,6
Ne souhaite pas répondre	1,5	0,0	0,5
Ensemble	100	100	100

Lecture : 69,9 % des femmes ont été hébergées seules lors du premier hébergement chez un tiers.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La connaissance préalable de la personne hébergeuse constitue un facteur déterminant dans l'accès à une solution d'hébergement et éclaire la nature des réseaux mobilisés. Les données révèlent que 70,5 % des personnes connaissaient la première personne qui les a accueillies et les hommes mobiliseraient légèrement plus leurs réseaux relationnels préexistants (63,1 % des femmes et 74,4 % des hommes<sup>79</sup>). Cette forte proportion confirme l'importance cruciale des réseaux de connaissance antérieurs dans l'accès à l'hébergement, qu'ils soient familiaux, amicaux ou communautaires, plutôt que des dispositifs institutionnels ou des solidarités construites sur place. Les 29,1 % des personnes (36,1 % des femmes contre 25,3 % des hommes) qui ne connaissaient pas la personne qui allait les héberger témoignent de situations plus précaires, avec des réseaux de connaissances plus distantes (ami.e.s

<sup>77</sup> p=0,055

<sup>78</sup> p=0,007

<sup>79</sup> p=0,067

d'ami·es, solidarités communautaires élargies, relations établies par des intermédiaires).

L'analyse des liens entre les personnes hébergées et les personnes hébergeuses (**Tableau 7-2**) indique que dans une minorité de cas (5,2 %), les personnes ont été hébergées par leur conjoint·e à cette période (7,1 % des femmes contre 4,2 % des hommes<sup>80</sup>) et 32,1 % déclarent que la personne hébergeuse était un membre de leur famille ou de celle de leur partenaire (24,9 % des femmes contre 36,0 % des hommes<sup>81</sup>). Ce résultat confirme que l'hébergement chez des tiers repose pour plus d'un cas sur trois sur les solidarités familiales. L'écart de 11,1 points entre hommes et femmes, statistiquement significatif, suggère que les hommes mobilisent davantage leurs réseaux familiaux (36,0 %) que les femmes (24,9 %). Parmi les membres de la famille les plus mobilisés, on retrouve la fratrie (6,9 %), les oncles et tantes (6,2 %), le ou les parents (4,8 %) ou d'autres membres de la famille de la personne ou de son partenaire (14,2 %). Cette distribution révèle une forte mobilisation de la famille élargie au-delà du noyau familial proche (parents, fratrie).

Tableau 7-2. Répartition du lien avec la première personne hébergeuse selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Ami·e et proche	13,9	23,3	20,0
Conjoint·e	7,1	4,2	5,2
Connaissance directe	17,6	14,2	15,4
Connaissance indirecte	10,6	7,2	8,4
Frère ou sœur	7,6	6,5	6,9
Oncle ou tante	1,7	8,6	6,2
Père et/ou mère	2,9	5,9	4,8
Autre membre de la famille de la personne ou du conjoint	12,7	15,0	14,2
Inconnu	25,9	14,9	18,7
Ensemble	100	100	100

Lecture : 13,9 % des femmes hébergées lors du premier hébergement chez un tiers l'ont été par un·e ami·e ou un proche.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiens 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les 62,5 % de personnes hébergées en dehors de leur entourage familial révèlent que l'hébergement précaire repose majoritairement sur d'autres types de relations : 20,0 % de ces personnes ont été hébergées par des ami·es ou proches (23,3 % des hommes contre 13,9 % des femmes), 15,4 % par des connaissances directes et 8,4 % par des connaissances indirectes, tandis que 18,7 % déclarent que la personne hébergeuse leur était inconnue avant l'hébergement (25,9 % des femmes contre 14,9 % des hommes<sup>82</sup>). Cette différence suggère des stratégies genrées différencier dans l'accès à l'hébergement : les hommes mobilisent davantage leurs réseaux amicaux et de proximité (23,3 % d'ami·es/proches), tandis que les femmes recourent plus

<sup>80</sup> p=0,043

<sup>81</sup> p=0,081

<sup>82</sup> p=0,045

fréquemment à des personnes initialement inconnues (25,9 % soit plus d'un quart), révélant possiblement des situations d'urgence plus marquées, des réseaux sociaux plus restreints ou fragmentés pour accéder à un hébergement.

Les modalités de rencontre avec la personne hébergeuse permettent d'affiner la compréhension des liens mobilisés et révèlent des différences significatives entre hommes et femmes<sup>83</sup> (**Tableau 7-3**). Les personnes n'ayant pas été hébergées par une personne de leur famille ou de celle de leur conjoint, le sont néanmoins dans 29,2 % des cas par une personne recommandée par leur entourage amical (20,8 % des femmes contre 34,3 % des hommes) et 7,5 % par leur entourage familial (8,9 % des femmes contre 6,6 % des hommes). 18,8 % des rencontres se sont faites « par hasard », c'est-à-dire dans la rue, une gare, un magasin, dans les transports, ou autre lieu public avec une surreprésentation des femmes (25,8 % contre 14,5 % pour les hommes), 9,4 % des rencontres se sont faites sur internet et 6,2 % sur le lieu de travail (3,7 % pour les femmes et 7,6 % pour les hommes). Cette dimension genrée des lieux de rencontre souligne des modes d'accès différenciés à l'hébergement et la vulnérabilité associée à ces modes de rencontres.

Tableau 7-3. Répartition des personnes selon les modalités de rencontre avec la première personne hébergeuse (hors entourage familial ou partenaire)

	Femmes (n = 129, en %)	Hommes (n= 166, en %)	Ensemble (n= 295, en %)
Par une connaissance	20,8	34,3	29,2
« Par hasard »(1)	25,8	14,5	18,8
Sur internet	9,3	9,4	9,4
Par un membre de la famille	8,9	6,6	7,5
Sur votre lieu de travail	3,7	7,6	6,2
Par une association (Utopia 56, Emmaüs, etc.)	4,7	0,3	2,0
Sur un lieu d'aide (accueil de jour, distribution alimentaire, etc.)	1,2	1,6	1,5
Par le biais d'une église, mosquée, synagogue	1,4	0,2	0,6
Dans un campement	0,0	0,7	0,5
Autre	17,6	24,5	21,8
Ne souhaite pas répondre	6,5	0,1	2,6
Ensemble	100	100	100

Lecture : 20,8 % des femmes hébergées en dehors de leur entourage familial lors du premier hébergement chez un tiers l'ont été par l'intermédiaire d'une connaissance.

(1) : Dans la rue, une gare, un magasin, les transports, ou tout autre lieu public.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, dont la première personne hébergeuse n'est pas de la famille ni un partenaire.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Le premier hébergement dans lequel ont vécu les personnes est, dans la grande majorité des cas, un logement ordinaire (88,6 %) avec une différence significative entre hommes et femmes (respectivement 87,8 % et 90 %<sup>84</sup>) (**Tableau 7-4**). De façon plus marginale, d'autres modalités d'hébergement montrent des variations genrées, comme le « lieu de travail » (1,5 % des femmes contre 0,2 % des hommes) suggérant

<sup>83</sup> p=0,006

<sup>84</sup> p=0,008

que certaines femmes sont hébergées sur leur lieu de travail (domestiques logées, employées de restaurant, etc.), tandis que les hommes sont plus souvent hébergés en structure d'hébergement à leur arrivée (de façon formelle ou informelle), telle que les foyers de travailleurs migrants, les résidences étudiantes, les centres d'hébergement d'urgence (CHU), les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou les haltes de nuit, foyers de jeunes travailleurs ou encore les hébergements pour personnes demandeuses d'asile (7,8 % des hommes contre aucune femme). Le premier lieu d'hébergement peut témoigner d'une forme extrême de précarité, douze personnes de l'échantillon révèlent avoir dormi dans une cave, un box ou un garage, prêté par un tiers à leur arrivée en France.

Tableau 7-4. Type de lieu d'hébergement chez la première personne hébergeuse

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Appartement / maison	90,0	87,8	88,6
Centre d'hébergement/ foyer <sup>(1)</sup>	0,0	7,8	5,1
Lieu de travail	1,5	0,2	0,7
Autre lieu fermé non prévu pour l'habitation <sup>(2)</sup>	2,9	2,6	2,7
Hôtel	0,4	1,2	0,9
Autre	1,3	0,3	0,6
Ne souhaite pas répondre	3,9	0,0	1,4
Ensemble	100	100	100

Lecture : 90,0 % de femmes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont dormi dans un appartement ou une maison au moment du premier hébergement chez un tiers.

(1) : CHU, CHRS, Halte de nuit ; hébergement pour demandeur d'asile (CADA, HUDA) ; pension de famille ; résidence sociale ; foyer de travailleurs migrants ; foyer de jeunes travailleurs.

(2) : Campement ; cave ; entrepôt, usine, ou autres grands locaux ; bureaux.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Le croisement entre le lieu de sommeil à l'arrivée en France et le type de lieu du premier hébergement chez un tiers révèle des trajectoires résidentielles fortement différencierées selon les conditions initiales d'installation. Cette analyse porte sur les personnes qui n'ont pas été hébergées immédiatement dès leur arrivée en France (n = 148), permettant ainsi de suivre les parcours entre le lieu de sommeil initial et le premier hébergement chez un tiers. Parmi les personnes ayant dormi dans des lieux publics ou des lieux non prévus pour l'habitation à l'arrivée (35,1 %), la très grande majorité parvient à accéder à un logement ordinaire pour leur premier hébergement chez un tiers (70,4 %), témoignant d'une amélioration significative des conditions résidentielles via la mobilisation de réseaux d'entraide informels. Une minorité (18,6 %) accède à un centre d'hébergement ou foyer, de manière formelle ou informelle, 8,0 % restent dans des lieux fermés non prévus pour l'habitation (caves, garages, entrepôts), et 2,7 % se retrouvent sur leur lieu de travail, révélant des trajectoires où la précarité persiste malgré le recours à un hébergement chez un tiers. Les personnes ayant séjourné à l'hôtel payé par leurs propres moyens à l'arrivée (24,1 %) connaissent une transition en grande majorité vers le logement ordinaire chez un tiers (84,1 %), tandis que 5,9 % se retrouvent à l'hôtel (hébergé de façon informelle) et 5,0 % dans des lieux fermés non prévus pour l'habitation. Les personnes ayant eu accès à un logement ordinaire avec bail à l'arrivée (18,4 %) connaissent une très forte continuité

résidentielle : 93,6 % se maintiennent dans un logement ordinaire pour leur premier hébergement chez un tiers, et seulement 6,4 % basculent vers l'hôtel, suggérant une perte du logement initial suivie d'une recherche de solution transitoire (formelle ou informelle) avant de recourir à l'hébergement chez un tiers. Enfin, les personnes accueillies en centre d'hébergement et foyer dès l'arrivée (18,4 %), de façon formelle ou informelle, présentent elles aussi des trajectoires majoritaires vers le logement ordinaire chez un tiers (74,1 %), tandis que 25,9 % restent en centre d'hébergement.

Ces trajectoires soulignent que les conditions d'arrivée conditionnent les parcours résidentiels ultérieurs de manière relativement prévisible : l'accès initial à un logement ordinaire avec bail favorise une forte continuité résidentielle (93,6 % restent en logement), tandis que les personnes débutant dans la grande précarité (rue, lieux non prévus pour l'habitation) parviennent majoritairement à accéder à un logement ordinaire chez un tiers (70,4 %), mais une minorité significative (environ 30 %) accèdent à des formes d'hébergement dégradées ou institutionnelles (centres d'hébergement, lieux fermés non prévus, lieux de travail). Le passage par l'hôtel ou par un centre d'hébergement (de façon formelle ou informelle) constitue également une étape vers l'hébergement en logement ordinaire (respectivement 84,1 % et 74,1 %). Il convient de souligner que le terme « logement ordinaire » dans le cadre de l'hébergement chez un tiers ne préjuge en rien de la qualité effective des conditions d'hébergement (surpeuplement, insalubrité, dépendance à la personne hébergeuse, etc.), et désigne uniquement le type de lieu (appartement ou maison) par opposition aux centres d'hébergement, lieux publics ou lieux de travail.

Concernant l'occupation illégale du logement, 11,5 % des personnes déclarent que le logement où elles étaient hébergées était occupé de manière illégale (squat, occupation sans droit ni titre), sans différence significative entre hommes (10,8 %) et femmes (12,7 %)<sup>85</sup>. Il est notable que 8,8 % des répondantes et répondants déclarent « ne sait pas » (12,1 % des femmes contre 6,9 % des hommes), pouvant révéler une méconnaissance du statut juridique du logement. L'hébergement dans un lieu occupé illégalement cumule ainsi plusieurs formes de vulnérabilité : absence de titre d'occupation pour la personne hébergeuse elle-même, absence totale de droits pour la personne hébergée, précarité matérielle fréquente des lieux, et menace permanente d'expulsion créant une insécurité résidentielle maximale.

### 3. Durées et stabilité du premier hébergement

L'analyse des durées d'hébergement révèle des dimensions essentielles de la précarité résidentielle, tant dans sa planification initiale que dans sa réalisation effective. Concernant la négociation d'une durée d'hébergement préalable avec la personne hébergeuse, seulement 15,5 % des personnes déclarent qu'une durée d'hébergement avait été fixée au départ (18,5 % des femmes contre 14,0 % des hommes<sup>86</sup>). Cette faible proportion souligne le caractère largement indéterminé des arrangements d'hébergement chez des tiers : pour plus de 4 personnes sur 5 (84,5 %), l'hébergement débute sans horizon temporel défini.

---

<sup>85</sup> p=0,2

<sup>86</sup> p=0,3

Parmi les personnes pour lesquelles une durée avait été fixée au préalable, la distribution révèle une forte concentration sur les durées courtes : 45,2 % avaient fixé moins d'un mois, 32,9 % entre un et six mois, et 21,9 % six mois et plus. Toutefois, on observe une différence très significative entre hommes et femmes dans ces arrangements temporels bien que le faible effectif de personnes ayant fixé une échéance (n=80) limite la portée de cette analyse<sup>87</sup>. Les femmes sont massivement surreprésentées dans les durées très courtes : 68,1 % avaient fixé moins d'un mois, contre seulement 29,8 % des hommes, soit un écart de 38 points. À l'inverse, les hommes sont fortement surreprésentés dans les durées plus longues : 33,2 % avaient fixé six mois et plus, contre seulement 5,2 % des femmes, soit un écart de 28 points. Cette différence genrée dans les durées fixées suggère des arrangements d'hébergement profondément différenciés selon le sexe. Les femmes semblent contraintes à des accueils de très court terme, possiblement en raison d'une plus grande précarité de leurs réseaux de solidarité, de configurations familiales plus complexes (présence d'enfants rendant l'hébergement plus contraignant pour les hébergeurs), ou de rapports de pouvoir plus asymétriques dans les relations d'hébergement. Les hommes, bénéficiant plus fréquemment de durées fixées plus longues, pourraient disposer de réseaux plus stables ou occuper des positions relationnelles moins subalternes dans les arrangements d'hébergement.

Tableau 7-5. Durée d'hébergement fixée avec la personne hébergeuse selon le sexe

	Femmes (n=45, en %)	Hommes (n=35, en %)	Ensemble (n=80, en %)
Moins d'un mois	68,1	29,8	45,2
1 à 6 mois	26,7	37,0	32,9
6 mois et plus	5,2	33,2	21,9
Ensemble	100	100	100

Lecture : 68,1 % de femmes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont fixé une durée inférieure à un mois au moment du premier hébergement chez un tiers.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'analyse de la durée effective du premier hébergement apporte un éclairage complémentaire et révèle également des différences significatives selon le genre<sup>88</sup>. La distribution par tranches de durée montre que 26,4 % des personnes sont restées moins d'un mois (36,8 % des femmes contre 20,1 % des hommes, soit un écart de 17 points), 34,4 % entre un et six mois (30,5 % des femmes contre 36,8 % des hommes), et 39,2 % six mois et plus (32,7 % des femmes contre 43,2 % des hommes, soit un écart de 10 points). Ces différences significatives révèlent que les femmes connaissent des durées d'hébergement effectives plus courtes que les hommes, avec une surreprésentation dans la tranche « moins d'un mois » (36,8 % contre 20,1 %) et une sous-représentation dans la tranche « six mois et plus » (32,7 % contre 43,2 %). Cette différence genrée dans les durées effectives, cohérente avec les différences observées dans les durées fixées, souligne que les femmes expérimentent une forme d'hébergement plus instable et de plus court terme que les hommes. Cette instabilité accrue peut résulter de multiples facteurs : difficultés accrues à se maintenir dans

<sup>87</sup> p=0,009

<sup>88</sup> p=0,019

l'hébergement en raison de la présence d'enfants, épuisement plus rapide des solidarités, situations conflictuelles ou violences (voir partie 4 du chapitre) conduisant à des départs précipités, ou encore impossibilité de supporter les contreparties demandées. La forte proportion de femmes restant moins d'un mois (36,8 %) témoigne d'une précarité résidentielle particulièrement aiguë pour plus d'un tiers d'entre elles, qui doivent mobiliser successivement de nombreux hébergements de très courte durée.

Tableau 7-6. Répartition de la durée effective du premier hébergement selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Moins d'un mois	36,8	20,1	26,4
1 à 6 mois	30,5	36,8	34,4
6 mois et plus	32,7	43,2	39,2
Ensemble	100	100	100

Lecture : 36,8 % de femmes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont été hébergées moins d'un mois au cours du premier hébergement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Le croisement entre durées fixées et durées effectives permet d'analyser le respect des arrangements initiaux. Parmi les personnes ayant fixé un arrangement initial d'une durée de moins d'un mois, une proportion importante l'a effectivement respecté (92,5 %), bien que des dépassements ou des départs anticipés puissent survenir. Pour celles qui avaient fixé des durées intermédiaires (un à six mois), la variabilité est plus grande, certaines respectant la durée prévue (63,6 %), d'autres restant plus longtemps (18,2%), d'autres encore partant prématurément (18,2%). Pour les durées longues fixées (six mois et plus), les analyses suggèrent que des dépassements importants peuvent survenir, reflétant l'impossibilité de trouver une solution de relogement dans les temps prévus. L'écart entre durées fixées et durées effectives révèle l'inadéquation fréquente entre les projections initiales et les contraintes liées au lieu de l'hébergement.

Enfin, 28,7 % des personnes déclarent vivre toujours dans leur premier hébergement au moment de l'enquête (21,0 % des femmes et 31,9 % des hommes<sup>89</sup>), proportion substantielle qui souligne le caractère parfois durable de ces situations d'hébergement. Cette différence de onze points, bien que non significative, pourrait toutefois suggérer une tendance selon laquelle les hommes se maintiennent davantage dans leur premier hébergement. Bien qu'ils connaissent un nombre d'hébergements plus important au cours de leur trajectoire résidentielle, les hommes pourraient ainsi bénéficier d'hébergements plus stables et durables. Cette observation appelle à des approfondissements ultérieurs.

En résumé, l'analyse des durées d'hébergement reflète d'importantes différences entre hommes et femmes. Majoritairement non définie lors de l'arrivée dans le lieu d'hébergement, la durée du maintien chez la personne hébergeuse peut générer des tensions relationnelles, transformer progressivement les solidarités initiales en

<sup>89</sup> p=0,2

relations de dépendance, et installer durablement les personnes hébergées dans des situations de précarité résidentielle dont il devient de plus en plus difficile de s'extraire.

#### 4. Motifs de fin du premier hébergement : ruptures, violences et contraintes

L'analyse des motifs de fin du premier hébergement, pour les 71,3 % de personnes qui ne vivent plus chez leur premier hébergeur, révèle une pluralité de facteurs explicatifs relevant tant de causes structurelles que de dynamiques relationnelles, et met en lumière l'existence de situations de violence et d'exploitation au sein de certains arrangements d'hébergement (**Tableau 7-7**).

Parmi les 22 modalités proposées (choix multiples possibles), plusieurs se détachent significativement. Les raisons les plus fréquemment invoquées sont « c'était prévu comme cela » (13,6 % des personnes, 16,1 % des femmes et 12,3 % des hommes<sup>90</sup>), suggérant que pour environ un septième des cas, la fin de l'hébergement correspond à un arrangement initialement défini. Vient ensuite « la personne ne voulait plus m'héberger sans raison particulière » (18,0 %, 21,8 % des femmes contre 16,0 % des hommes<sup>91</sup>), révélant des ruptures unilatérales de la part des personnes hébergeuses, mettant en exergue la fragilité des arrangements et le pouvoir discrétionnaire dont disposent ces personnes. Une troisième raison principale concerne les contraintes matérielles : « le logement était devenu trop petit, manque de place » (12,8 %, 10,9 % des femmes et 13,8 % des hommes<sup>92</sup>), pointant les limites objectives de la cohabitation dans des espaces souvent exigus, particulièrement lorsque l'hébergement se prolonge au-delà du temps prévu ou lorsque la composition du ménage évolue. La variable « la durée d'hébergement convenue était dépassée » ne concerne qu'1,1 % des personnes<sup>93</sup>. Rappelons que 15,5 % des personnes ont indiqué qu'une limite de temps avait été fixée en amont de leur hébergement. Parmi elles, les dépassements étaient fréquents, suggérant soit que les dépassements ne conduisent pas systématiquement à la fin de l'hébergement, soit que les raisons de fin d'hébergement sont multiples. Ces résultats feront l'objet d'analyses complémentaires.

---

<sup>90</sup> p=0,4

<sup>91</sup> p=0,3

<sup>92</sup> p=0,5

<sup>93</sup> p=0,8

Tableau 7-7. Répartition des motifs de fin du premier hébergement selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
C'était prévu comme cela	16,1	12,3	13,6
La personne ne voulait plus héberger (sans raison particulière)	21,8	16,0	18,0
Le logement était trop petit, manque de place	10,9	13,8	12,8
Vous ou votre conjointe étiez enceinte	2,3	0,0	0,8
L'hébergeur·se ou un de ses proches attendait un enfant	0,4	0,0	0,1
La durée d'hébergement convenue était dépassée	1,3	1,0	1,1
Vous ne pouviez plus supporter le coût du logement	2,6	7,7	5,9
L'hébergeur·se ou un de ses proches vous demandait des contreparties/conditions à l'hébergement que vous ne vouliez pas ou plus faire	7,5	2,4	4,2
Vous étiez en conflit avec l'hébergeur·se ou un de ses proches	11,7	10,0	10,6
L'hébergeur·se ou un de ses proches s'est montré violent envers vous, votre conjoint·e, ou vos enfants	15,2	2,2	6,7
L'hébergeur·se ou un de ses proches vous a privé de liberté (interdiction de sorties, contrôles de sorties)	6,0	0,1	2,2
L'hébergeur·se ou un de ses proches vous a forcé à travailler	3,1	0,9	1,7
L'hébergeur·se ou un de ses proches vous a menacé de vous livrer à la police	1,3	0,0	0,4
A trouvé une autre solution d'hébergement AHI/DNA	2,8	0,7	1,4
La situation de l'hébergeur·se a changé	4,9	7,6	6,6
Ne voulait plus rester dans l'hébergement (sans raison particulière)	1,6	0,4	0,8
A trouvé une autre solution d'hébergement hors AHI/DNA	1,8	4,0	3,2
La situation de la personne a changé	1,9	8,7	6,3
Du fait des Jeux Olympiques	0,0	0,2	0,1
Ne voulait pas gêner plus longtemps la personne	1,2	3,7	2,9
N'avait pas le droit d'être hébergé·e là	0,0	1,6	1,0
Autre	5,3	7,8	7,0

Lecture : 16,1 % de femmes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont déclaré que le motif de fin d'hébergement était « c'était prévu comme cela ». Les modalités de ces variables étaient à choix multiples, la somme des modalités est supérieure à 100%.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Même si elles ne concernent qu'une minorité de personnes, les raisons liées à des événements familiaux révèlent des différences genrées notables telles que le motif « vous étiez enceinte / votre conjointe était enceinte » (2,3 % des femmes et aucun homme<sup>94</sup>) malgré des effectifs très faibles (n=4, toutes des femmes). La grossesse peut ainsi constituer, pour certaines femmes, un facteur spécifique de fin

<sup>94</sup> p=0,014

d'hébergement. La fenêtre d'analyse de la fin du premier hébergement ne permet pas de mettre en évidence des ruptures d'hébergement liées aux grossesses. Le dispositif Hebtiers permet d'explorer cette question sur la dernière situation d'hébergement. Notons également que le dernier volet du projet permettra de mettre en lumière le rôle de la grossesse sur le parcours d'hébergement des femmes.

Les raisons économiques révèlent que l'hébergement chez des tiers, loin de relever d'une pure solidarité gratuite, s'inscrit fréquemment dans des logiques économiques formelles ou informelles. Le motif « Vous ne pouviez plus supporter le coût du logement » (5,9 % pour l'ensemble, 2,6 % des femmes contre 7,7 % des hommes<sup>95</sup>) traduit bien les nombreuses contreparties financières (participation au loyer, aux charges, achat de nourriture) à l'hébergement.

Plus inquiétant encore, les raisons liées à des contreparties ou des conditions problématiques émergent : « l'hébergeur·se ou un de ses proches vous demandait des contreparties/conditions à l'hébergement que vous ne vouliez pas ou plus faire » (4,2 %, 7,5 % des femmes contre 2,4 % des hommes<sup>96</sup>), pointe l'existence de rapports de domination où l'hébergement s'accompagne d'exigences diverses que les personnes hébergées finissent par refuser. Bien que non significatives, les différences suggèrent une tendance selon laquelle les femmes seraient davantage exposées à ces demandes de contreparties problématiques<sup>97</sup>. De même, les conflits constituent un motif important de fin d'hébergement : « vous étiez en conflit avec l'hébergeur·se ou un de ses proches » (10,6 %, 11,7 % des femmes contre 10,0 % des hommes<sup>98</sup>), révélant que les tensions relationnelles, probablement exacerbées par la cohabitation prolongée, la promiscuité, les différences de modes de vie, et l'asymétrie de pouvoir entre personnes hébergeuses et hébergées, conduisent fréquemment à la rupture.

Les situations de violence constituent la dimension la plus préoccupante de l'analyse des fins d'hébergement. Le motif : « L'hébergeur·se ou un de ses proches s'est montré violent envers vous, votre conjoint·e, ou vos enfants » concerne 6,7 % des personnes ayant quitté leur premier hébergement, avec une différence très significative entre sexes : 15,2 % des femmes contre seulement 2,2 % des hommes<sup>99</sup>. Cette différence majeure (un écart de 13 points) révèle que les femmes sont exposées de manière disproportionnée aux violences physiques dans le cadre de l'hébergement précaire, avec une probabilité sept fois supérieure à celle des hommes de subir des violences de la part de la personne hébergeuse ou de ses proches. D'autres formes de violence, de contrôle et d'exploitation apparaissent également avec des différences genrées très significatives : « l'hébergeur·se ou un de ses proches vous a privé de liberté (interdiction de sorties, contrôles de sorties) », cette raison citée par 2,2 % des personnes, dont 6,0 % des femmes contre 0,1 % des hommes<sup>100</sup>, révèle des situations d'enfermement et de surveillance touchant presque exclusivement les femmes. La raison : « L'hébergeur·se ou un de ses proches vous a forcé à travailler » (1,7 %,

---

<sup>95</sup> p=0,063

<sup>96</sup> p=0,064

<sup>97</sup> Voir à ce propos le chapitre 10 sur les contreparties à l'hébergement et les violences subies lors des hébergements au cours des douze derniers mois.

<sup>98</sup> p=0,6

<sup>99</sup> p<0,001

<sup>100</sup> p<0,001

3,1 % des femmes contre 0,9 % des hommes<sup>101)</sup> témoigne de formes d'exploitation par le travail s'apparentant à du travail forcé ou à de la traite, sans différence significative entre sexes bien que les effectifs très faibles (n=5) limitent l'interprétation. « L'hébergeur·se ou un de ses proches vous a menacé de vous livrer à la police » ne concerne qu'une seule personne (1,3 % des femmes<sup>102)</sup>), révélant que l'utilisation du statut administratif précaire comme instrument de chantage existe mais reste marginale dans les déclarations. L'ensemble de ces variables de violence et de contrôle traduit une dimension genrée très nette : les femmes sont massivement surexposées aux violences physiques (15,2 % contre 2,2 %) et aux privations de liberté (6,0 % contre 0,1 %), témoignant de l'existence de situations d'emprise, de domination, et potentiellement de traite dans certains arrangements d'hébergement les concernant.

Les raisons de fin d'hébergement liées à une amélioration de la situation des personnes hébergées permettent de nuancer le tableau. Les réponses « a trouvé une autre solution d'hébergement dans le dispositif AHI/DNA » (1,4 %, 2,8 % des femmes contre 0,7 % des hommes<sup>103)</sup>) et « a trouvé une autre solution d'hébergement hors dispositif » (3,2 %, 1,8 % des femmes contre 4,0 % des hommes<sup>104)</sup>) témoignent qu'au total, seules 4,6 % des personnes quittent leur premier hébergement pour une autre solution identifiée. Cette proportion extrêmement faible souligne que la grande majorité des fins d'hébergement ne s'accompagnent pas d'une solution de relogement préalablement identifiée. Les motifs « La situation de l'hébergeur·se a changé » (6,6 %, sans différence significative entre femmes et hommes<sup>105)</sup>) et « la situation de la personne a changé » (6,3 %, 1,9 % des femmes contre 8,7 % des hommes<sup>106)</sup>) révèlent que des changements de situation (emploi, santé, configuration familiale) peuvent conduire à la fin de l'hébergement. La différence statistiquement significative observée suggère que les changements de situation personnelle conduisent davantage les hommes à quitter l'hébergement. Enfin, la réponse « ne voulait pas gêner plus longtemps l'hébergeur·se » (2,9 %<sup>107)</sup>) révèle l'intériorisation par certaines personnes hébergées du sentiment d'être une charge et d'abuser de l'hospitalité, conduisant à un départ volontaire même en l'absence de solution alternative claire.

Ces raisons de fin d'hébergement s'entrecroisent fréquemment : si 79,5 % des personnes ayant quitté leur premier hébergement citent une seule raison, 20,5 % en invoquent plusieurs (jusqu'à quatre raisons cumulées), sans différence significative entre femmes (22,9 % citent plusieurs raisons) et hommes (18,7 %<sup>108)</sup>). Cette multiplicité des motifs invoqués souligne la complexité des situations de fin d'hébergement, où plusieurs facteurs se conjuguent pour précipiter le départ. Il convient également de noter que certaines raisons déclarées peuvent constituer des prétextes ou masquer des tensions non explicites. Par exemple, lorsqu'une grossesse est citée comme motif, il est possible que la personne hébergeuse ait invoqué d'autres

---

<sup>101</sup> p = 0,2

<sup>102</sup> p = 0,2

<sup>103</sup> p=0,042

<sup>104</sup> p=0,2

<sup>105</sup> p=0,3

<sup>106</sup> p=0,004

<sup>107</sup> p=0,11

<sup>108</sup> p=0,17

raisons liées à sa propre situation (manque de place, changement de circonstances) pour justifier une fin d'hébergement qui peut révéler en réalité un refus d'accueillir une personne enceinte ou un nouveau-né. De même, des motifs apparemment neutres comme « la situation de l'hébergeur·se a changé » peuvent dissimuler des tensions ou des désaccords. Cette ambiguïté des motifs déclarés invite à une lecture prudente des raisons de fin d'hébergement, qui peuvent refléter autant les contraintes objectives des personnes hébergeuses que des stratégies de justification de fins d'hébergement conflictuelles ou discriminatoires. Cette lecture prudente fait néanmoins apparaître des constats convergents avec l'analyse des raisons de départ du dernier hébergement (cf. **Chapitre 10**).

## Chapitre 8. Une pluralité de parcours d'hébergement au cours des douze derniers mois

La reconstitution des parcours d'hébergement au cours des douze derniers mois a fait l'objet de plusieurs modules du questionnaire. L'enquête approfondie n'avait pas vocation à reconstituer intégralement chaque parcours, compte tenu des difficultés inhérentes à cet exercice et de l'extrême variété des situations rencontrées, allant d'un hébergement en continu chez une seule personne hébergeuse depuis plusieurs années à des situations variant jour après jour.

L'enquête s'est d'abord attachée à décrire de manière plus spécifique la situation d'hébergement la veille de l'enquête. Elle a ensuite cherché à saisir l'inscription du recours à l'hébergement chez des tiers dans les parcours, en captant la diversité des lieux de sommeil et la durée cumulée passée dans les autres situations rencontrées dans les parcours de sans-domicilisme (nuits passées à l'hôtel, dans des centres, dans l'espace public ou dans des lieux non-prévus pour l'habitation). Enfin, le recours à l'hébergement chez des tiers a été caractérisé à l'aide de deux types de cheminement : lorsque le nombre de personnes hébergeuses au cours des douze derniers mois le permettait (jusqu'à cinq), des questions étaient posées pour chacune d'elles ; lorsque ce nombre était plus élevé ou approximatif, un cheminement plus général était utilisé. L'enquête approfondissait par ailleurs la dernière situation d'hébergement sur plusieurs aspects, qui font l'objet du chapitre suivant. Elle permet ainsi de reconstituer, à partir de la diversité des cheminements, un ensemble d'indicateurs communs : nombre total de personnes hébergeuses, durée cumulée passée chez des tiers, type de liens mobilisés, fréquence de situations d'hébergement spécifiques (plusieurs séjours chez une même personne, dont des séjours extrêmement courts, pour une seule nuit).

Ce chapitre adopte un plan qui diffère légèrement de l'ordre des modules du questionnaire (cf. **Chapitre 3**). Il débute par la proposition de la situation à la veille de l'enquête, puis décrit le recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois, qui constitue un élément central de l'enquête. Il présente ensuite la diversité des autres situations d'hébergement rencontrées sur cette même période.

Si le taux de recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois est comparable entre les femmes et les hommes, les parcours diffèrent davantage selon le sexe. Ces différences portent notamment sur les liens avec les personnes hébergeuses et sur les hébergements de courte durée. Elles concernent également l'accès à l'hébergement institutionnel ainsi que les durées de séjour dans ces structures, bien qu'une proportion similaire de femmes et d'hommes ait été au moins une fois sans abri au cours des douze derniers mois.

## 1. Le lieu de sommeil la veille : souvent chez un tiers, notamment pour les hommes, et davantage d'hébergement institutionnel pour les femmes

La moitié des personnes interrogées pour l'enquête approfondie (50,7 %), qui avaient toutes été hébergées au moins une fois chez un tiers au cours des douze derniers mois, l'étaient à la veille de l'interrogation. Les proportions d'hébergement chez un tiers la veille de l'enquête suggèrent une différence entre les hommes, davantage concernés (55,3 %), et les femmes (43,2 %), à la limite de la significativité statistique<sup>109</sup>.

Outre le recours à l'hébergement chez un tiers la veille de l'enquête, les types de lieux de sommeil sont divers, et les hommes et les femmes n'y recourent ou n'y ont pas accès de manière comparable<sup>110</sup> (**Tableau 8-1**). Une prise en charge institutionnelle la veille de l'enquête, dans un centre ou un hôtel, est plus fréquente pour les femmes (16,5 % ont été hébergées à l'hôtel et 15,0 % ont dormi dans un centre) que pour les hommes (8,6 % ont dormi dans un centre, 4,1 % ont été hébergés à l'hôtel). La catégorie des centres est elle-même hétérogène, regroupant des lieux de mise à l'abri (halte de nuit), les structures relevant du dispositif national d'accueil (DNA) à destination des demandeurs d'asile, les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), mais aussi le logement adapté (résidences sociales, pensions de famille, foyers jeunes travailleurs ou FJT, foyers de travailleurs migrants ou FTM). Le détail des lieux pourra faire l'objet d'analyses ultérieures.

Tableau 8-1. Lieu de sommeil la veille selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Chez un tiers	43,2	55,3	50,7
Rue, espace public, autre lieu non prévu pour l'habitation	21,0	27,6	25,7
Centre	15,0	8,6	11,0
Hôtel (prise en charge institutionnelle)	16,5	4,1	8,3
Logement personnel	1,4	1,7	1,6
Hôtel (par ses propres moyens)	2,6	0,8	1,4
Autres situations	0,3	1,9	1,3
Total	100	100	100

Lecture : 50,7 % personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont rapporté avoir été hébergées chez un tiers la veille de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Dans l'ensemble, la prise en charge institutionnelle est moins fréquente que l'absence de solution d'hébergement, 25,7 % des personnes ayant passé la nuit sans abri, à la rue, dans l'espace public ou dans un autre lieu non prévu pour l'habitation. C'est le cas

<sup>109</sup> p=0,06

<sup>110</sup> La répartition d'ensemble, une fois regroupées les modalités rapportées par moins de 2 % des personnes répondantes, diffère en effet de manière statistiquement significative entre femmes et hommes (p=0,001).

de 27,6 % des hommes et de 21,0 % des femmes, ce qui ne constitue pas une différence statistiquement significative<sup>111</sup>. Le fait d'avoir un logement personnel au moment de l'interrogation, ou d'avoir payé une nuit d'hôtel par ses propres moyens la veille de l'enquête sont des situations bien moins fréquentes, concernant chacune moins de 2 % des répondantes et répondants.

## 2. Le recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois

### a. Le nombre total de personnes hébergeuses et la durée cumulée passée chez des tiers

#### i. *Plus de la moitié des personnes n'a eu qu'une seule personne hébergeuse au cours des douze derniers mois*

S'agissant du nombre de personnes hébergeuses au cours des douze derniers mois, la situation la plus fréquente est celle d'un hébergeur ou d'une hébergeuse unique (quel que soit le nombre de séjours distincts effectués chez cette personne). Cette situation concerne 55,2 % des personnes (Tableau 8-2), tandis que 19,4 % des personnes ont connu deux personnes hébergeuses, 14,2 % trois ou quatre personnes, 6,8 % entre cinq et dix personnes, et 4,1 % plus de dix personnes hébergeuses. Les différences entre femmes et hommes sont peu marquées, et ne sont pas statistiquement significatives<sup>112</sup>.

Tableau 8-2. Répartition des personnes selon le sexe et le nombre de personnes hébergeuses au cours des douze derniers mois

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Une seule personne hébergeuse	53,8	57,0	55,2
Deux personnes	18,1	19,2	19,4
Trois ou quatre personnes	14,4	13,6	14,2
Cinq à dix personnes	7,3	6,7	6,8
Plus de 10 personnes (ou nombre non quantifiable)	5,9	3,2	4,1
Ne souhaite pas répondre	0,4	0,3	0,3
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée. Lorsque le nombre de personnes hébergeuses était renseigné comme trop élevé pour être compté ou inconnu, les personnes ont été classées avec les personnes ayant rapporté le plus grand nombre de personnes hébergeuses.

Lecture : 55,2 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont rapporté avoir eu un seul hébergeur sur cette période.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>111</sup> p=0,25

<sup>112</sup> p=0,64

### ii. Des durées cumulées d'hébergement chez des tiers allant d'une seule nuit à toute l'année

Si un peu plus de la moitié des personnes ont eu une seule personne hébergeuse, la durée cumulée d'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois fait apparaître des réalités plus contrastées. D'une part, 38,4 % des personnes ont été hébergées pour plus de six mois (**Tableau 8-3**) ; d'autre part, des durées plus courtes sont également assez fréquentes : 10,0 % des personnes ont été hébergées pour une semaine ou moins (2,8 % une seule nuit sur l'année, et 7,2 % entre 2 et 7 nuits), 15,9 % entre une semaine et un mois. Pour 6,5 % des personnes, la durée, même si elle pouvait être approximative, n'a pu être collectée. Des différences de déclaration sont observées, les durées les plus courtes étant davantage rapportées par les femmes, cependant ces différences se situent à la limite de la significativité statistique aux seuils usuels<sup>113</sup>.

Tableau 8-3. Répartition des personnes selon le sexe et la durée cumulée d'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Une seule nuit	3,2	2,7	2,8
2 à 7 nuits	9,1	5,5	7,2
Entre une semaine et un mois	18,5	14,9	15,9
Entre un et trois mois	11,6	13,0	12,6
Entre trois et six mois	10,1	19,2	16,6
Plus de six mois	37,5	40,0	38,4
Données indisponibles	10,1	4,7	6,5
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 2,8% des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont été hébergées pour une seule nuit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### iii. Une absence d'association entre durée d'hébergement cumulée et nombre de personnes hébergeuses

Pour les 55,2 % des personnes n'ayant eu qu'une seule personne les ayant hébergées, la durée cumulée d'hébergement correspond à la durée passée chez cette unique personne hébergeuse. Du reste, une durée d'hébergement cumulée d'une seule nuit implique nécessairement qu'il y a eu une seule personne hébergeuse au cours des douze derniers mois. Au-delà de ces situations, l'enquête n'établit pas d'association statistiquement significative entre le nombre de tiers et la durée cumulée d'hébergement. En particulier, les plus longues durées d'hébergement ne sont pas associées à un plus grand nombre de personnes hébergeuses, puisque 60,8 % des personnes hébergées plus de six mois en cumulé l'ont été par une seule personne. Il

<sup>113</sup> p=0,08

semble donc y avoir d'une part des configurations d'hébergement stables, susceptibles de couvrir l'intégralité du recours à l'hébergement chez un tiers au cours des douze mois, et d'autre part des situations plus instables, pouvant impliquer de mobiliser des personnes différentes, pour de plus courtes durées.

Les configurations de recours les plus durables sont ainsi surreprésentées parmi les personnes hébergées chez un tiers la veille de l'enquête. Parmi ces dernières, qui représentent 50,7 % des personnes, 55,5 % ont été hébergées en cumulé plus de six mois, contre 20,9 % des personnes qui n'étaient pas hébergées chez un tiers la veille<sup>114</sup>. Il n'y a cependant pas d'association nette entre l'hébergement la veille et le nombre de personnes hébergeuses : avoir eu une seule personne hébergeuse est une situation aussi fréquente pour les personnes hébergées la veille (56,3 %) que pour les personnes qui n'étaient pas hébergées la veille (54,1 %). Toutefois, les personnes hébergées la veille ont plus fréquemment eu moins de cinq personnes les ayant hébergées (13,9 % chez les personnes hébergées la veille contre 7,7 % chez les personnes qui ne l'étaient pas<sup>115</sup>).

L'articulation entre durée cumulée d'hébergement et nombre de personnes hébergeuses dépend aussi du nombre de séjours effectués chez les personnes. Pour les personnes ayant eu jusqu'à cinq personnes hébergeuses sur l'année, le nombre de séjour distincts était recueilli chez chaque personne hébergeuse. Les séjours uniques sont les plus fréquemment rapportés : parmi l'ensemble des personnes répondantes, 11,0 % des personnes ne sont pas passées par ce cheminement d'enquête, 22,2 % rapportent au moins une fois des séjours multiples (12,1 % dans toutes les configurations décrites, 10,1 % dans certaines d'entre elles), et 66,8 % rapportent n'avoir effectué que des séjours uniques dans les configurations d'hébergement décrites. Ce pourcentage est plus élevé pour les hommes (71,4 %) que pour les femmes (59,7 %), la répartition quant à cette catégorisation des parcours diffère de manière statistiquement significative<sup>116</sup>.

#### b. L'articulation entre le premier hébergement chez un tiers et les situations récentes d'hébergement

Le recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois s'inscrit dans des trajectoires de recours plus globales. L'enquête en rend compte en interrogeant le premier recours en France métropolitaine (cf. **chapitre 7**), et en centrant certaines questions sur les derniers épisodes d'hébergement. Pour une partie des personnes, le premier recours à l'hébergement chez un tiers s'inscrit dans la période des douze derniers mois étudiée par l'enquête approfondie. Pour d'autres, l'exploitation distincte des modules permet d'éclairer d'éventuels recoupements dans les configurations d'hébergement entre un premier épisode d'hébergement plus ancien

---

<sup>114</sup> p<0,001

<sup>115</sup> p=0,03

<sup>116</sup> p=0,004

et les épisodes décrits au cours des douze derniers mois. Dans l'ensemble, 40,3 % des personnes ont identifié leur premier hébergement chez un tiers en France métropolitaine parmi les situations d'hébergement décrites au cours des douze derniers mois. C'est le cas de 41,8 % des femmes et de 39,2 % des hommes, sans différence statistiquement significative<sup>117</sup>.

Pour donner une mesure de la diversité des situations couvertes, il est possible de croiser plusieurs variables qui caractérisent le parcours d'hébergement des douze derniers mois : le premier épisode d'hébergement chez un tiers a-t-il eu lieu durant cette période ? Y a-t-il une ou plusieurs personnes hébergeuses ? La veille de l'enquête, la personne était-elle toujours hébergée chez elle ou chez l'une d'entre elles ? Le croisement de ces situations est illustré par le **Tableau 8-4**. Il n'apparaît pas de situation dominante dans ces croisements, six des huit configurations possibles étant chacune rapportées par 13,2 % à 16,4 % des personnes répondantes, les deux configurations restantes (premier hébergement au cours des douze derniers mois, avec au moins une autre personne hébergeuse) étant rapportées plus marginalement (elles concernent 6,0 % et 6,2 % en fonction du lieu de sommeil la veille). De légères différences entre femmes et hommes sont observées, sans être significatives<sup>118</sup>.

Tableau 8-4. Répartition des personnes selon le sexe et la configuration de recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois

Premier hébergement chez un tiers...	Nombre de personnes hébergeuses dans les douze derniers mois	Hébergement chez un tiers la veille de l'enquête	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
...précédant les douze derniers mois	Unique	Pas la veille	15,1	12,4	13,5
	Unique	La veille	11,2	15,5	13,7
	Multiple	Pas la veille	16,8	16,6	16,4
	Multiple	La veille	15,1	16,3	16,2
...au cours des douze derniers mois	Unique	Pas la veille	16,4	11,8	13,2
	Unique	La veille	11,1	17,3	14,8
	Multiple	Pas la veille	8,5	3,8	6,2
	Multiple	La veille	5,8	6,3	6,0
Total			100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 13,5 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, avaient déjà été hébergées auparavant, ont eu une unique personne hébergeuse au cours des douze derniers mois, qui ne les a pas hébergées la veille.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>117</sup> p=0,61

<sup>118</sup> p=0,20

### c. Le lien avec les personnes hébergeuses au cours des douze derniers mois : des liens faibles davantage mobilisés par les femmes

L'enquête a qualifié le lien entre personnes hébergées et hébergeuses dans plusieurs configurations : pour la première situation d'hébergement ; pour chaque personne hébergeuse lorsque leur nombre au cours des douze derniers mois était inférieur à cinq ; de manière globale dans les liens mobilisés lorsqu'il y a eu plus de cinq personnes hébergeuses ; et enfin auprès de la dernière personne hébergeuse. Dans chacun de ces cas, la connaissance préalable de la personne hébergeuse faisait l'objet d'une question spécifique, et la description du lien reposait sur un enchaînement de questions pour identifier les situations d'hébergement chez une conjointe ou un conjoint, ou chez une ou un membre de la famille. Dans les autres cas, le lien était recueilli par un champ libre, aucune typologie a priori n'ayant été définie. Le reclassement de ces données a permis notamment de faire émerger une première classification en quatre catégories : des personnes amies ou proches, des connaissances directes, des connaissances indirectes, et des personnes inconnues. Cette catégorie peut notamment inclure des cas d'hébergement citoyen ou solidaire, mais elle est bien plus large.

Selon que les personnes répondantes à l'enquête aient eu une ou plusieurs personnes hébergeuses dans les douze derniers mois, et selon que le premier hébergement ait eu lieu durant cette période, les situations à étudier pour décrire le type de liens entre personnes répondantes et hébergeuses sont variées : il peut s'agir d'un lien unique à décrire, comme de plusieurs. Ainsi, pour donner une vue d'ensemble des liens mobilisés, il est possible d'adopter deux approches complémentaires :

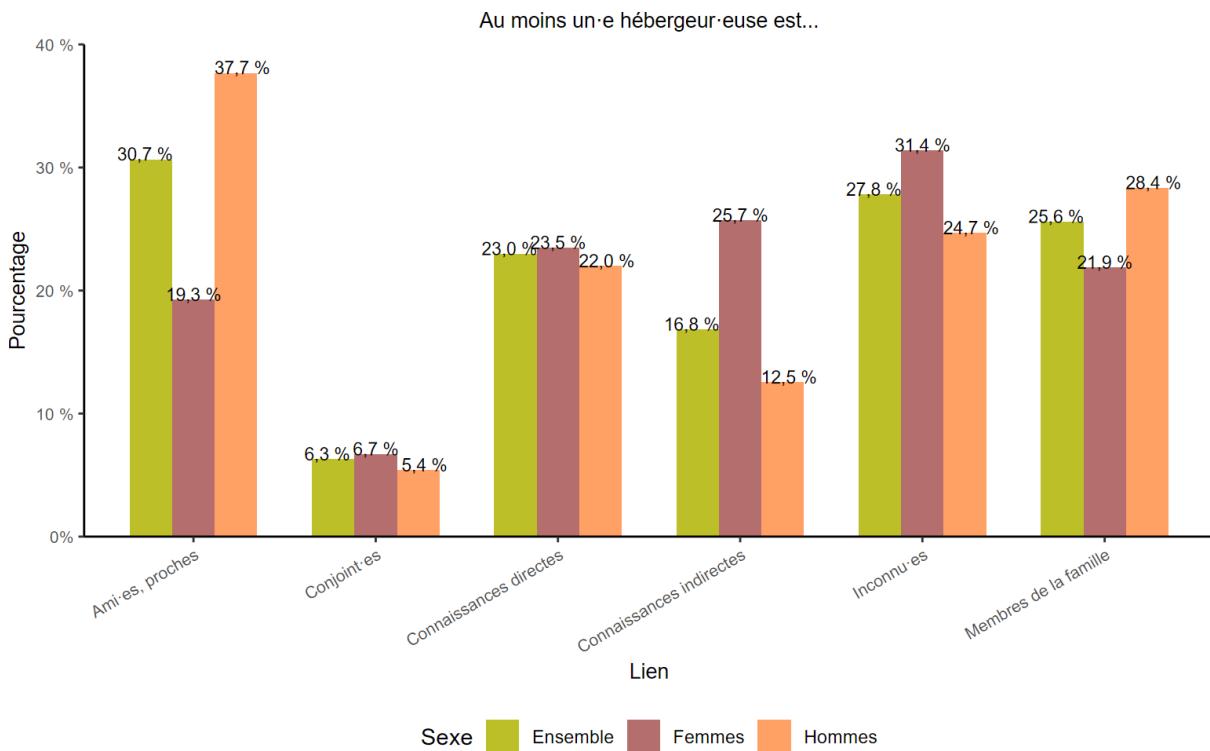
- mesurer le recours, au moins une fois, à une personne hébergeuse relevant de chaque type de lien considéré (conjointe ou conjoint, autre membre de la famille, personne amie ou proche, connaissance directe, connaissance indirecte, personne inconnue) ;
- identifier les personnes ayant recouru uniquement à une ou plusieurs personnes relevant de chacune de ces catégories.

Ces deux approches se recoupent en cas d'hébergeuse ou d'hébergeur unique, qui est aussi la dernière ou le dernier hébergeur, décrit ultérieurement (cf. **chapitre 9**), et sont sinon complémentaires.

La **Figure 8-1** rend compte de la première approche, en représentant la proportion de personnes ayant recouru, pour être hébergées au moins une fois sur l'année, à chaque type de personne hébergeuse. Plusieurs réponses sont donc possibles pour une même personne répondante, lorsqu'elle a été hébergée par au moins deux personnes distinctes, et que les liens entretenus avec ces personnes ne sont pas du même type. Les liens mobilisés sont de divers ordres et leur classement par fréquence décroissante ne fait pas apparaître de grands écarts entre les liens les plus fréquemment mobilisés : les personnes ont été le plus fréquemment hébergées, au moins une fois, par au moins une personne amie ou proche (30,7 % des répondantes).

Viennent ensuite les situations d'hébergement au moins une fois par une personne inconnue (27,8 %), au moins une fois par une ou un membre de la famille (25,6 %), au moins une fois par une connaissance directe (23,0 %). Le recours à une connaissance indirecte est un peu moins fréquent (16,8 %). Seule la configuration d'hébergement au moins une fois par une conjointe ou un conjoint est plus rare (6,3 % de l'ensemble des personnes répondantes). Les liens les plus fréquemment mobilisés peuvent donc être des liens forts (des personnes amies ou des proches) ou plus faibles, voire absents.

Figure 8-1. Liens entre personnes répondantes et hébergeuses mobilisés en fonction du sexe



Note : les épisodes d'hébergement pris en compte ont eu lieu au cours des douze derniers mois, ils peuvent inclure la première configuration d'hébergement si elle était en cours dans la période. Pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des 12 derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 30,7 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont été hébergées au moins une fois par une personne amie ou proche.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiens 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les écarts entre femmes et hommes sont limités pour certains types de liens, mais deviennent marqués, voire significatifs, pour d'autres. Les proportions de femmes et d'hommes hébergés au moins une fois par une connaissance directe sont voisines (23,5 % des femmes et 22,0 % des hommes<sup>119</sup>), c'est aussi le cas pour l'hébergement par une conjointe ou un conjoint (6,7 % des femmes et 5,4 % des hommes<sup>120</sup>). L'écart est un peu plus marqué pour l'hébergement par les membres de la famille (21,9 % des

<sup>119</sup> p=0,72

<sup>120</sup> p=0,56

femmes et 28,4 % des hommes, ce qui ne constitue pas une différence significative<sup>121)</sup> et pour l'hébergement par des personnes inconnues (31,4 % des femmes et 24,7 % des hommes, différence plus proche du seuil de significativité statistique<sup>122)</sup>). Enfin, l'écart est plus important, et significatif, pour les connaissances indirectes (25,7 % des femmes et 12,5 % des hommes<sup>123)</sup> et les personnes amies ou proches (19,3 % des femmes et 37,7 % des hommes<sup>124)</sup>). Ainsi, les hommes mobilisent plus fréquemment des liens forts (personnes amies et proches des membres de la famille sont rapportées plus fréquemment que les personnes inconnues par exemple), tandis que les femmes ont des liens plus faibles avec les personnes les hébergeant (les personnes inconnues sont les plus fréquemment mobilisées, suivies des connaissances indirectes).

La **Figure 8-2** présente les situations dans lesquelles les personnes ont eu recours exclusivement à une ou plusieurs personnes relevant d'un même type de lien. Compte tenu de la fréquence des situations dans lesquelles il y a une seule personne hébergeuse au cours des 12 derniers mois, il est attendu que plus de la moitié des personnes soient classées en un profil exclusif, dans la mesure où un seul lien est alors étudié. Toutefois, en prenant en compte les personnes ayant eu plusieurs personnes hébergeuses, d'autres profils de recours exclusifs s'ajoutent. Ainsi, seules 25,0 % des personnes répondantes ont mobilisé sur les douze derniers mois plusieurs types de liens. Le recours exclusif à des personnes inconnues (18,0 %), à des personnes amies et proches (17,7 %), à des membres de la famille (14,6 %) constituent les trois configurations de recours exclusif les plus fréquentes, dans un ordre toutefois différent de celui du recours au moins une fois à une personne de chaque catégorie. L'hébergement exclusivement par des connaissances directes (11,0 %) ou indirectes (10,9 %) est moins fréquent. Enfin, l'hébergement uniquement par une conjointe ou un conjoint, ou par des conjointes et des conjoints est rare (2,8 %). Dans cette approche de recours exclusif à un type de lien, ressortent comme précédemment tant des liens forts que des liens faibles, voire une absence de lien préalable, parmi les trois catégories les plus fréquentes.

Les différences entre les femmes et les hommes convergent avec les constats précédents, et sont significatives<sup>125</sup> : les femmes mobilisent davantage de liens faibles (personnes inconnues exclusivement pour 20,8 % d'entre elles, connaissances indirectes exclusivement pour 18,2 % d'entre elles, contre respectivement 16,4 % et 7,2 % des hommes). À l'inverse, les hommes mobilisent davantage des liens qui peuvent être plus forts (21,1 % mobilisent exclusivement des personnes amies ou proches, et 16,2 % des membres de la famille, soit à peu près autant que la proportion d'entre eux qui mobilisent exclusivement des inconnus, 16,4 %).

---

<sup>121</sup> p=0,25

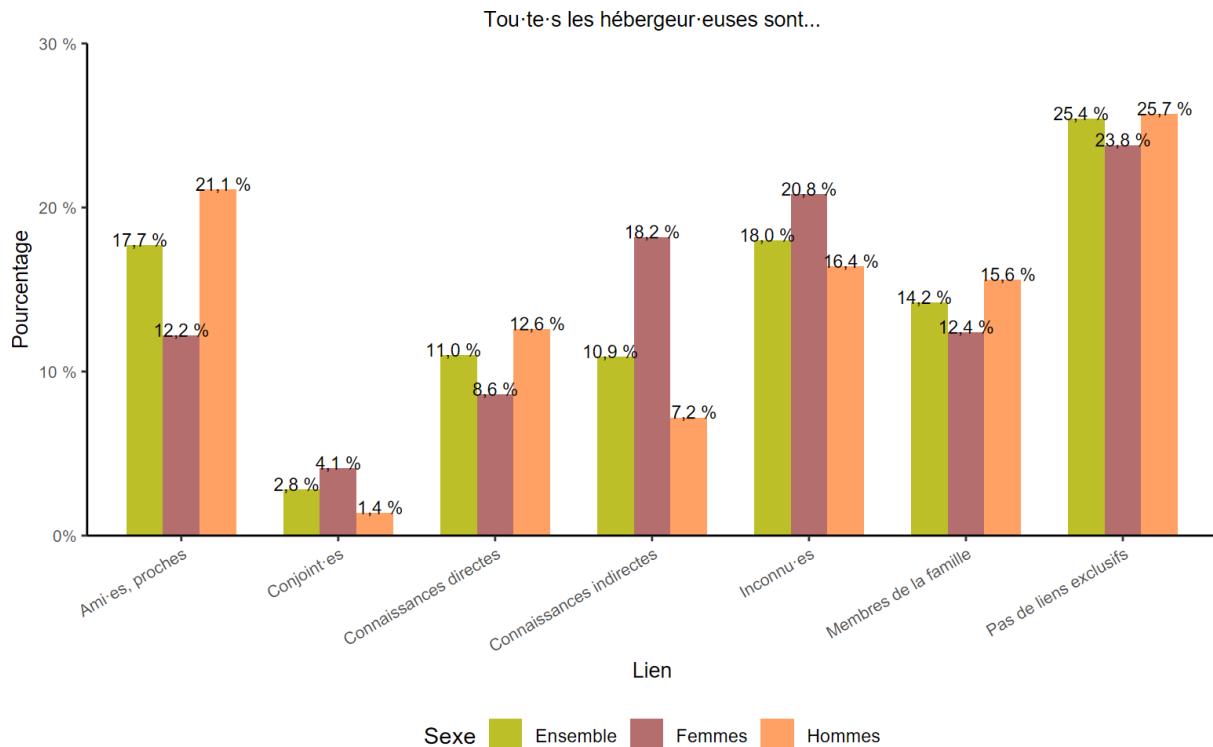
<sup>122</sup> p=0,09

<sup>123</sup> p<0,001

<sup>124</sup> p<0,001

<sup>125</sup> p=0,001

Figure 8-2. Liens exclusifs entre personnes répondantes et hébergeuses en fonction du sexe



Note : les épisodes d'hébergement pris en compte ont eu lieu au cours des douze derniers mois, ils peuvent inclure la première configuration d'hébergement si elle était en cours dans la période. Pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des 12 derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 17,7 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont été hébergées exclusivement par une ou des personnes amies ou proches.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtières 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Pour précision et développements ultérieurs, en cas d'hébergement intrafamilial, le lien précis était recueilli, ainsi que la connaissance préalable ou non de la personne hébergeuse, les liens pouvant être forts ou plus faibles au sein de cette catégorie. L'existence d'un intermédiaire entre hébergeur et hébergeuse pourra également faire l'objet d'analyses plus spécifiques, ainsi que le contexte de rencontre. Il sera également possible d'étudier les mentions explicites de liens entre compatriotes.

**d. Un ou des séjours d'une nuit seulement : l'hébergement chez des tiers de très courte durée, une situation davantage retrouvée pour les femmes**

L'enquête a porté une attention particulière aux situations d'hébergement les plus courtes, d'une seule nuit. Au-delà de l'appréhension de la durée cumulée, il est possible d'identifier l'existence de séjours d'une nuit auprès des différentes personnes hébergeuses, qu'il s'agisse du seul épisode d'hébergement chez une personne donnée ou au cours de séjours répétés auprès de celle-ci. Des cas d'hébergement récurrent mais discontinu avaient en effet été reportés dès les tests de l'enquête flash (cf. **chapitre 2**). Cette configuration traduit une fragmentation des parcours

d'hébergement, qui peut aussi être expérimentée s'agissant de l'hébergement institutionnel en « mise à l'abri ».

Dans l'ensemble, 76,3 % des personnes n'ont pas fait mention de séjours d'une seule nuit. À l'inverse, 2,8 % des personnes ont été hébergées en cumulé pour une seule nuit au cours de l'année, auxquelles s'ajoutent 20,9 % de personnes hébergées plus longtemps en cumulé mais ayant connu, auprès d'au moins une personne hébergeuse, des séjours d'une seule nuit (**Tableau 8-5**). Les femmes sont davantage concernées que les hommes : en regroupant une durée cumulée d'une nuit et le fait d'avoir eu au moins un séjour d'une nuit sinon, 30,2 % des femmes et 18,7 % des hommes en ont fait au moins une fois l'expérience, ce qui constitue une différence statistiquement significative<sup>126</sup>.

Tableau 8-5. Répartition des personnes selon le sexe et l'expérience de séjours d'une seule nuit chez une personne hébergeuse au cours des douze derniers mois

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Durée cumulée d'une seule nuit	3,2	2,7	2,8
Au moins un séjour d'une nuit	27,9	16,0	20,9
Pas d'expérience de séjour d'une nuit rapportée	69,8	81,3	76,3
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 2,8 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont été hébergées pour une seule nuit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### 3. Des articulations genrées avec les autres situations d'hébergement au cours des douze derniers mois

#### a. La diversité des situations rencontrées au moins une fois

Comme pour l'hébergement chez des tiers, la photographie des situations à la veille de l'enquête donne des résultats assez différents de ceux obtenus lorsqu'on prend en compte le recours, au moins pour une nuit, aux autres situations d'absence de logement personnel décrites dans l'enquête au cours des douze derniers mois. Toutes les personnes ont en commun d'avoir recouru à l'hébergement chez un tiers. Pour un peu moins d'un quart d'entre elles (23,7 %), cette situation constitue la seule situation déclarée en l'absence de logement personnel (**Tableau 8-6**). C'est le cas de 25,8 % des hommes et de 21,0 % des femmes, ce qui ne constitue pas une différence statistiquement significative<sup>127</sup>.

<sup>126</sup> p<0,001

<sup>127</sup> p=0,28

Tableau 8-6. Parcours d'hébergement au cours des douze derniers mois selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Exclusivement hébergé.e chez un tiers	21,0	25,8	23,7
Pas exclusivement hébergé.e chez un tiers... (réponses multiples possibles)	79,0	74,2	76,3
... et a passé au moins une nuit dans la rue, l'espace public ou un autre lieu non prévu pour l'habitation	69,7	66,7	68,1
... et a passé au moins une nuit dans un lieu de prise en charge institutionnelle	53,0	31,7	39,7
... et a passé au moins une nuit à l'hôtel, par ses propres moyens	8,3	17,1	14,8
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 23,7 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont rapporté avoir été exclusivement hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

À l'inverse, un peu plus des trois quarts des personnes (76,3 %), sans différence significative entre femmes (79,0 %) et hommes (74,2 %), ont alterné entre hébergement chez un tiers et au moins une autre situation. La situation la plus fréquente concerne le fait d'avoir été sans abri : parmi l'ensemble des répondantes et répondants, 68,1 % des personnes en ont fait l'expérience, sans différence statistiquement significative entre les femmes (69,7 %) et les hommes (66,7 %)<sup>128</sup>. Une plus petite proportion des personnes, 39,7 %, a été prise en charge au moins une fois dans un lieu d'hébergement institutionnel, qu'il s'agisse d'un centre ou d'un hôtel. Cette situation est plus fréquente pour les femmes (53,0 %) que pour les hommes (31,7 %)<sup>129</sup>. En revanche, le recours à l'hôtel par ses propres moyens concerne davantage d'hommes (17,1 %) que de femmes (8,3 %)<sup>130</sup>. Dans l'ensemble, 14,8 % des personnes y ont eu recours.

### b. Les durées des épisodes d'hébergement et de sans-abrisme au cours des douze derniers mois

L'enquête a recueilli une évaluation (nécessairement approximative) des durées totales passées dans les autres situations d'hébergement, en distinguant la prise en charge institutionnelle à l'hôtel, le recours à l'hôtel par ses propres moyens, la prise en charge en centre d'hébergement, les nuits passées dans l'espace public et celles passées dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation.

<sup>128</sup> p=0,64

<sup>129</sup> p<0,001

<sup>130</sup> p=0,007

### i. *La prise en charge institutionnelle à l'hôtel*

Concernant la prise en charge institutionnelle à l'hôtel, la durée est recueillie pour les 118 personnes y ayant eu accès, dont 85 femmes et 32 hommes<sup>131</sup>. La durée cumulée de cette prise en charge est assez courte (**Tableau 8-7**) : la valeur modale est la tranche de durée allant d'une semaine à moins d'un mois (27,1 %). En y adjointant les durées de moins d'une semaine, la majorité des prises en charge (52,2 %) ne dépasse pas un mois. Moins d'1 personne sur 10 (9,9 %) a été hébergée plus de six mois à l'hôtel.

Compte tenu des petits effectifs d'hommes concernés, la comparaison de la durée d'hébergement selon le sexe doit être conduite avec prudence, en regroupant des modalités. L'écart entre la proportion d'hommes hébergés moins d'un mois (65,0 %) et de femmes dans la même situation (43,8 %) est néanmoins significatif<sup>132</sup>. Ainsi, la valeur modale de la durée totale d'hébergement est un peu plus importante pour les femmes, puisque 31,5 % d'entre elles ont été hébergées pour un à trois mois.

**Tableau 8-7. Durée totale d'hébergement à l'hôtel en prise en charge institutionnelle au cours des douze derniers mois selon le sexe**

	Femmes (n=85, en %)	Hommes (n=32, en %)	Ensemble (n=118, en %)
Une seule nuit dans l'année	5,4	8,6	6,3
De deux à sept nuits	10,2	29,4	18,8
Plus d'une semaine, mais moins d'un mois	28,2	27,0	27,1
D'un mois à moins de trois mois	31,5	6,2	22,3
De trois mois à moins de six mois	14,7	9,9	12,7
Six mois ou plus	10,0	10,5	9,9
Ne souhaite pas répondre	0,0	8,5	2,8
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 6,3 % des personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant également bénéficié d'une prise en charge hôtelière institutionnelle déclarent avoir été hébergées à l'hôtel une seule nuit sur cette période.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois et ayant été hébergées au moins une fois à l'hôtel, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Parmi les personnes ayant été hébergées à l'hôtel en prise en charge institutionnelle, vivant en couple au moment de l'enquête, soit 27 personnes, 64,6 % ont indiqué ne jamais avoir eu besoin de se séparer de leur conjoint ou partenaire pour avoir accès à cette prise en charge à l'hôtel, 13,7 % se sont séparées au moins une fois, mais pas à chaque fois, et 21,7 % ont dû se séparer à chaque fois. L'effectif restreint rend difficile la comparaison de ces proportions entre les femmes et les hommes concernés.

<sup>131</sup> Une personne se définissant autrement est également concernée.

<sup>132</sup> p=0,04

Parmi les personnes ayant été hébergées dans les mêmes conditions, vivant avec des enfants au moment de l'enquête, soit 28 personnes, 84,3 % ont indiqué ne jamais avoir eu besoin de se séparer de leurs enfants (ou d'une partie d'entre eux) pour avoir accès à cette prise en charge à l'hôtel. Les proportions de personnes ayant indiqué devoir se séparer d'au moins un enfant pour être hébergées au moins une fois, mais pas à chaque fois (9,3 %), et à chaque fois (6,4 %) apparaissent donc plus marginales que s'agissant des séparations du conjoint ou du partenaire, et reflètent la mobilisation des nuitées hôtelières comme dispositif d'hébergement centré sur les familles. Il est à nouveau difficile de comparer la situation des femmes et des hommes, notamment compte tenu du petit nombre d'hommes dans cette situation.

### *ii. Les nuits passées à l'hôtel payées par les personnes répondantes*

Concernant les nuits passées à l'hôtel payées par les personnes répondantes, la durée est recueillie pour les 83 personnes qui y ont eu recours, dont 28 femmes et 53 hommes<sup>133</sup>. Les durées cumulées d'hébergement de ce type sont également assez courtes : la valeur modale correspond là aussi à des durées allant d'une semaine à un mois (34,9 %), et plus globalement, près des trois quarts des personnes (72,5 %) qui y ont eu recours y ont passé moins d'un mois (**Tableau 8-8**). Le plus petit nombre de femmes concernées conduit là aussi à la prudence en matière de comparaison entre hommes et femmes, et rend nécessaire des regroupements. La proportion de femmes y ayant eu recours pour une durée ne dépassant pas un mois (82,7 %) est significativement plus élevée que la proportion d'hommes concernés (66,9 %)<sup>134</sup>. De plus, la valeur modale de durée pour les femmes est la tranche allant de deux à sept nuits (44,1 % des femmes) ; pour les hommes, c'est la tranche de durée immédiatement supérieure, allant d'une semaine à un mois (34,7 %).

---

<sup>133</sup> 2 personnes se définissant autrement sont également concernées.

<sup>134</sup> p=0,01

Tableau 8-8. Durée totale passée à l'hôtel (nuitées payées par les personnes enquêtées) au cours des douze derniers mois selon le sexe

	Femmes (n=28, en %)	Hommes (n=53, en %)	Ensemble (n=85, en %)
Une seule nuit dans l'année	8,6	7,1	10,6
De deux à sept nuits	44,1	25,1	27,0
Plus d'une semaine, mais moins d'un mois	30,0	34,7	34,9
D'un mois à moins de trois mois	0,9	25,2	18,6
De trois mois à moins de six mois	5,6	2,9	3,2
Six mois ou plus	0,0	4,4	3,2
Ne souhaite pas répondre	10,8	0,5	2,5
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 10,6 % des personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant payé au moins une nuit d'hôtel sur cette période déclarent y avoir passé une seule nuit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois et ayant payé au moins une nuit à l'hôtel, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### iii. *L'hébergement dans des centres*

Concernant l'hébergement dans des centres, la durée est recueillie pour les 185 personnes qui y ont eu accès, dont 91 femmes et 90 hommes<sup>135</sup>. Les deux durées d'hébergement les plus fréquentes sont celles allant de deux à sept nuits, pour 27,6 % des personnes, et celles allant d'un à trois mois, pour 25,3 % des personnes (Tableau 8-9). Ainsi, 57,9 % des personnes ont été hébergées en centre pour moins d'un mois. Les effectifs de femmes hébergées et d'hommes hébergés sont similaires, facilitant la comparaison, qui fait ressortir une différence de distribution statistiquement significative<sup>136</sup> : les femmes sont moins fréquemment hébergées pour moins d'un mois (45,6 %, contre 66,8 % des hommes), et 34,0 % sont hébergées pour un à trois mois (contre 19,5 % des hommes).

<sup>135</sup> 4 personnes se définissant autrement sont également concernées.

<sup>136</sup> p<0,001

Tableau 8-9. Durée totale d'hébergement dans des centres au cours des douze derniers mois selon le sexe

	Femmes (n=91, en %)	Hommes (n=90, en %)	Ensemble (n=185, en %)
Une seule nuit dans l'année	2,6	20,0	12,5
De deux à sept nuits	33,4	22,7	27,6
Plus d'une semaine, mais moins d'un mois	9,6	22,1	17,8
D'un mois à moins de trois mois	34,0	19,5	25,3
De trois mois à moins de six mois	8,6	8,9	8,4
Six mois ou plus	11,0	6,9	8,1
Ne souhaite pas répondre	0,8	0,0	0,3
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 12,5 % des personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant également été hébergées au moins une fois dans un centre sur cette période l'ont été pour une durée d'une seule nuit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois et ayant été hébergées au moins une fois dans un centre, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Parmi les personnes ayant été hébergées dans un centre, qui vivent en couple au moment de l'enquête, soit 29 personnes, 56,1 % ont indiqué ne jamais avoir eu besoin de se séparer de leur conjoint pour avoir accès à cette prise en charge, tandis que 40,3 % se sont séparées à chaque fois. L'effectif restreint rend difficile la comparaison de ces proportions entre les femmes et les hommes concernés, toutefois ce pourcentage d'ensemble est sans doute à relier aux modalités d'hébergement proposées par les structures mobilisées, les structures de mise à l'abri étant souvent des structures d'hébergement en collectif, non mixte.

Parmi les personnes ayant été hébergées dans les mêmes conditions, et qui vivent avec des enfants au moment de l'enquête, soit treize personnes, une grande majorité (93,2 %) indique ne jamais avoir eu besoin de se séparer de leurs enfants (ou d'une partie d'entre eux) pour avoir accès à cette prise en charge. Le petit effectif de personnes concernées reflète également la spécificité des structures mobilisées, là aussi peu adaptées aux familles.

#### iv. *Les nuits passées dans l'espace public*

Concernant les nuits passées dans l'espace public, la durée est recueillie pour les 311 personnes concernées, dont 135 femmes et 171 hommes<sup>137</sup>. Les plus courtes durées sont moins fréquemment rapportées que pour les situations précédentes : les durées de moins d'un mois dans l'espace public ne sont pas majoritaires (45,4 %). Les durées les plus longues sont à l'inverse plus fréquentes : 15,9 % des personnes y ont passé plus de six mois (**Tableau 8-10**). Si la durée la plus courte (une nuit) semble plus rapportée par les femmes (11,7 %, contre 5,9 % des hommes), et l'inverse pour les durées les plus longues (18,9 % des hommes y ont passé six mois ou plus, contre

<sup>137</sup> Cinq personnes se définissant autrement sont également concernées.

12,4 % des femmes), la différence de distribution n'est pas statistiquement significative<sup>138</sup>.

Tableau 8-10. Durée totale passée dans l'espace public au cours des douze derniers mois selon le sexe

	Femmes (n=135, en %)	Hommes (n=171, en %)	Ensemble (n=311, en %)
Une seule nuit dans l'année	11,7	5,9	7,8
De deux à sept nuits	13,5	16,2	14,7
Plus d'une semaine, mais moins d'un mois	24,4	21,6	22,9
D'un mois à moins de trois mois	22,3	24,3	24,3
De trois mois à moins de six mois	12,4	12,5	12,7
Six mois ou plus	12,4	18,9	15,9
Ne souhaite pas répondre	3,5	0,6	1,7
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 7,8 % des personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant passé au moins une nuit dans l'espace public sur cette période, déclarent n'y avoir passé qu'une seule nuit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois et ayant passé au moins une nuit dans l'espace public, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La diversité des lieux de sommeil rapportés par les personnes dans cette catégorie large pourra faire l'objet d'analyses ultérieures. Dans l'ensemble, 35,5 % des personnes ayant passé au moins une nuit dans l'espace public ont indiqué avoir été au moins une fois expulsées ou délogées d'un de ces lieux. Cette proportion ne diffère pas significativement entre les femmes (31,5 %) et les hommes (36,8 %)<sup>139</sup>.

Parmi les personnes ayant passé au moins une nuit dans l'espace public au cours des douze derniers mois, vivant en couple au moment de l'enquête, soit 43 personnes, 60,9 % ont indiqué ne jamais s'être séparées de leur conjoint ou partenaire pour dormir dans le lieu où elles ont passé la nuit<sup>140</sup>, 24,0 % se sont séparées à chaque fois, et 15,1 % se sont séparées, mais pas à chaque fois. Les hommes sont plus nombreux à indiquer ne jamais s'être séparés (68,8 %, contre 49,7 % des femmes<sup>141</sup>).

Parmi les personnes ayant passé au moins une nuit dans les mêmes conditions, et qui vivent avec des enfants au moment de l'enquête, soit 34 personnes, 72,2 % ont indiqué ne jamais s'être séparées de leurs enfants (ou d'une partie d'entre eux) lorsqu'elles ont passé la nuit dans l'espace public, 21,0 % se sont séparées d'enfants à chaque fois, et 6,9 % se sont séparées d'enfants, mais pas à chaque fois. Le petit

<sup>138</sup> p=0,60

<sup>139</sup> p=0,36

<sup>140</sup> Dans les mentions précédentes, pour l'hébergement institutionnel, la séparation pouvait notamment renvoyer à une contrainte liée à l'accès à une prise en charge ou aux modes de prise en charge, ici absente. Ainsi cette question soulève des enjeux légèrement différents.

<sup>141</sup> p=0,02

nombre d'hommes dans cette situation ne permet pas de comparaison entre femmes et hommes.

#### *v. Les nuits passées dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation*

Concernant les nuits passées dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation, la durée est recueillie pour les 177 personnes concernées, dont 71 femmes et 102 hommes<sup>142</sup>. Une petite majorité des personnes ayant connu au moins une nuit dans ces lieux y ont passé, au total, moins d'un mois (52,7 %) ; moins d'1 personne sur 10 (7,1 %) y a passé six mois ou plus (**Tableau 8-11**). Les proportions de femmes (48,9 %) et d'hommes (53,2 %) qui ont passé moins d'un mois dans ces types de lieux ne diffèrent pas significativement<sup>143</sup>.

Tableau 8-11. Durée totale passée dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation au cours des douze derniers mois selon le sexe

	Femmes (n=71, en %)	Hommes (n=102, en %)	Ensemble (n=177, en %)
Une seule nuit dans l'année	8,3	6,7	8,4
De deux à sept nuits	16,3	24,4	22,5
Plus d'une semaine, mais moins d'un mois	24,3	22,1	21,9
D'un mois à moins de trois mois	28,9	27,2	26,6
De trois mois à moins de six mois	6,2	10,7	9,9
Six mois ou plus	9,5	6,5	7,1
Ne souhaite pas répondre	6,6	2,4	3,5
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 8,4 % des personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant passé au moins une nuit dans un autre lieu non prévu pour l'habitation sur cette période, déclarent y avoir passé une seule nuit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois et ayant passé au moins une nuit dans un autre lieu non prévu pour l'habitation, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La diversité des lieux de sommeil rapportés par les personnes dans cette catégorie large pourra faire l'objet d'analyses ultérieures. Dans l'ensemble, 60,1 % des personnes ayant passé au moins une nuit dans un autre lieu non prévu pour l'habitation y ont passé au moins une nuit sans autorisation formelle, plus souvent des hommes (65,2 %) que des femmes (51,8 %)<sup>144</sup>. En outre, 33,8 % ont indiqué avoir été au moins une fois expulsées ou délogées d'un de ces lieux. Cette proportion ne diffère pas significativement entre les femmes (41,4 %) et les hommes (30,0 %)<sup>145</sup>.

Parmi les personnes ayant passé au moins une nuit dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation au cours des 12 derniers mois, vivant en couple au moment de

<sup>142</sup> Quatre personnes se définissant autrement sont également concernées.

<sup>143</sup> p=0,80

<sup>144</sup> p=0,04

<sup>145</sup> p=0,18

l'enquête, soit 27 personnes, 55,2 % ont indiqué ne jamais s'être séparées de leur conjoint ou partenaire pour dormir dans le lieu où elles ont passé la nuit, 30,2 % se sont séparées à chaque fois, et 14,6 % se sont séparées, mais pas à chaque fois. C'est donc dans ces configurations de sans-abris que les proportions de personnes en couple se séparant semblent les plus élevées, ce qui pourrait refléter une recherche d'invisibilisation associée à une plus grande discréetion. L'effectif restreint rend difficile la comparaison de ces proportions entre les femmes et les hommes concernés.

Parmi les personnes ayant passé au moins une nuit dans les mêmes conditions, et qui vivent avec des enfants au moment de l'enquête, soit douze personnes, une grande majorité (96,9 %) indique ne jamais s'être séparées de leurs enfants (ou d'une partie d'entre eux) lorsqu'elles ont passé la nuit dans un autre lieu non prévu pour l'habitation. Le petit nombre de situations concernées ne permet pas de distinguer la situation des femmes et des hommes.

#### 4. Avoir eu un logement personnel une partie de l'année : une situation qui reste peu répandue

Outre l'hébergement chez un tiers et d'autres situations d'absence de logement personnel, les personnes enquêtées ont aussi pu vivre dans un logement personnel une partie de l'année. En combinant les informations sur le lieu de sommeil la veille et sur les dates de départ du (dernier) logement personnel, il est possible de reconstituer leurs parcours.

Le premier résultat est que ces situations sont peu fréquentes. Dans l'ensemble, elles concernent 6,5 % des personnes (**Tableau 8-12**), les hommes étant davantage concernés (8,9 %) que les femmes (2,3 %), ce qui constitue une différence statistiquement significative<sup>146</sup>. La situation où la personne dispose d'un logement personnel au moment de l'enquête est moins fréquente (1,6 %) que celle où la personne a quitté son dernier logement personnel plus tôt dans l'année (4,9 %), situation qui concerne davantage d'hommes (7,2 % d'entre eux sont dans cette situation, contre 1,4 % des femmes, ce qui constitue une différence significative<sup>147</sup>). En pratique, aucune des personnes rencontrées n'a indiqué avoir quitté un logement dans l'année et en occuper un à nouveau au moment de l'enquête.

---

<sup>146</sup> p<0,001

<sup>147</sup> p<0,001

Tableau 8-12. Proportion de personnes ayant vécu dans un logement personnel au cours des douze derniers mois selon le sexe

	Femmes, (en %)	Hommes, (en %)	Ensemble, (en %)
A vécu dans un logement personnel au cours des 12 derniers mois	2,3	8,9	6,5
... au moment de l'enquête	1,4	1,7	1,6
... plus tôt dans l'année	0,9	7,2	4,9
Pas de période en logement personnel au cours des 12 derniers mois	97,7	91,1	93,5
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des douze derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 6,5 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont vécu dans un logement personnel au cours des douze derniers mois, soit au moment de l'enquête, soit plus tôt dans l'année.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Compte tenu des effectifs restreints (37 personnes concernées), la construction des classes de durée de la même manière qu'elle était recueillie pour les durées des épisodes d'hébergement ou de sans-abris n'est pas pertinente. La distribution d'ensemble est étendue, allant de quelques jours à onze mois passés en logement personnel, pour une durée médiane de 120 jours environ. Elle est de 180 jours pour les 9 femmes concernées, de 110 jours pour les 28 hommes concernés.

## 5. Une typologie des parcours de sans-domicilisme des personnes

En combinant les différents indicateurs exposés au long du chapitre, il est possible de construire une typologie des parcours de sans-domicilisme au cours des douze derniers mois. Cette typologie vise à rendre visible la diversité des parcours observés, en identifiant les situations dominantes lorsqu'elles existent. Pour les personnes arrivées depuis moins d'un an en France métropolitaine, la durée prise en compte se limite au temps passé en France métropolitaine. Pour les personnes ayant vécu en logement ordinaire sur la période, la durée de parcours est réduite à la durée passée sans logement personnel.

Sur cette période, en utilisant les durées déclarées d'hébergement chez des tiers et les tranches de durées renseignées pour les autres situations prises en compte (hébergement institutionnel dans des hôtels ou dans des centres, nuitées d'hôtel payées par ses propres moyens, nuits passées dans l'espace public ou d'autres lieux non prévus pour l'habitation), il est possible de repérer des parcours de sans-domicilisme marqués par un recours majoritaire (au sens où il dure la moitié ou plus de la période) à ces situations. Pour l'hébergement chez des tiers spécifiquement, la durée approximative rapportée en clair permet de constituer un groupe de parcours caractérisés par une durée d'hébergement chez des tiers couvrant la quasi-totalité de la période sans logement personnel, à quelques jours ou semaines près. Ces situations sont rapprochées de celles où les personnes ont exclusivement rapporté

avoir été hébergées chez des tiers, qui restent confrontées au risque d'être sans domicile (cf. **Encadré 1-1**). Les parcours très marqués par l'hébergement chez des tiers (exclusivement ou presque, pour 36,6 % des personnes, ou seulement de manière majoritaire, c'est-à-dire plus de la moitié de la période, pour 13,8 % des personnes) ressortent en premier lieu (**Tableau 8-13**).

Les parcours marqués par d'autres dominantes (le sans-abrisme, pour 9,1 % des personnes ; l'hébergement institutionnel, pour 4,0 % des personnes) sont nettement moins fréquents. Il reste ainsi un peu plus d'un tiers des parcours de sans-domicilisme (36,6 % des personnes répondantes) sans situation majoritaire, avec alternance entre plusieurs de ces situations. Quelques écarts entre femmes et hommes sont observés : les parcours de prise en charge institutionnelle majoritaire semblent concerner davantage de femmes (6,4 %) que d'hommes (2,8 %). Cependant, aux seuils usuels, cette différence est en limite de significativité<sup>148</sup> et il n'est pas possible de conclure à une différence statistiquement significative dans la répartition d'ensemble entre femmes et hommes<sup>149</sup>.

Tableau 8-13. Répartition des personnes selon le sexe et les modalités de la typologie de parcours de sans-domicilisme

	Femmes, (en %)	Hommes, (en %)	Ensemble, (en %)
Hébergement chez des tiers, exclusivement ou pour quasiment toute la durée du parcours	32,9	39,6	36,6
Hébergement chez des tiers majoritaire mais pas quasi-exclusif	15,2	12,9	13,8
Prise en charge institutionnelle majoritaire	6,4	2,8	4,0
Sans-abrisme majoritaire	6,2	10,3	9,1
Parcours sans situation majoritaire : alternance entre plusieurs situations	39,2	34,4	36,6
Total	100	100	100

Note : pour les personnes arrivées en France métropolitaine au cours des 12 derniers mois, la période prise en compte débute à la date d'arrivée.

Lecture : 36,6 % des personnes répondantes à l'enquête approfondie, hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, ont été hébergées chez des tiers pour toute la durée ou quasiment toute la durée de leurs parcours sans logement personnel au cours des douze derniers mois.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

À l'issue de cette description des parcours d'hébergement au cours des douze derniers mois, auprès de personnes ayant été hébergées chez des tiers au moins une fois sur la période, la diversité des parcours ressort nettement. La durée de l'hébergement chez des tiers varie fortement, allant d'une seule nuit à un recours qui couvre tout ou partie de la période, ce qui est le cas pour un peu plus d'un tiers des personnes. Près de 7 personnes sur 10 ont néanmoins fait l'expérience du sans-abrisme, sans différence liée au genre. En revanche, des différences apparaissent entre femmes et hommes dans l'accès à l'hébergement institutionnel et dans les durées de séjour. Des

<sup>148</sup> p=0,08

<sup>149</sup> p=0,14

différences s'observent également dans l'hébergement chez des tiers, notamment pour les séjours de très courtes durées, plus fréquents pour les femmes, qui mobilisent davantage des liens plus faibles. La dernière expérience d'hébergement chez des tiers, qui est analysée dans le chapitre suivant, peut donc occuper une position différente dans les parcours d'hébergement des personnes.

## Chapitre 9. Les conditions d'hébergement lors de la dernière situation d'hébergement

Le présent chapitre vise à analyser les conditions d'hébergement des personnes ayant été hébergées chez des tiers. Pour ce faire, plusieurs dimensions ont été investiguées dans l'enquête. D'abord, comme pour les enquêtes en population générale, notamment l'enquête logement, l'interrogation porte sur les caractérisations des logements dans lesquels les personnes sont hébergées : type de lieux (logement ordinaire ou autre), nombre de pièces et confort (Laferrère et al., 2017). Puis, d'autres dimensions, propres aux situations d'hébergement, ont été questionnées, notamment celle de l'accessibilité des hébergements, la mobilité à l'intérieur de ceux-ci et les activités du quotidien qui peuvent y être réalisées. Dans la mesure où les personnes pouvaient avoir été hébergées chez plusieurs personnes au cours des douze derniers mois, cette interrogation porte exclusivement sur la dernière situation d'hébergement, quelle que soit sa durée et le lien avec l'hébergeur.

### 1. L'hébergement chez des tiers entre logement ordinaire et autres lieux

La majorité des personnes hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois l'ont été la dernière fois dans un logement ordinaire<sup>150</sup>, c'est-à-dire un appartement ou une maison. C'est effectivement le cas de 88,6 % des femmes et 84,8 % des hommes, la distribution selon le lieu d'hébergement diffère significativement entre les hommes et les femmes<sup>151</sup> (**Tableau 9-1**). Le choix de ne pas proposer de définition restrictive de l'hébergement chez des tiers<sup>152</sup> constitue un parti pris méthodologique, permettant de rendre visibles des formes d'hébergement très diverses, y compris en dehors des logements ordinaires. Ainsi, 4,1 % des personnes ont dormi dans des hébergements institutionnels : c'est plus souvent le cas des hommes (6,1 % contre 0,7 % des femmes). En outre, 6,3 % des personnes ont été hébergées dans un lieu non prévu pour l'habitation, principalement dans un véhicule (1,3 %), dans des bureaux (1,1 %), dans une cave ou box ou garage (1,1 %) et sur un lieu de travail (0,9 %).

---

<sup>150</sup> Défini par l'Insee par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...). [<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2056>, consulté le 08/12/2025]. Le logement ordinaire renvoie dans le rapport au type de lieu, et non à la qualité ou à la stabilité de l'hébergement.

<sup>151</sup>  $p = 0,0027$

<sup>152</sup> Voir chapitre 1

Tableau 9-1. Répartition des personnes selon le type de lieu où elles ont dormi la dernière fois chez un tiers et le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Un appartement, une maison	88,6	85,0	86,5
Hébergement institutionnel	0,7	6,1	4,1
Un foyer	0,0	4,3	2,7
Un hôtel	0,6	0,6	0,6
Un hébergement pour demandeurs d'asile (CADA, HUDA)	0,0	0,0	0,0
Une pension de famille	0,0	0,1	0,1
Une résidence sociale	0,1	0,2	0,2
Un gymnase	0,0	1,1	0,7
Lieux non prévus pour l'habitation	5,4	7,0	6,3
Une cave, un box, un garage	1,1	1,1	1,1
Un lieu de travail (bureau, restaurant, chantier, boutique, etc.)	2,4	2,0	2,1
Un entrepôt, une usine, ou d'autres grands locaux	0,4	0,8	0,7
Un campement	0,4	0,0	0,1
Un lieu de culte	0,5	0,0	0,2
Un immeuble (cage d'escalier, local poubelle, hall d'entrée, etc.)	0,3	1,0	0,7
Un parking fermé	0,0	0,2	0,1
Un véhicule, un camion, un camping-car, une caravane	0,4	1,8	1,3
Ne souhaite pas répondre	2,5	0,0	0,9
Indéterminé	2,9	1,9	2,2
Total	100	100	100

Lecture : 88,6 % des femmes ont été hébergées la dernière fois dans un appartement ou une maison.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Lorsque l'hébergement a lieu dans un logement ordinaire, celui-ci se fait le plus souvent dans des logements de trois pièces (28,5 %), de deux pièces (25,4 %) ou d'une seule pièce (24,1 %) (Tableau 9-2). Les femmes et les hommes ne sont cependant pas hébergés dans les mêmes types de logement, et les différences selon le genre sont significatives<sup>153</sup>. Ainsi, 46,1 % des femmes et 50,7 % des hommes étaient hébergés la dernière fois dans un studio ou un logement disposant de deux pièces, quand 44,0 % des femmes et 44,4 % des hommes l'étaient dans des logements plus grands (disposant de trois pièces ou plus). Enfin, il est intéressant de noter que 6,4 % des femmes déclarent ne pas connaître le nombre de pièces du logement, alors que ce n'est le cas d'aucun homme. Le fait de ne pas avoir cette information peut témoigner d'un accès aux différentes pièces du logement plus limité pour les femmes qui se traduit par une difficulté à le décrire.

<sup>153</sup> p<0,001

Tableau 9-2. Répartition des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire selon le nombre de pièces

	Femmes (n=174, en %)	Hommes (n=231, en %)	Ensemble (n=410, en %)
Studio, chambre, 1 pièce	20,1	27,1	24,1
2 pièces	26,0	23,6	25,4
3 pièces	34,1	25,3	28,5
4 pièces	7,5	9,6	8,7
5 pièces ou plus	2,4	9,5	6,8
Sans objet	1,3	2,9	2,3
Ne sait pas	6,4	0,0	2,3
Ne souhaite pas répondre	1,7	1,5	1,5
Indéterminé	0,6	0,4	0,5
Total	100	100	100

Lecture : 20,1 % des femmes ont été hébergées la dernière fois dans un studio ou un logement disposant d'une seule pièce.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des 12 derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## 2. Des conditions d'hébergement variables selon le lieu d'hébergement

### a. Les pièces essentielles et leur accès

Le dernier hébergement de la quasi-totalité des personnes<sup>154</sup> dispose de toilettes (93,4 %), d'une baignoire ou d'une douche (91,6 %) et d'installations permettant de cuisiner (86,9 %) (Tableau 9-3)<sup>155</sup>. Au total, 86,4 % des personnes étaient hébergées la dernière fois dans des lieux réunissant ces trois équipements – qu'on peut qualifier d'essentiels pour un minimum de confort. À l'inverse, seules 4,5 % des personnes étaient hébergées dans des lieux ne disposant d'aucun de ces équipements, ce qui révèle des situations particulièrement précaires.

L'existence de ces équipements essentiels est plus souvent mentionnée par les personnes hébergées la dernière fois dans des logements ordinaires (92,0 %). Notons toutefois que 0,8 % ne disposaient d'aucune de ces pièces, 1,3 % d'une seul et 4,4 % de deux.

<sup>154</sup> À partir de cette partie, certaines personnes enquêtées ont abandonné le questionnaire (quatre femmes et six hommes). Les résultats portent sur 196 femmes, 269 hommes et 470 personnes (incluant les cinq personnes pour qui le sexe est différent ou inconnu).

<sup>155</sup> Compte tenu des effectifs relativement bas des personnes hébergées en dehors de logements ordinaires, les tests de statistiques ne sont pas significatifs.

Tableau 9-3. Part de personnes selon l'existence d'équipements essentiels et leur nombre dans leur dernier hébergement

	Logement ordinaire (n=405)	Hébergement institutionnel (n=20)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37)	Indéterminé (n=8)	Ensemble (n=470)
<b>Part (%) d'hébergements disposant de ...</b>					
...toilettes	97,6	80,5	50,6	74,2	93,4
...baignoire et/ou douche	96,3	75,9	43,1	73,0	91,6
...installation pour faire la cuisine	92,3	64,4	31,6	73,0	86,9
<b>Répartition (en %) des personnes selon le nombre d'équipements essentiels</b>					
Aucun	0,8	15,5	49,4	0,0	4,5
1 équipement	1,3	9,1	4,6	1,1	1,8
2 équipements	4,4	14,5	17,4	0,0	5,5
3 équipements	92,0	60,9	28,6	73,0	86,4
Indéterminé	1,5	0,0	0,0	25,8	1,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 97,6 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire disposaient de toilettes. À l'inverse, 0,8 % des personnes étaient hébergées dans un logement ordinaire ne disposant ni de toilettes, ni de douche ou baignoire, ni d'installations pour faire la cuisine.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La répartition des personnes hébergées selon l'existence d'équipements essentiels dans les autres formes d'hébergement, bien qu'elle repose sur de faibles effectifs, renseigne sur les conditions matérielles d'accueil dans des lieux non prévus pour l'habitation, et également sur leur absence dans des hébergements institutionnels. En effet, certaines personnes hébergées dans des lieux de travail (bureau, chantier, restaurant notamment) ont eu accès aux toilettes, à une baignoire ou une douche, ainsi qu'à un espace de cuisine. C'est le cas aussi de certaines personnes hébergées dans des immeubles qui ont pu accéder à ces différentes pièces et installations via le gardien d'immeuble. À l'inverse, certaines personnes hébergées dans des hôtels ou foyers déclarent que ces trois pièces et installations ne sont pas présentes dans leur lieu d'hébergement.

Au-delà des caractéristiques matérielles du logement, les conditions d'hébergement étaient questionnées à travers les possibilités de circulation et d'accès aux différents espaces du lieu d'accueil. Ainsi, à la question, « pouviez-vous (pouvez-vous) vous déplacer librement dans l'hébergement ? », 11,4 % des personnes déclarent ne pas avoir pu se déplacer librement dans l'hébergement. Parmi les personnes hébergées en logement ordinaire, 8,6 % n'ont pu se déplacer dans aucune pièce de l'hébergement, 74,8 % ont pu au contraire le faire dans toutes les pièces et 14,8 % uniquement dans certaines.

Ainsi, plus de 80 % des personnes hébergées en logement ordinaire indiquent avoir pu se déplacer librement dans le salon, la cuisine, la salle de bain, les sanitaires et la chambre ou l'espace de sommeil. Seul l'accès à des annexes de l'hébergement

apparaît légèrement plus limité, avec 75,7 % des personnes déclarant y avoir eu accès (**Tableau 9-4**).

Tableau 9-4. Part de personnes ayant accès à différentes pièces de l'hébergement selon le type du dernier hébergement

	Logement ordinaire (n=405)	Hébergement institutionnel (n=20)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37)	Indéterminé (n=8)	Ensemble (n=470)
Part (en %) de personnes ayant accès...					
...au salon	82,8	0,0	1,3	25,5	72,8
...à la cuisine	81,6	58,9	22,7	38,3	75,9
...à la salle de bain	87,2	68,8	31,4	38,3	81,7
...aux sanitaires	86,7	68,3	36,5	60,3	82,2
...à une annexe de l'hébergement (balcon, jardin, cave, parking...)	75,7	0,0	0,0	0,0	66,0
...à la chambre/espace de sommeil	80,9	70,4	41,5	39,4	77,0
Répartition des personnes selon le score d'accès aux pièces essentielles (cuisine, salle de bain, sanitaires)					
Aucune pièce	11,1	27,7	43,5	39,7	14,3
Une seule pièce	4,9	2,0	13,5	21,0	5,6
Deux pièces	9,1	0,0	2,4	4,5	8,3
Trois pièces	74,9	70,4	40,6	34,8	71,8
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 82,8 % des personnes hébergées la dernière fois en logement ordinaire avaient accès librement au salon et 11,1 % n'avaient accès à aucune des pièces dites essentielles (cuisine, salle de bain et sanitaires).

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Bien qu'une large majorité des hébergements disposent de l'ensemble des équipements essentiels (c'est-à-dire salle de bain, sanitaires et cuisine (ou espace de cuisine)), leur libre accès n'est possible que pour 71,8 % des personnes. Cet accès est plus fréquent pour les personnes hébergées en logement ordinaire (74,9 %). À l'inverse, 14,3 % de l'ensemble des personnes indiquent n'avoir eu accès à aucun de ces espaces, situation qui concerne 11,1 % de celles hébergées en logement ordinaire. On constate donc qu'il existe un décalage entre l'existence des équipements et les conditions de leur usage par les personnes hébergées.

### b. Confort des hébergements

Les conditions d'hébergement ont également été appréhendées à travers des éléments relatifs au confort du lieu d'accueil. Ainsi six signes déclarés de confort de l'hébergement ont été identifiés (**Tableau 9-5**). La majorité des derniers hébergements disposent d'eau courante (93,8 %), de chauffage (83,8 %), de fenêtres dans les pièces principales (88,9 %). Par ailleurs, la plupart ne présentent pas d'installations électriques en mauvais état (78,5 %), de signes d'humidité sur les murs (73,4 %) et de

problèmes d'isolation (75,0 %). Au total, 64,4 % des hébergements disposent de l'ensemble de ces items de confort et 0,9 % signalent au contraire que leur dernier hébergement ne dispose d'aucun de ces items.

La proportion de derniers hébergements comprenant l'ensemble des items de confort varie selon le type d'hébergement. Les personnes hébergées la dernière fois en logement ordinaire déclarent le plus souvent que cet hébergement dispose de l'ensemble de ces éléments (68,6 %). Cette proportion est moindre pour les autres formes d'hébergement. Notons que certains hébergements dans des lieux non prévus pour l'habitation réunissent l'ensemble des items de confort.

Tableau 9-5. Part (en %) des personnes dont le dernier hébergement disposait de différents items de confort et répartition des personnes selon le nombre d'items de confort de leur dernier hébergement

	Logement ordinaire (n=405)	Hébergement institutionnel (n=20)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37)	Indéterminé (n=8)	Ensemble (n=470)
Part (en %) d'hébergements ...					
...disposant d'eau courante	97,7	86,5	51,8	74,2	93,8
...disposant de chauffage	87,9	84,0	32,1	60,3	83,8
...disposant de fenêtres dans les pièces principales	94,0	69,4	37,0	73,0	88,9
...sans installation électrique en mauvais état	80,0	78,7	65,3	57,8	78,5
...sans signes d'humidité sur les murs	74,8	73,4	55,9	69,6	73,4
...sans problèmes d'isolation (inondations qui proviennent de l'extérieur, air qui passe etc.)	75,7	79,6	61,5	74,2	75,0
Répartition (en %) des personnes selon le score d'insalubrité : Le dernier hébergement dispose...					
D'aucun item de confort	0,2	0,0	10,9	0,0	0,9
D'un item de confort	1,3	0,0	6,1	0,0	1,5
De 2 items de confort	0,5	5,1	8,1	0,0	1,1
De 3 items de confort	9,1	20,2	37,7	25,8	11,8
De 4 items de confort	9,0	13,5	9,0	0,0	8,9
De 5 items de confort	11,3	9,8	9,3	19,5	11,3
De 6 items de confort	68,6	51,4	18,9	54,7	64,4
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 97,7 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire disposaient d'eau courante. À l'inverse, 0,2 % ont déclaré un dernier hébergement en logement ordinaire ne disposant d'aucun item de confort. Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement. Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### c. Le lieu de sommeil

Les conditions de sommeil lors du dernier hébergement ont été explorés à travers plusieurs questions. Les personnes ont pu ainsi indiquer les différentes pièces dans lesquelles elles ont dormi ainsi que celle dans laquelle elles ont dormi le plus souvent. D'autres questions abordent spécifiquement le support de couchage : s'agissait-il d'un lit ? d'un canapé-lit ? rien n'était-il mis à disposition ? etc. Enfin, la question du partage de la pièce de sommeil a également été abordée.

#### i. *La pièce dans laquelle les personnes ont dormi/ la pièce de sommeil*

Si les personnes pouvaient indiquer une dizaine de pièces ou lieux dans lesquels elles ont dormi lors de leur dernier hébergement, 92,2 % n'en ont mentionné qu'un seul. À l'inverse, 4,2 % ont déclaré deux lieux distincts et 1,1 % trois ou plus.

La pièce de sommeil constitue un indicateur des conditions d'accueil. Ainsi 6 personnes sur 10 ont dormi la dernière fois dans une chambre et 3 sur 10 dans le salon et/ou la salle à manger (**Tableau 9-6**). Ces pièces de sommeil, relevant habituellement des caractéristiques des logements ordinaires, sont également mentionnées pour les autres types d'hébergement, notamment par les personnes hébergées dans des lieux non prévus pour l'habitation. Il s'agit, par exemple, de personnes hébergées dans des lieux de travail dans lesquels ce type de pièces existe. D'autres lieux de sommeil ont été mentionnés, notamment dans des logements ordinaires, comme la salle de bain ou un placard/débarras. Ces situations traduisent des conditions d'accueil dégradées et inadaptées, que certaines personnes acceptent néanmoins afin d'éviter de passer la nuit dehors.

Tableau 9-6. Part (en %) de personnes selon les pièces ou lieux où elles ont pu dormir lors de leur dernier hébergement

	Logement ordinaire (n=405)	Hébergement institutionnel (n=20)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37)	Indéterminé (n=8)	Ensemble (n=470)
Chambre (pièce destinée à dormir)	60,3	48,4	18,1	51,7	56,9
Un bureau	1,0	16,2	4,1	0,0	1,8
Salon / salle à manger	36,2	0,5	10,1	22,5	32,7
Cuisine	1,5	0,0	6,0	0,0	1,7
Salle de bain	0,8	0,0	0,0	0,0	0,7
Dans une annexe de la maison (grenier, cave, parking)	2,1	0,0	18,7	0,0	3,0
Dans un placard, débarras	1,1	0,0	0,0	0,0	0,9
Dans un couloir, un hall	1,2	18,6	1,3	0,0	1,9
Dans la pièce unique du logement (studio)	2,2	16,3	0,0	0,0	2,6
Autre	0,2	0,0	34,2	1,1	2,4

Note : La somme des taux n'est pas égale à 100 car les personnes pouvaient indiquer plusieurs lieux de sommeil.

Lecture : 60,3 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu dormir au moins une fois dans une chambre.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Dans la mesure où les personnes ont dormi principalement dans une seule pièce, la dernière pièce dans laquelle elles ont dormi est relativement proche de l'ensemble des pièces possibles de sommeil (Tableau 9-7). En logement ordinaire, les personnes ont majoritairement dormi dans une chambre (59,6 %)<sup>156</sup> ou dans un salon et/ou salle à manger (34,8 %). Ces deux types de pièces sont également fréquemment citées par les personnes hébergées dans des hébergements institutionnels (respectivement 47,7 % et 33,7 %). On note toutefois que 18,6 % des personnes hébergées dans ces structures – lieux déjà étroits pour héberger le ménage qui y est officiellement orienté – ont dormi dans des couloirs ou halls. Enfin, les personnes hébergées dans des lieux non prévus pour l'habitation sont celles qui indiquent le moins souvent avoir dormi dans une chambre ou un salon et/ou salle à manger. Lors de leur dernier hébergement, elles ont fréquemment dormi dans une annexe de maison (24,9 %), un lieu de travail (16,1 %) ou un véhicule (15,9 %).

<sup>156</sup> Pour 51,2 % des cas il s'agit de la chambre de la personne qui l'héberge, dans 36,5 % des cas de celle d'un enfant absent, 6,2 % d'un enfant présent, et 3,2 % d'une chambre d'ami inoccupée habituellement.

Tableau 9-7. Répartition des personnes selon le type d'hébergement et la pièce où elles ont dormi le plus souvent la dernière fois qu'elles ont été hébergées

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
Chambre (pièce destinée à dormir)	59,6	47,7	18,1	51,7	56,2
Salon / salle à manger	34,8	33,7	7,8	22,5	32,7
Dans une annexe de la maison (grenier, cave, parking)	1,8	0,0	24,9	0,0	3,2
Dans un couloir, un hall	1,1	18,6	0,0	0,0	1,8
Lieu de travail (restaurant, chantier, boutique, etc.)	0,6	0,0	16,1	1,1	1,5
Bureau	0,4	0,0	6,1	0,0	0,7
Dans un placard	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4
Un entrepôt, usine ou autres grands locaux	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2
Cuisine	0,1	0,0	6,0	0,0	0,5
Véhicule	0,0	0,0	15,9	0,0	1,0
Autre	0,0	0,0	2,7	0,0	0,2
Ne souhaite pas répondre	0,9	0,0	0,0	24,7	1,4
Ne sait pas	0,1	0,0	2,4	0,0	0,2
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 59,6 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont dormi le plus souvent dans une chambre.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## ii. *Le partage du lieu de sommeil*

Les personnes ont été interrogées sur le partage éventuel de la pièce de sommeil, et le cas échéant, sur les personnes avec lesquelles cette pièce était partagée. Au total, 54,4 % des personnes déclarent n'avoir jamais partagé la pièce où elles dormaient, tandis que 40,7 % indiquent l'avoir toujours partagée et 1,6 % l'avoir souvent partagée (**Tableau 9-8**). Partager la pièce de sommeil est mentionné fréquemment quel que soit le type de lieux d'hébergement. C'est le cas de 40,2 % des personnes hébergées la dernière fois en logement ordinaire, 49,9 % de celles hébergées dans des hébergements institutionnels et 34,2 % de celles hébergées dans des lieux non prévus pour l'habitation.

Tableau 9-8. Répartition des personnes selon qu'elles ont partagé la pièce où elles dormaient le plus souvent la dernière fois qu'elles ont été hébergées

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
Non, jamais	54,8	50,1	65,4	17,8	54,4
Parfois	0,6	0,0	0,3	0,0	0,5
Rarement	0,5	0,0	0,0	0,0	0,4
Souvent	1,9	0,0	0,0	0,0	1,6
Toujours	40,2	49,9	34,2	57,4	40,7
Ne souhaite pas répondre	2,1	0,0	0,0	24,7	2,4
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 54,8 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire déclarent ne jamais avoir partagé la pièce où elles dormaient.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Si les personnes indiquent avoir partagé leur pièce de sommeil avec des membres de leur entourage<sup>157</sup> (14,3 %), elles indiquent aussi l'avoir partagé avec d'autres personnes. En effet, 16,3 % l'ont partagé avec d'autres personnes hébergées ne faisant pas partie de leur entourage, 10,9 % l'ont partagé avec la personne qui les hébergeait sans que celle-ci soit leur partenaire, conjoint ou autre membre de la famille.

### iii. *Les supports de couchage*

Le lit, le canapé et le matelas posé à même le sol constituent les trois supports sur lesquels la majorité des personnes déclarent avoir dormi lors de leur dernier hébergement, concernant au total 88,4 % d'entre elles (Tableau 9-9). Plus précisément, 45,9 % déclarent avoir dormi sur un lit, 24,6 % sur un canapé et 17,9 % sur un matelas posé à même le sol.

Les autres supports de couchage, tels que tapis, fauteuil, sol ou cartons, etc. témoignent de conditions de sommeil particulièrement dégradées. Ils ont été déclarés par 9,7 % des personnes et ce dans les différents types d'hébergement. Être hébergé·e dans un logement ordinaire, c'est-à-dire dans une maison ou un appartement, n'exclut pas l'existence de telles conditions de couchage difficiles.

<sup>157</sup> Il s'agit des enfants et éventuellement du partenaire.

Tableau 9-9. Répartition des personnes selon les supports de couchage lors de leur dernier hébergement

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
Un lit	49,5	31,2	6,2	47,4	45,9
Un canapé	25,8	7,0	19,9	26,8	24,6
Un matelas à même le sol (sans sommier)	17,1	28,9	28,1	0,0	17,9
Un tapis, une natte, un sac de couchage	4,4	10,2	31,5	1,1	6,3
Un fauteuil, une chaise	1,5	4,1	3,7	0,0	1,7
Par terre	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Un carton, une palette	0,1	18,6	7,4	0,0	1,3
Dort dans une voiture	0,0	0,0	3,1	0,0	0,2
Ne souhaite pas répondre	1,5	0,0	0,0	24,7	1,9
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 49,5 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont dormi dans un lit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### iv. *Un score de confort de sommeil*

À partir des informations relatives à la pièce dans laquelle la personne a dormi le plus souvent, au partage éventuel de cette pièce et au support de couchage, un score de confort du sommeil a été construit. Pour chacune de ces informations, un indicateur prend la valeur 1 pour la situation considérée comme la plus favorable : lorsque la personne dort dans une chambre ou un bureau, lorsqu'elle dort sur un lit ou un canapé et lorsqu'elle ne partage pas la pièce de sommeil avec des personnes ne faisant pas partie de sa famille. Le score final représente la somme de ces indicateurs.

Il permet ainsi d'identifier les situations favorables à de bonnes conditions de sommeil, c'est-à-dire, dans une chambre (ou un bureau), sur un lit (ou canapé), sans partager la pièce avec une personne extérieure à la famille. À l'inverse, le score permet de repérer les situations où les conditions de sommeil sont particulièrement difficiles : dormir dans une autre pièce qu'une chambre (ou un bureau), ni sur un lit (ou un canapé) et en partageant systématiquement l'espace de sommeil avec une personne ne faisant pas partie de la famille.

Les conditions de sommeil les plus favorables lors du dernier hébergement ont été rapportées par 45,4 % des personnes. Aucune personne n'indique avoir dormi dans un hébergement où l'ensemble des indicateurs de sommeil était simultanément défavorable (**Tableau 9-10**).

Tableau 9-10. Répartition des personnes selon le score de confort de sommeil

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1	14,5	19,1	60,0	25,8	17,9
2	36,3	58,9	31,6	22,5	36,6
3	49,1	22,0	8,3	51,7	45,4
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 49,1 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont dormi dans des conditions plutôt favorables (c'est-à-dire, dans une chambre (ou un bureau), sur un lit (ou canapé), sans partager la pièce avec une personne qui ne fait pas partie de sa famille).

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### d. Le rangement des affaires

Lors du dernier hébergement, 78,9 % des personnes ont pu ranger leurs affaires sur place, 9,0 % les ont laissées chez un autre hébergeur et 5,3 % dans une bagagerie (**Tableau 9-11**), ces situations pouvant se cumuler. Cette distribution varie selon le lieu d'hébergement. Ranger ses affaires chez l'hébergeur (ou chez un hébergeur précédent) est plus fréquent parmi les personnes hébergées la dernière fois en logement ordinaire (91,7 %). Le recours aux bagageries et l'absence d'affaires personnelles sont plus fréquents chez les personnes qui ne sont pas hébergées en logement ordinaire : 28,0 % d'entre elles déclarent ne pas avoir d'affaires personnelles à conserver, contre 9,9 % parmi celles hébergées en logement ordinaire<sup>158</sup>. La question de la possession d'affaires apparaît ainsi particulièrement prégnante pour les personnes n'ayant pas accès à un logement ordinaire. Il convient toutefois de noter que, même parmi les personnes hébergées en logement ordinaire, 5,7 % déclarent également ne pas disposer d'affaires. La gestion des affaires constitue donc un enjeu complexe pour les personnes sans domicile, non seulement pour celles hébergées dans des lieux non prévus pour l'habitation, mais aussi pour celles accueillies dans des hébergements institutionnels ou des logements ordinaires, notamment en raison des déplacements fréquents et de l'alternance entre différents lieux.

<sup>158</sup> p<0,001

Tableau 9-11. Part (en %) des personnes selon le lieu de rangement de leurs affaires et le type d'hébergement

	Logement ordinaire (n=405)	Hébergement institutionnel (n=20)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37)	Indéterminé (n=8)	Ensemble (n=470)
Chez le dernier hébergeur-se	82,6	66,3	36,6	53,1	78,9
Chez quelqu'un d'autre	9,1	20,8	0,0	4,2	9,0
Dans une association (bagagerie)	4,2	0,5	21,1	17,4	5,3
Espace de stockage loué ou prêté	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4
Véhicule	0,0	0,0	0,0	11,9	0,8
Lieu de travail	1,5	0,0	24,7	0,0	1,9
Affaires cachées	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Pas d'affaires stockées	5,7	12,4	17,5	16,6	6,9
Autre	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Ne souhaite pas répondre	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2

Note : La somme des taux n'est pas égale à 100 car les personnes pouvaient indiquer plusieurs lieux de stockage.

Lecture : 82,6 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu y ranger leurs affaires.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Lors de leur dernier hébergement, les trois quarts des personnes déclarent avoir rangé leurs affaires exclusivement sur place, tandis que 3,4 % indiquent les avoir rangées à la fois chez cette personne hébergeuse et chez une autre personne et enfin, 21,1 % n'ont pas pu y ranger d'affaires (Tableau 9-12). Les personnes hébergées la dernière fois dans des logements ordinaires déclarent plus souvent leur hébergement comme seul lieu de rangement (78,8 %)<sup>159</sup>. À l'inverse, celles hébergées dans d'autres types de lieux déclarent plus souvent ne pas avoir rangé d'affaires dans leur dernier hébergement (45,7 %).

<sup>159</sup> La distribution du lieu de rangement des affaires est statistiquement différente entre les personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire et celles hébergées ailleurs ( $p<0,001$ ).

Tableau 9-12. Répartition des personnes selon leur possibilité de ranger leurs affaires dans leur dernier hébergement

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
Rangement des affaires uniquement dans l'hébergement	78,8	66,3	49,9	38,3	75,5
Rangement des affaires dans l'hébergement et ailleurs	3,7	0,0	3,2	0,0	3,4
Pas de rangement des affaires dans l'hébergement	17,5	33,7	46,9	61,7	21,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 78,8 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu y ranger toutes leurs affaires.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### e. L'accès aux activités du quotidien dans l'hébergement

Les personnes étaient interrogées sur les activités du quotidien (se laver, laver son linge, manger et préparer à manger) qu'elles pouvaient réaliser dans leur dernier hébergement. Se laver et manger sont les activités que les personnes déclarent pouvoir mener le plus fréquemment dans leur dernier hébergement. En effet, 77,2 % des personnes indiquent pouvoir toujours ou souvent se laver ou se doucher et 76,7 % manger (**Tableau 9-13**). Seules 13,8 % et 15,2 % des personnes indiquent n'avoir jamais pu, respectivement, se laver ou manger dans leur hébergement. Le lavage des vêtements et la préparation des repas sont les activités les moins souvent réalisées dans l'hébergement : respectivement 39,6 % et 25,6 % des personnes indiquent n'avoir pas pu les effectuer.

La part de personnes pouvant réaliser ces activités du quotidien est plus élevée parmi celles hébergées la dernière fois en logement ordinaire : 80,4 % ont toujours ou souvent pu s'y laver, 80,9 % y manger, 69,6 % y préparer à manger et 58,8 % y laver leur linge. Notons qu'en dépit de conditions d'hébergements difficiles, certaines personnes hébergées dans des lieux non prévus pour l'habitation ont pu réaliser ces tâches du quotidien.

Tableau 9-13. Répartition des personnes selon les activités du quotidien qu'elles pouvaient réaliser dans leur dernier hébergement et le type d'hébergement

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
<b>La personne peut se laver, se doucher dans l'hébergement</b>					
Toujours ou souvent	80,4	73,8	44,3	52,1	77,2
Rarement ou de temps en temps	8,2	2,0	0,0	0,0	7,2
Non, jamais	10,0	24,2	55,7	22,1	13,8
Ne souhaite pas répondre	1,3	0,0	0,0	25,8	1,7
Total	100	100	100	100	100
<b>La personne peut laver ses vêtements dans l'hébergement</b>					
Toujours ou souvent	58,8	37,1	14,9	52,1	54,9
Rarement ou de temps en temps	3,7	6,3	1,3	0,0	3,6
Non, jamais	36,2	56,6	81,6	22,1	39,6
Ne souhaite pas répondre	1,3	0,0	2,2	25,8	1,9
Total	100	100	100	100	100
<b>La personne peut se préparer à manger dans l'hébergement</b>					
Toujours ou souvent	69,6	33,7	22,7	38,3	64,4
Rarement ou de temps en temps	8,2	12,5	1,5	0,0	7,7
Non, jamais	20,3	53,8	75,8	35,9	25,6
Ne souhaite pas répondre	1,9	0,0	0,0	25,8	2,2
Total	100	100	100	100	100
<b>La personne peut manger dans l'hébergement</b>					
Toujours ou souvent	80,9	63,9	36,4	53,2	76,7
Rarement ou de temps en temps	6,3	9,5	2,7	0,0	6,0
Non, jamais	11,2	26,6	60,9	21,0	15,2
Ne souhaite pas répondre	1,7	0,0	0,0	25,8	2,1
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 80,4 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu s'y laver ou se doucher.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

À partir des réponses à ces questions, un score d'activités du quotidien a été élaboré. Il correspond au nombre d'activités que la personne peut réaliser toujours ou souvent dans son dernier hébergement. Ainsi, une personne ayant déclaré pouvoir réaliser ces quatre activités du quotidien toujours ou souvent se voit attribuer un score de 4. À l'inverse, une personne ne pouvant réaliser aucune de ces activités aussi fréquemment obtient un score de 0. Ainsi, un peu moins de la moitié des personnes a

pu réaliser ces quatre activités du quotidien. À l'inverse, 13,4 % n'ont pu en réaliser aucune et 10,4 % une seule, le plus souvent se laver ou manger (**Tableau 9-14**).

Tableau 9-14. Répartition des personnes selon le nombre d'activités du quotidien\* qu'elles peuvent réaliser dans leur dernier hébergement et le type d'hébergement

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
Aucune activité	10,0	24,1	50,0	21,0	13,4
Une seule activité	9,9	14,0	18,0	1,1	10,4
Deux activités	8,7	8,5	10,7	0,0	8,6
Trois activités	17,6	36,0	4,3	13,8	17,4
Quatre activités	52,4	17,4	14,9	38,3	48,2
Ne souhaite pas répondre	1,3	0,0	2,2	25,8	1,9
Total	100	100	100	100	100

\*À savoir se laver (ou se doucher), manger, préparer à manger et laver son linge.

Lecture : 10,0 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire n'ont pu y réaliser aucune activité du quotidien.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les personnes hébergées la dernière fois en logement ordinaire sont celles qui déclarent le plus souvent avoir pu réaliser les quatre activités du quotidien (52,4 %). Néanmoins, 10,0 % de ces personnes indiquent n'avoir pu en mener aucune. Pour ces dernières, l'hébergement est uniquement un lieu où dormir, un lieu de mise à l'abri. Certaines personnes hébergées dans des lieux autres que des logements ordinaires ont pu s'y laver, laver leur linge, manger et préparer à manger, ce qui témoigne de conditions d'hébergement plutôt favorables, en dépit d'un hébergement dans un lieu a priori inapproprié.

#### f. Les conditions d'accès et de présence dans l'hébergement

L'accès à l'hébergement et la possibilité d'y rester sans contraintes sont révélateurs des conditions d'hébergement. Quatre questions interrogent cette dimension de la qualité de l'hébergement : 1/ le fait de pouvoir aller et venir à différents moments de la journée ; 2/ la possibilité de rester dans l'hébergement la journée ; 3/ la possibilité de rester en l'absence de la personne hébergeuse ou de l'un de ses proches ; 4/ le fait de disposer des clés permettant d'aller et venir librement.

Si près de 3 personnes sur 4 indiquent avoir toujours ou souvent pu rester dans l'hébergement sans que la personne hébergeuse soit présente, seulement 65,8 % déclarent avoir toujours ou souvent pu aller et venir dans l'hébergement à différents moments de la journée et 48,6 % avoir toujours ou souvent pu disposer des clés pour accéder librement à l'hébergement (**Tableau 9-15**).

Tableau 9-15. Répartition des personnes selon différentes modalités d'accès à l'hébergement et le type d'hébergement

	Logement ordinaire (n=405, en %)	Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=8, en %)	Ensemble (n=470, en %)
<b>Possibilité d'aller et venir dans le logement à différents moments de la journée</b>					
Toujours ou souvent	69,0	60,8	30,5	53,2	65,8
Rarement ou de temps en temps	8,9	10,3	8,2	0,0	8,7
Non, jamais	20,4	28,9	47,2	21,0	22,4
Ne souhaite pas répondre	1,8	0,0	14,1	25,8	3,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Possibilité de rester dans l'hébergement pendant la journée</b>					
Toujours ou souvent	77,7	60,8	32,2	53,2	73,5
Rarement ou de temps en temps	3,7	0,0	6,0	0,0	3,6
Non, jamais	17,0	39,2	49,9	21,0	20,1
Ne souhaite pas répondre	1,7	0,0	11,9	25,8	2,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Possibilité de rester dans l'hébergement sans l'hébergeur·se ou un proche</b>					
Toujours ou souvent	75,7	67,5	67,4	53,2	74,3
Rarement ou de temps en temps	1,9	6,3	6,5	0,0	2,3
Non, jamais	20,7	26,2	25,0	21,0	21,2
Ne souhaite pas répondre	1,7	0,0	1,1	25,8	2,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Détention des clés de l'hébergement pour en sortir et y revenir librement</b>					
Toujours ou souvent	50,1	33,7	38,0	45,0	48,6
Rarement ou de temps en temps	4,4	2,4	0,0	0,0	3,9
Non, jamais	43,9	63,9	58,1	29,2	45,3
Ne souhaite pas répondre	1,6	0,0	3,9	25,8	2,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nombre de réponses toujours ou souvent</b>					
Aucune	15,6	32,5	28,3	34,8	17,6
Une seule	9,3	6,8	0,0	24,2	9,9
Deux réponses	5,6	0,0	0,0	4,8	5,2
Trois réponses	20,9	27,1	11,1	10,0	20,4
Quatre réponses	48,6	33,7	60,7	26,2	46,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 69,0 % des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire avaient la possibilité d'aller et venir dans l'hébergement à différents moments de la journée. À l'inverse, 32,5 % cumulent l'ensemble des restrictions observées : elles déclarent ne jamais ou rarement pouvoir aller et venir librement, ne pas pouvoir rester dans le logement la journée, ne pas pouvoir y rester en l'absence de la personne hébergeuse ou de l'un de ses proches, et ne pas disposer des clés permettant d'y accéder librement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Au total, 46,9 % des personnes hébergées ont un accès à l'hébergement toujours ou souvent très favorable (aller et venue possible dans la journée, possibilité de rester dans l'hébergement la journée, possibilité d'y rester en l'absence de la personne hébergeuse ou d'un proche, et possession des clés). À l'inverse, 17,6 % ont un accès à l'hébergement extrêmement limité, caractérisé par l'impossibilité d'y rester, d'aller et venir et de ne pas disposer des clés. Parmi les personnes hébergées en logement ordinaire, cette situation d'accès très limité est moins importante (15,6 %). En revanche, les situations d'accès et de présence favorables y sont plus souvent déclarées (48,6 %).

### 3. Des conditions d'hébergement en logement ordinaire moins favorables pour les femmes

Comparons maintenant les conditions d'hébergement des femmes et des hommes hébergés en logement ordinaire, en distinguant l'existence des pièces et l'accès effectif à celles-ci<sup>160</sup>.

#### a. Accès aux pièces du logement

De manière générale, l'existence de pièces dites essentielles – toilettes, une salle de bain et cuisine – est élevée pour les femmes comme pour les hommes hébergés en logement ordinaire (**Tableau 9-16**). Néanmoins, un écart apparaît lorsqu'on considère la présence conjointe de ces trois pièces : les femmes déclarent moins souvent que les hommes être hébergées dans des logements disposant de l'ensemble de ces équipements (88,1 % contre 94,2 %).<sup>161</sup>

L'accès libre aux différentes pièces de l'hébergement varie également selon le genre et le type de pièces. Quelle que soit la pièce considérée, les femmes déclarent un accès plus limité que les hommes aux différentes pièces du logement : 9 hommes sur 10 peuvent se rendre librement dans les toilettes et la salle de bain, contre 8 femmes sur 10<sup>162</sup> (**Tableau 9-17**). De même, plus de 85 % des hommes peuvent se rendre librement dans le salon, la cuisine ou leur espace de sommeil. Ce n'est le cas que de 74,0 % des femmes<sup>163</sup>. Ainsi, 82,3 % des hommes hébergés en logement ordinaire peuvent se rendre librement dans les trois pièces dites essentielles (toilettes, salle de bain et cuisine) contre 63,2 % des femmes<sup>164</sup>.

---

<sup>160</sup> Dans la mesure où les conditions d'hébergement varient selon le type d'hébergement, la comparaison selon le genre ne peut être menée que sur les personnes hébergées en logement ordinaire, soit 172 femmes et 228 hommes. Les déclarations des cinq personnes déclarant un autre genre sont prises en compte dans les résultats qui portent sur l'ensemble.

<sup>161</sup> p<0,05

<sup>162</sup> Pour les toilettes la différence est statistiquement significative (p=0,0074), comme la salle de bain (p=0,0024).

<sup>163</sup> Pour le salon, la différence est statistiquement significative (p=0,0001), comme pour la cuisine (p<0,001) et l'espace de sommeil (p=0,0129).

<sup>164</sup> p=0,0005

Tableau 9-16. Répartition des personnes selon la présence de pièces essentielles dans le logement et le sexe

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
<b>Part (%) d'hébergements disposant de ...*</b>			
...baignoire et/ou douche	95,5	98,9	96,3
...toilettes dans le logement	94,8	99,1	97,6
...installation pour faire la cuisine	88,2	94,5	92,3
<b>Répartition (en %) des personnes selon le nombre de pièces essentielles disponibles</b>			
Aucune	1,8	0,2	0,8
1 pièce	0,8	1,5	1,3
2 pièces	5,9	3,6	4,4
3 pièces	88,1	94,2	92,0
Indéterminé	3,3	0,5	1,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 95,5 % des femmes ont été hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire qui disposait d'une baignoire ou d'une douche.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis)

Tableau 9-17. Répartition des personnes selon la possibilité d'accéder librement à différentes pièces de la maison et le genre

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
<b>Part (en %) de personnes ayant librement accès...*</b>			
...au salon	74,5	87,9	82,8
...à la cuisine	74,3	86,8	81,6
...à la salle de bain	81,3	90,0	87,2
...aux sanitaires	81,6	90,2	86,7
...à une annexe de l'hébergement (balcon, jardin, cave, parking...)	65,0	82,6	75,7
...à la chambre/espace de sommeil	74,7	85,5	80,9
<b>Répartition (en %) des personnes selon le score d'accès aux pièces essentielles</b>			
Aucune pièce	14,6	9,5	11,1
Une seule pièce	9,6	0,7	4,9
Deux pièces	12,6	7,5	9,1
Trois pièces	63,2	82,3	74,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*La somme des taux est supérieure à un car les personnes pouvaient indiquer la présence de plusieurs pièces

Lecture : 74,5 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire pouvaient se rendre librement dans le salon.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## b. Le confort de l'hébergement

Les logements dans lesquels les femmes ont été hébergées la dernière fois présentent, dans l'ensemble, des niveaux de confort moins bons que ceux des hommes. Concernant la présence d'eau courante, largement répandue pour les femmes et les hommes, ainsi que l'état des installations électriques et les problèmes d'isolation, les différences selon le genre sont relativement faibles, mais toujours favorables aux hommes. En revanche, des différences marquées apparaissent pour deux items de confort : la présence du chauffage et les signes d'humidité sur les murs. Ainsi, 91,8 % des hommes déclarent que leur dernier hébergement disposait de chauffage, contre 80,8 % des femmes<sup>165</sup> (**Tableau 9-18**).

Tableau 9-18. Répartition des personnes selon le niveau de confort du dernier hébergement et le genre

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
<b>Part (%) d'hébergements ...*</b>			
...disposant d'eau courante	95,5	98,9	93,8
...disposant de chauffage	80,8	91,8	83,8
...disposant de fenêtres dans les pièces principales	95,6	93,1	88,9
...sans installation électrique en mauvais état	74,1	84,0	78,5
...sans signes d'humidité sur les murs	67,5	80,3	73,4
...sans problèmes d'isolation (inondations qui proviennent de l'extérieur, air qui passe, etc.)	72,5	79,1	75,0
<b>Répartition (en %) des personnes selon le score d'insalubrité</b>			
0	0,3	0,2	0,9
1	0,1	2,1	1,5
2	0,4	0,5	1,1
3	15,5	5,2	11,8
4	8,5	8,5	8,9
5	15,5	9,4	11,3
6	59,8	74,1	64,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*La somme des taux est supérieure à un car les personnes pouvaient indiquer la présence de plusieurs pièces.  
Lecture : 95,5 % des femmes étaient hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire qui disposait d'eau courante.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Au total, 59,8 % des femmes (contre 74,1 % des hommes)<sup>166</sup> ont été hébergées dans un logement avec le chauffage, l'eau courante, des fenêtres dans les pièces

<sup>165</sup> p=0,0028

<sup>166</sup> p=0,0125

principales, conforme en matière d'installation électrique, et sans signe d'humidité sur les murs ou problème d'isolation.

### c. Le confort du sommeil

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à déclarer dormir dans une chambre : 52,5 % contre 65,8 % des hommes<sup>167</sup> (**Tableau 9-19**). À l'inverse, elles déclarent plus fréquemment avoir dormi dans le salon ou la salle à manger (42,2 % contre 31,6 %)<sup>168</sup>. Elles indiquent également avoir dormi plus souvent que les hommes dans d'autres espaces du logement, tels un placard ou un débarras (2,5 % contre 0,3 %)<sup>169</sup> ou un couloir ou un hall (2,5 % contre 0,5 %)<sup>170</sup>.

**Tableau 9-19. Répartition des personnes selon les différentes pièces où elles ont pu dormir lors de leur dernier hébergement et le genre**

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
Chambre (pièce destinée à dormir)	52,2	65,8	60,3
Un bureau	0,0	1,6	1,0
Salon / salle à manger	42,2	31,6	36,2
Cuisine	1,5	1,5	1,5
Salle de bain	0,0	1,2	0,8
Dans une annexe de la maison (grenier, cave, parking)	0,5	3,0	2,1
Dans un placard, débarras	2,5	0,3	1,1
Dans un couloir, un hall	2,5	0,5	1,2
Autre	0,0	0,3	2,2
Dans la pièce unique du logement (studio)	1,7	2,5	0,2

Note : La somme des taux est supérieure à cent car les personnes pouvaient indiquer la présence de plusieurs pièces.

Lecture : 52,2 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu dormir dans une chambre.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des 12 derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La dernière fois qu'elles ont été hébergées, les femmes ont partagé plus souvent leur espace de sommeil que les hommes (**Tableau 9-20**). Cela concerne 51,9 % des femmes et 38,1 % des hommes<sup>171</sup>. Notons aussi que 48,7 % des femmes (contre 35,3 % des hommes) ont toujours partagé leur espace de sommeil<sup>172</sup>. À l'inverse, 60,7 % des hommes n'ont jamais eu à partager leur espace de sommeil, contre 44,3 % des femmes.

<sup>167</sup> p=0,0249

<sup>168</sup> p=0,0839

<sup>169</sup> p=0,0365

<sup>170</sup> p=0,0474

<sup>171</sup> p=0,0028

<sup>172</sup> p=0,0032

Tableau 9-20. Répartition des personnes selon le fait d'avoir dû partager son espace de sommeil lors du dernier hébergement

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
Jamais	44,3	60,7	54,8
Parfois	0,1	0,9	0,6
Rarement	0,0	0,8	0,5
Souvent	3,2	1,2	1,9
Toujours	48,7	35,3	40,2
Ne souhaite pas répondre	3,8	1,2	2,1
Total	100	100	100

Lecture : 44,3 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire n'ont jamais partagé la pièce dans laquelle elles dormaient.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les configurations de partage de l'espace de sommeil diffèrent entre les femmes et les hommes. Si un tiers des femmes a partagé cet espace avec un membre de sa famille (conjoint, enfant(s) ou autre), elles l'ont plus rarement partagé avec d'autres personnes hébergées (9,6 %), avec la personne hébergeuse ou l'un de ses proches (8,4 %), ou avec un partenaire qui les héberge (4,4 %) (Tableau 9-21). En comparaison, les hommes sont plus souvent amenés à partager leur espace de sommeil avec d'autres personnes hébergées (16,2 %<sup>173</sup>) ou avec la personne hébergeuse (12,2 %<sup>174</sup>) et moins souvent avec un membre de leur famille<sup>175</sup>. Cette différence est probablement liée au fait que d'une part les femmes sont plus souvent accompagnées d'enfants et/ou d'un partenaire ou conjoint que les hommes (voir chapitre 6) et d'autre part les hommes sont plus souvent hébergés dans des studios ou des appartements disposant d'une seule pièce.

<sup>173</sup> p<0,001

<sup>174</sup> p<0,074

<sup>175</sup> p<0,001

Tableau 9-21. Part des femmes et d'hommes selon les personnes avec qui elles ont été amenées à partager leur espace de sommeil lors du dernier hébergement

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
Des membres de votre entourage (conjoint, enfants, autres membres de la famille)	33,2	4,6	15,2
Votre hébergeur, ou un proche de l'hébergeur	8,4	12,2	11,6
Autres personnes hébergées (hors entourage)	9,6	16,2	14,6
Votre conjoint / partenaire hébergeur	4,4	2,3	2,9
Un proche de votre conjoint / partenaire hébergeur	0,0	0,2	0,2
Autres	5,9	5,8	6,3

Note : La somme des taux est supérieure à cent car les personnes pouvaient indiquer la présence de plusieurs pièces.

Lecture : 33,2 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ont partagé leur espace de sommeil avec des membres de leur entourage.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Si la majorité des personnes déclarent avoir dormi sur un lit, un canapé ou un matelas posé à même le sol, cette situation est moins fréquente chez les femmes que chez les hommes (88,5 % contre 95,0 %<sup>176</sup>) (Tableau 9-22). Ainsi, 1 femme sur 10 (contre 3,6 % des hommes) dort sur des supports de couchage peu confortables, similaires à ceux qu'elles seraient susceptibles d'utiliser si elles dormaient dans la rue.

Tableau 9-22. Répartition des personnes selon le support sur lequel elles ont dormi lors de leur dernier hébergement

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
Un lit	44,0	53,2	49,5
Un canapé	22,1	27,2	25,8
Un matelas à même le sol (sans sommier)	22,4	14,6	17,1
Un tapis, une natte, un sac de couchage	7,1	2,3	4,4
Un fauteuil, une chaise	2,2	1,1	1,5
Par terre	0,3	0,2	0,2
Un carton, une palette	0,3	0,0	0,1
Ne souhaite pas répondre	1,4	1,5	1,5
Total	100	100	100

Lecture : 44,0 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont dormi sur un lit.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>176</sup> p<0,0514

En cumulant l'ensemble des dimensions relatives au sommeil (pièce de sommeil, support de couchage, partage de l'espace), 40,4 % des femmes et 54,8 % des hommes<sup>177</sup> dorment dans des conditions favorables, c'est-à-dire dans une chambre ou un bureau, sur un lit ou un canapé lit et sans partager l'espace de sommeil avec une personne qui ne fait pas partie de leur famille (**Tableau 9-23**). Quasiment aucune personne n'est hébergée sans qu'aucune de ces conditions ne soit réunie. Par contre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer une seule condition favorable de sommeil lors de leur dernier hébergement (23,7 % contre 9,1 %)<sup>178</sup>.

**Tableau 9-23. Répartition des personnes selon le nombre d'item\* reflétant un confort de sommeil et le genre**

Nombre d'items	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
0	0,1	0,0	0,0
1	23,7	9,1	17,9
2	35,8	36,1	36,6
3	40,4	54,8	45,4
Total	100	100	100

\* Les items sont : 1/ dormir dans une chambre ou un bureau ; 2/ dormir sur un lit ou un canapé ; 3/ ne pas partager l'espace avec une personne qui ne fait pas partie de la famille (c'est-à-dire qui n'est pas un partenaire/conjoint, un ou plusieurs enfants ou un autre membre de la famille).

Lecture : 40,4 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont dormi dans une chambre ou un bureau, sur un lit ou un canapé lit et n'ont pas partagé l'espace avec une personne qui ne fait pas partie de leur famille.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### d. Le rangement des affaires

Quel que soit le sexe, la majorité des personnes déclarent avoir pu ranger leurs affaires dans leur dernier hébergement. C'est le cas de 79,0 % des femmes et 84,6 % des hommes, sans différence statistiquement significative<sup>179</sup> (**Tableau 9-24**). D'autres lieux de rangement d'affaires sont mobilisés : chez une autre personne (8,3 % des femmes et 9,7 % des hommes), auprès d'une association (5,0 % des femmes et 3,8 % des hommes). Notons que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer ne pas avoir d'affaires (7,9 % contre 4,2 % des hommes)<sup>180</sup>.

En prenant en considération l'ensemble des possibilités de rangement, 75,2 % des femmes et 80,8 % des hommes<sup>181</sup> déclarent avoir rangé leurs affaires uniquement dans leur dernier lieu d'hébergement. À l'inverse, 21,0 % des femmes et 15,4 % des hommes ont déclaré ne pas avoir rangé d'affaires dans cet hébergement.

<sup>177</sup> La différence est significative : p<0,001

<sup>178</sup> p<0,001

<sup>179</sup> p=0,1988

<sup>180</sup> p=0,0230

<sup>181</sup> La différence n'est pas significative : p=0,2865

Tableau 9-24. Répartition des personnes selon le lieu où elles ont pu ranger leurs affaires lors de leur dernier hébergement

	Femmes (n=172)	Hommes (n=228)	Ensemble (n=405)
<b>Part (en %) de personnes ayant rangé des affaires...*</b>			
...dans le dernier hébergement	79,0	84,6	82,6
...chez quelqu'un d'autre	8,3	9,7	9,1
...dans une association (bagagerie)	5,0	3,8	4,2
...dans un espace de stockage loué ou prêté	0,5	0,4	0,4
...sur le lieu de travail	0,0	0,5	1,5
...dans un endroit caché	0,7	0,0	0,3
...dans un type de lieu	0,6	0,0	0,2
La personne n'a pas d'affaires	7,9	4,2	5,7
Ne souhaite pas répondre	1,9	1,3	0,2
<b>Répartition (en %) des personnes selon l'indicateur de rangement des affaires dans le dernier hébergement</b>			
Pas de rangement des affaires	21,0	15,4	17,5
Rangement des affaires dans logement/hébergement et ailleurs	3,8	3,8	3,7
Rangement des affaires uniquement dans logement/hébergement	75,2	80,8	78,8
Total	100	100	100,0

Note : La somme des taux est supérieure à cent car les personnes pouvaient indiquer la présence de plusieurs pièces.

Lecture : 79,0 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu ranger leurs affaires dans cet hébergement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives au dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### e. Les activités du quotidien

La possibilité de réaliser des activités du quotidien diffère selon le genre. En effet, sur les quatre activités explorées (se laver, laver son linge, manger et préparer à manger), les hommes sont plus nombreux à déclarer avoir pu les réaliser lors de leur dernier hébergement. L'écart entre les sexes est significatif concernant la possibilité de se laver, de manger et de préparer à manger<sup>182</sup>.

Si la majorité des personnes hébergées en logement ordinaire déclarent avoir toujours ou souvent pu se laver ou se doucher (80,4 %), cette situation concerne plus fréquemment les hommes que les femmes (Tableau 9-25). L'écart entre les sexes est important et significatif<sup>183</sup> : 20 points de pourcentage en faveur des hommes. Ainsi, 87,0 % des hommes, contre 68,7 % des femmes, déclarent avoir pu toujours (ou souvent) se laver ou se doucher dans leur dernier hébergement. À l'inverse, les

<sup>182</sup> Concernant le fait de laver son linge dans le dernier hébergement en logement ordinaire, la différence de genre n'est pas significative : p=0,14.

<sup>183</sup> p<0,001

femmes déclarent plus souvent n'avoir jamais pu s'y laver ou s'y doucher (17,3 % contre 6,3 %).

Tableau 9-25. Répartition des personnes selon les activités du quotidien qu'elles pouvaient réaliser dans leur dernier hébergement et le genre

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
<b>La personne peut se laver, se doucher dans l'hébergement</b>			
Toujours ou souvent	68,7	87,0	80,4
Rarement ou de temps en temps	12,6	5,4	8,2
Jamais	17,3	6,3	10,0
Ne souhaite pas répondre	1,4	1,3	1,3
Total	100	100	100
<b>La personne peut laver ses vêtements dans l'hébergement</b>			
Toujours ou souvent	52,0	64,0	58,8
Rarement ou de temps en temps	4,2	3,5	3,7
Jamais	42,4	31,2	36,2
Ne souhaite pas répondre	1,4	1,3	1,3
Total	100	100	100
<b>La personne peut se préparer à manger dans l'hébergement</b>			
Toujours ou souvent	60,6	76,0	69,6
Rarement ou de temps en temps	10,3	7,2	8,2
Jamais	27,7	15,2	20,3
Ne souhaite pas répondre	1,4	1,6	1,9
Total	100	100	100
<b>La personne peut manger dans l'hébergement</b>			
Toujours ou souvent	73,3	86,1	80,9
Rarement ou de temps en temps	9,2	4,8	6,3
Jamais	16,0	7,8	11,2
Ne souhaite pas répondre	1,4	1,3	1,7
Total	100	100	100

Lecture : 68,7 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire s'y sont toujours lavées ou douchées.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La possibilité de manger et de préparer à manger est également plus fréquemment déclarée par les hommes : 86,1 % ont toujours ou souvent pu manger dans leur dernier hébergement en logement ordinaire (contre 73,3 % des femmes)<sup>184</sup>. De même, 76,0 % ont toujours ou souvent pu y préparer à manger (contre 60,6 % des femmes)<sup>185</sup>. En cohérence avec ces écarts, plus d'un quart des femmes déclare n'avoir jamais pu

<sup>184</sup> p=0,03

<sup>185</sup> p=0,02

préparer de repas dans leur dernier hébergement en logement ordinaire et 16,0 % n'ont jamais pu y manger.

Ainsi, les hommes ont la possibilité de réaliser plus souvent les activités du quotidien dans leur dernier hébergement en logement ordinaire. En effet, l'écart entre les hommes et les femmes selon le nombre d'activités du quotidien réalisées dans le cadre de leur dernier hébergement est significatif<sup>186</sup>. Parmi les personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, 58,0 % des hommes et 45,6 % des femmes ont toujours ou souvent pu y réaliser les quatre activités du quotidien identifiées, à savoir se laver (ou se doucher), manger, préparer à manger et laver son linge (**Tableau 9-26**).

Les femmes déclarent plus souvent n'avoir jamais pu réaliser aucune de ces activités du quotidien (17,5 % contre 6,2 %)<sup>187</sup>. Lorsqu'elles peuvent en réaliser, il s'agit plus souvent d'une unique activité parmi les quatre (11,7 % contre 7,6 % des hommes) voire de deux activités (10,9 % contre 7,0 % des hommes).

Tableau 9-26. Répartition des personnes selon le nombre d'activités du quotidien\* qu'elles pouvaient réaliser souvent ou toujours dans leur dernier hébergement et le genre

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
Aucune activité	17,5	6,2	10,0
Une seule activité	11,7	7,6	9,9
Deux activités	10,9	7,0	8,7
Trois activités	12,9	19,8	17,6
Quatre activités	45,6	58,0	52,4
Ne souhaite pas répondre	1,4	1,3	1,3
Total	100	100	100

\*À savoir se laver (ou se doucher), manger, préparer à manger et laver son linge.

Lecture : 17,5 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire n'ont pu réaliser aucune des activités du quotidien la dernière fois qu'elles ont été hébergées dans un logement ordinaire.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### f. L'accès à l'hébergement moins favorable aux femmes

Les hommes hébergés en logement ordinaire déclarent plus souvent que les femmes des conditions d'accès à leur dernier hébergement plus favorables notamment pendant la journée. En effet, 82,2 % des hommes contre 71,2 % des femmes<sup>188</sup> déclarent avoir toujours ou souvent pu rester dans le logement pendant la journée (**Tableau 9-27**).

<sup>186</sup> p<0,01

<sup>187</sup> p=0,0016

<sup>188</sup> p=0,02

Tableau 9-27. Répartition des personnes selon différentes modalités d'accès à l'hébergement et le genre

	Femmes (n=172, en %)	Hommes (n=228, en %)	Ensemble (n=405, en %)
<b>Possibilité d'aller et venir dans le logement à différents moments de la journée</b>			
Toujours ou souvent	58,5	75,5	69,0
Rarement ou de temps en temps	11,8	7,5	8,9
Jamais	27,3	15,4	20,4
Ne souhaite pas répondre	2,4	1,5	1,8
Total	100	100	100
<b>Possibilité de rester dans l'hébergement pendant la journée</b>			
Toujours ou souvent	71,2	82,2	77,7
Rarement ou de temps en temps	6,7	2,1	3,7
Jamais	19,7	14,4	17,0
Ne souhaite pas répondre	2,4	1,3	1,7
Total	100	100	100
<b>Possibilité de rester dans l'hébergement sans l'hébergeur·se ou un proche</b>			
Toujours ou souvent	67,4	81,2	75,7
Rarement ou de temps en temps	2,1	1,9	1,9
Jamais	28,1	15,6	20,7
Ne souhaite pas répondre	2,4	1,3	1,7
Total	100	100	100
<b>Détention des clés de l'hébergement pour en sortir et y revenir librement</b>			
Toujours ou souvent	42,8	55,9	50,1
Rarement ou de temps en temps	2,7	5,4	4,4
Jamais	52,4	37,3	43,9
Ne souhaite pas répondre	2,1	1,3	1,6
Total	100	100	100
<b>Nombre de réponses toujours ou souvent</b>			
Aucune	22,3	11,8	15,6
Une seule	11,1	7,6	9,3
Deux réponses	5,7	4,7	5,6
Trois réponses	20,2	21,3	20,9
Quatre réponses	40,7	54,6	48,6
Total	100	100	100

Lecture : 58,5 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ont pu aller et venir dans le logement à différents moments de la journée.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiens 2024-2025 (questionnaires approfondis).

De même, 81,2 % des hommes déclarent avoir toujours ou souvent pu y rester en l'absence de la personne hébergeuse, contre 67,4 % des femmes<sup>189</sup>. Par ailleurs, 75,5 % indiquent pouvoir toujours ou souvent aller et venir à différents moments de la journée, contre 58,5 % des femmes<sup>190</sup> et enfin 55,9 % des hommes déclarent posséder toujours ou souvent les clés du logement, contre 42,8 % des femmes<sup>191</sup>.

Au total, 54,6 % des hommes répondent qu'ils ont toujours ou souvent pu cumuler l'ensemble des conditions d'accès favorables : pouvoir aller et venir, rester dans l'hébergement pendant la journée, rester en l'absence de la personne hébergeuse et détenir les clés, contre 40,7 % des femmes<sup>192</sup>. À l'inverse, les femmes sont plus nombreuses à cumuler les quatre restrictions d'accès (22,3 % d'entre elles contre 11,8 % des hommes)<sup>193</sup>.

#### 4. Les profils des personnes hébergeuses

##### a. La nature des liens entre personnes hébergées et hébergeuses

Plusieurs questions permettent d'affiner les liens entre les personnes enquêtées et leurs hébergeurs ou hébergeuses<sup>194</sup>. Les personnes interrogées ont d'abord indiqué si elles connaissaient leur hébergeur ou hébergeuse auparavant. Elles ont ensuite précisé si cette personne était un membre de la famille, un·e conjoint·e ou partenaire. Si ce n'était pas le cas, le lien entretenu entre elles était décrit relativement finement. Enfin, les personnes ont été interrogées sur le contexte de la rencontre avec la personne hébergeuse.

Si, lors du dernier hébergement, la majorité des personnes déclarent avoir été accueillies par des proches qu'elles connaissaient déjà, la proportion de personnes hébergées par des individus qu'elles ne connaissaient pas auparavant reste néanmoins élevée. Cette situation concerne 38,3 % de l'ensemble des personnes, et 36,6 % de celles hébergées pour la dernière fois en logement ordinaire (**Tableau 9-28**). Elle est particulièrement marquée chez les femmes hébergées en logement ordinaire, dont plus de la moitié a été accueillie par des personnes qu'elles ne connaissaient pas auparavant, contre 28,8 % des hommes<sup>195</sup>.

Il existe une pluralité des liens entre personnes hébergées et hébergeuses. En effet, 24,0 % des personnes ont été hébergées la dernière fois par des ami·es ou des proches, 23,0 % par des personnes inconnues, 17,3 % par des membres de la famille, 13,9 % par des connaissances indirectes (rencontrées par un intermédiaire) et 13,8 % par des connaissances directes (**Tableau 9-28**). Cette répartition est relativement proche quand on se concentre sur les personnes hébergées la dernière fois en logement ordinaire. Les répartitions pour les autres types d'hébergement, réalisées sur de petits effectifs, sont à interpréter avec prudence. Elles révèlent toutefois que les

<sup>189</sup> p=0,01

<sup>190</sup> p=0,01

<sup>191</sup> p=0,04

<sup>192</sup> p=0,0159

<sup>193</sup> p=0,0066

<sup>194</sup> Nous entendons par personne hébergeuse, la personne qui a convié ou accepté d'héberger la personne enquêtée.

<sup>195</sup> p<0,001

liens entre les personnes hébergées et hébergeuses sont aussi variés que ceux observés par les personnes hébergées en logement ordinaire : ce sont des ami·es, des connaissances directes ou indirectes, des inconnu·es et des membres de la famille ou des partenaires.

Tableau 9-28. Répartition des personnes selon le lien entre la personne hébergée et la personne hébergeuse et le type d'hébergement puis le genre pour les personnes hébergées en logement ordinaire

	Logement ordinaire			Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=13, en %)	Ensemble (n=480, en %)
	Femmes (n=174, en %)	Hommes (n=231, en %)	Total (n=410, en %)				
<b>Connaissance de l'hébergeur avant l'hébergement</b>							
Ne le connaissait pas	50,1	28,8	36,6	40,0	41,3	77,5	38,3
Connaissait l'hébergeur	48,8	71,2	63,1	60,0	58,7	18,3	61,3
Ne souhaite pas répondre	1,1	0,0	0,4	0,0	0,0	4,2	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100
<b>Lien avec l'hébergeur</b>							
Membre de la famille	17,8	20,1	18,8	12,2	7,6	0,0	17,3
Partenaire, conjoint·e	7,9	8,5	8,7	2,1	2,4	0,0	7,8
Ami et proche	13,9	30,2	23,8	26,8	35,2	3,1	24,0
Connaissance directe	12,3	12,6	12,8	25,2	19,5	15,2	13,8
Connaissance indirecte	23,5	10,3	14,8	22,1	1,7	5,2	13,9
Inconnu·e	24,7	18,3	21,0	11,6	33,6	72,4	23,0
Ne souhaite pas répondre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 50,1 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire ne connaissaient pas leur hébergeur·se avant d'être hébergée chez cette personne.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les femmes et les hommes ne mobilisent pas les mêmes types de liens lors du dernier hébergement. Les femmes déclarent plus fréquemment avoir été hébergées par des personnes avec lesquelles elles entretenaient des liens faibles ou inexistant, qu'il s'agisse de personnes inconnues (24,7 %, contre 18,3 % des hommes) ou de connaissances directes (23,5 %). À l'inverse, les hommes sont davantage hébergés

par des amis ou des proches (30,2 %, contre 13,9 % des femmes) ainsi que par des membres de leur famille (20,1 %, contre 17,8 %)<sup>196</sup>.

### b. Les caractéristiques des personnes hébergeuses

#### i. La configuration du ménage de la personne hébergeuse

Les configurations des ménages des personnes hébergeuses sont très diversifiées, en particulier parmi les personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire. En effet, malgré des effectifs relativement faibles, une tendance se dégage : les personnes hébergées en dehors d'un logement ordinaire l'ont été par des personnes seules (avec ou sans enfants) ou par des couples avec enfants (**Tableau 9-29**). En revanche, en logement ordinaire, les configurations familiales sont plus larges, incluant la famille élargie et le logement collectif<sup>197</sup>.

Tableau 9-29. Répartition des personnes selon la configuration familiale de la personne hébergeuse

	Logement ordinaire			Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=10, en %)	Ensemble (n=476, en %)
	Femmes (n=174, en %)	Hommes (n=230, en %)	Total (n=409, en %)				
Une personne seule sans enfant	39,1	59,6	52,8	78,8	56,9	29,0	53,5
Une personne seule avec enfant	18,4	6,0	10,7	2,6	15,6	34,2	11,3
Un couple sans enfant	10,6	8,4	9,0	0,0	0,0	0,0	7,8
Un couple avec enfants	22,8	18,1	19,4	16,2	19,6	31,7	19,6
Famille élargie	0,4	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Collectif	0,9	6,1	4,1	0,0	0,0	0,0	3,6
Autre situation	0,4	0,7	0,6	0,0	0,0	0,0	0,5
Ne sait pas	6,3	1,0	2,8	2,4	7,8	0,0	3,1
Ne souhaite pas répondre	1,1	0,0	0,4	0,0	0,0	5,1	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, 39,1 % étaient hébergées par une personne seule sans enfant.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Un peu plus de la moitié de l'ensemble des personnes déclare avoir été hébergées par des personnes seules sans enfants. Pour celles hébergées en logement ordinaire, cette situation concerne plus fréquemment les hommes que des femmes (59,6 %

<sup>196</sup> p<0,001

<sup>197</sup> C'est le cas de personnes hébergées dans des squats, des hébergements occupés par plusieurs personnes sans abri.

contre 39,1 %)<sup>198</sup>. Les femmes sont plus souvent hébergées par des personnes ayant des enfants (41,2 % contre 24,1 % des hommes)<sup>199</sup>. Les hommes hébergés en logement ordinaire indiquent plus souvent être dans des formes d'hébergement collectif (6,1 % contre 0,9 % des femmes)<sup>200</sup>. Enfin, notons que les femmes déclarent plus souvent que les hommes ne pas connaître la configuration du ménage de la personne hébergeuse, témoignant d'interactions relativement limitées avec celle-ci lors de l'hébergement.

### ii. *Les caractéristiques socio-démographiques des personnes hébergeuses*

Les personnes enquêtées étaient invitées à fournir quelques caractéristiques socio-démographiques de la personne qui les a hébergées la dernière fois : sexe, âge, nationalité et situation d'activité (**Tableau 9-30**). Ces premiers résultats appellent des analyses approfondies sur l'homogamie sociale entre hébergeur et hébergé.

Près de 2 personnes sur 3 déclarent avoir été hébergées par des hommes. Quel que soit le type d'hébergement, les hébergeurs masculins sont majoritaires. Toutefois, lorsqu'on tient compte du sexe de la personne enquêtée, les personnes sont en majorité hébergées par une personne du même sexe. Ainsi, 80,3 % des hommes indiquent avoir été hébergés par des hommes et 63,5 % des femmes par des femmes<sup>201</sup>. Pour les personnes hébergées en logement ordinaire, ces proportions passent respectivement à 79,8 % et 66,1 %.

L'âge des personnes hébergeuses s'étend de 20 ans à plus de 60 ans. La moitié d'entre elles sont âgées de 30 à 49 ans, 15,2 % de 20 à 29 ans, 16,4 % de 50 à 59 ans et 12,3 % de 60 ans ou plus. Notons que 5,3 % des personnes déclarent ne pas être en mesure de donner un âge à leur hébergeur ou hébergeuse. De légères différences de tranches d'âge existent selon les types d'hébergement, mais reposent sur de petits effectifs, rendant toute interprétation difficile. Par contre, pour les personnes hébergées dans des logements ordinaires, des différences selon le sexe sont observées : les hommes déclarent plus souvent avoir été hébergé la dernière fois par une personne âgée de 20-29 ans et les femmes par des personnes âgées de 60 ans ou plus. Notons aussi, que 5,7 % des femmes et 4,7 % des hommes n'ont su donner un âge à leur hébergeur ou hébergeuse.

---

<sup>198</sup> p<0,001

<sup>199</sup> p=0,0053

<sup>200</sup> p=0,0012

<sup>201</sup> La différence est significative : p<0,001

Tableau 9-30. Répartition des personnes selon les caractéristiques de la personne qui les héberge, le type d'hébergement et leur genre pour les personnes hébergées en logement ordinaire

	Logement ordinaire			Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=34, en %)	Indéterminé (n=9, en %)	Ensemble (n=464, en %)
	Femmes (n=168, en %)	Hommes (n=228, en %)	Total (n=401, en %)				
<b>Sexe de la personne hébergeuse</b>							
Femme	66,1	19,2	35,4	7,7	18,3	65,2	33,9
Homme	33,2	79,8	63,7	89,9	79,3	10,6	64,4
Ne sait pas	0,8	0,3	0,4	2,4	0,0	0,0	0,5
Ne souhaite pas répondre	0,0	0,8	0,5	0,0	2,4	24,2	1,2
Total	100	100	100	100	100	100	100
<b>Groupe d'âge de la personne hébergeuse</b>							
Entre 20 et 29 ans	9,3	18,7	16,0	9,4	13,2	0,0	15,2
Entre 30 et 39 ans	25,7	24,2	26,4	11,4	11,6	1,0	24,3
Entre 40 et 49 ans	29,7	23,0	24,5	49,2	28,0	23,1	25,8
Entre 50 et 59 ans	10,9	18,9	15,8	20,5	26,8	4,2	16,4
Plus de 60 ans	16,5	10,5	13,0	7,0	6,2	12,9	12,3
Ne sait pas	5,7	4,7	4,1	2,4	11,8	34,5	5,3
Ne souhaite pas répondre	2,2	0,0	0,0	0,0	2,4	24,2	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100
<b>Nationalité de la personne hébergeuse</b>							
A la nationalité française	51,2	35,2	41,2	0,5	47,6	28,1	39,5
A la nationalité d'un autre pays	30,9	55,4	46,2	94,0	38,0	21,7	47,2
Ne sait pas	17,9	8,3	11,9	5,4	12,0	26,0	12,0
Ne souhaite pas répondre	0,0	1,1	0,7	0,0	2,4	24,2	1,3
Total	100	100	100	100	100	100	100
<b>Activité de la personne hébergeuse</b>							
En emploi	50,2	70,9	62,9	52,4	64,9	25,9	61,7
Étudiant	1,5	4,6	3,4	9,4	0,0	0,0	3,4
Au chômage	6,1	4,3	5,5	18,2	4,5	2,4	5,9
À la retraite	9,5	7,5	8,1	7,0	0,0	12,9	7,7
Personne au foyer	2,8	0,2	1,5	0,0	2,4	0,0	1,5
Autre situation	10,0	5,7	7,1	8,5	8,8	0,0	7,1
Ne sait pas	19,6	6,4	11,2	4,5	17,0	6,4	11,2
Ne souhaite pas répondre	0,1	0,4	0,3	0,0	2,4	52,3	1,7
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, 66,1 % étaient hébergées par une femme.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Concernant la nationalité des personnes hébergeuses, près de la moitié des personnes interrogées déclarent avoir été hébergées par des personnes de nationalité étrangère, 39,5 % par des personnes de nationalité française et 12,0 % n'ont pu répondre à la question. Ces résultats indiquent que les réseaux d'hébergement incluent aussi des personnes de nationalité française. Des différences selon le sexe existent et sont statistiquement significatives<sup>202</sup> : alors que 51,2 % des femmes hébergées la dernière fois en logement ordinaire l'ont été par une personne de nationalité française, ce n'est le cas que de 35,2 % des hommes. À l'inverse, les hommes déclarent plus fréquemment avoir été hébergés par une personne de nationalité étrangère (55,4 % contre 30,9 %)<sup>203</sup>.

Les personnes hébergeuses sont majoritairement en emploi (61,7 %), de plus petites proportions d'entre elles sont à la retraite (7,7 %), au chômage (5,9 %), en études (3,4 %) ou dans une autre situation (7,1 %) sans que l'on sache précisément laquelle. Enfin, 11,2 % n'ont pas pu répondre à la question. Là encore, des différences selon le sexe de la personne hébergée apparaissent : 70,9 % des hommes indiquent avoir été hébergés par une personne en emploi, contre 50,2 % des femmes<sup>204</sup>. Ces dernières sont plus souvent hébergées par des personnes retraitées ou au chômage. Surtout, elles sont plus nombreuses à déclarer ne pas connaître l'activité de la personne qui les a hébergées.

De manière générale, la nationalité et la situation d'activité des personnes hébergeuses sont les deux caractéristiques pour lesquelles un peu plus d'1 personne sur 10 n'a su fournir d'informations, ce qui témoigne de la faiblesse des relations entre personnes hébergées et hébergeuses. Cette absence de relations touche plus souvent les femmes, probablement car elles sont plus nombreuses à avoir été hébergées par des personnes qu'elles ne connaissaient pas ou peu. Cette absence de lien se matérialise par les temps de repas partagés ensemble : si 55,1 % des personnes partagent le temps de repas avec la personne hébergeuse, c'est moins souvent le cas des femmes que des hommes. En effet, 58,2 % des femmes hébergées la dernière fois en logement ordinaire indiquent ne pas avoir partagé les repas avec la personne qui les hébergeait, contre 28,8 % des hommes<sup>205</sup>.

## 5. Satisfaction et relations dans le cadre du dernier hébergement

### a. La satisfaction dans l'hébergement

Près de la moitié des personnes déclarent être satisfaites (voir très satisfaites) des conditions dans lesquelles elles ont été hébergées la dernière fois. À l'opposé, 20,1 % des personnes déclarent être pas du tout satisfaites et 13,9 % plutôt insatisfaites de leurs conditions d'hébergement (**Tableau 9-31**). Le niveau de satisfaction oscille ainsi

<sup>202</sup> p<0,001

<sup>203</sup> p<0,001

<sup>204</sup> p=0,0042

<sup>205</sup> p<0,001

entre très satisfait et pas du tout satisfait pour chacun des types d'hébergement, avec de légères variations qui sont difficilement interprétables du fait des faibles effectifs.

En revanche, des différences selon le sexe significatives<sup>206</sup> existent : 29,2 % des femmes (contre 12,7 % des hommes) déclarent ne pas être du tout satisfaites de leurs conditions d'hébergement et 22,8 % sont plutôt insatisfaites (contre 8,4 % des hommes). À l'inverse, 35,8 % des hommes sont très satisfaits (contre 18,1 % des femmes) de leur hébergement. Ces écarts s'expliquent très certainement par des conditions d'hébergement plus favorables pour les hommes, comme démontré dans la partie 3 de ce chapitre.

Tableau 9-31. Répartition des personnes selon leur degré de satisfaction des conditions d'accueil de leur dernier hébergement

	Logement ordinaire			Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=13, en %)	Ensemble (n=480, en %)
	Femmes (n=174, en %)	Hommes (n=231, en %)	Total (n=410, en %)				
Très satisfait	18,1	35,8	29,2	6,7	20,7	4,5	27,2
Satisfait	21,6	23,1	22,7	25,3	13,6	34,8	22,5
Plutôt satisfait	6,5	18,4	13,8	26,3	10,4	13,8	14,2
Plutôt insatisfait	22,8	8,4	13,3	30,9	15,4	0,0	13,9
Pas du tout satisfait	29,2	12,7	19,3	10,8	37,8	21,0	20,1
Ne sait pas	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Ne souhaite pas répondre	1,7	1,3	1,4	0,0	2,2	25,8	2,0
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, 18,1 % se déclarent très satisfaites des conditions d'hébergement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### b. La relation avec la personne hébergeuse

Au début de l'hébergement, 43,5 % des personnes déclarent entretenir de très bonnes relations avec la personne qui les héberge, 33,4 % de bonnes relations et 13,7 % d'assez bonnes relations (Tableau 9-32). Les différences selon le type d'hébergement et le genre pour les personnes hébergées en logement ordinaire ne sont pas significatives. Globalement, quelles que soient les configurations d'hébergement, peu de personnes déclarent avoir de mauvaises voire très mauvaises relations avec la personne qui les héberge au début de l'hébergement.

<sup>206</sup> p<0,001

À la fin de l'hébergement ou pour les personnes encore hébergées au moment de l'enquête, la distribution des personnes selon le gradient de qualité de la relation avec la personne hébergeuse évolue sensiblement, traduisant une détérioration de la relation. En effet, 35,3 % des personnes déclarent avoir de très bonnes relations et 21,2 % de bonnes relations avec la personne qui les a hébergées la dernière fois (**Tableau 9-32**). En revanche, 9,9 % des personnes déclarent avoir de mauvaises relations et 14,6 % de très mauvaises relations avec la personne qui les hébergeait.

Tableau 9-32. Répartition des personnes selon le niveau d'appréciation de leurs relations avec la personne hébergeuse au début et à la fin de l'hébergement (ou au moment de l'enquête si la personne est toujours hébergée), le type d'hébergement et le genre

	Logement ordinaire			Hébergement institutionnel (n=20, en %)	Lieux non prévus pour l'habitation (n=37, en %)	Indéterminé (n=13, en %)	Ensemble (n=480, en %)
	Femmes (n=174, en %)	Hommes (n=231, en %)	Total (n=410, en %)				
<b>Les relations avec l'hébergeur·se au début de l'hébergement</b>							
Très bonne	40,1	49,2	45,0	13,6	57,7	4,5	43,5
Bonne	32,2	28,2	31,1	59,6	34,5	69,6	33,4
Assez bonne	12,7	15,4	14,1	24,9	5,3	0,0	13,7
Mauvaise	3,3	2,8	2,9	0,0	0,0	0,0	2,5
Très mauvaise	3,8	2	2,6	2,0	0,0	0,0	2,3
Ne sait pas	5,2	1	2,5	0,0	0,4	0,0	2,2
Ne souhaite pas répondre	2,8	1,3	1,8	0,0	2,2	25,8	2,3
Total	100	100	100	100	100	100	100
<b>Les relations à la fin de l'hébergement ou au moment de l'enquête</b>							
Très bonne	23,4	43,9	35,8	13,6	55,2	0,0	35,3
Bonne	20,9	20,1	20,4	46,8	22,4	2,2	21,2
Assez bonne	9,8	16,1	13,5	37,2	5,7	0,0	13,7
Mauvaise	15,4	6,2	10,3	0,5	2,0	34,8	9,9
Très mauvaise	24,0	10,3	15,5	2,0	12,1	7,1	14,6
Ne sait pas	3,7	2,1	2,6	0,0	0,4	0,0	2,3
Ne souhaite pas répondre	2,8	1,3	1,8	0,0	2,2	55,9	3,0
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 40,1 % des femmes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire déclarent avoir eu de bonnes relations avec la personne hébergeuse au début de son hébergement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

On assiste dès lors à une forte dégradation des relations entre les personnes hébergées et hébergeuses, quel que soit le niveau de relation en début d'hébergement. Ainsi, 11,5 % des personnes qui déclaraient avoir une très bonne relation au début de leur hébergement déclarent une relation très mauvaise (**Tableau**

**9-33).** Les personnes qui déclaraient une bonne relation sont 12,7 % à déclarer qu'elle est devenue très mauvaise, etc.

Les femmes sont celles qui vont expérimenter une plus forte dégradation des relations avec la personne qui les héberge. Ainsi, 22,1 % des femmes avec une très bonne relation avec la personne hébergeuse en début d'hébergement déclarent désormais qu'elle est très mauvaise. En comparaison, c'est le cas de 5,6 % des hommes.

Tableau 9-33. Répartition des personnes selon le niveau de relation avec la personne hébergeuse au début et à la fin de leur hébergement (ou au moment de l'enquête pour les personnes encore hébergées chez leur dernier hébergeur)

Relation en fin d'hébergement ou au moment de l'enquête	Relation au début de l'hébergement				
	Très bonne (n=203, en %)	Bonne (n=150, en %)	Assez bonne (n=68, en %)	Mauvaise (n=14, en %)	Très mauvaise (n=12, en %)
Très bonne	75,4	4,3	4,6	0,0	0,0
Bonne	3,9	59,4	3,5	12,1	0,0
Assez bonne	5,4	7,4	63,4	0,0	0,0
Mauvaise	3,8	13,5	16,0	42,1	0,0
Très mauvaise	11,5	12,7	12,4	45,8	100
Ne sait pas	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0
Ne souhaite pas répondre	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 75,4 % des personnes qui déclaraient une très bonne relation avec la personne hébergeuse au début de l'enquête déclarent avoir eu de très bonnes relations à la fin de l'hébergement ou au moment de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures, hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire, ayant répondu aux questions relatives aux conditions du dernier hébergement.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## 6. Les raisons de la fin de la dernière situation d'hébergement

Comme pour la première situation d'hébergement, les personnes qui n'étaient plus hébergées chez un tiers (soit 283 personnes, 135 femmes et 144 hommes) ont indiqué le motif de fin de l'hébergement.

La survenue des violences dans les hébergements constitue l'un des motifs récurrents invoqués par les personnes pour expliquer la fin de leur hébergement. Ainsi, 23,4 % des femmes et 1,5 % des hommes<sup>207</sup> ont mis fin à leur dernier hébergement en raison de violences exercées par la personne hébergeuse ou l'un de ses proches (**Tableau 9-34**).

<sup>207</sup> p<0,001

Tableau 9-34. Part de personnes ayant quitté leur dernier hébergement selon le motif et le sexe.

Raisons de départ du dernier hébergement (plusieurs réponses possibles)	Femmes (n= 135, en %)	Hommes (n=144, en %)	Ensemble (n=283, en %)
L'hébergeur ou un de ses proches s'est montré violent envers vous, votre conjoint·e, ou vos enfants	23,4	1,5	11,4
La personne ne voulait plus m'héberger (sans raison particulière)	20,4	17,0	17,9
C'était prévu comme cela	18,0	34,2	27,5
Vous étiez en conflit avec l'hébergeur ou un de ses proches.	12,3	7,9	9,5
Conditions d'hébergement Le logement était devenu trop petit, manque de place	9,2	12,3	10,7
A trouvé une autre solution d'hébergement AHI/DNA	9,0	1,2	4,3
L'hébergeur·se ou un de ses proches vous demandait des contreparties/conditions à l'hébergement que vous ne vouliez pas ou plus faire	8,1	2,6	4,8
La situation de l'hébergeur·se a changé	6,5	9,5	8,1
L'hébergeur ou un de ses proches vous a privé de liberté (interdiction de sorties, contrôles de sorties)	5,8	1,4	4,2
La situation d'ego a changé	3,5	1,7	2,4
Vous étiez enceinte / votre conjointe était enceinte	3,2	1,2	2,0
L'hébergeur ou un de ses proches vous a forcé à travailler	2,8	1,4	3,0
A trouvé une autre solution d'hébergement hors AHI/DNA	2,6	2,4	2,4
La durée d'hébergement convenue était dépassée	2,2	0,0	0,9
Vous ne pouviez plus supporter le coût du logement	1,3	13,7	9,0
Ne voulait pas gêner plus longtemps l'hébergeur·se	1,3	1,7	1,5
N'avait pas le droit d'être hébergé·e là	1,1	2,9	2,1
L'hébergeur·se ou un de ses proches attendait un enfant	0,5	0,0	1,2
Ne voulait plus rester dans l'hébergement (sans raison particulière)	0,3	0,6	0,5
Hébergement régulier, interruption prévue comme cela	0,3	1,2	0,8
L'hébergeur ou un de ses proches vous a menacé de vous livrer à la police	0,0	0,0	0,0
Du fait des JO	0,0	0,0	0,0
Autre	2,4	6,6	4,7
Ne souhaite pas répondre	1,5	1,7	1,6
Ne sait pas	0,0	0,0	0,0

Note : la somme des taux n'est pas égale à 100, car les personnes pouvaient indiquer plusieurs motifs.

Lecture : 23,4 % des femmes ont déclaré avoir quitté leur dernier hébergement suite à des violences.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

D'autres motifs faisant référence à des violences ou de mauvaises conditions d'hébergement sont aussi signalés. C'est le cas de 7 motifs parmi les 22 listés. Ainsi, 12,3 % des femmes et 7,9 % des hommes<sup>208</sup> rapportent avoir quitté leur hébergement suite à un conflit. Ou encore, 8,1 % des femmes indiquent être parties parce qu'elles ne souhaitaient plus se conformer aux contreparties exigées (contre 2,6 % des

<sup>208</sup> La différence n'est pas significative : p=0,1836

hommes<sup>209</sup>), 5,8 % suite à des privations de liberté (contre 1,4 % des hommes)<sup>210</sup> et 2,8 % parce qu'on les forçait à travailler (contre 1,4 % des hommes)<sup>211</sup>. Les hommes sont nombreux (13,7% contre 1,3 % des femmes)<sup>212</sup> à déclarer quitter leur hébergement en raison du coût du logement.

La grossesse paraît être un motif fréquent de rupture d'hébergement chez des tiers. L'enquête Enfams (2013) révélait que la grossesse était le troisième motif de fin d'hébergement des familles enquêtées (Guyavarch et al., 2014). Ce motif n'apparaît pas ici comme un des principaux, mais c'est parce que l'enquête Hebtiers a peu de personnes en familles, alors qu'Enfams portait spécifiquement sur ce public-là. Pourtant, si on s'attache à analyser uniquement les personnes concernées, c'est-à-dire attendant un enfant ou en ayant eu un lors de l'année écoulée, on constate que la grossesse reste un motif fréquent de rupture d'hébergement chez des tiers. En effet, parmi les 24 personnes concernées (14 attendant un enfant et 10 avec un nourrisson de moins d'un an), 5 ont indiqué ce motif de fin d'hébergement. En tenant compte des pondérations, un quart des personnes concernées ont été obligé de quitter leur lieu d'hébergement chez un tiers suite à une grossesse. Cette proportion s'élève à un tiers pour les femmes.

En somme, les conditions de vie lors du dernier hébergement mettent au jour la pluralité des situations. Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer les conditions d'hébergement : nombre de pièces, existence de pièces essentielles (salle de bain, toilette, cuisine) et leur accès, insalubrité de l'hébergement, conditions de sommeil, rangement des affaires, accès à l'hébergement, réalisation d'activités du quotidien. Si la majorité des personnes sont hébergées dans des logements ordinaires, une partie l'est ailleurs (dans des hébergements institutionnels et dans des lieux non prévus pour l'habitation). Ces derniers ont généralement des conditions d'hébergement plus dégradées, notamment une limitation de l'accès aux pièces essentielles et des restrictions dans les activités du quotidien. Les personnes hébergées en logement ordinaire déclarent ainsi de meilleures conditions d'hébergement avec néanmoins des différences selon le genre. Les femmes déclarent généralement des conditions d'hébergement moins favorables que les hommes. Les hommes sont également plus souvent hébergés par des membres de leur famille ou des personnes issues du cercle amical tandis que les femmes le sont plus avec des personnes avec qui elles ont peu ou pas de liens. Cette absence de liens se traduit par une moins bonne description de leurs hébergements d'une part et une moins bonne caractérisation de la personne qui les a hébergées. Enfin, que ce soit pour les femmes ou les hommes, la relation entre les personnes hébergées et hébergeuses se dégrade en cours d'hébergement. Pour les personnes qui ont quitté leur dernier hébergement, les violences et les conflits sont souvent mentionnés comme motifs de départ.

---

<sup>209</sup> p=0,2278

<sup>210</sup> p=0,0945

<sup>211</sup> p=0,4632

<sup>212</sup> p<0,001

## Chapitre 10. Les contreparties et les violences

Si les conditions matérielles des hébergements sont très variables d'une personne à l'autre, très favorables pour certaines, très problématiques pour d'autres, la relation de dépendance des personnes hébergées vis-à-vis de la personne hébergeuse peut amener à des situations de conflits, voire de violences. Ces situations de violence sont régulièrement évoquées par les personnes usagères du 115, d'après les dires des écoutants et écoutantes sociales. Plusieurs enquêtes ont également mis en évidence la surexposition aux violences, en particulier sexuelles, des femmes lors des hébergements chez des tiers (Loison, 2025 ; Pannetier et al., 2020). Dans l'enquête Hebtiers, les violences de la personne hébergeuse ou d'un de ses proches sont à l'origine de la fin du premier hébergement pour 15,2 % des femmes et 2,2 % des hommes (**Chapitre 7**) et à l'origine de la fin du dernier hébergement pour 23,4 % des femmes et 1,4 % des hommes (**Chapitre 9**).

Pour explorer ces situations, un module spécifique portant sur les contreparties à l'hébergement et sur d'éventuelles situations de violence a été développé. Le questionnement aborde ainsi ces différentes dimensions en adoptant la méthodologie éprouvée dans les enquêtes nationales, notamment les enquêtes Enveff<sup>213</sup> (Cridup-2000) et Virage<sup>214</sup> (Ined-2015). Ainsi, l'interrogation est systématique et porte sur des faits, en particulier ceux survenus dans les hébergements chez des tiers, sur une période correspondant aux douze derniers mois. Pour les questions relatives aux violences, les mots tels que « violence », « agression », « harcèlement », ou encore « viol » ne sont présents dans le questionnaire car ils ne sont pas interprétés de la même manière par les individus (Cavalin, 2010) et les définitions juridiques changent parfois<sup>215</sup>. Au début de ce module, toutes les personnes interrogées devaient indiquer si elles contribuent à leur hébergement, soit financièrement, soit sous la forme d'aides ménagères. Ces modalités sont collectées à partir d'une série de questions identifiant les différentes formes que peut prendre cette participation (respectivement quatre et six questions). Le module comprend ensuite cinq questions permettant de repérer des situations susceptibles de s'apparenter à de la traite des êtres humains<sup>216</sup>. Puis il comporte deux questions portant sur les violences verbales, deux sur les confiscations de documents, quatre sur les privations de liberté, le contrôle des déplacements et la menace de remise à la rue, deux sur les violences physiques, ainsi que sept questions sur les violences sexuelles (dont deux relèvent du harcèlement sexuel et une de l'exhibitionnisme ou du voyeurisme)<sup>217</sup>. Pour chacun des faits de violence identifiés, ou groupes de faits, la fréquence et la gravité subjective sont questionnées. De même, des questions relatives aux auteurs sont posées : chez plusieurs personnes

<sup>213</sup> Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France

<sup>214</sup> Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences à l'encontre des femmes et des hommes

<sup>215</sup> Comme par exemple l'introduction du non-consentement dans la définition des viols et agressions sexuelles en novembre 2025.

<sup>216</sup> Il s'agit de situations où l'hébergeur ou l'hébergeuse a obligé la personne hébergée à travailler, mendier, voler, travailler dans le secteur de la drogue ou se prostituer.

<sup>217</sup> Les questions posées sont listées en annexe.

hébergeuses ou non, le fait que le ou la dernière hébergeuse soit également impliquée, et le sexe des personnes autrices. Enfin, pour chaque catégorie de faits, les personnes ont indiqué si elles avaient déjà parlé à quelqu'un de ce qu'elles avaient subi.

## 1. Les contreparties à l'hébergement

Cette première partie du chapitre présente les résultats relatifs aux contreparties à l'hébergement chez des tiers.

### a. La moitié des personnes contribuent financièrement à leur hébergement

Le questionnaire permet d'identifier les contreparties financières à l'hébergement, qu'il s'agisse d'une participation au loyer, du paiement de factures, de l'achat de nourriture ou de produits d'hygiène ou d'autres formes d'achats à la demande de personnes hébergeuses.

Au total, 54,1 % des personnes déclarent avoir participé au moins une fois financièrement en contrepartie de leur hébergement. La participation au loyer est la forme de contribution financière la plus fréquemment citée (38,7 %), suivie de l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène (32,2 %), du paiement de factures (21,5 %) ou d'autres achats (12,8 %). La participation financière peut prendre des formes variées : 21,6 % des personnes déclarent un seul type de participation (le plus souvent une contribution au loyer), 17,1 % en mentionnent deux, 12,4 % trois, et 3,1 % quatre.

La participation financière peut être systématique. En effet, 41,5 % indiquent avoir participé financièrement chez toutes les personnes qui les ont hébergées. Parmi elles, 25,8 % ont à chaque fois contribué au loyer, 22,6 % aux achats de produits alimentaires et d'hygiène, 14,8 % au paiement de factures, et 9,6 % à d'autres achats. Si certaines personnes contribuent financièrement de façon occasionnelle, d'autres, au contraire, y contribuent tout le temps, quotidiennement ou presque. Ces participations financières très fréquentes peuvent s'apparenter à une forme de loyer (payé selon des modalités variées), plaçant alors les personnes dans une situation proche de la location sans bail. Au total, 41,8 % des personnes déclarent avoir dû contribuer financièrement à leur hébergement, souvent ou (quasi-)quotidiennement, d'une manière ou d'une autre. Ainsi, 29 % contribuent financièrement souvent voire tous les jours en participant au loyer, 18,6 % en achetant des denrées alimentaires et des produits d'hygiène, 13,5 % en payant des factures et 8,5 % en procédant à d'autres achats (**Tableau 10-1**). Ces participations financières très fréquentes peuvent se cumuler : 22,2 % contribuent souvent voire tous les jours d'une seule manière, 12,5 % de deux, 6,4 % de trois et 0,7 % des quatre manières identifiées dans le questionnaire.

Tableau 10-1. Répartition des personnes enquêtées selon leur participation financière en contrepartie de leur hébergement des douze derniers mois

	Jamais	Parfois, rarement	Souvent/ tous les jours ou presque	Ne souhaite pas répondre	Total
<b>Ensemble</b>					
Participation au loyer	59,7	9,7	29,0	1,6	100
Paiement de factures	76,5	8,0	13,5	2,0	100
Achats de produits alimentaires et d'hygiène	66,1	13,6	18,6	1,7	100
Autres achats	85,3	4,3	8,5	1,8	100
<b>Femmes</b>					
Participation au loyer	63,5	13,3	18,9	4,3	100
Paiement de factures	72,9	7,1	15,3	4,6	100
Achats alimentaire et produits d'hygiène	56,7	16,1	22,5	4,6	100
Autres achats	81,7	2,9	10,7	4,6	100
<b>Hommes</b>					
Participation au loyer	57,8	7,2	34,8	0,2	100
Paiement de factures	78,7	8,7	12,0	0,7	100
Achats alimentaire & courses	71,1	12,6	16,1	0,2	100
Autres achats	87,8	5,2	6,7	0,3	100

Note : 463 personnes ont répondu à ces questions ; 17 personnes ayant abandonné l'enquête avant.

Lecture : 59,7 % des personnes n'ont jamais, en contrepartie à leur hébergement, participé financièrement au loyer.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Lors de la dernière situation d'hébergement, 47,4 % des personnes ont participé financièrement d'une manière ou d'une autre : 30,6 % pour le loyer, 26,9 % en achetant des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène, 17,0 % en payant des factures et 11,3 % par le biais d'autres types d'achats.

### i. *Des participations financières différentes selon le sexe des personnes hébergées*

La participation financière à l'hébergement concerne des proportions proches d'hommes et de femmes, mais elle prend des formes différentes selon le sexe des personnes hébergées. En effet, 52,5 % des femmes et 54,3 % des hommes<sup>218</sup> contribuent financièrement à leur hébergement. Cela a été le cas à chaque fois pour 58,0 % des femmes et 58,9 % des hommes<sup>219</sup>. Ainsi, 40,1 % des femmes et 42,8 % des hommes<sup>220</sup> déclarent avoir contribué financièrement souvent voire tous les jours ou presque. C'était le cas de 44,8 % des femmes et 46,3 % des hommes<sup>221</sup> lors de leur dernier hébergement. Seule la nature des contributions diffère : les hommes

<sup>218</sup> La différence n'est pas significative ( $p=0,95$ ).

<sup>219</sup>  $p=0,002$

<sup>220</sup>  $p=0,054$

<sup>221</sup>  $p=0,001$

participent plus souvent au loyer (42,0 % contre 32,2 % des femmes<sup>222</sup>) et les femmes plus souvent en achetant des produits alimentaires ou d'hygiène (38,6 % contre 28,7 % des hommes<sup>223</sup>). Lors de la dernière situation d'hébergement, on constate également cette plus forte participation au loyer des hommes : 34,2 % contre 24,4 % des femmes<sup>224</sup>. Ces dernières contribuent cependant plus fortement à l'ensemble des autres modalités : 19,1 % ont payé des factures (contre 15,4 % des hommes)<sup>225</sup>, 33,2 % ont acheté des produits alimentaires et d'hygiène (contre 23,4 % des hommes<sup>226</sup>) et 13,2 % ont effectué d'autres achats (contre 9,8 % des hommes<sup>227</sup>).

### b. Les contreparties sous forme d'aides ménagères

Le questionnaire permet d'identifier six formes d'aides ménagères réalisées en contrepartie à l'hébergement : faire les courses, le ménage, la cuisine, du bricolage, garder les enfants, et s'occuper de personnes âgées. Indiquons ici que ces formes d'aides sont identifiées dans le questionnaire comme des « obligations » émanant de la personne hébergeuse. Afin de les distinguer des aides apportées de manière volontaire, une question préalable portait spécifiquement sur les aides spontanément réalisées par la personne enquêtée. Au total, 64,5 % des personnes ont déclaré aider d'elle-même la personne hébergeuse et cette aide spontanée est davantage le fait des femmes (69,3 % des femmes et 61,4 % des hommes<sup>228</sup>).

Au total, 54,2 % des personnes déclarent avoir été dans l'obligation de réaliser au moins l'une de ces tâches lors de leur hébergement survenu au cours des douze derniers mois. L'obligation de faire le ménage est mentionnée par 42,2 % des personnes : il s'agit de la tâche la plus fréquemment citée. Vient ensuite le fait de faire les courses (33,0 %), de faire la cuisine (26,6 %), de garder les enfants (12,6 %), de faire du bricolage (8,9 %) et de s'occuper de personnes âgées (5,8 %) (**Tableau 10-2**). Si 15,7 % des personnes déclarent avoir dû réaliser une seule tâche ménagère, d'autres, au contraire, ont été contraintes d'en effectuer plusieurs. Ainsi, 38,6 % ont dû en réaliser au moins deux, 23,7 % au moins trois, 11,3 % au moins quatre, 1,4 % au moins cinq et 0,2 % l'ensemble des six tâches.

---

<sup>222</sup> p<0,001

<sup>223</sup> p=0,051

<sup>224</sup> p=0,0143

<sup>225</sup> La différence n'est pas significative (p =0,1819)

<sup>226</sup> p=0,0242

<sup>227</sup> La différence n'est pas significative (p=0,2853)

<sup>228</sup> p<0,001

Tableau 10-2. Répartition des personnes selon le fait d'avoir été obligée de faire certaines tâches ménagères par type de tâche et le sexe

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Tous les jours ou presque	Ne souhaite pas répondre	Total
<b>Ensemble</b>							
Faire les courses	65,3	2,9	9,2	15,1	5,8	1,8	100
Faire le ménage	55,6	2,9	9,2	16,2	13,9	2,3	100
Faire la cuisine	71,5	2,1	4,1	13	7,4	1,8	100
Garder des enfants	85,5	1,9	3,0	4,5	3,2	1,8	100
S'occuper de personnes âgées	92,3	0,7	1,6	1,0	2,5	1,8	100
Faire du bricolage ou du jardinage	89,3	2,7	3,8	1,6	0,8	1,8	100
<b>Femmes</b>							
Faire les courses	54,2	2,7	11,1	18,5	8,9	4,6	100
Faire le ménage	45,5	2,9	8,7	15,4	22,8	4,6	100
Faire la cuisine	58,4	4,5	3,2	15,2	14,1	4,6	100
Garder des enfants	68,0	4,1	5,8	9,0	8,4	4,6	100
S'occuper de personnes âgées	87,0	2,1	2,5	0,7	3	4,6	100
Faire du bricolage ou du jardinage	94,5	0,2	0,2	0,5	0,0	4,6	100
<b>Hommes</b>							
Faire les courses	70,9	3,1	7,8	13,7	4,3	0,3	100
Faire le ménage	62,1	3,0	9,7	15,3	8,8	1,0	100
Faire la cuisine	78,8	0,9	4,8	11,3	3,9	0,3	100
Garder des enfants	94,7	0,8	1,5	2,2	0,4	0,3	100
S'occuper de personnes âgées	95,8	0,0	1,2	0,4	2,3	0,3	100
Faire du bricolage ou du jardinage	87,1	4,1	5,9	1,3	1,3	0,3	100

Note : 463 personnes ont répondu à ces questions ; 17 personnes ayant abandonné l'enquête avant.

Lecture : 65,3 % des personnes n'ont jamais, en contrepartie à leur hébergement, fait les courses.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Toutes les tâches ne sont pas accomplies avec la même fréquence. En effet, 30,1 % des personnes déclarent avoir été obligées de faire le ménage souvent (16,2 %) ou tous les jours ou presque (13,9 %). Faire les courses ou la cuisine est mentionné par 2 personnes sur 10.

Au total, 32,7 % des personnes déclarent avoir dû faire souvent au moins une tâche ménagère et 20,6 % indiquent que cela arrivait quotidiennement ou presque. Là encore, certaines personnes ont été obligées de réaliser souvent ou quotidiennement plusieurs tâches ménagères (respectivement 12,5 % et 8,4 % des personnes). Le caractère obligatoire et quotidien des tâches, ainsi que leur cumul, suggèrent que la

situation d'hébergement de ces personnes peut s'apparenter à de l'esclavage moderne<sup>229</sup>.

Au total, 43,6 % des personnes déclarent avoir dû contribuer à leur hébergement sous forme d'aides ménagères à chaque fois qu'elles ont été hébergées. Si 16,4 % d'entre elles indiquent avoir dû effectuer à chaque hébergement un seul type de tâche ménagère (parmi les six listées dans le questionnaire), 27,2 % ont dû en réaliser plusieurs à chaque fois.

La moitié des personnes rapporte avoir dû réaliser des tâches ménagères lors de leur dernier hébergement. En effet, 38,6 % des personnes ont fait le ménage, 27,7 % des courses, 22,0 % la cuisine et 7,1 % le bricolage. La garde d'enfants est déclarée par 9,9 % des personnes et celle de personnes âgées par 3,9 %.

Les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes avoir été obligées de réaliser au moins une tâche ménagère lors de leur hébergement (61,6 % contre 49,4 %)<sup>230</sup>. Elles sont ainsi 49,8 % à rapporter avoir dû faire le ménage, 41,2 % des courses, 37,0 % la cuisine, 27,3 % à garder des enfants, 8,3 % à s'occuper de personnes âgées et 0,9 % à faire du bricolage. À l'exception du bricolage, pratiqué par 12,6 % des hommes contre 0,9 % des femmes, les tâches ménagères sont moins fréquemment déclarées par les hommes que par les femmes, et ces écarts sont statistiquement significatifs<sup>231</sup>.

Ce constat, qui montre une implication plus importante des femmes dans la réalisation de plusieurs tâches ménagères, se vérifie également lors du dernier hébergement : 47,9 % des femmes (contre 32,9 % des hommes) en ont réalisé plusieurs<sup>232</sup>. Ainsi 33,4 % d'entre elles en ont réalisées au moins trois (contre 18,1 % des hommes<sup>233</sup>) et 19,3 % au moins quatre (contre 6,3 % des hommes<sup>234</sup>). Elles sont aussi plus fréquemment confrontées à devoir effectuer des tâches ménagères tous les jours ou presque (17,2 % contre 3,9 % des hommes)<sup>235</sup>. Notons en outre que 15,4 % déclarent en réaliser souvent, contre 10,4 % des hommes, mais cette différence n'est pas statistiquement significative<sup>236</sup>.

Ces tâches sont souvent récurrentes : femmes déclarent plus souvent avoir dû réaliser des tâches ménagères à chaque fois qu'elles ont été hébergées au cours des douze

---

<sup>229</sup> « Selon le CCEM, l'esclavage actuel répond à cinq critères dont la recherche d'un profit ne semble pas être l'essentiel : 1. confiscation des papiers d'identité, 2. abus de vulnérabilité, 3. séquestration (physique ou morale), 4. rupture des liens avec la famille, 5. isolement culturel (personnes originaires de cultures étrangères à celle du pays d'asservissement, incapables d'utiliser pour se défendre un droit et une culture qu'elles ne connaissent pas, d'autant plus si elles sont en situation irrégulière, volontairement ou non). Ce dernier critère, peut-être valable en France, est contestable eu égard aux nombreux exemples rencontrés qui y dérogent à travers le monde. » (de Lespinay, 2015, pp134-135). Ce thème sera développé dans des travaux ultérieurs.

<sup>230</sup> p=0,008

<sup>231</sup> Faire les courses (p=0,002), faire le ménage (p=0,004), faire la cuisine (<0,001), garder des enfants (<0,001), s'occuper de personnes âgées (0,022) et faire du bricolage (p<0,001).

<sup>232</sup> p=0,004

<sup>233</sup> p<0,001

<sup>234</sup> p<0,001

<sup>235</sup> p<0,001

<sup>236</sup> p=0,1451

derniers mois (39,6 % contre 22,5 %)<sup>237</sup> et lors de leur dernier hébergement (58,2 % contre 45,0 % des hommes)<sup>238</sup>.

### c. Des situations apparentées à de la traite d'êtres humains

Interroger les contributions à l'hébergement amène à investiguer des situations pouvant relever de formes d'exploitation, certaines s'apparentant à de la traite d'êtres humains<sup>239</sup>. Le questionnaire comporte cinq questions relatives à ce sujet : l'obligation de travailler pour l'hébergeur ou l'hébergeuse en contrepartie de l'hébergement, l'obligation de mendier, de voler, de travailler dans un contexte de trafic de stupéfiants ou encore l'obligation de se prostituer.

Au total, 6,9 % des personnes déclarent avoir été dans l'obligation d'exercer une de ces activités relevant possiblement de la traite d'êtres humains. Cette proportion concerne davantage les femmes (10,5 % contre 3,7 % des hommes)<sup>240</sup>(Tableau 10-3). Il s'agit principalement d'une obligation de travail (5,9 % des femmes contre 3,1 % des hommes<sup>241</sup> et 4,4 % pour l'ensemble) et de l'obligation de se prostituer (5,3 % des femmes contre 0,5 % des hommes<sup>242</sup> soit 2,7 % de l'ensemble).

Pour certaines femmes, ces situations s'inscrivent dans la durée : 2,8 % déclarent avoir été contraintes à la prostitution chez l'ensemble de leurs hébergeurs, et 1,1% à la mendicité. Dans le cadre plus restreint de leur dernier hébergement, 4,9 % des femmes indiquent avoir été obligées de travailler, 3,5 % de se prostituer et 1,3 % de mendier. Pour les hommes, l'obligation de travailler pour les personnes hébergeuses est la situation la plus fréquente : 1,8 % déclarent avoir eu cette obligation à chaque fois qu'ils ont été hébergés<sup>243</sup> et 2,0 % lors de leur dernier hébergement<sup>244</sup>.

---

<sup>237</sup> p=0,003

<sup>238</sup> p<0,001

<sup>239</sup> Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme définit la traite des personnes dans l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants : « l'expression traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ». <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>

<sup>240</sup> p<0,001

<sup>241</sup> p<0,001

<sup>242</sup> La différence entre les femmes et les hommes est significative (p<0,001)

<sup>243</sup> p=0,005

<sup>244</sup> p<0,001

Tableau 10-3. Répartition des personnes selon le fait d'avoir dû faire des activités qui relèvent de la traite d'être humain par type d'activité et sexe

Obligation de...	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Tous les jours ou presque	Ne souhaite pas répondre	Total	Nombre de personnes concernées
<b>Ensemble</b>								
...travail	93,5	0,3	1,3	1,4	1,4	2,2	100	21
...mendier	97,4	0,0	0,4	0,1	0,0	2,2	100	4
...vols	96,9	0,0	0,2	0,0	0,0	2,9	100	3
...travail dans le secteur de la drogue	97,4	0,1	0,3	0,0	0,2	2,2	100	6
...prostitution	95,1	0,6	0,6	1,4	0,1	2,2	100	14
<b>Femmes</b>								
...travail	89,4	0,8	2,5	1,8	0,8	4,6	100	13
...mendier	94,0	0,0	1,1	0,2	0,1	4,6	100	4
...vols	94,7	0,0	0,6	0,0	0,1	4,6	100	3
...travail dans le secteur de la drogue	94,7	0,1	0,5	0,0	0,1	4,6	100	3
...prostitution	90,0	1,2	1,8	2,3	0,0	4,6	100	10
<b>Hommes</b>								
...travail	96,1	0,0	0,7	1,2	1,2	0,9	100	7
...mendier	99,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	100	0
...vols	98,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	100	0
...travail dans le secteur de la drogue	98,7	0,0	0,2	0,0	0,2	0,9	100	3
...prostitution	98,7	0,3	0,0	0,0	0,2	0,9	100	3

Note : 463 personnes ont répondu à ces questions ; 17 personnes ayant abandonné l'enquête avant.

Lecture : 1,4 % des personnes déclarent avoir été contraintes de travailler, tous les jours ou presque, en contrepartie de leur hébergement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtilers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## 2. Les violences déclarées dans les hébergements

Le questionnaire permet de repérer, à travers 17 questions, les violences que les personnes ont pu subir de la part de la personne hébergeuse ou de l'un de ses proches. Les questions portent sur les violences verbales (deux questions), administratives (deux questions), sur les privations de liberté (deux questions), les menaces (deux questions), les violences physiques (deux questions), le harcèlement sexuel (trois questions) et les agressions et violences sexuelles (quatre questions).

### a. Des taux de prévalence des violences particulièrement élevés

Les personnes enquêtées rapportent fréquemment avoir subi des violences lors de leurs hébergements au cours des douze derniers mois. En effet, 4 personnes sur 10

rapportent avoir subi au moins une fois un des faits listés : c'est le cas de 61,5 % des femmes et 26,6 % des hommes<sup>245</sup> (**Tableau 10-4**).

Les faits de violence les plus fréquemment cités par les femmes sont les menaces d'expulsion ou de dénonciation à la police (49,5 % des femmes), suivi des violences verbales (47,7 %). Viennent ensuite les privations de liberté (26,5 %), le harcèlement sexuel (20,3 %), les agressions et violences sexuelles (15,9 %), les violences physiques (14,9 %) et les violences administratives (5,9 %).

En comparaison, les hommes déclarent beaucoup moins souvent de violences<sup>246</sup> : 15,4 % des insultes et 14,3 % des menaces. Comme pour les femmes, ces deux formes de violence sont les plus souvent déclarées. Puis, viennent les privations de liberté (9,1 %), le harcèlement sexuel (8,1 %), les violences administratives (4,1 %), les violences physiques (3,5 %) et les violences sexuelles (2,6 %).

Si les prévalences des violences s'avèrent ainsi très élevés, notons qu'elles sont probablement sous-estimées, les enquêtrices nous ayant fait remonter que certaines personnes, en particulier des femmes, avaient refusé de participer à l'enquête pour éviter de parler d'évènements traumatisants survenus dans le cadre de leur hébergement chez un tiers. Toutefois, les taux de prévalence de l'enquête restent supérieurs à ceux observés dans d'autres enquêtes, comme l'enquête Virage où, par exemple, 25,1 % des femmes et 14,0 % des hommes déclaraient avoir subi au moins un fait de violence dans les espaces publics au cours des douze derniers mois (Brown et al. 2020)<sup>247</sup>.

---

<sup>245</sup> p<0,001

<sup>246</sup> Quelles que soient les types de violences, les différences femmes – hommes sont très significatives (p<0,001), sauf pour la confiscation de documents où p=0,096

<sup>247</sup> C'est-à-dire par une personne qui n'appartient ni aux sphères des études, du travail, de la famille, et du couple.

Tableau 10-4. Part de personnes déclarant avoir subi des violences dans leur hébergement, par type de faits et selon le sexe

	Femme				Hommes			
	Jamais	Au moins une fois	Souvent / tous les jours	Nombre de personnes	Jamais	Au moins une fois	Souvent / tous les jours	Nombre de personnes
Violences verbales	48,2	47,7	22,1	87	84,6	15,4	7,9	56
Insulte, injures	54,5	41,4	21,7	76	88,4	11,6	6,3	43
Humiliations, critiques	52,6	40,9	17,2	74	89,4	10,4	5,1	38
Violences administratives	89,6	5,9	1,1	16	94,8	4,1	0,5	10
Menace de confiscation de documents	91,1	4,5	1,1	10	97,0	1,9	0,5	6
Confiscation de documents	91,9	3,5		10	95,5	3,4		6
Privation de liberté	69,8	26,5	15,0	53	89,8	9,1	4,8	29
Enfermement	89,3	7,0	5,2	19	97,4	1,5	0,5	9
Empêché d'aller et venir, contrôle des mouvements	71,2	24,5	12,8	49	90,1	8,8	4,6	27
Menaces	48,5	49,5	17,4	83	84,6	14,3	5,8	49
Menace d'expulsion, de remise à la rue	48,5	48,2	17,3	80	84,8	14,1	5,5	48
Menace de dénonciation à la police	86,7	9,2	2,5	16	95,2	3,7	0,7	12
Violences physiques	81,4	14,9	5,2	31	95,4	3,5	0,4	16
Frappé, giflé, secoué	81,4	14,9	5,2	31	96,6	2,3	0,2	14
Tentative de meurtre	91,2	4,6	1,3	8	97,2	1,7	0,4	5
Harcèlement sexuel	74,7	20,3	9,4	37	90,4	8,1	4,1	23
Propos ou attitude à caractère sexuel	75,5	19,5	6,0	32	93,4	5,1	2,4	17
Propositions sexuelles insistantes malgré refus	76,8	18,2	8,0	30	96,3	2,2	0,9	9
Exhibitionnisme ou voyeurisme	84,7	9,9	3,8	15	94,2	4,2	1,6	11
Agressions sexuelles	79,6	15,9	8,2	30	96,3	2,6	0,8	12
Pelotage	80,0	15,5	6,0	26	97,5	1,4	0,6	7
S'est sentie obligée d'avoir un rapport sexuel	90,3	5,2	3,5	15	97,4	1,5	0,0	5
Aggression sexuelle et/ou rapport sexuel forcé	85,7	9,0	0,1	20	97,5	1,4	0,2	6
Autres actes ou pratiques sexuels	92,8	2,7	1,2	8	98,7	0,2	0,0	1
Total	36,5	61,5	34,0	112	73,4	26,6	12,6	85

Note : Seulement 457 personnes ont répondu à ces questions ; 23 personnes ayant abandonné l'enquête avant. Lecture : 61,5 % des femmes et 26,6 % des hommes déclarent avoir subi au moins une forme de violence lors de leur hébergement au cours des douze derniers mois.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La question se pose des sphères de vie dans lesquelles classer les violences subies dans le cadre de l'hébergement chez des tiers. Les auteurs et les violences qu'ils exercent peuvent relever de la sphère privée – lorsque l'auteur appartient à un cadre

clos et intime – mais aussi de l'espace public, lorsque les personnes hébergeuses sont inconnues ou peu connues (par exemple : connaissance indirecte, compatriote...). Ainsi, dans l'enquête Virage, les insultes étaient déclarées dans la sphère conjugale par 3,3 % des femmes et 3,7 % des hommes et dans l'espace public par 7,9 % des femmes et 8,3 % des hommes. Enfin, les viols ou tentatives étaient déclarées par 0,3 % des femmes et 0,001 % des hommes.

Notons aussi que les taux de prévalence de l'enquête Hebtiers sont un peu moins élevés que ceux observés dans des contextes d'enquête similaires, comme celle menée auprès de femmes demandeuses d'asile dans le sud-est de la France, où 12,9 % des femmes indiquaient avoir été victime d'un viol ou d'une tentative de viol au cours des douze derniers mois (Khouani et al., 2023). Cette différence s'explique probablement, d'une part, par le fait que Hebtiers interroge les violences sexuelles dans un seul espace de vie — celui de l'hébergement chez un tiers — et, d'autre part, par la manière dont l'enquête menée auprès des demandeuses d'asile est présentée, à savoir comme une enquête portant sur les conditions de vie et la possible exposition aux violences sexuelles. Or mentionner le mot « violences » dans les présentations des enquêtes peut amener les personnes non touchées à ne pas y répondre (Hamel et al., 2020).

### b. Un continuum de violences particulièrement marqué

Le continuum des violences, tel que théorisé par Liz Kelly (1987), renvoie à l'idée que les violences ne sont pas des actes isolés, mais s'inscrivent dans une continuité de pratiques psychologiques, physiques et sexuelles, durables et interconnectées. Les déclarations des personnes enquêtées permettent de mettre en évidence ce cumul des faits, notamment par leur répétition et leur association à des faits de nature variée.

En effet, les personnes interrogées déclarent fréquemment une répétition des différents faits dans leurs hébergements (**Tableau 10-4**). Ainsi, 22,1 % des femmes (7,9 % des hommes<sup>248</sup>) indiquent avoir subi des violences verbales survenant souvent voire quotidiennement. Des menaces répétées, survenant souvent ou quasiment quotidiennement, sont mentionnées par 17,4 % des femmes et 5,8 % des hommes<sup>249</sup>. De même, 15,0 % des femmes et 4,8 % des hommes<sup>250</sup> déclarent avoir souvent voire quotidiennement été enfermés ou empêchés d'aller et venir librement dans l'hébergement. Enfin, le harcèlement sexuel et les violences sexuelles répétées très fréquemment touchent 9,4 % et 8,2 % des femmes respectivement (4,1 %<sup>251</sup> et 0,8 %<sup>252</sup> des hommes).

Par ailleurs, les personnes déclarent rarement des faits d'un seul type. Ainsi, parmi l'ensemble des femmes enquêtées 43,4 % déclarent avoir subi des faits de violence de plusieurs types, contre 13,8 % des hommes. (**Tableau 10-5**). Parmi les personnes

<sup>248</sup> p<0,001

<sup>249</sup> p=0,003

<sup>250</sup> p<0,001

<sup>251</sup> p=0,029

<sup>252</sup> p<0,001

qui déclarent au moins un fait, le cumul avec des faits de types différents touche 70,5 % des femmes et 51,5 % des hommes.

Le cumul des violences varie selon le type de faits déclarés. Comme en population générale, les violences les plus graves — telles que les violences physiques, les agressions sexuelles, les violences administratives, les faits relevant du harcèlement sexuel ou encore la privation de liberté — sont, à de rares exceptions près, presque toujours déclarées conjointement à d'autres formes de violences. En revanche, pour les violences verbales et les menaces d'expulsion, le cumul apparaît moins marqué ; néanmoins, là encore, une majorité de personnes, hommes comme femmes, déclarent avoir subi des faits de nature différente.

Tableau 10-5. Répartition des femmes et des hommes déclarant des violences selon le type de violences et le cumul avec d'autres types

	Femmes			Hommes		
	Uniquement des faits d'un type	Des faits d'autres types	Total	Uniquement des faits de ce type	Des faits d'autres types	Total
Violences verbales	13,1	86,9	100	15,3	84,7	100
Violences administratives	0,0	100,0	100	10,8	89,2	100
Privation de liberté	1,3	98,7	100	9,9	90,1	100
Menaces	22,7	77,3	100	23,0	77,0	100
Violences physiques	0,0	100,0	100	1,0	99,1	100
Harcèlement sexuel	1,9	98,0	100	8,4	91,6	100
Agressions sexuelles	0,0	100,0	100	4,0	96,2	100
Ensemble	18,2	43,4	61,6	12,9	13,8	26,7

Lecture : 61,6 % des femmes et 26,7 % des hommes déclarent avoir subi au moins un fait de violence, dont une majorité en cumul avec d'autres types de violences.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### c. Des violences jugées graves

Lorsque les personnes déclaraient avoir subi un fait de violence, elles étaient invitées à qualifier ce qu'elles avaient vécu comme très grave, grave ou sans gravité. Cette question était posée pour chacun des faits relevant du harcèlement sexuel, de l'exhibition ou du voyeurisme et des agressions ou violences sexuelles. Elle a également été posée par grandes catégories pour les violences verbales, les menaces et privations de liberté et les violences physiques.

Parmi les personnes ayant déclaré au moins un fait de violence, 80,3 % des femmes et 55,6 % des hommes<sup>253</sup> indiquent que les violences subies étaient très graves (Tableau 10-6). Rapporté à l'ensemble de la population de l'enquête, 52,5 % des

<sup>253</sup> p<0,001

femmes et 15,2 % des hommes<sup>254</sup> déclarent avoir subi au moins un fait jugé très grave lors de leur hébergement chez un tiers dans les douze derniers mois.

Tableau 10-6. Part de femmes et d'hommes déclarant que les faits subis sont très graves, selon la nature des faits

	Parmi la population concernée		Parmi l'ensemble de la population	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Violences verbales	73,7	48,1	31,6	6,1
Violences administratives	(a)	(a)	(a)	(a)
Privation de liberté et menaces	79,0	45,5	35,4	7,6
Violences physiques	99,5	89,6	14,2	3,2
Harcèlement sexuel	91,9	67,5	18,6	5,5
Propos ou attitude à caractère sexuel	74,7	59,4	13,0	3,0
Propositions sexuelles insistantes malgré refus	91,4	65,0	12,5	1,4
Exhibitionnisme ou voyeurisme	84,2	84,0	6,4	3,4
Agressions sexuelles	95,1	78,6	15,2	2,0
Pelotage	93,9	60,3	12,6	0,7
S'est sentie obligée d'avoir un rapport sexuel	96,4	30,7	3,3	0,3
Aggression sexuelle et/ou rapport sexuel forcé	100,0	63,8	7,3	0,9
Autres actes ou pratiques sexuels	100,0	100,0	2,7	0,2
Ensemble	80,3	55,6	52,5	15,2

Note : 457 personnes ont répondu à ces questions ; 23 personnes ayant abandonné l'enquête avant.

(a) La question sur la gravité n'a pas été posée pour ce type de faits.

Lecture : 73,7 % des femmes ayant déclaré des violences verbales lors de leur hébergement déclarent qu'au moins l'une d'elles était très grave.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La gravité perçue des faits varie selon leur nature. Comparativement aux autres formes de violence, les violences verbales, les menaces et privations de liberté et les propos ou attitude à caractère sexuel sont moins fréquemment qualifiés de très graves. Toutefois, parmi les personnes exposées à ces faits, une proportion importante les juge malgré tout très graves : environ 7 à 8 femmes sur 10 et près de 5 hommes sur 10. Les faits relevant du harcèlement sexuel, de l'exhibition ou du voyeurisme, ainsi que les agressions sexuelles sont plus fréquemment jugés comme très graves. Ainsi, parmi les femmes ayant déclaré un fait de harcèlement sexuel ou d'exhibitionnisme ou de voyeurisme, 91,9 % le jugent très grave ; et cette proportion atteint 95,1 % parmi celles ayant subi une agression ou une autre forme de violence sexuelle. De manière générale, les hommes ayant déclaré ces faits les jugent moins graves que les femmes<sup>255</sup>, un résultat observé dans d'autres enquêtes (notamment Virage) et attribué aux normes de masculinité qui les empêchent de se percevoir comme victime et

<sup>254</sup> p<0,001

<sup>255</sup> Quel que soit le fait considéré, les différences entre les femmes et les hommes sont très significatives (p<0,001), sauf pour l'exhibition et le voyeurisme où l'écart reste malgré tout significatif (p=0,032).

encouragent la minimisation des violences sexuelles (Debauche et al, 2017 et Thomas et al., 2023).

#### **d. Des violences répétées au fil des hébergements**

Au total, 3 femmes sur 10 et 1 homme sur 10 déclarent avoir subi des violences à chaque fois qu'ils ont été hébergés (**Tableau 10-7**). Un quart des femmes déclare que leur hébergeur ou hébergeuse les a menacées d'expulsion à chaque fois qu'elles ont été hébergées, 20,6 % rapportent avoir été insultées ou injuriées, 18,5 % humiliées ou critiquées. Certaines femmes ont aussi été exposées à des violences sexuelles à chaque hébergement. En effet, 5,3 % d'entre elles ont été confrontées à des propos ou attitudes à caractère sexuel lors de chaque hébergement, 5,2 % à des propositions sexuelles malgré leur refus. De même, 4,5 % des femmes rapportent avoir subi des agressions sexuelles à chaque fois qu'elles ont été hébergées, 2,4 % des rapports sexuels forcés et 1,1 % d'autres types de violences sexuelles.

Quelle que soit la nature des faits considérés, les hommes déclarent moins souvent de violences et celles-ci apparaissent également moins souvent répétées. En effet, 6,8 % d'entre eux indiquent des menaces d'expulsion à chaque fois qu'ils ont été hébergés, 6,1 % des injures ou insultes, 4,1 % des humiliations ou critiques. Les écarts avec les femmes sont statistiquement très significatifs<sup>256</sup> pour l'ensemble des faits, à l'exception des violences administratives<sup>257</sup>, de l'enfermement<sup>258</sup>, de la menace de dénonciation à la police<sup>259</sup>, de la tentative de meurtre<sup>260</sup>, de l'exhibitionnisme et/ou du voyeurisme<sup>261</sup>.

#### **i. Les violences lors de la dernière situation d'hébergement**

L'importance des violences lors de la dernière situation d'hébergement uniquement illustre également l'ampleur de leur survenue. Près de la moitié des femmes déclare avoir subi lors de leur dernier hébergement au moins un fait parmi ceux listés. Les menaces d'expulsion et les violences verbales sont déclarées, respectivement, par 36,3 % et 35,3 % des femmes. Mais aussi, 10,1 % rapportent avoir subi des violences physiques, 8,7 % des propositions sexuelles malgré leur refus, 7,9 % avoir été pelotées par la dernière personne hébergeuse ou un de ses proches, 2,8 % s'être senties obligées d'avoir un rapport sexuel et 3,8 % avoir subi une agression sexuelle ou un rapport sexuel forcé.

---

<sup>256</sup> p<0,001

<sup>257</sup> p=0,276

<sup>258</sup> p=0,1376

<sup>259</sup> p=0,429

<sup>260</sup> p=0,230

<sup>261</sup> p=837

Tableau 10-7. Part des personnes déclarant avoir subi des violences à chaque fois qu'elles ont été hébergées et lors du dernier hébergement selon le type de violences et le sexe

	Lors de chaque hébergement		Lors du dernier hébergement	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Violences verbales	23,7	7,7	35,3	11,1
Insulte, injures	20,6	6,1	-	-
Humiliations, critiques	18,5	4,1	-	-
Violences administratives	2,1	1,1	3,1	1,1
Menace de confiscation de documents	2,1	1,1	-	-
Confiscation de documents			-	-
Privation de liberté	11,2	2,6	20,1	5,4
Enfermement	2,0	0,7	2,9	1,1
Empêché d'aller et venir, contrôle des mouvements	10,3	2,6	18,3	5,3
Menaces	25,0	6,8	36,3	9,5
Menace d'expulsion, de remise à la rue	24,5	6,8	35,8	9,3
Menace de délation à la police	1,5	2,6	3,8	2,8
Violences physiques	6,1	1,9	10,1	2,0
Frappé, giflé, secoué	6,1	1,9	10,1	1,9
Tentative de meurtre	1,0	0,5	1,9	0,5
Harcèlement sexuel	5,4	3,6	9,7	5,8
Propos ou attitude à caractère sexuel	5,3	1,8	9,3	4,1
Propositions sexuelles insistantes malgré refus	5,2	0,2	8,7	1,6
Exhibitionnisme ou voyeurisme	1,8	2,2	2,9	2,7
Agressions sexuelles	4,8	0,4	8,4	1,0
Pelotage	4,5	0,4	7,9	0,4
S'est sentie obligée d'avoir un rapport sexuel	2,3	0,2	2,3	0,7
Aggression sexuelle et/ou rapport sexuel forcé	2,4	0,2	3,8	0,7
Autres actes ou pratiques sexuels	1,1	0,0	1,4	0,2
Ensemble	30,1	10,5	48,5	16,1

Note : Seulement 457 personnes ont répondu à ces questions ; 23 personnes ayant abandonné l'enquête avant. Lecture : 23,7 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences verbales à chaque fois qu'elles ont été hébergées.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### d. Des auteurs de violence majoritairement masculins

Le questionnaire permet de caractériser les auteurs des violences. Dans la mesure où les différentes formes de violence sont repérées pour le dernier hébergement, il est possible de relier celles-ci avec les caractéristiques socio-démographiques de la personne hébergeuse et, éventuellement, de sa famille<sup>262</sup>. De même, le sexe de(s) l'auteur ou autrice(s) de violence est identifié pour l'ensemble des faits déclarés. La présente sous-partie porte sur cette dernière dimension.

<sup>262</sup> Cette analyse fera l'objet de travaux ultérieurs.

Parmi les femmes ayant déclaré des violences dans le cadre de leur hébergement, les personnes autrices sont uniquement des femmes dans 35,5 % des cas, uniquement des hommes dans 30,2 % des cas, et à la fois des femmes et des hommes dans 31,3 % des situations. Le sexe des auteurs et autrices varie selon la nature des faits. La part de violences commises à la fois par des hommes et des femmes varie peu selon les faits considérés et oscille entre 14,4 % pour les agressions sexuelles et 23,1 % pour les faits de privation de liberté. Ainsi, en général, les faits déclarés ont été exercés par un ou plusieurs auteurs ou autrices de même sexe.

Les violences exercées uniquement par des femmes sont le plus souvent des privations de liberté (47,4 %), des menaces (45,0 %), des violences verbales (44,9 %) ou encore des violences physiques (35,2 %). À l'inverse, les femmes sont moins fréquemment désignées comme seules autrices de faits relevant du harcèlement sexuel, d'exhibitionnisme ou de voyeurisme et ne sont jamais déclarées comme uniques autrices d'agressions sexuelles (dont viols et tentatives de viol). Pour ces faits, les hommes sont les principaux auteurs de violences à l'encontre des femmes. Ainsi, 85,6 % des femmes ayant subi des agressions sexuelles et 68,5 % de celles ayant subi des faits de harcèlement sexuel dans le cadre de leur hébergement dans les douze derniers mois indiquent que les auteurs étaient uniquement des hommes.

En comparaison, parmi les hommes enquêtés ayant déclaré au moins un fait de violence au cours des douze derniers mois au sein de leur hébergement chez un tiers, les auteurs sont le plus souvent des hommes. En effet, ces derniers sont majoritairement désignés comme auteurs de violences physiques (76,4 %), de menaces (68,5 %), de faits relevant de privation de liberté (68,3 %) et de violences verbales (59,3 %). Les différences avec les femmes ne sont pas statistiquement significatives pour les violences physiques, mais le sont pour les autres catégories<sup>263</sup>. S'agissant des faits de harcèlement sexuel, les hommes ne représentent qu'une courte majorité des auteurs, sans différence significative<sup>264</sup> par rapport aux femmes. Enfin, concernant les agressions sexuelles, les femmes autrices sont plus souvent mentionnées que les hommes (48,6 % contre 41,5 % d'hommes auteurs et 8,0 % d'auteurs des deux sexes). Ici, les différences avec les femmes sont statistiquement significatives<sup>265</sup>.

#### e. Une faible énonciation des violences

La question de l'énonciation des violences survenues dans le cadre des hébergements chez des tiers rend compte de l'importance de leur invisibilisation. En effet, la majorité des personnes déclarent ne pas avoir parlé des faits subis à quiconque en dehors de l'enquête. Ce silence est significativement plus fréquent pour les hommes concernant les violences physiques et les agressions sexuelles : 73,2 % d'entre eux n'ont pas

---

<sup>263</sup> Si les différences ne sont pas significatives pour les violences physiques ( $p=0,2228$ ), elles le sont pour les violences verbales ( $p=0,0041$ ), les faits relevant de privation de liberté ( $p=0,0040$ ) et les menaces ( $p=0,0039$ ).

<sup>264</sup>  $p=0,3265$

<sup>265</sup>  $p<0,001$

évoqué les violences physiques subies contre 49,4 % des femmes<sup>266</sup> et 86,5 % n'ont pas parlé des agressions sexuelles contre 52,6 % des femmes<sup>267</sup> (**Tableau 10-8**).

Si les hommes énoncent moins souvent que les femmes les violences subies, notons qu'elles sont néanmoins assez peu nombreuses à en avoir parlé. En effet, 50,6 % des femmes déclarent avoir évoqué les violences physiques subies dans un hébergement chez un tiers à quelqu'un, 47,4 % des agressions sexuelles, 44,4 % du harcèlement sexuel, 40,8 % des faits relevant de la privation de liberté et des menaces, et 33,1 % des violences verbales.

Tableau 10-8. Répartition des femmes et des hommes ayant déclaré des faits selon le fait d'en avoir parlé, par type de faits

	N'en a jamais parlé	En a déjà parlé	Ne souhaite pas répondre	Ne sait pas	Total
<b>Femmes</b>					
Violences verbales	63,2	33,1	3,7	0,0	100
Privation de liberté et menaces	55,6	40,8	3,3	0,3	100
Violences physiques	49,4	50,6	0,0	0,0	100
Harcèlement sexuel	55,6	44,4	0,0	0,0	100
Aggressions sexuelles	52,6	47,4	0,0	0,0	100
<b>Hommes</b>					
Violences verbales	62,8	35,6	0,0	1,6	100
Privation de liberté et menaces	66,0	34,0	0,0	0,0	100
Violences physiques	73,2	26,8	0,0	0,0	100
Harcèlement sexuel	73,2	26,8	0,0	0,0	100
Aggressions sexuelles	86,5	13,5	0,0	0,0	100

Lecture : 63,2 % des femmes ayant déclaré avoir été insulté au cours des douze derniers mois au sein d'un hébergement ont déclaré ne pas en avoir parlé auparavant.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Lorsqu'elles évoquent les violences subies dans le cadre de leur hébergement, les femmes ne s'adressent pas toujours aux mêmes interlocuteurs ou interlocutrices que les hommes. En effet, elles parlent plus souvent à des professionnels de santé ou du secteur social. Ainsi, 17,3 % des femmes ayant subi des violences physiques dans le cadre de leur hébergement déclarent en avoir parlé à des professionnels du secteur du social alors qu'aucun homme ne le mentionne<sup>268</sup> (**Tableau 10-9**). On constate un résultat similaire pour les faits relevant du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles : 1 femme sur 5 en ayant subi en a parlé à un professionnel du secteur social

<sup>266</sup> p=0,0527

<sup>267</sup> p=0,0013

<sup>268</sup> p=0,09634

et 1 sur 10 à un professionnel de santé. En comparaison, aucun homme ne déclare en avoir parlé à ces professionnels<sup>269</sup>.

Tableau 10-9. Part de femmes et d'hommes ayant parlé des faits à différentes personnes selon le type de faits

	Insultes	Privation de liberté et menaces	Violences physiques	Harcèlement sexuel	Agressions sexuelles
<b>Femmes</b>					
Conjoint/partenaire	2,6	1,9	0,5	5,4	6,3
Autre membre de la famille	6,5	7,4	8,4	2,7	3,1
Ami.e	5,9	7,4	5,3	3,4	4,5
Médecin, soignant, psychologue	5,1	7,9	10,9	12,6	11,0
Professionnel du secteur social	9,3	15,9	17,3	21,3	22,5
Autre	12,2	0,0	11,0	0,0	2,1
<b>Hommes</b>					
Conjoint/partenaire	2,0	1,3	1,0	6,9	0,0
Autre membre de la famille	3,4	3,0	0,0	7,4	1,3
Ami.e	28,7	30,5	12,7	19,9	13,5
Médecin, soignant, psychologue	0,0	0,2	6,0	0,0	0,0
Professionnel du secteur social	0,3	1,0	0,0	0,0	0,0
Autre	3,9	0,0	11,9	0,0	0,0

Lecture : 2,6 % des femmes ayant déclaré avoir été insulté au cours des douze derniers mois au sein d'un hébergement en ont parlé à leur conjoint ou partenaire.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

De leur côté, les hommes mobilisent plus souvent leur environnement amical pour parler des violences subies et ce quel que soit le type de violences. Ainsi, 30,5 % des hommes déclarant des faits de privation de liberté et de menaces dans le cadre de leur hébergement indiquent en avoir parlé à une ou plusieurs personnes de leur cercle amical (contre 7,4 % des femmes<sup>270</sup>). C'est également le cas de 28,7 % des hommes ayant déclaré des insultes (contre 5,9 % des femmes<sup>271</sup>), 19,9 % de ceux ayant subi des faits de harcèlement sexuel et d'exhibitionnisme ou de voyeurisme (contre 3,4 % des femmes<sup>272</sup>), etc.

<sup>269</sup> Les différences sont significatives pour les faits relevant de harcèlement sexuel et exhibition (ou voyeurisme) : p=0,0370 avec les professionnels de santé et p=0,0073 pour les professionnels du secteur du social. Puis, pour les agressions sexuelles, la différence n'est pas significative pour les professionnels de santé (p=0,2801) et à la limite de la significativité pour les professionnels du secteur social (p=0,1002).

<sup>270</sup> p=0,0069

<sup>271</sup> p=0,0128

<sup>272</sup> p=0,0251

Les personnes mobilisées pour parler des violences subies dans le cadre de leur hébergement sont différentes selon le sexe des personnes et renvoient de fait aux réseaux que les personnes peuvent solliciter en France. En effet, les hommes disposent plus souvent d'un réseau amical en France métropolitaine que les femmes (cf. **Chapitre 13**).

En résumé, plus de la moitié des personnes hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois déclare participer financièrement ou sous forme d'aides ménagères en contrepartie de leur hébergement. L'enquête met également en évidence des situations pouvant relever de la traite d'êtres humains. Enfin, les personnes hébergées déclarent souvent des violences de la part des personnes les hébergeant. Sur tous ces aspects, les femmes sont plus touchées que les hommes. Peu les dénoncent, rendant ainsi ces situations invisibles.

## Chapitre 11. L'état de santé et le recours aux soins des personnes hébergées chez des tiers

La santé des personnes sans domicile est un sujet d'attention récurrent des enquêtes, compte tenu des risques inhérents à l'absence de logement personnel, mais aussi de l'association entre les déterminants des inégalités sociales de santé et ceux du mal-logement. Ainsi, l'état de santé, l'accès à une couverture médicale, le recours aux soins sont autant de thématiques documentées par les enquêtes généralistes auprès des personnes sans domicile (notamment dans les enquêtes Sans domicile 2001, 2012 et 2025). Ces dimensions font également l'objet d'une attention renforcée dans des enquêtes davantage centrées sur ces questions : santé des parents et des enfants dans l'enquête Enfams (2013), santé mentale dans l'enquête Samenta (2009), santé des femmes, dont santé sexuelle et reproductive dans l'enquête Dsafhir (2017-2018) sont autant d'exemples (voir respectivement Guyavarch et al., 2014 ; Laporte et al., 2010 ; Andro et al., 2020). La question des violences subies est également centrale, compte tenu de la surexposition des personnes sans logement personnel au long de leur parcours de vie, et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur la santé. Il en va de même pour la question du suicide, comme risque ou comme cause de décès qui fait notamment l'objet d'analyses spécifiques dans l'avant-dernier rapport annuel du Collectif Les Morts de la Rue (2024, p. 56-60). Ces démarches d'enquêtes et d'analyse cherchent aussi à situer la population sans logement personnel, ou certains de ses sous-groupes, par rapport à celle vivant en logement ordinaire, afin de mesurer l'importance des inégalités à combler.

Tous ces déterminants de santé peuvent être affectés par des parcours d'hébergement marqués par le recours à l'hébergement chez des tiers, dont l'effet peut être spécifique par rapport à des situations de vie à la rue ou dans des hébergements institutionnels. Dans ces situations, à la différence de l'hébergement institutionnel stabilisé notamment, il est sans doute plus complexe encore d'apporter une réponse par des interventions de prévention et de la promotion de la santé.

Dans ce chapitre de premiers résultats descriptifs sur l'état de santé et de faim et sur le recours aux soins, la comparaison est entreprise autant que possible avec la population sans domicile dans son ensemble, mais aussi avec les personnes vivant en logement ordinaire. Dans l'interprétation de ces premières comparaisons, il reste néanmoins difficile de distinguer trois dimensions : ce qui relève de la situation des personnes sans logement personnel dans son ensemble ; ce qui relève d'une éventuelle sélection de certaines d'entre elles vers des parcours davantage marqués par l'hébergement chez des tiers, selon leurs situations et leur probabilité d'accéder à une prise en charge institutionnelle voire un logement ; et ce qui relève des effets spécifiques aux conditions de vie liées à l'hébergement chez des tiers.

L'enquête permettra d'approfondir ultérieurement ces questions en reliant davantage situations des personnes, trajectoires résidentielles et indicateurs de santé. D'ores et déjà, les résultats d'ensemble présentés dans ce chapitre sont marquants : ils soulignent l'ampleur des besoins auxquels les acteurs de l'urgence sociale doivent

répondre. Cela passe, a minima, par la défense de l'accès de toutes les personnes à une couverture médicale et aux soins.

### 1. Les indicateurs du mini-module européen : un état de santé général dégradé

Le Mini-module européen (Minimum European Health Module – MEHM) est un module de trois questions générales sur l'état de santé : sur la santé perçue, sur les problèmes de santé chroniques et sur les limitations d'activité. Concernant la première question, sur une échelle allant de très bon à très mauvais en cinq positions, seule une petite majorité, 51,4 %, des personnes répondantes s'estime en bonne ou très bonne santé. Ce niveau est comparable à celui des enquêtes Sans domicile 2001 (54 %) et 2012 (55 %) en France métropolitaine (de la Rochère, 2003 ; Moisy, 2015a). Toutefois, l'Apur et l'Insee estimaient, à partir des données de l'enquête Sans domicile 2012, que les personnes étaient un peu plus nombreuses en Île-de-France (60 %) à se percevoir en bonne ou très bonne santé<sup>273</sup> (Pierre-Marie et al., 2014). L'enquête met également en évidence la variabilité de l'état de santé perçu en fonction des caractéristiques individuelles, mais aussi en fonction des parcours de sans-domicilisme : les sources potentielles d'écart entre les personnes hébergées chez des tiers et la population sans domicile en général sont multiples.

Dans l'ensemble, les personnes sans domicile ou celles ayant été hébergées chez des tiers ont une perception de leur état de santé nettement moins favorable que les personnes en logement ordinaire : en effet, 71 % des personnes âgées de 15 ans ou plus se perçoivent en bonne ou très bonne santé en France métropolitaine selon l'enquête santé européenne EHIS 2019 (Leduc et al., 2021).

Dans l'enquête Hebtiers, le moins bon état de santé perçu des femmes, constat récurrent des enquêtes, est également confirmé : si 23,9 % des personnes se perçoivent en mauvaise ou très mauvaise santé, c'est le cas de 37,2 % des femmes contre 17,0 % des hommes, ce qui constitue une différence significative<sup>274</sup> (**Tableau 11-1**).

---

<sup>273</sup> Ce que confirme l'analyse multivariée des déterminants de la santé perçue réalisée à l'échelle nationale (Moisy, 2015a).

<sup>274</sup> p<0,001

Tableau 11-1. Perception de l'état de santé selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Très bon	13,4	29,3	23,3
Bon	22,9	30,3	28,1
Assez bon	26,6	23,4	24,6
Mauvais	27,9	10,8	16,4
Très mauvais	9,3	6,2	7,5
Total	100	100	100

Note : 2 des 480 personnes répondantes ont indiqué ne pas savoir (1 personne) ou ne pas souhaiter répondre (1 personne) et ne sont pas incluses dans le calcul des pourcentages.

Lecture : 13,4 % des femmes se perçoivent en très bon état de santé.

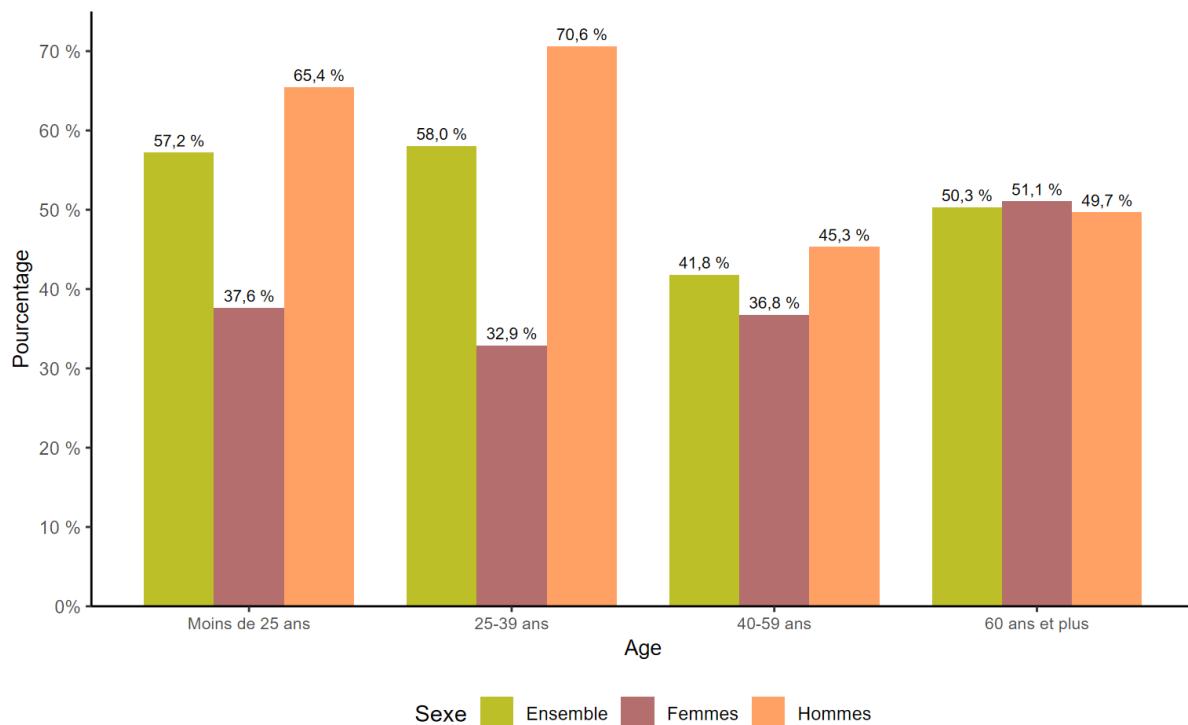
Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'âge est un autre paramètre à considérer. Dans les enquêtes menées tant auprès de personnes vivant en logement ordinaire qu'auprès de personnes sans domicile, la perception de l'état de santé se dégrade avec l'avancée en âge, chez les femmes comme chez les hommes.

Les résultats de l'enquête Hebtiers montrent qu'il n'apparaît pas de diminution de perception d'une bonne ou très bonne santé avec l'âge pour les femmes, elle se situe à un bas niveau quel que soit l'âge. Pour les hommes, ceux de moins de 40 ans semblent se percevoir en meilleure santé que ceux de 40 ans ou plus, mais la répartition en quatre catégories ne semble pas affiner le constat (**Figure 11-1**).

Figure 11-1. Perception en bonne ou très bonne santé selon l'âge et le sexe



Note : 2 des 480 personnes répondantes ont indiqué ne pas savoir (1 personne) ou ne pas souhaiter répondre (1 personne) et ne sont pas incluses dans le calcul des pourcentages.

Lecture : 57,2 % des personnes répondantes de moins de 25 ans se perçoivent en bon ou très bon état de santé. Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Au-delà de cette perception d'un état de santé fréquemment dégradé, une proportion importante des personnes répondantes, 34,6 %, rapporte être atteinte d'une maladie chronique ou d'un problème de santé de caractère durable (**Tableau 11-2**). L'écart est à nouveau net, et significatif<sup>275</sup>, entre les femmes (46,3 % sont concernées) et les hommes (27,9 %). Ce résultat global est assez comparable à celui des enquêtes auprès des personnes vivant en logement ordinaire : 38 % des 15 ans et plus déclarent avoir une maladie chronique dans l'enquête EHIS 2019 (Leduc et al., 2021). Ces fréquences proches peuvent surprendre au regard de la santé perçue bien plus mauvaise parmi les personnes hébergées chez un tiers. Des différences dans la distribution par âge, un moindre recours aux soins et des opportunités de diagnostic moindres pourraient rapprocher les pourcentages d'ensemble sur l'indicateur de déclaration d'une maladie chronique.

<sup>275</sup> p=0,004

Tableau 11-2. Déclaration d'une maladie chronique selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Oui	46,3	27,9	34,6
Non	53,7	72,1	65,4
Total	100	100	100

Note : 6 des 480 personnes répondantes ont indiqué ne pas savoir et ne sont pas incluses dans le calcul des pourcentages.

Lecture : 46,3 % des femmes déclarent être atteintes d'une maladie chronique ou d'un problème de santé de caractère durable (c'est-à-dire ayant duré ou pouvant durer pendant au moins 6 mois).

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les niveaux de déclaration de limitations, depuis au moins six mois, dans les activités du quotidien sont également importants : 12,8 % des personnes déclarent être fortement limitées, 17,2 % limitées, mais pas fortement (Tableau 11-3). Ainsi, 70,0 % des personnes ne rapportent pas de limitations depuis au moins six mois. Malgré de faibles variations, la différence entre femmes et hommes n'est pas statistiquement significative<sup>276</sup>. Parmi les personnes vivant en logement ordinaire, en France métropolitaine, en 2019, 9 % des personnes déclarent être fortement limitées dans les activités du quotidien, et 16 %, mais pas fortement, soit des niveaux de limitations plus faibles (Leduc et al., 2021).

Tableau 11-3. Déclaration de limitations d'activité depuis au moins six mois dans les activités du quotidien selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Limitations d'activité fortes	14,1	11,9	12,8
Limitations d'activité, mais pas fortes	23,8	14,1	17,2
Pas de limitations	62,1	74,0	70,0
Total	100	100	100

Note : L'ensemble des 480 personnes répondantes se sont positionnées sur ces modalités de réponse.

Lecture : 14,1 % des femmes rapportent être fortement limitées, depuis au moins 6 mois, dans les activités que les personnes font habituellement.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## 2. Des indicateurs de santé mentale dégradée, et plus encore pour les femmes

En plus des indicateurs de santé générale, le module santé de l'enquête recueille des informations sur l'état de santé mentale. Pour ces questions, un outil diagnostique standardisé validé a été utilisé : le Mini International Neuropsychiatric Interview (MINI), utilisé ici pour repérer les symptômes dépressifs sur la période des quinze jours précédant l'enquête. Le module comprend neuf questions, dont deux questions filtres, destinés à détecter les différents symptômes caractéristiques d'un épisode dépressif

<sup>276</sup> p=0,11

majeur. Un nombre de réponses positives strictement supérieur à quatre permet d'identifier les personnes susceptibles de présenter un état dépressif majeur. Le MINI figure parmi les outils les plus souvent utilisés dans les enquêtes en raison de sa fiabilité, de sa concision et de sa diffusion internationale, permettant ainsi une évaluation standardisée et des comparaisons avec des études en population générale ou auprès de groupes spécifiques (Sheehan et al., 1998).

Les résultats obtenus sont particulièrement alarmants : la déclaration de symptômes dépressifs est très fréquente, puisque 41,7 % des personnes répondantes sont concernées (**Tableau 11-4**). Il s'agit même d'une situation majoritaire chez les femmes : 58,4 % d'entre elles sont concernées, contre 32,0 % des hommes, ce qui constitue une différence statistiquement significative<sup>277</sup>. L'instabilité des situations d'hébergement, notamment l'hébergement chez des tiers, pourrait être un facteur à explorer pour mieux comprendre ce constat, de peu d'équivalents dans les enquêtes auprès de personnes vivant en logement ordinaire, ou dans d'autres enquêtes auprès de personnes sans domicile. Ainsi, selon les enquêtes et les outils diagnostics qu'elles utilisent, les symptômes dépressifs concerneraient autour de 10 % des personnes vivant en logement ordinaire. Ils touchent davantage les femmes que les hommes, et il a été observé une recrudescence dans le contexte suivant l'apparition du Covid-19 (Scodellaro, 2020 ; Troy, 2025 ; Hazo et Costemalle, 2021). Dans les enquêtes auprès de personnes sans domicile, des symptômes dépressifs étaient rapportés par 29 % des femmes interrogées dans le cadre de l'enquête Enfams (à l'aide d'un autre outil psychométrique), et par 38 % d'entre elles dans l'enquête DSAFHIR (avec le même outil psychométrique que dans l'enquête Hebtiers), deux enquêtes qui concernaient plutôt des personnes prises en charge institutionnellement (Guyavarch et al, 2014 ; Andro et al., 2020). En regroupant les troubles dépressifs de toute gravité, les résultats de l'enquête Samenta (basés sur le même outil psychométrique que dans l'enquête Hebtiers) indiquent que 18,4 % des personnes étaient concernées, soit 22,8 % des femmes et 16,1 % des hommes (Laporte et al., 2010).

Tableau 11-4. Déclaration de symptômes d'un épisode dépressif au cours des quinze derniers jours selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Oui	58,4	32,0	41,7
Non	41,6	68,0	58,3
Total	100	100	100

Note : Pour 1 des 480 personnes répondantes, les réponses apportées au questionnaire ne permettent pas la catégorisation (absence de réponse aux questions filtres).

Lecture : 58,4 % des femmes sont concernées par les symptômes d'un épisode dépressif au cours des quinze derniers jours.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les personnes ayant été hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois sont aussi fortement exposées au risque suicidaire, comme l'indiquent les déclarations

<sup>277</sup> p<0,001

de tentatives de suicide : 14,2 % rapportent avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie, pour moitié (7,6 %) au cours des douze derniers mois (**Tableau 11-5**). L'enfance des personnes était également une période à risque (5,1 % des personnes ont fait une tentative au cours de l'enfance). L'écart entre femmes et hommes, significatif<sup>278</sup>, est considérable : plus d'1 femme sur 5 est concernée par une tentative de suicide au cours de la vie (22,5 %), et parmi elles, plus de la moitié (12,6 % de l'ensemble) au cours des douze derniers mois. Les hommes sont 8,5 % à rapporter une tentative de suicide au cours de leur vie, et parmi eux pour un peu moins de la moitié (3,4 %) au cours des douze derniers mois.

Tableau 11-5. Tentatives de suicide selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Déclaration d'une tentative de suicide au cours de la vie	22,5	8,5	14,2
... tentative au cours des douze derniers mois	12,6	3,4	7,6
... tentative au cours de l'enfance	9,7	2,8	5,1
Pas de tentative de suicide rapportée	75,5	91,2	84,5
Ne souhaite pas répondre	2,3	0,3	1,4
Total	100	100	100

Note : Les catégories « au cours des douze derniers mois » et « au cours de l'enfance » ne sont pas exclusives : au total, 2,5 % des personnes ont fait une tentative au cours des douze derniers mois et au cours de l'enfance, 5,1 % des personnes au cours des douze derniers mois, mais pas dans l'enfance, 2,6 % des personnes dans l'enfance, mais pas au cours des douze derniers mois, 3,9 % des personnes à une autre période.

Lecture : 22,5 % des femmes ont fait une tentative de suicide au cours de leur vie.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Par comparaison, les antécédents de tentatives de suicide rapportés par des personnes sans logement personnel dans l'enquête Samenta (2009) étaient plus élevés dans l'ensemble (21,8 %), et un risque suicidaire moyen ou élevé au moment de l'enquête avait été détecté pour 12,9 % des personnes (Laporte et al., 2010). Toutefois, ces deux indicateurs concernaient davantage d'hommes que de femmes. Le risque suicidaire évalué au moment de l'enquête variait selon le lieu de vie au moment de l'enquête, signe que la prise en compte des parcours d'hébergement et des conditions de vie pourra éclairer la compréhension de ces résultats.

En population générale, les données du Baromètre santé 2021 de Santé publique France indiquent que 6,8 % des adultes de 18 à 85 ans déclarent avoir tenté de se suicider au cours de leur vie (Léon et al., 2024), avec une différence importante entre les femmes (8,9 %) et les hommes (4,5 %). La comparaison brute de ces résultats, qui méritent d'être approfondis, fait ressortir que les femmes seraient 2,5 fois plus fréquemment concernées dans l'enquête Hebtiers, et les hommes 1,9 fois.

### 3. Près d'1 personne sur 2 confrontée à un état de faim modéré ou sévère

Les questions de l'indice domestique de la faim, le Household hunger scale (HHS) ont été posées dans l'enquête, permettant d'évaluer les niveaux d'insécurité alimentaire à

<sup>278</sup> p<0,001

l'aune de difficultés rencontrées au cours des trente jours précédent l'enquête et de leur fréquence (Ballard et al., 2011). Le constat est là aussi préoccupant : 19,2 % des personnes répondantes déclarent un état de faim sévère (**Tableau 11-6**), 24,9 % un état de faim modéré. Un peu plus d'1 personne sur 2 (55,9 %) rapporte des niveaux moindres de difficultés. La situation des femmes et des hommes diffère à nouveau de manière significative<sup>279</sup> : plus de la moitié des femmes est concernée par un état de faim modéré (26,1 %) ou sévère (25,1 %). L'écart provient surtout du niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire : 14,5 % des hommes sont à un niveau d'état de faim sévère, soit 10,6 points de pourcentage de moins que les femmes, tandis que les niveaux de déclaration d'un état de faim modéré sont comparables (24,1 % pour les hommes, soit un écart de 2,0 points de pourcentage seulement).

Tableau 11-6. Niveaux d'insécurité alimentaire selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Faim sévère dans le ménage	25,1	14,5	19,2
Faim modérée dans le ménage	26,1	24,1	24,9
Peu ou pas de faim dans le ménage	48,9	61,3	55,9
Total	100	100	100

Note : Pour 3 des 480 personnes répondantes, les réponses apportées au questionnaire ne permettent pas la catégorisation (3 personnes ne savent pas répondre à l'une des questions de fréquence, et 1 indique ne pas souhaiter répondre à une de ces questions).

Lecture : 25,1 % des femmes vivent dans un ménage dont l'état de faim est sévère au cours des 30 derniers jours.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Le niveau de ressources, mais aussi les conditions de vie, pourront être des éléments à prendre en compte pour approfondir ces résultats.

#### 4. Une absence de couverture médicale pour 3 personnes sur 10

Compte tenu des niveaux préoccupants sur le plan des différents indicateurs de santé disponibles, la question du recours aux soins est d'importance. Ce recours peut néanmoins être rendu plus difficile par une absence de couverture médicale, situation qui concerne 29,3 % des personnes (**Tableau 11-7**) : dans le détail, 11,8 % ont une demande en cours ; 17,6 % ne sont pas couvertes et n'ont pas de demande en cours. Ces résultats peuvent aussi refléter des difficultés croissantes à l'accès (délai de carence) ou au renouvellement (délai de traitement) d'une couverture.

<sup>279</sup> p=0,04

Tableau 11-7. Couverture médicale selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Couverture, par la sécurité sociale	41,6	40,8	41,2
... dont bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire	25,4	16,6	20,2
... dont bénéficiaires d'une mutuelle	3,8	7,5	6,1
... dont personnes ne disposant pas d'une couverture complémentaire	12,3	16,7	14,9
Couverture, par l'Aide médicale d'État	34,0	26,6	29,2
Pas de couverture, mais demande en cours	12,3	11,8	11,8
Absence de couverture et de démarches	11,9	20,6	17,6
Ne sait pas	0,3	0,2	0,2
Total	100	100	100

Note : à la modalité de couverture par l'Aide médicale d'État sont adjoints des cas de couverture par des numéros provisoires (3 personnes). L'information de couverture par la CSS, recueillie dans un second temps, a été mobilisée pour reclasser des cas de personnes ayant répondu être couvertes à titre provisoire (2 personnes), ne pas connaître le biais par lesquelles leurs droits à la couverture médicale étaient ouvertes (2 personnes) ou s'étant indiquées couvertes par l'AME (6 personnes).

Lecture : 41,6 % des femmes bénéficient d'une couverture médicale par la sécurité sociale.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

La situation la plus fréquente pour l'ensemble des personnes répondantes est celle d'une couverture par la sécurité sociale (41,2 %), elle se décompose entre bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS), qui représentent 20,2 % de l'ensemble, personnes disposant par ailleurs d'une mutuelle (6,1 % de l'ensemble), et personnes n'ayant pas indiqué bénéficier d'une mutuelle (14,9 %). Par ailleurs, 29,2 % des personnes sont couvertes par l'Aide médicale d'État (AME). Reflet de parcours et de conditions de vie différentes, la situation des femmes et des hommes diffère de manière statistiquement significative<sup>280</sup> : les femmes sont plus fréquemment couvertes par les dispositifs soumis à conditions de ressources (l'AME pour 34,0 % d'entre elles, contre 26,6 % des hommes ; la CSS, pour 25,4 % d'entre elles, contre 16,6 % des hommes). Si une proportion comparable de femmes (12,3 %) et d'hommes (11,8 %) sont en cours de démarches, c'est une proportion plus élevée d'hommes (20,6 %, contre 11,9 % des femmes) qui semble davantage éloignée de l'accès à une couverture médicale (absence de couverture et de demande en cours).

## 5. Recours aux soins et lieux de recours

Les indicateurs de recours aux soins collectés dans l'enquête portent sur le recours à des soins médicaux (consultation de médecin généraliste ou spécialiste, chirurgien) ou dentaires, de manière comparable à l'enquête Sans domicile 2025. Pour les personnes ayant eu recours à des soins médicaux dans l'année, le nombre de consultations et la diversité des lieux de recours ont également été recueillis. Sur l'ensemble des personnes répondantes, 69,7 % des personnes ont eu recours à des soins médicaux au cours des douze derniers mois (Tableau 11-8), et 40,0 % des personnes à des soins dentaires (Tableau 11-9). Le recours aux soins médicaux des femmes (83,7 %) est plus élevé que pour les hommes (63,6 %), ce qui constitue une

<sup>280</sup> p=0,03

différence statistiquement significative<sup>281</sup>. En revanche, il n'y a pas de différence s'agissant des soins dentaires, 40,2 % des femmes y ont eu recours au cours des 12 derniers mois, contre 41,0 % des hommes<sup>282</sup>. Dans l'enquête Sans domicile 2012 (Moisy, 2015b), 85 % des personnes enquêtées déclaraient avoir vu un médecin (généraliste ou spécialiste) dans l'année, tandis que 36 % n'avaient pas vu de dentiste depuis au moins 2 ans et 7 % n'avaient jamais consulté. La comparaison irait donc dans le sens d'un moins bon accès aux soins médicaux par les personnes hébergées chez des tiers interrogées en 2024 et 2025, mais est moins évidente pour les soins dentaires : le fait de n'avoir jamais consulté est davantage rapporté dans l'enquête Hebtiers, mais une proportion moindre des personnes n'a pas vu de dentiste depuis au moins deux ans.

Tableau 11-8. Délai depuis la dernière consultation pour soi chez un médecin (généraliste, spécialiste ou chirurgien) selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Il y a moins d'un an	83,7	63,6	69,7
Entre un an et moins de 2 ans	7,1	13,3	10,9
Il y a 2 ans ou plus	8,9	16,1	14,8
Jamais consulté	0,2	6,0	3,9
Ne sait pas	0,0	1,1	0,7
Total	100	100	100

Lecture : 83,7 % des femmes ont consulté, pour elles, un médecin il y a moins d'un an.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Tableau 11-9. Délai depuis la dernière consultation pour soi chez un dentiste ou orthodontiste selon le sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Moins de 6 mois	31,4	28,1	28,7
Entre 6 mois et moins d'un an	8,8	12,9	11,3
Entre 1 an et moins de 2 ans	11,2	11,2	11,5
Il y a 2 ans ou plus	29,4	29,8	29,7
Jamais consulté	18,4	16,0	17,2
Ne souhaite pas répondre	0,0	1,1	0,7
Ne sait pas	0,8	0,9	0,9
Total	100	100	100

Lecture : 31,4 % des femmes ont consulté, pour elles, un dentiste il y a moins de 6 mois.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

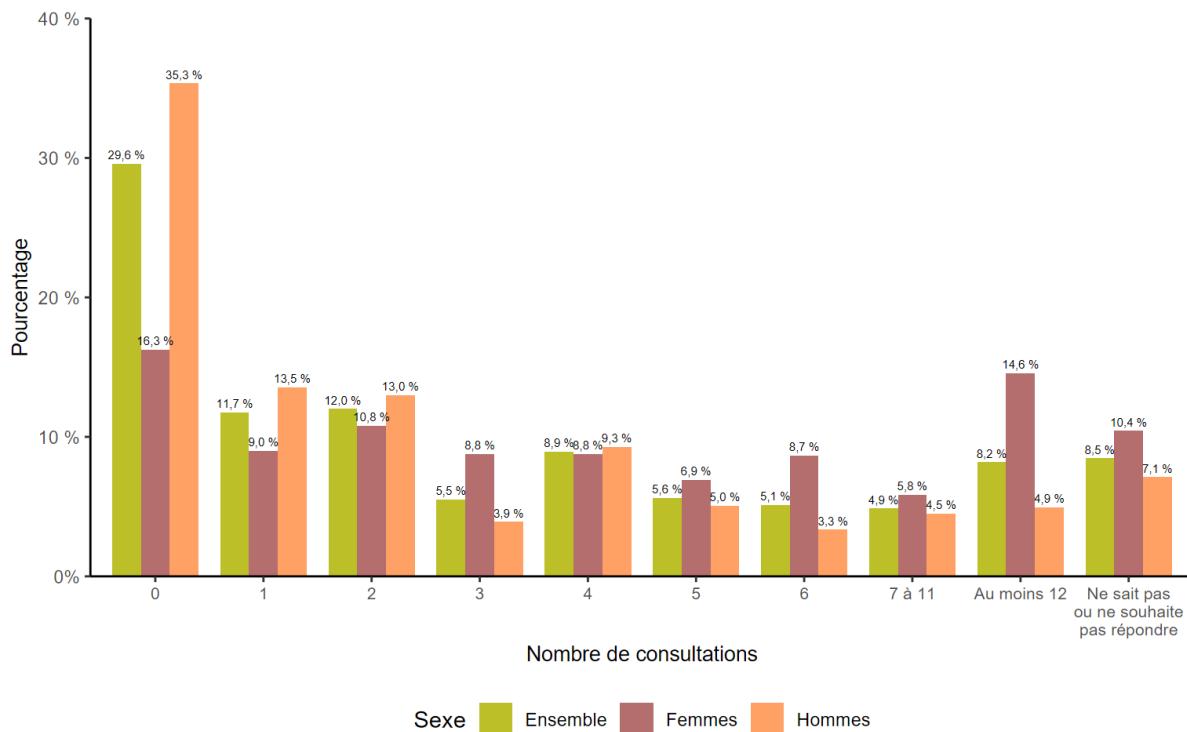
Au-delà de la variable indicatrice de recours sur l'année, le nombre de consultations des personnes n'est pas non plus comparable entre femmes et hommes (**Figure 11-2**) : les hommes sont davantage concernés par un petit nombre de consultations l'année écoulée, tandis que les femmes sont surreprésentées parmi les personnes ayant eu au moins l'équivalent d'une consultation par mois (14,6 % des femmes sont

<sup>281</sup> p=0,002

<sup>282</sup> p=0,60

dans cette situation, contre 4,9 % des hommes). Des comportements de recours différenciés selon le sexe, la diversité des professionnels pouvant faire l'objet de consultations régulières, mais aussi le suivi de pathologies chroniques davantage rapportées par les femmes sont autant d'éléments pouvant être à l'origine de ces différences de recours aux soins médicaux.

Figure 11-2. Nombre de consultations sur l'année selon le sexe



Note : 40 des 480 personnes répondantes ont indiqué ne pas savoir de quand datait leur dernière consultation, ne pas savoir ou ne pas souhaiter indiquer leur nombre de consultations effectuées sur l'année. Toutes ces situations sont regroupées dans la dernière catégorie de nombre de consultations.

Lecture : 29,6 % des personnes répondantes ont consulté pour la dernière fois il y a plus d'un an et n'ont aucune consultation sur l'année.

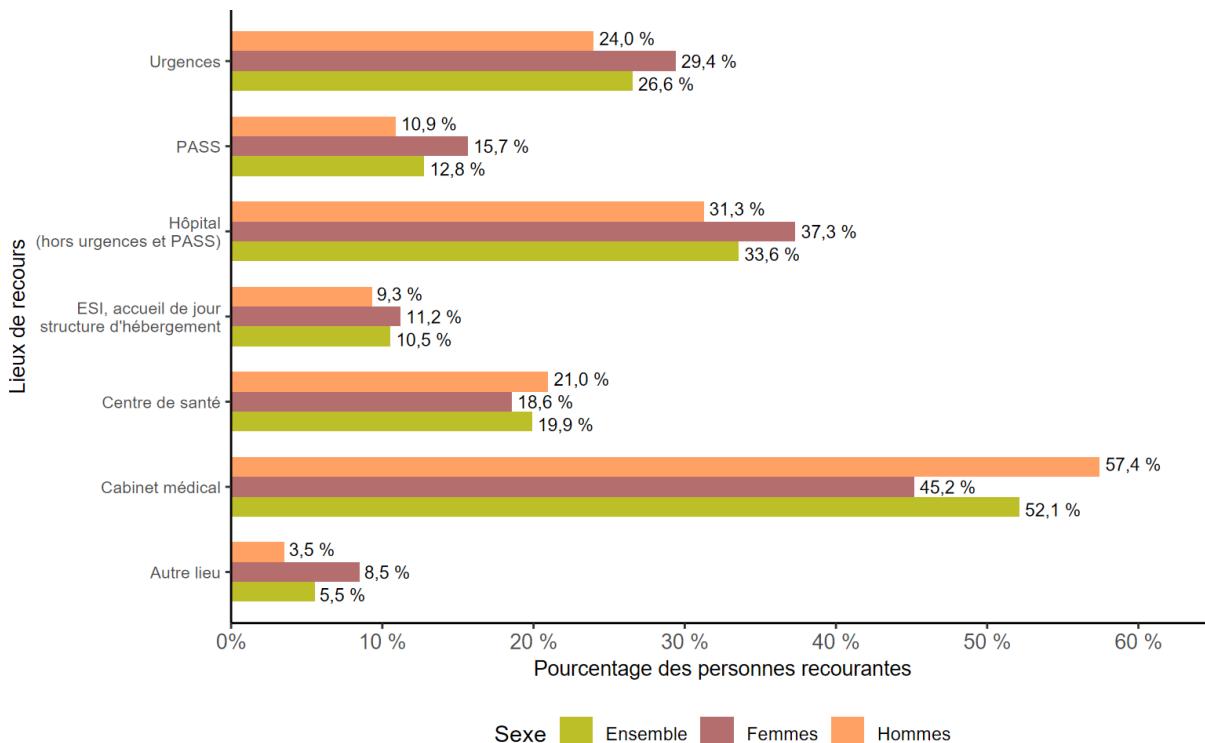
Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les lieux de recours semblent également différer parmi les personnes ayant recouru aux soins pendant l'année écoulée (Figure 11-3). Si les soins de ville de droit commun semblent des lieux de recours importants, 52,1 % des personnes s'étant rendues au moins une fois dans un cabinet médical et 21,0 % dans un centre de santé, le recours aux urgences est considérable, 26,2 % des personnes s'y étant rendues au moins une fois. Les soins à l'hôpital peuvent également inclure une dimension de recours hors de l'urgence, puisque 33,6 % des personnes s'y sont rendues au moins une fois pour une consultation. Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et l'offre de soins qui peut être déployée auprès des structures du secteur (accueil de jour ou lieu d'hébergement) semblent totaliser un plus petit nombre de recours (12,8 % et 10,5 % respectivement) ; ils restent néanmoins essentiels, notamment pour accompagner vers les soins les personnes peu recourantes ou mal couvertes. Même si les écarts

sont peu marqués, les lieux de recours des femmes et des hommes ne semblent pas tout à fait comparables : 57,4 % des hommes se sont rendus dans un cabinet médical contre 45,2 % des femmes.

Figure 11-3. Lieux de recours aux soins médicaux au cours de l'année selon le sexe



Note : 364 des 480 personnes répondantes ont indiqué au moins un lieu de recours au cours des douze derniers mois : 114 n'avaient pas consulté, une personne n'a pas souhaité répondre et une personne n'a pas su répondre. Les pourcentages sont calculés en excluant ces situations, sur les personnes ayant recouru aux soins dans l'année qui ont précisé au moins un lieu.

Lecture : 26,6 % des personnes répondantes ayant eu des soins médicaux au moins une fois au cours des douze derniers mois se sont rendus (au moins une fois) aux urgences, sans exclusive d'autres lieux de recours potentiels. Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'ensemble des résultats du chapitre fait état d'un état de santé souvent dégradé, de manière encore plus marquée pour les femmes. Même si elles sont moins nombreuses que les hommes à ne pas être couvertes, et semblent recourir davantage aux soins, ces constats n'en interpellent pas moins. Ils plaident pour renforcer les actions de promotion de la santé, y compris directement dans les structures.

## Chapitre 12. Lien social et isolement

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) définit l'isolement social non seulement comme résultant d'une fréquence faible ou irrégulière des liens sociaux, mais également comme étant la conséquence d'une qualité insuffisante des relations interpersonnelles (Serres, 2017). En effet, la capacité des individus à s'émanciper, à mener une vie autonome, à développer son estime de soi, ainsi qu'à participer activement à la société, dépend directement de la qualité des relations que cette personne entretient avec ses différents cercles (amical, familial, professionnel, de quartier ou associatif). Cette qualité est jugée insuffisante lorsqu'une relation ne procure pas à l'individu une reconnaissance effective, c'est-à-dire lorsqu'elle ne lui permet pas d'être perçu et d'être valorisé en tant qu'élément contribuant au tissu social (« je compte pour quelqu'un ») (Paugam, 2008). Cette qualité est également déficiente lorsqu'elle n'offre pas un niveau adéquat de protection, en d'autres termes, lorsqu'elle ne garantit pas un minimum de sécurité affective et matérielle (« je compte sur quelqu'un »). Enfin, ces deux dimensions doivent s'accompagner de la réciprocité, entendue comme un sentiment de responsabilité partagée, soit l'idée que la relation implique également un engagement mutuel qui permet de valoriser l'individu intéressé (« quelqu'un compte sur moi »). Une relation de qualité favorise ainsi la participation sociale, en permettant à chaque individu de s'investir pleinement, dans sa singularité, tout en contribuant à l'ensemble communautaire.

### 1. Les liens familiaux

Parmi les personnes hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, seulement 11,6 % des personnes interrogées indiquent voir leur famille toutes les semaines (**Tableau 12-1**) et 53,1 % être en contact à distance avec elle toutes les semaines (**Tableau 12-2**).

Les résultats révèlent des différences notables entre hommes et femmes quant à la fréquence et aux modes de communication avec leur famille. Une proportion plus importante d'hommes déclare voir sa famille chaque semaine (15,4 %) par rapport aux femmes (4,9 %)<sup>283</sup>. Il semble également important de préciser que les femmes sont plus nombreuses (39,9 %) que les hommes (31,7 %) à indiquer que leurs familles résident en dehors de la France métropolitaine (**Tableau 12-1**). En ce qui concerne les échanges à distance, les hommes déclarent plus souvent communiquer chaque semaine avec leur famille (61,1 %), comparativement aux femmes interrogées (37,8 %)<sup>284</sup>. Ce dernier constat a pour corollaire que les femmes sont presque deux fois plus nombreuses à déclarer ne jamais être en contact avec un membre de leur famille (20,3 %) par rapport aux hommes (11,1 %) (**Tableau 12-2**). Ainsi, les hommes

<sup>283</sup> p=0,01

<sup>284</sup> p=0,01

apparaissent davantage en contact avec des membres de leur famille que les femmes interrogées lors de l'enquête, tant en présentiel qu'à distance.

Tableau 12-1. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences de visites avec leur famille

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Chaque semaine	4,9	15,4	11,6
Au moins une fois par mois (mais pas chaque semaine)	6,1	15,2	11,9
Au moins une fois par an (mais moins d'une fois par mois)	16,4	16,4	16,4
Jamais	22,6	17,1	19,1
Ne sait pas	0,2	0,8	0,6
Ne souhaite pas répondre	2,7	0,7	1,4
Sans objet: famille hors France métropolitaine	39,9	31,7	34,6
Pas de famille	7,2	2,8	4,4
Total	100	100	100

Lecture : 4,9 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois voient leur famille chaque semaine.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Tableau 12-2. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences d'échanges, à distance, avec leur famille

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Chaque semaine	37,8	61,1	53,1
Au moins une fois par mois (mais pas chaque semaine)	25,7	17,6	20,4
Au moins une fois par an (mais moins d'une fois par mois)	11,1	8,4	9,3
Jamais	20,3	11,1	14,3
Ne sait pas	1,8	1,8	1,8
Ne souhaite pas répondre	3,3	0,0	1,1
Total	100	100	100

Lecture : 37,8 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois communiquent avec leur famille toutes les semaines (via téléphone, messagerie, courrier, visio, etc.).

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

## 2. Les liens amicaux

Globalement, 35,3 % des personnes interrogées lors de l'enquête Hebtiers indiquent voir leurs amies et amis toutes les semaines (Tableau 12-3) et 54,7 % être en contact à distance avec elles et eux toutes les semaines (Tableau 12-4). Comparativement aux liens familiaux, les personnes sont dans l'ensemble moins nombreuses à indiquer l'absence de liens amicaux (13,0 %) ou l'existence de relations amicales situées en dehors de la France métropolitaine (7,5 %) (Tableau 12-3).

Tableau 12-3. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences d'échanges amicaux

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Chaque semaine	18,4	44,6	35,3
Au moins une fois par mois (mais pas chaque semaine)	17,6	26,2	23,2
Au moins une fois par an (mais moins d'une fois par mois)	13,0	10,2	11,2
Jamais	13,4	6,1	8,7
Ne sait pas	0,1	0,0	0,0
Ne souhaite pas répondre	3,1	0,0	1,1
Sans objet : amis hors France métropolitaine	11,7	5,3	7,5
Pas d'ami	22,8	7,6	13,0
Total	100	100	100

Lecture : 18,4 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois voient leurs amis toutes les semaines.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Tableau 12-4. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences d'échanges amicaux à distance

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Chaque semaine	42,4	60,4	54,7
Au moins une fois par mois (mais pas chaque semaine)	30,1	27,0	28,0
Au moins une fois par an (mais moins d'une fois par mois)	6,5	2,7	3,9
Jamais	16,1	8,0	10,6
Ne sait pas	0,5	1,9	1,4
Ne souhaite pas répondre	4,5	0,0	1,4
Total	100	100	100

Lecture : 42,4 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois communiquent avec leurs amis toutes les semaines (via téléphone, messagerie, courrier, visio, etc.).

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les résultats de l'enquête mettent en lumière des différences notables entre hommes et femmes concernant la fréquence des rencontres amicales<sup>285</sup>. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer voir leurs amies et amis chaque semaine (respectivement 44,6 % et 18,4 %). S'agissant des rencontres mensuelles, l'écart de genre reste important, les femmes étant 17,6 % à entretenir des liens amicaux une fois par mois, contre 26,2 % des hommes.

Par ailleurs, une proportion significativement plus élevée de femmes indique n'avoir aucune relation amicale en France métropolitaine (22,8 %) ou en entretenir dans leur pays d'origine (11,7 %) comparativement aux hommes, qui sont très peu à faire état de ces situations (respectivement 7,6 % et 5,3 %).

<sup>285</sup> p<0,001

Enfin, s'agissant des échanges à distance, les hommes déclarent être en contact hebdomadaire avec leurs relations amicales dans une proportion nettement plus élevée (60,4 %) que les femmes (42,4 %<sup>286</sup>). En revanche, ces dernières sont plus nombreuses à indiquer n'entretenir aucun contact à distance avec leurs relations amicales (16,1 %, contre 8,0 % des hommes) (**Tableau 12-4**).

Dans la lecture de ces tests statistiques, il est important de souligner qu'on peut établir un lien plus fort entre le sexe et les fréquences de visite qu'entre le sexe et les échanges à distance.

Ainsi, de manière générale, les hommes déclarent bénéficier d'un réseau amical plus développé, que ce soit à distance ou en présence.

### 3. Le sentiment de solitude et les soutiens potentiels

#### a. Le sentiment de solitude

La solitude est un état émotionnel qui survient lorsqu'une personne se sent seule. Elle renvoie à un vécu subjectif et se définit indépendamment de l'isolement. Une personne objectivement isolée peut se sentir seule, tout comme une personne entourée. C'est un mal être qui s'exprime lorsque les liens sociaux ne sont plus perçus comme satisfaisants ou ne correspondent plus à ce qu'un individu en attend.

Parmi les personnes hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, 22,9 % des personnes répondantes indiquent se sentir seules tous les jours et 17,6 % la plupart du temps (**Tableau 12-5**). Ainsi, presque 1 personne interrogée sur 2 se sent seule quasiment tous les jours au moment de l'enquête.

L'édition 2024 de l'enquête annuelle Solitudes (Riffaut et Dessajan, 2024) montre que 7 % de la population générale se sent seule « tous les jours ou presque », et que 12 % de la population est considérée comme « isolée »<sup>287</sup>. De plus, l'étude met en évidence que l'isolement social touche davantage les individus issus des catégories socio-économiques les plus précaires : 17 % des personnes à faibles revenus sont considérées comme isolées, contre seulement 7 % des personnes à hauts revenus. Les résultats de l'enquête Hebtiers s'inscrivent pleinement dans ce constat, en révélant une forme particulièrement aiguë du sentiment de solitude.

Ils indiquent en particulier que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer se sentir seules tout le temps, avec 28,5 % des femmes concernées contre 19,8 % des hommes<sup>288</sup>. Environ un quart des hommes (25,3 %) affirme ne jamais

<sup>286</sup> p=0,04

<sup>287</sup> L'indicateur d'isolement est construit à partir de la fréquence que la personne interrogée entretient avec les cinq cercles sociaux suivants : famille, amis, vie professionnelle, voisins et vie associative.

L'isolement se réfère à un état où une personne est physiquement coupée des autres.

<sup>288</sup> p=0,003

éprouver de solitude, tandis que seulement 12,8 % des femmes font cette déclaration. Il en ressort un écart genre significatif concernant le sentiment de solitude.

Tableau 12-5. Répartition des personnes selon leur sexe et le degré d'intensité de leur sentiment de solitude

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Tout le temps	28,5	19,8	22,9
La plupart du temps	17,8	17,4	17,6
Parfois	28,1	29,0	28,7
Rarement	8,2	7,3	7,6
Jamais	12,8	25,3	20,8
Ne sait pas	0,3	0,7	0,5
Ne souhaite pas répondre	4,3	0,6	1,9
Total	100	100	100

Lecture : 28,5% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois se sentent seules tout le temps.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'étude 2022 de l'enquête Solitudes (Riffaut et Dessajan, 2022) révèle que les hommes et les femmes, en population générale, apparaissent relativement égaux face au sentiment de solitude. Cette même enquête montre une affliction similaire quant à ce ressenti avec 81,0 % des hommes et 82,0 % des femmes qui déclarent souffrir de ce sentiment quand ils le ressentent. Ainsi, dans la population générale on ne semble pas observer cet écart de genre, ce qui souligne la spécificité des situations d'hébergement chez des tiers. L'étude Solitudes 2024, en réalisant un focus sur les temporalités et les classes d'âge, montre que ce sont les 25-39 ans qui sont les plus touchés : 35,0 % de ces personnes déclarent se sentir seules « tout le temps ou presque » contre 16,0 % des 60 ans et plus. En regroupant également les modalités « tout le temps » et « la plupart du temps », on observe dans l'enquête Hebtiers un gradient par âge comparable<sup>289</sup>, bien que plus marqué : 46,5 % des 25-39 ans se sentent seuls tout le temps ou la plupart du temps, contre 36,1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus. Cependant il est intéressant d'observer que l'on obtient des résultats relativement similaires chez les moins de 25 ans entre la population générale et la population de l'enquête Hebtiers avec respectivement 27,0 % et 24,1% qui se sentent seuls<sup>290</sup> (Tableau 12-6). Les moins de 25 ans interrogés lors de l'enquête Hebtiers déclarent même moins souvent un sentiment de solitude intense que les moins de 25 ans en population générale. Ce résultat, contre-intuitif au regard des conditions de vie observées, appelle des approfondissements.

<sup>289</sup> p=0,04

<sup>290</sup> Les modalités « tout le temps » et « la plupart du temps » ont été cumulées comme dans l'étude Solitudes afin de comparer les cohortes.

Tableau 12-6. Répartition des personnes selon leur âge et le degré d'intensité de leur sentiment de solitude

	Moins de 25 ans (en %)	25-39 ans (en %)	40-59 ans (en %)	60 ans et plus (en %)	Ensemble (en %)
Tout le temps	10,3	25,8	24,1	13,4	22,9
La plupart du temps	13,8	20,7	13,7	22,7	17,6
Parfois	41,9	26,1	31,0	13,9	28,7
Rarement	20,5	4,5	8,7	4,7	7,6
Jamais	13,5	20,3	20,0	40,0	20,8
Ne sait pas	0,0	0,6	0,2	3,0	0,5
Ne souhaite pas répondre	0,0	1,9	2,4	2,3	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : Parmi les personnes de moins de 25 ans hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois, 10,3 % déclarent se sentir seules tout le temps et 24,1% tout le temps ou la plupart du temps.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

### b. Soutien matériel et financier

Parmi les personnes hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, 60,3 % déclarent ne pas pouvoir solliciter d'aide matérielle ou financière auprès de leur réseau social (**Tableau 12-7**). Ce résultat met en évidence un faible accès au soutien matériel et financier au sein des réseaux relationnels des personnes interrogées.

Tableau 12-7 : Répartition des personnes selon le sexe en fonction de l'aide matérielle ou financière pouvant être demandée à leur réseau social

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A un soutien matériel ou financier	31,1	42,2	38,3
N'a aucun soutien matériel ou financier	66,3	57,0	60,3
Ne sait pas	0,8	0,8	0,8
Ne souhaite pas répondre	1,8	0,0	0,6
Total	100	100	100

Lecture : 31,1% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois peuvent demander de l'aide matérielle ou financière à de la famille, des amis ou des connaissances

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les résultats indiquent que 42,2 % des hommes contre 31,1% des femmes, déclarent pouvoir compter, sur des membres de leur entourage (familial ou relationnel), susceptibles de leur apporter une aide matérielle ou financière. Bien qu'un écart entre

les sexes apparaissent, le test statistique n'est pas significatif<sup>291</sup> ; il ne permet donc pas de conclure à l'existence d'un lien statistiquement établi entre le sexe et la possibilité de mobiliser une aide matérielle ou financière.

### c. Soutien moral

L'enquête Hebtiers établit que les personnes ne pouvant compter sur aucun soutien moral (48,9 %) sont à peu près aussi nombreuses que les personnes bénéficiant d'un soutien moral (49,1 %) (**Tableau 12-8**). Ces derniers résultats mettent en évidence une répartition très contrastée des situations, néanmoins marquées par un niveau élevé d'absence de soutien moral parmi les personnes hébergées chez des tiers.

Tableau 12-8. Répartition des personnes selon leur sexe en fonction du soutien moral pouvant être demandé à leur réseau social

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A un soutien moral	43,7	52,1	49,1
N'a aucun soutien moral	53,4	46,5	48,9
Ne sait pas	0,0	1,4	0,9
Ne souhaite pas répondre	3,0	0,0	1,1
Total	100	100	100

Lecture : 43,7% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois peuvent demander un soutien moral, ou parler de leurs difficultés, à leur famille, amis ou connaissances.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

S'agissant des différences selon le sexe, 52,1 % des hommes contre 43,7 % des femmes déclarent pouvoir solliciter un soutien moral et partager leurs difficultés avec leur entourage. Le test statistique réalisé n'étant toutefois pas significatif<sup>292</sup>, cet écart observé ne permet pas de conclure à l'existence d'un lien entre le sexe et le soutien moral déclaré.

### 4. Les liens communautaires

Dans l'ensemble, parmi les personnes nées à l'étranger, 70,4 % des personnes répondantes indiquent maintenir des contacts avec des personnes originaires de leur pays, résidant actuellement en France métropolitaine, en dehors du cadre familial quotidien (**Tableau 12-9**).

<sup>291</sup> p=0,1

<sup>292</sup> p= 0,23

Tableau 12-9. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs contacts avec les personnes de leur pays d'origine

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Est en contact avec les personnes du pays d'origine	52,4	80	70,4
N'est pas en contact avec les personnes du pays d'origine	45,4	20	28,8
Ne souhaite pas répondre	2,2	0,0	0,8
Total	100	100	100

Lecture : 52,4% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont encore en contacts avec des personnes de leur pays d'origine habitant en France métropolitaine.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, nées à l'étranger, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

En outre, les hommes déclarent être nettement plus en contact avec le réseau communautaire (80,0 %) que les femmes (52,4 %), ce qui constitue un écart de genre significatif<sup>293</sup>. Ce moindre accès des femmes aux réseaux communautaires s'inscrit dans un ensemble plus large de fragilités relationnelles.

Dans l'ensemble, ce chapitre met en évidence une fragilisation marquée des liens sociaux chez les personnes hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois, se traduisant à la fois par une faible fréquence des interactions, un accès limité aux soutiens matériels et moraux, et un sentiment de solitude particulièrement élevé. Les résultats soulignent des inégalités de genre persistantes : les femmes apparaissent plus souvent éloignées de leur famille, disposent de réseaux amicaux et communautaires plus restreints et déclarent plus fréquemment un sentiment de solitude intense. Comparées à la population générale, les personnes concernées par l'hébergement chez des tiers se distinguent par une accumulation de vulnérabilités relationnelles, qui renforce leur exposition à l'isolement social et limite leurs capacités de soutien et de protection. Ces constats invitent à considérer les dimensions relationnelles comme un enjeu central dans l'analyse des conditions de vie et des parcours d'hébergement.

<sup>293</sup> p<0,001

## Chapitre 13. Suivi social des personnes hébergées chez des tiers – Recours aux accueils de jour et au 115, suivi social et domiciliation

Ce chapitre présente le recours des personnes hébergées chez des tiers, rencontrées dans des accueils de jour au moment de l'enquête, à différents services d'aide. La collecte de l'enquête Hebtiers fut également l'occasion de questionner cette population sur son recours aux accueils de jours, à leurs services et aux démarches réalisées avec des travailleurs sociaux.

### 1. Recours aux accueils de jour

Au jour de l'enquête, 41,3 % des personnes interrogées indiquent n'être venues qu'une seule journée dans la semaine dans l'accueil de jour où elles ont été rencontrées, tandis que 10,0 % déclarent y être présentes tous les jours (**Tableau 13-1**). Ce chiffre peut être mis en parallèle avec celui de la NDLS de 2025 (Apur, 2025a) où 45,0 % des personnes répondantes ont déclaré fréquenter une ou plusieurs fois un accueil de jour la semaine précédant l'opération.

Tableau 13-1. Répartition selon le sexe des personnes et la fréquentation de l'accueil de jour où l'enquête a été réalisée

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
1 journée	38,4	42,8	41,3
2 journées	19,2	17,8	18,3
3 journées	15,9	14,5	14,9
4 journées	4,1	4,2	4,2
5 journées	6,8	7,2	7,1
6 journées	0,7	1,5	1,2
7 journées (tous les jours de la semaine)	11,2	9,3	10,0
Ne sait pas	0,0	0,2	0,1
Ne souhaite pas répondre	3,7	2,5	2,9
Total	100	100	100

Lecture : 38,4% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois déclarent être venues qu'une journée dans l'accueil de jour au moment de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Plus d'un tiers des femmes (38,4 %) déclarent n'être venues dans l'accueil de jour qu'une journée. On observe un résultat légèrement supérieur chez les hommes (42,8 %)<sup>294</sup> ce qui laisse penser que les hommes ont une pratique légèrement plus occasionnelle que les femmes qui peuvent être plus régulières dans leur fréquentation.

<sup>294</sup> p= 0,95

Ce constat appelle un approfondissement. D'après l'enquête nationale Accueil de jour (2021)<sup>295</sup>, seuls 10 % des accueils de jour sont ouverts tous les jours de la semaine<sup>296</sup> et 45 % du lundi au vendredi (sur au moins une plage horaire : matin, après-midi, soir). Ces informations coïncident avec les déclarations des personnes enquêtées. Il est important de noter que moins de 30 % des accueils de jours sont ouverts le weekend et seulement 16 % accessibles le dimanche après-midi.

Tableau 13-2. Répartition selon le sexe des personnes et la fréquentation d'accueils de jours différents de ceux de l'enquête

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Oui, auprès d'une structure au moins	12,6	11,8	12,1
Non auprès d'aucune structure	83,7	86,2	85,3
Ne souhaite pas répondre	3,7	1,9	2,5
Total	100	100	100

Lecture : 12,6% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois se sont rendues dans au moins une autre structure au moment de l'enquête.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Concernant la fréquentation des autres accueils de jour, seulement 12,1 % de l'ensemble des personnes répondantes déclarent être allées dans une autre structure (**Tableau 13-2**). Les résultats sont similaires selon le genre<sup>297</sup> : 12,6 % des femmes déclarent s'être rendues dans une autre structure, contre 11,8 % des hommes. Il est intéressant de préciser que, parmi les personnes qui déclarent aller dans une autre structure (12,1 % pour l'ensemble), la plupart (76,3 %) déclarent n'aller que dans une seule autre structure (**Tableau 13-3**).

Tableau 13-3. Nombre d'accueils de jour différents fréquentés selon le sexe

	Femmes (n=51, en %)	Hommes (n= 47, en %)	Ensemble (n=98, en %)
Une autre structure	77,5	75,7	76,3
Deux autres structures	20,5	18,3	19,1
Trois autres structures	2,0	3,8	3,1
Quatre autres structures	0,0	2,2	1,4
Total	100	100	100

Lecture : 77,5% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois sont allées dans un seul autre accueil de jour

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>295</sup> Il semble important de préciser que l'enquête Accueils de jour (2021) se déroule sur tout le territoire métropolitain français tandis que l'enquête Hebtiers 2025 du Samusocial de Paris se déroule en région Île-de-France. Ainsi, les écarts potentiels entre les résultats peuvent s'expliquer par le champ de l'étude.

<sup>296</sup> Cependant en hiver, certains accueils de jour acceptent d'ouvrir leurs portes tous les jours à leur public. Les résultats des enquêtes peuvent ainsi légèrement varier au jour de la collecte.

<sup>297</sup> p=0,77

Les résultats sont également similaires<sup>298</sup> entre les femmes et les hommes qui déclarent un certain nombre d'accueils de jours visités au cours des sept derniers jours. Ainsi, les personnes interrogées lors de l'enquête Hebtiers déclarent principalement se rendre dans un ou deux accueils de jour.

## 2. Suivi social

Pour l'ensemble des personnes répondantes on observe une polarisation forte des résultats concernant leur suivi social : 47,4 % déclarent être suivis par une seule structure, 46,9 % ne bénéficier d'aucun suivi social et seulement 5,0 % être suivis par plusieurs structures (**Tableau 13-4**). Le délai pour accéder à un suivi social au sein des structures fait partie des hypothèses pouvant expliquer ce constat : ces résultats pourront être approfondis, en les croisant, par exemple, avec la durée de présence en France ou en Île-de-France. Néanmoins, ce résultat est à relativiser si on le compare avec celui de la NDLS de 2025 (Apur, 2025a) où 58,0 % des hommes et 78,0 % des femmes indiquent ne pas bénéficier d'un accompagnement social.

Tableau 13-4. Répartition selon le sexe des personnes et la présence d'un suivi social

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Oui, a un suivi social auprès d'une structure	54,6	43,4	47,4
Oui, a un suivi social auprès de plusieurs structures	8,8	3,0	5,0
Non n'a pas de suivi social	34,8	53,6	46,9
Ne souhaite pas répondre	1,8	0,0	0,6
Total	100	100	100

Lecture : 54,6% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont un suivi social auprès d'une structure unique.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Une majorité de femmes (54,6 %) déclare avoir un suivi social auprès d'une structure unique, et ce davantage que les hommes (43,4 %)<sup>299</sup>. Une majorité d'hommes (53,6 %) déclare n'avoir aucun suivi social (la proportion est de 34,8 % pour les femmes).

Parmi les personnes qui n'ont pas de suivi social, 23,9 % indiquent tout de même bénéficier d'une aide de la part de bénévoles ou de salarié·es d'une association pour réaliser leurs démarches (**Tableau 13-5**). Les femmes déclarent davantage être aidées par des personnes bénévoles ou salariées d'une association (33,0 %) que les hommes (20,7 %), sans qu'il ne s'agisse d'une différence statistiquement significative<sup>300</sup>.

<sup>298</sup> p=0,84

<sup>299</sup> p=0,003

<sup>300</sup> p=0,2

Parmi les personnes qui déclarent un suivi social, une majorité sont suivies dans un accueil de jour ou un ESI (60,7%), puis par les services municipaux (19,2%) (**Tableau 13-6**).

Tableau 13-5. Répartition selon le sexe des personnes et l'aide apportée dans les démarches si absence d'un suivi social

	Femmes (n=55, en %)	Hommes (n=110, en %)	Ensemble (n=165, en %)
Oui a une aide de la part de bénévoles ou salarié·es d'une association pour effectuer ses démarches	33,0	20,7	23,9
Non n'a pas d'aide de la part de bénévoles ou salarié·es d'une association pour effectuer ses démarches	67,0	78,9	75,7
Ne souhaite pas répondre	0,0	0,4	0,3
Total	100	100	100

Lecture : 33% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et n'ayant pas de suivi social bénéficient d'une aide de la part de bénévoles ou salarié·es d'une association pour effectuer leurs démarches.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures et ayant indiqué ne pas avoir un suivi social auprès d'une ou plusieurs structures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Tableau 13-6 Répartition selon le sexe des personnes et le type de structure accompagnant dans le suivi social

	Femmes (n=132, en %)	Hommes (n=148, en %)	Ensemble (n=280, en %)
Accueil de jour, ESI, Caarud/csapa	59,9	61,3	60,7
Hôpital, PMI, centre de santé, sécurité sociale	11,5	7,4	9,2
Lieu d'hébergement	9,3	6,5	7,7
Mairie (PSA, CCAS, EPS, etc.)	17,3	20,6	19,2
Pôle Emploi/ France Travail <sup>301</sup>	0,0	0,7	0,4
Services sociaux scolaires	0,1	0,0	0,1
Autre	0,0	2,9	1,6
Ne sait pas	1,9	0,6	1,2
Total	100	100	100

Lecture : 59,9 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et qui ont un suivi social le réalisent dans un accueil de jour, ESI, Caarud etc.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures et ayant indiqué avoir un suivi social.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>301</sup> La structure Pôle Emploi a changé de nom pour France Travail le 1/01/2024. Au regard de la concomitance de la diffusion du questionnaire le terme « Pôle Emploi » fut conservé, dans le rapport et les futurs articles les deux termes seront mentionnés.

D'après l'enquête Accueils de jour (2021), ces structures sont souvent dotées de travailleurs sociaux : 90 % des accueils de jours en France ont des salariés et 55 % d'entre eux sont des travailleurs sociaux ou des encadrants. Ainsi, les personnes interrogées lors de l'enquête Hebtiers ont dès lors pu s'orienter ou avoir été orientées vers ces structures afin de bénéficier d'un suivi social. Une plus petite proportion de personnes indique bénéficier d'un suivi social dans d'autres types de structures comme l'hôpital (9,2 %), la mairie (19,2 %), France Travail (0,4 %), lieu d'hébergement (7,7 %), etc. Cela peut être le cas le temps d'accéder au suivi social généraliste dans un accueil de jour. En effet, les besoins d'accompagnement des personnes sont en lien avec les missions de ces structures, ou alors les personnes bénéficient de la part de ces structures d'autres missions que celles pour lesquelles elles sont venues initialement. Il sera intéressant d'approfondir l'usage initial que les personnes fréquentant les accueils de jour ont et les usages qui s'ajoutent suite à leur fréquentation.

Concernant le type de structures choisies afin de réaliser le suivi social, on constate des résultats similaires chez les femmes et chez les hommes<sup>302</sup> qui se rendent tout d'abord dans les accueils de jour (respectivement 59,9 % et 61,3 %) puis les services municipaux (respectivement 17,3 % et 20,6 %).

Parmi l'ensemble des personnes ayant un suivi social, les démarches prioritaires<sup>303</sup> réalisées avec un travailleur social concernent la santé (74,0 %), l'hébergement (42,2 %) et, pour les personnes éligibles<sup>304</sup>, le logement social (59,9 %) (**Tableau 13-7**). En examinant les principales démarches réalisées avec un travailleur social, on retrouve les démarches principales dans le même ordre pour les femmes et les hommes : elles concernent d'abord la santé (77,1 % et 71,7 % respectivement), puis le logement social (43,1 % et 77,6 %) et enfin l'hébergement (43,1 % et 41,4 %). Ainsi, parmi les personnes hébergées chez des tiers et bénéficiant d'un suivi social, un écart de genre important<sup>305</sup> est observé concernant les démarches liées au logement social, celles-ci étant plus fréquemment réalisées par les hommes éligibles. Il sera intéressant par la suite de comparer ce résultat qui va à rebours de la littérature existante, se basant sur l'enquête Sans domicile 2012, qui insiste, entre autres, sur le rôle des femmes et notamment des mères dans les démarches spécifiques en lien avec le logement (Dietrich-Ragon, 2015). Ainsi, si l'analyse des configurations familiales des personnes interrogées dans l'enquête Hebtiers n'aboutit pas aux mêmes divergences selon le genre et les démarches réalisées nous pourrons émettre deux hypothèses : soit la population enquêtée n'est pas la même en raison des modes de collecte (l'enquête SD 2012 ne se limite pas aux accueils de jours) et de l'écart temporel entre ces enquêtes (2012 pour l'enquête Sans domicile, 2024-2025 pour Hebtiers); soit la

<sup>302</sup> p =0,8

<sup>303</sup> Les variables « démarches réalisées dans le suivi social » et « démarches principales réalisées dans le suivi social » présentes de grande similitudes, néanmoins la seconde permet d'affiner les trois démarches qui sont réalisées en priorité avec le travailleur social.

<sup>304</sup> Les personnes pouvant réaliser une demande de logement social doivent remplir les conditions prévues par le code de construction et de l'habitation ([Arrêté du 20 avril 2022 fixant la liste des titres de séjour prévue au 1<sup>o</sup> de l'article R. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Légifrance==](#)). Ont donc été retirés en amont les demandeurs d'asile, les demandeurs d'un titre de séjour et ceux ne bénéficiant pas d'un titre de séjour valide. Ainsi 79 personnes sont éligibles à la demande de logement social et les calculs concernant cette variable ont été réalisés sur cette sous-population.

<sup>305</sup> p=0,01

construction de la variable entre les enquêtes est sensiblement différente conduisant à des résultats différents.

Tableau 13-7. Part des personnes selon le sexe et le type de démarches réalisées avec le travailleur social<sup>\*306</sup>

	Femmes (n=132, en %)	Hommes (n=148, en %)	Ensemble (n=280, en %)
Santé (Sécurité sociale, AME, etc.)	77,1	71,7	74,0
Logement social	43,1	77,6	59,5
Logement accompagné (FJT, RS, PF, IML)	11,4	15,7	13,8
Hébergement (CHU/CHRS)	43,1	41,4	42,2
Titre de séjour <sup>307</sup>	23,0	37,8	31,8
Papiers d'identité	6,4	9,6	8,2
Prestations sociales (RSA, AAH, CAF, APL, etc.) <sup>308</sup>	49,5	35,1	41,7
Scolarité des enfants <sup>309</sup>	30,8	22,1	29,4
Aide à la mobilité (Navigo, Tickets métro, etc.)	26,1	16,6	20,7
Autre	1,7	0,4	0,9
Aide alimentaire	30,4	23,8	26,7
Ne souhaite pas répondre	1,6	0,0	0,7
Ne sait pas	2,9	1,8	2,2

Note : la somme des % n'est pas égale à 100, car les personnes pouvaient déclarer plusieurs types de démarches et pour certaines, les calculs ont été appliqués seulement sur les individus potentiellement concernés (voir les notes de bas de page associées).

Lecture : 77,1 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant indiqué avoir un suivi social auprès d'une ou plusieurs structures effectuent avec le travailleur social des démarches liées à la santé. Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures et ayant indiqué avoir un suivi social auprès d'une ou plusieurs structures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Parmi les personnes ayant un suivi avec un travailleur social les trois démarches principales lors du dernier rendez-vous sont cohérentes avec les démarches citées de manière générale : la santé (58,2%), le logement social (51%) et l'hébergement (26,2%) ressortent en premier lieu (Tableau 13-8). Les femmes (60,5%) et les hommes (56,5%) déclarent la santé comme la démarche principale.

<sup>306</sup> Les échantillons indiqués à côté des modalités quand les effectifs sont réduits car conditionnés à d'autres critères. Ainsi, la scolarité des enfants est conditionnée à la présence d'enfants dans le ménage ; le titre de séjour est conditionné à l'existence d'un parcours migratoire et la demande de logement social est au contraire conditionnée à la possession de papiers.

<sup>307</sup> Les personnes pouvant réaliser une demande de titre de séjour ne disposent donc pas de la nationalité française. Ont été retiré tous les individus ressortissants français (120) ou de l'union européenne (5 individus). Les calculs concernant cette variable ont été réalisés sur cette sous-population, qui en amont a déclaré réaliser un suivi social.

<sup>308</sup> Les personnes pouvant demander, à quelques exceptions près, des aides financières sont les personnes ayant la nationalité française ou étant ressortissant de l'UE ou ayant un titre de résidence d

<sup>309</sup> Les personnes s'intéressant à la scolarité de leurs enfants dans leur suivi social sont des personnes ayant des enfants à charge. Ont donc été retirés en amont les catégories où ego n'a pas d'enfants à charge. Les modalités retenues, parmi les personnes qui ont un suivi social, sont « Couple avec enfant(s) » et « Personne seule avec enfant(s) ». Les calculs concernant cette variable ont été réalisés sur cette sous-population.

Tableau 13-8 Répartition selon le sexe des personnes et les trois principales démarches réalisées avec le travailleur social

	Femmes (n=132, en %)	Hommes (n=148, en %)	Ensemble (n=280, en %)
Santé (Sécurité sociale, AME, etc.)	60,5	56,5	58,2
Logement social	42,9	63,7	51,0
Logement accompagné (FJT, RS, PF, IML)	4,5	8,2	6,6
Hébergement (CHU/CHRS)	28,6	24,4	26,2
Titre de séjour	13,4	16,0	14,9
Papiers d'identité	3,4	3,3	3,4
Prestations sociales (RSA, AAH, CAF, APL, etc.)	24,8	21,5	23,5
Scolarité des enfants	21,4	12,8	20,1
Aide à la mobilité (Navigo, Tickets métro, etc.)	14,9	5,9	9,8
Autre	18,4	21,6	20,2
Aide alimentaire	15,7	7,5	11,1
Ne souhaite pas répondre	0,6	2,4	1,7
Ne sait pas	3,9	3,1	3,5
Total	100	100	100

Note : la somme des % n'est pas égale à 100, car les personnes pouvaient déclarer plusieurs types de démarches et pour certaines, les calculs ont été appliqués seulement sur les individus potentiellement concernés (voir les notes de bas de page associées).

Lecture : 60,5% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et ayant un suivi social auprès d'une ou plusieurs structures déclarent la santé (sécurité sociale, AME, etc.) parmi les démarches principales réalisées avec le travailleur social.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures et ayant indiqué avoir un suivi social auprès d'une ou plusieurs structures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'enquête Accueil de jour (2021)<sup>310</sup> montre que les problématiques les plus abordées avec les travailleurs sociaux sont l'hébergement, l'ouverture des droits et le logement. Bien que les enquêtes Accueil de jour (2021) et Hebtiers (2025) utilisent des variables différentes, rendant difficile une comparaison directe, certaines catégories se recoupent, telles que l'hébergement et le logement, et les résultats semblent similaires.

Enfin, 63,7 % des hommes (vs 42,9 % des femmes) déclarent leur deuxième démarche prioritaire comme étant le logement social alors que 28,6 % des femmes (vs 24,4 % des hommes) déclarent leur deuxième démarche principale comme étant l'hébergement. En dépit de quelques écarts de genre en matière de démarches, tels que le logement ou encore l'hébergement, il n'y a pas de différence statistiquement significative.

Il est intéressant de noter qu'entre les démarches déclarées avec une travailleuse ou un travailleur social et les démarches prioritaires déclarées avec un travailleur social ne ressortent pas les mêmes catégories : dans les démarches prioritaires peu de personnes déclarent demander les prestations sociales. Peu importe le genre, la

démarche prioritaire la plus déclarée est la santé (58,2 %). Ce résultat peut s'expliquer par les déclarations, préoccupantes, faites par les répondants concernant leur état de santé général (**Chapitre 11**).

### 3. Domiciliation

Dans l'ensemble, la grande majorité des personnes hébergées chez des tiers au cours des douze derniers mois ont une domiciliation (80,6 %) (**Tableau 13-9**). Ce chiffre est supérieur à celui collecté lors de la NDLS de 2025 (Apur, 2025a) où seulement 61,0 % des répondants indiquent avoir une domiciliation.

Tableau 13-9 . Répartition selon le sexe des personnes déclarant avoir une domiciliation

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A une domiciliation	82,1	79,7	80,6
N'a pas de domiciliation	14,1	20,3	18,1
Ne souhaite pas répondre	3,9	0,0	1,4
Total	100	100	100

Lecture : 82,1 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont une domiciliation.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

L'écart entre femmes et hommes, néanmoins faible, est significatif<sup>311</sup> : 82,1 % des femmes et 79,7 % des hommes déclarent avoir une domiciliation, suggérant un lien entre le genre et la domiciliation.

Parmi les personnes qui ont une domiciliation, une grande majorité déclare être domiciliée dans un accueil de jour ou dans un lieu d'hébergement (65,3 %) (**Tableau 13-10**). L'enquête Accueil de jour (2021) s'intéresse au service de domiciliation mis en place et apporte des précisions : environ 40 % des accueils de jour offrent un service de domiciliation. Les répondants de l'enquête Hebtiers semblent utiliser ce service de façon importante.

<sup>311</sup> p = 0,01.

Tableau 13-10. Répartition selon le sexe des personnes des différents types de domiciliation

	Femmes (n=158, en %)	Hommes (n=215, en %)	Ensemble (n=373, en %)
Un accueil de jour, un lieu d'hébergement, etc.	75,8	59,3	65,3
Un CCAS, Paris Adresse	13,2	14,3	13,9
Un hébergeur actuel ou passé / Chez un tiers	6,9	20,0	15,3
Dans son logement	0,7	3,0	2,2
Autre	2,3	1,4	1,7
Ne sait pas	1,1	0,6	0,8
Ne souhaite pas répondre	0,0	1,4	0,9
Total	100	100	100

Lecture : 75,8 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ont une domiciliation dans un accueil de jour, un lieu d'hébergement, etc.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtils 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Enfin, les hommes déclarent plus largement (20,0 %) avoir leur domiciliation chez un tiers que les femmes (6,9 %)<sup>312</sup>. Il semble qu'en fonction du genre, les personnes interrogées indiquent certains types de domiciliation plutôt que d'autres et parmi ces pratiques on observe que les femmes (75,8 %) utilisent plus largement que les hommes (59,3 %) les accueils de jour comme domiciliation. Parmi les différents types d'accueils de jour, ceux à destination des femmes (67,9 %) suivis de près par les accueils de jours à destination des primo-arrivants (69,1 %) sont ceux où la part de personnes domiciliées est la plus faible (**Tableau 13-11**). Ce résultat peut s'expliquer par le temps de présence sur le territoire, le temps nécessaire à la réalisation des démarches et, en amont, par une connaissance variable des étapes et documents requis.

Enfin, les écarts entre les différents types de public accueilli par les accueils de jour sont bien significatifs<sup>313</sup> et il sera par la suite intéressant d'approfondir les liens entre suivi social et type de public accompagné.

<sup>312</sup> p =0,02

<sup>313</sup> p=0,03

Tableau 13-11. Répartition (en %) de l'existence ou non d'une domiciliation pour les répondants selon la typologie public des accueils de jour lors de la collecte des questionnaires

	N'a pas de domiciliation	A une domiciliation	Ne sait pas	Total
Familles	16,7	83,3	0	100
Femmes	20,6	67,9	11,4	100
Jeunes	9,7	90,3	0	100
Migrants	28,8	69,1	2,1	100
Prostitution	14,9	85,1	0	100
Santé – addictions	17,5	82,5	0	100
Tout sauf...	17,6	81,9	0,5	100
Violences	11,8	88,2	0	100

Lecture : 16,7 % des personnes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois et se trouvant dans un accueil de jour dédié aux familles n'ont pas de domiciliation

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures et ayant indiqué avoir une adresse de domiciliation

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

#### 4. Recours au 115

Dans l'ensemble, 76,6 % des répondants déclarent ne pas avoir fait appel au 115 lors du jour de la collecte de l'enquête et 22,8 % déclarent avoir contacté le 115 le jour de la collecte (**Tableau 13-12**). Ce résultat est similaire à celui collecté lors de la NDLS de 2025 (Apur, 2025a), qui pour rappel enquête seulement les personnes sans abri stricto sensu, où 77 % des répondants ont indiqué ne pas avoir contacté le 115 le jour de la collecte.

Tableau 13-12. Appel au 115 le jour de l'enquête en fonction du sexe

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
N'a pas appelé le 115 aujourd'hui	70,6	83,8	76,6
A appelé le 115 aujourd'hui	27,6	16,2	22,8
Ne souhaite pas répondre	1,8	0,0	0,7
Total	100	100	100

Lecture : 70,6 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois n'ont pas contacté le 115 le jour de l'enquête

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Par ailleurs, les femmes déclarent davantage avoir contacté le 115 le jour de l'enquête (27,6 %, contre 16,2 % des hommes) et la différence entre les femmes et les hommes est significative<sup>314</sup>.

La photographie de la fréquence des appels au 115 met en lumière des résultats divergents : 28,1 % des répondants déclarent avoir abandonné toute tentative de

<sup>314</sup> p < 0,001

contacter le 115 et 25,1 % continuent à l'appeler tous les jours ou presque (**Tableau 13-13**).

Tableau 13-13. Répartition des personnes selon le sexe et leurs fréquences d'appel au 115

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Tous les jours ou presque	29,7	13,0	25,2
Parfois ou rarement	16,8	23,0	16,7
A chaque fois que le 115 vous le demande	11,4	2,6	5,8
Vous avez abandonné	22,5	23,0	28,1
Vous n'avez jamais appelé	14,3	34,3	21,7
Ne sait pas	1,7	3,3	1,3
Ne souhaite pas répondre	3,5	0,7	1,1
Total	100	100	100

Lecture : 29,7 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois appellent le 115 tous les jours ou presque.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Ces résultats diffèrent toutefois de ceux de la NDLS de 2025 (Apur, 2025a), où 20% des personnes interrogées déclaraient avoir abandonné le recours au 115 et 16,5% continuaient à l'appeler tous les jours ou presque. Les personnes interrogées lors de l'enquête Hebtiers semblent plus nombreuses à contacter le 115 mais aussi à avoir abandonné. La comparaison fera l'objet de travaux ultérieurs.

Dans l'enquête Hebtiers, notons néanmoins que 29,7 % des femmes et 13,0 % des hommes contactent le 115 tous les jours ou presque : de manière générale les femmes contactent beaucoup plus souvent le 115 que les hommes. Le test statistique est encore plus probant sur ces deux variables car significatif<sup>315</sup>, il semble donc y avoir un lien fort entre le genre et les fréquences d'appel au 115.

Parmi les personnes hébergées chez des tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui déclarent ne pas contacter le 115, les principales réponses sont qu'ils ne se sentent pas concernés par le 115 (36,6 %) et que le 115 ne leur propose jamais d'hébergement (15,7 %) (**Tableau 13-14**).

<sup>315</sup> p<0,001

Tableau 13-14 Répartition des personnes selon leur sexe et les raisons de non-appel au 115

	Femmes (n=100, en %)	Hommes (n=197, en %)	Ensemble (n=297, en %)
Le 115 ne vous concerne pas	37,0	33,1	36,6
Les hébergements proposés ne vous conviennent pas	15,3	7,3	9,4
Le 115 est impossible à joindre	22,4	13,9	15,2
Le temps d'attente est trop long	0,4	1,6	2,6
Vous ne connaissez pas le 115	7,7	14,6	11,0
Vous ne parlez pas français	0,0	2,0	0,5
On ne vous propose jamais d'hébergement	8,4	15,8	15,7
Vousappelez les jours où le 115 vous dit d'appeler	3,7	0,0	0,5
Vous n'avez pas de téléphone	0,0	4,3	1,6
Autre	3,9	4,2	4,7
Ne sait pas	1,2	3,2	2,1
Total	100	100	100

Lecture : 37 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois n'appellent pas le 115 car elles ne se sentent pas concernées.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures ayant indiqué n'ayant jamais essayé de contacter le 115, avoir abandonné à joindre le 115 ou contactent très rarement le 115.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Malgré les écarts de genre observés dans les raisons du non-appel au 115, on n'observe pas de différences statistiquement significatives<sup>316</sup> entre les femmes et les hommes dans les raisons du non-appel.

Ainsi, ce chapitre met en lumière des usages contrastés des dispositifs d'aide et d'accompagnement par les personnes hébergées chez des tiers. Les personnes interrogées fréquentent souvent les accueils de jour une fois par semaine et ont peu recours à d'autres structures que celle dans lesquelles elles ont été enquêtées. Le suivi social apparaît fortement polarisé, avec près de la moitié des personnes sans accompagnement formalisé, en particulier les hommes. En outre, la forte proportion de personnes disposant d'une domiciliation, majoritairement via les accueils de jour confirme l'importance de ces structures dans les parcours sociaux-administratifs, tout en révélant des disparités selon le genre et le type de public accueilli. Enfin, le recours au 115, marqué par des pratiques différencierées selon le sexe et par un niveau élevé d'abandon, témoigne à la fois de besoins persistants en matière d'hébergement d'urgence et d'un rapport distancié, voire découragé, à ce dispositif. La suite des analyses permettra d'affiner le profil des personnes ayant recours à l'hébergement chez un tiers et continuant de contacter le 115 ou qui ont abandonné et pour quels

<sup>316</sup> p =0,37

motifs. Ainsi, l'ensemble de ces résultats souligne le caractère fragmenté des parcours d'accompagnement et invite à interroger, par la suite, l'articulation entre hébergement chez des tiers, accès aux droits et continuité du suivi social.

## Chapitre 14. Parcours de vie, aspirations et besoins

Ce chapitre se concentre sur l'analyse des perceptions subjectives des personnes quant à leur position dans la société, en particulier en ce qui concerne leurs opportunités et leurs aspirations. Il propose également une approche rétrospective des parcours personnels, tout en tenant compte des discriminations que les personnes interrogées estiment avoir subies au cours de leur vie.

### 1. Une gradation de la sensation de liberté concernant les aspirations

La question relative à la sensation de liberté ne se réfère pas à la liberté physique, mais plutôt à celle inhérente aux choix de vie, et relève donc du point de vue subjectif de l'individu interrogé. Cette approche permet de mettre en évidence une autre dimension de la précarité, qui n'est pas uniquement d'ordre matériel, et d'analyser les perceptions qu'ont les individus de leurs aspirations. Enfin, l'échelle des préférences, qui établit des gradations, permet de mieux cerner les représentations que les répondantes et répondants ont d'elles-mêmes et d'eux-mêmes en matière de parcours et d'autonomie individuelle.

Pour l'ensemble des réponses indiquées, on constate une polarisation marquée des réponses : 20,5 % des personnes répondantes déclarent ne pas du tout se sentir libres et 39,8 % se disent au contraire complètement libres (**Tableau 14-1**).

Tableau 14-1. Répartition des personnes selon le sexe en fonction de la sensation de liberté dans leurs aspirations

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Pas du tout libre	27,0	17,0	20,5
Peu libre	11,6	9,3	10,1
Normalement libre	15,1	16,1	15,7
Très libre	5,7	11,0	9,1
Tout à fait libre	32,9	43,6	39,8
Ne sait pas	0,6	2,3	1,7
Ne souhaite pas répondre	7,2	0,7	3,0
Total	100	100	100

Lecture : 27,0 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois ne se sentent pas du tout libre de choisir le cours de leur vie.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

En outre, les résultats relatifs à la perception de la liberté montrent que 27,0 % des femmes déclarent ne pas se sentir libres de choisir le cours de leur vie, contre 17,0 %

des hommes, ce qui ne constitue pas une différence significative<sup>317</sup>. À contrario, 43,6 % des hommes interrogés déclarent se sentir totalement libres, contre seulement 32,9 % des femmes.

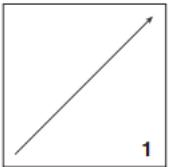
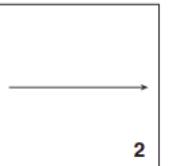
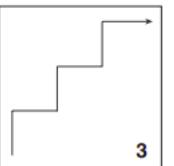
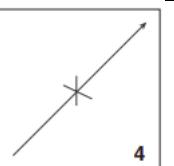
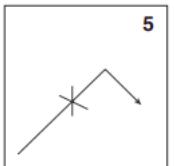
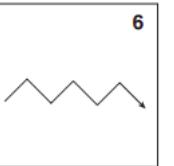
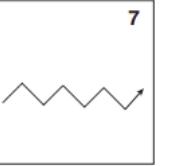
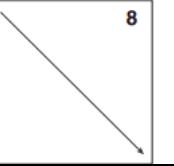
## 2. Dimension rétrospective de la trajectoire des personnes répondantes : parcours de vie en illustration

Représenter les trajectoires de vie par des illustrations est une proposition faite par l'enquête Histoire de Vie (HDV) de 2003, elle-même inspirée des travaux de Leclerc-Olive (2022), en évoquant les « lignes de vie » et la façon dont les individus qualifient leur orientation en fonction de deux axes orthogonaux : l'axe vertical qui représente la qualité de l'expérience et l'axe horizontal qui représente la temporalité. Il était ainsi demandé aux personnes de choisir le dessin, parmi huit, qui qualifiait selon elles le mieux leur trajectoire. Par exemple, le dessin 3, représentant un escalier, semble symboliser les obstacles rencontrés au cours des trajectoires personnelles où chaque marche suggère une difficulté ou un défi surmonté. Le dessin 8, quant à lui, illustre une trajectoire descendante sans événement de rupture, suggérant une trajectoire perçue comme un déclin continu. À l'inverse, le dessin 7 présente une trajectoire caractérisée par des hauts et des bas, sans stagnation, ce qui pourrait refléter une succession d'événements marquants ou de transitions. Enfin, le dessin 2, qui représente une ligne droite et constante, évoque une trajectoire stable et sans événement particulier.

---

<sup>317</sup> p= 0,2

Tableau 14-2 Répartition des personnes selon le sexe et identification de la trajectoire vécue

		Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Dessin 1		5,3	7,9	7,0
Dessin 2		5,7	16,0	12,4
Dessin 3		24,9	18,7	20,9
Dessin 4		1,2	1,8	1,6
Dessin 5		5,8	9,5	8,2
Dessin 6		18,0	15,4	16,3
Dessin 7		18,0	18,6	18,4
Dessin 8		22,6	12,9	16,3
Autre dessin		3,3	4,1	3,8
Ne sait pas		12,5	5,6	8,0
Ne souhaite pas répondre		2,2	2,0	2,1
Total		100	100	100

Lecture : 5,3% des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois considèrent que l'illustration qui correspond le mieux à leurs trajectoires de vie est le dessin 1.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Le dessin 3 (i.e. l'escalier) a été le plus fréquemment choisi par l'ensemble des personnes répondantes, avec une proportion de 20,9 % (**Tableau 14-2**). Néanmoins, ces résultats relatifs à l'illustration des parcours de vie montrent une disparité entre les sexes. En effet, les femmes présentent des choix plus polarisés que les hommes : près d'1 femme sur 2 a sélectionné les dessins escalier (24,9 %) ou ligne descendante<sup>318</sup> (22,6 %). Parmi les hommes interrogés, les dessins escalier (18,7 %), en zig-zag ascendant (18,6 %) et ligne droite<sup>319</sup> (16,0 %) sont les plus fréquemment choisis pour représenter leur parcours de vie.

Les tests statistiques des choix de dessins révèlent une association significative selon le genre seulement pour les dessins ligne droite<sup>320</sup> et ligne descendante<sup>321</sup>. Plus spécifiquement, les résultats du **Tableau 14-2** montrent que les hommes sont plus enclins à associer leur parcours à une trajectoire constante (dessin 2), tandis que les femmes ont tendance à identifier leur trajectoire par une pente en déclin continu (dessin 8).

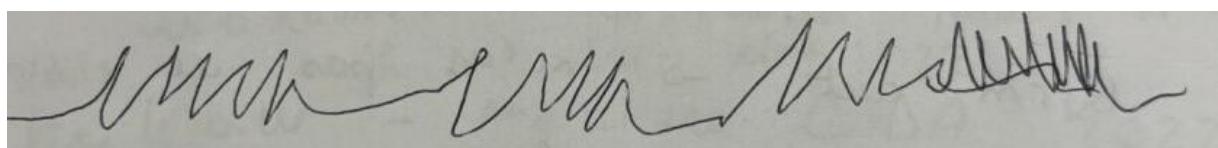
Il est également notable que, parmi l'ensemble des personnes interrogées dans l'enquête HDV (Ville, Guérin-Pace, 2005) seulement 1 % a choisi le dessin ligne descendante et 12 % le dessin ligne droite.

Le dessin 3, représentant l'escalier, est également l'illustration la plus fréquemment sélectionnée dans l'enquête HDV, avec 34 % des choix. Cela suggère qu'en population générale, en 2003, les parcours de vie étaient perçus comme semés d'obstacles, mais aussi d'opportunités à surmonter.

Néanmoins, cette fréquence reste bien supérieure à celle retrouvée dans l'enquête Hebtiers (i.e. 20,3 %). Les comparaisons des représentations des trajectoires de vie à travers les enquêtes HDV et Hebtiers confirment les difficultés supplémentaires que ressentent les personnes interrogées dans l'enquête Hebtiers, en particulier les femmes.

Outre les catégories de dessins standardisées, quatre personnes ne s'identifiant à aucune de ces figures ont exprimé leur trajectoire de vie à travers des dessins à main levée personnels.

#### Dessin n°1



Ce dessin est une succession de variations autour d'une ligne droite. Selon les explications de la personne, cela traduit l'alternance entre des périodes calmes et des phases plus difficiles. Les segments presque rectilignes, sans mouvement, correspondent à des moments heureux, tandis que les variations plus marquées

<sup>318</sup> p=0,04

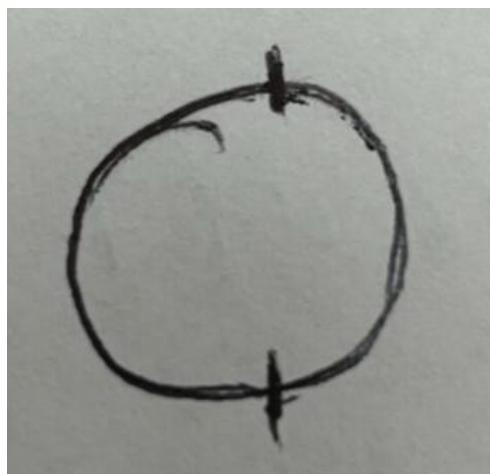
<sup>319</sup> p=0,02

<sup>320</sup> p=0,02

<sup>321</sup> p=0,04

figurent les épisodes difficiles. L'accentuation de ces oscillations, serrées et irrégulières vers la fin du tracé, illustre l'entrée dans ce qu'elle décrit comme la pire période de son parcours.

Dessin n°2



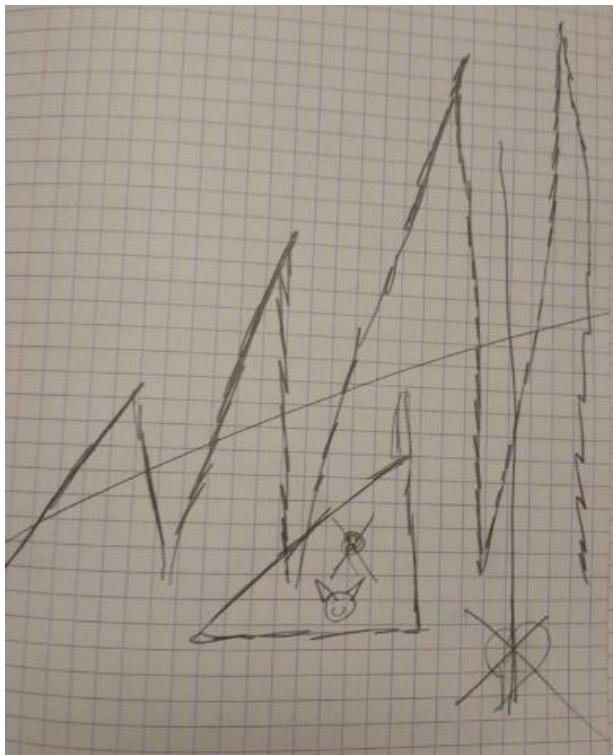
Le dessin 2 est une boucle fermée qui évoque un mouvement perpétuel, traduisant l'idée d'une vie qui tourne en rond et ne progresse pas. La personne explique qu'elle a hésité avec un dessin qui traduit une trajectoire simple et ascendante, mais que les problèmes de visa ont entraîné une succession de périodes « de haut et de bas, et de bas et de haut ». La forme circulaire rend compte de la répétition des mêmes étapes et de l'impression de recommencer encore et encore.

Dessin n°3



Le dessin 3 présente une ligne qui s'incline progressivement vers le bas, qui se prolonge un moment de façon rectiligne en bas de la page marquée par une sorte d'amas de traits, puis qui remonte nettement et se termine par une flèche. Pour la personne, la première pente symbolise une enfance difficile. Au point le plus bas du tracé, l'enchevêtrement de traits figure le moment où elle a failli se suicider, zone de rupture et période de grande détresse. À partir de là, la trajectoire s'oriente de nouveau vers le haut : cette remontée traduit l'effet des réflexions et des encouragements qui lui ont permis d'aller mieux. La flèche finale, tournée vers le haut, représente l'après-traversée de la Méditerranée et l'arrivée en Europe, perçue comme une période d'amélioration.

Dessin n°4



Le dessin présente une succession de grands pics, tracés verticalement, qui se répètent et s'élèvent de manière de plus en plus marquée. Au début de la montée du dernier plus grand pic, un cœur barré est dessiné, et un triangle, placé plus bas, contient deux visages (smileys), l'un souriant avec des cornes et l'autre barré. Pour la personne, les pics représentent l'accumulation des épreuves au fil du temps et le fait d'encaisser toujours davantage. Cette intensification conduit, selon elle, à devenir une personne « sans cœur », ce que symbolise le cœur barré. Le triangle renvoie, selon la personne, au sentiment de ne plus être capable de rire, symbolisé par le smiley barré. Le second smiley, doté de cornes et qui semble sourire, évoque quant à lui une figure assimilée à un diable.

L'analyse rétrospective des conditions de vie montre que les personnes hébergées de façon contrainte chez des tiers semblent rencontrer une accumulation d'épreuves les amenant à qualifier leur trajectoire de la façon suivante : semée d'obstacles ou de défis.

### 3. Discriminations et traitements inégalitaires rencontrés par les personnes interrogées

En se basant sur des données auto-déclarées, l'analyse des discriminations et des traitements inégalitaires permet d'explorer les expériences vécues de marginalisation rapportées par les individus interrogés dans l'enquête Hebtiers, déjà affectés par la grande précarité. La définition retenue de la discrimination est la même que celle retenue dans l'enquête Histoires de vie (2003) : « il s'agit d'une différence de traitement fondée sur un critère considéré comme illégitime et qui entraîne un préjudice. » (Simon, 2004, p. 10-14). Il est important de souligner que le processus de qualification des discriminations, ainsi que leur verbalisation, dépendent largement du niveau de sensibilisation des personnes exposées à ces phénomènes (Lesné, Simon, 2009). Pour l'ensemble des personnes répondantes, 39,4 % déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations lors des douze derniers mois (**Tableau 14-3**).

Tableau 14-3 Répartition des personnes selon le sexe de la présence ou non de discriminations ou de traitements inégalitaires.

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Estime avoir subi des discriminations au cours des 12 derniers mois	41,3	38,3	39,4
Estime ne pas avoir subi de discrimination au cours des 12 derniers mois	51,1	60,8	57,3
Ne souhaite pas répondre	7,7	0,9	3,3
Total	100	100	100

Lecture : 41,3 % des femmes hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois déclarent avoir subi au moins une fois un traitement inégalitaire ou une discrimination.

Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

Les résultats relatifs à l'expérience de discriminations révèlent là encore une différence notable selon le genre. Une proportion légèrement plus élevée de femmes (41,3 %) déclare avoir été confrontée à un traitement inégalitaire ou à une discrimination au cours des douze derniers mois, comparativement aux hommes (38,3 %). Il est également intéressant de noter que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à choisir de ne pas répondre à cette question, avec un taux de non-réponse de 7,7 %, contre seulement 0,9 % chez les hommes. L'association entre le genre et l'expérience de discriminations ou de traitements inégalitaires est statistiquement significative<sup>322</sup>.

Des effets d'âge sont également observés parmi les personnes interrogées<sup>323</sup> : les 25-39 ans semblent surreprésentés parmi les personnes estimant avoir subi des discriminations (Tableau 14-4).

Tableau 14-4 Répartition des personnes selon les classes d'âge en fonction de la perception de traitements discriminatoires au cours des douze derniers mois.

	Estime ne pas avoir subi de discrimination au cours des douze derniers mois (en %)	Estime avoir subi des discriminations au cours des douze derniers mois (en %)
Moins de 25 ans	13,9	4,5
25-39 ans	42,4	52,8
40-59 ans	36,0	38,0
60 ans et plus	7,7	4,7
Total	100	100

Lecture : 13,9 % des personnes de moins de 25 ans hébergées chez un tiers au cours des douze derniers mois déclarent n'avoir subi aucun traitement inégalitaire ni discrimination. Champ : personnes usagères des accueils de jours franciliens ayant été hébergées chez un tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, majeures ou âgées de 16 ans ou plus mais non reconnues mineures.

Source : Observatoire du Samusocial de Paris, enquête Hebtiers 2024-2025 (questionnaires approfondis).

<sup>322</sup> p=0,02

<sup>323</sup> p= 0,02

L'enquête Hebtiers présente des résultats différents par rapport à l'enquête HDV (Algava, Beque, 2006). En effet, dans l'enquête HDV les plus jeunes sont ceux qui déclarent le plus grand nombre d'attitudes négatives ou discriminatoires. Les personnes âgées de 25 à 39 ans sont surreprésentées parmi celles déclarant avoir subi des discriminations (52,8 %), alors qu'elles ne représentent que 42,4 % de celles estimant ne pas en avoir subi. À l'inverse, les moins de 25 ans et les personnes âgées de 60 ans ou plus apparaissent proportionnellement moins nombreuses à déclarer des expériences discriminatoires. Ce résultat peut être mis en parallèle avec la fréquence d'interactions que les personnes plus âgées ont avec les institutions ou encore l'espace public.

Ce chapitre met en évidence la manière dont la grande précarité vécue par les personnes hébergées chez des tiers se traduit non seulement dans leurs conditions matérielles, mais aussi dans leurs perceptions subjectives, leurs aspirations ainsi que la lecture qu'elles font de leur propre trajectoire. Si une part importante des personnes interrogées déclare se sentir libre dans ses choix de vie, les réponses sont fortement polarisées, révélant une coexistence de sentiments d'autonomie et de fortes contraintes, particulièrement chez les femmes. L'analyse rétrospective des parcours de vie confirme cette fragilité, avec des trajectoires plus souvent perçues comme descendantes ou jalonnées d'obstacles, et une distance nette avec les représentations observées en population générale. Enfin, la fréquence élevée des discriminations déclarées, notamment chez les femmes et, surtout, les personnes âgées de 25 à 39 ans, souligne l'accumulation des vulnérabilités pour certaines personnes. Il sera intéressant d'analyser par la suite ces derniers résultats en le croisant aux parcours d'hébergements, aux configurations familiales ou encore aux situations de violences rencontrées.

## Conclusion

### 1. Apports de l'enquête

L'enquête quantitative approfondie Hebtiers, conduite dans les accueils de jour franciliens entre septembre 2024 et mars 2025 auprès d'usagères et usagers ayant été au moins une fois hébergé·es chez des tiers au cours des douze derniers mois, met en lumière la diversité des parcours et les conditions d'hébergement associées à ce type de recours. Cette échelle d'observation sur les douze derniers mois enrichit les enseignements issus de diverses enquêtes auprès des personnes sans domicile, et complète des travaux qualitatifs sur ce sujet. Les premiers résultats ici rassemblés mettent au jour l'existence de différences genrées dans les conditions d'hébergement et l'exposition aux violences, plutôt que dans le recours en tant que tel à l'hébergement chez des tiers.

L'enquête souligne d'abord la fréquence élevée du recours à l'hébergement chez des tiers parmi les usagères et usagers des accueils de jour. Sur une fenêtre d'observation de douze mois, il concerne environ 1 personne sur 2, tant parmi les femmes que les hommes. Ce taux de recours s'interprète à l'aune de l'inscription, davantage genrée, de l'hébergement chez des tiers dans les parcours d'hébergement au cours de l'année écoulée. Il dépend de l'accès ou non à l'hébergement institutionnel, de la possibilité de payer des nuitées hôtelières ou de recourir à des formes de sous-location, dont certaines, sans bail, sont assimilables à de l'hébergement chez des tiers en raison de la précarité de l'arrangement sous-jacent. Il s'agit aussi d'un arbitrage sous contraintes multiples entre différentes formes d'hébergement chez des tiers : mobilisation de son réseau de proches, de connaissances (directes ou indirectes) ou de personnes inconnues. Ces parcours sont aussi marqués par des épisodes de sans-abrisme, notamment en cas de rupture d'hébergement.

À certaines étapes du parcours des personnes, l'hébergement chez un tiers joue un rôle essentiel, à l'instar de l'hébergement à l'arrivée en France, dont l'enquête souligne l'importance. Même dans ce cadre, qui peut traduire des arrangements passés avant l'arrivée en France, l'expérience de l'hébergement chez des tiers révèle l'ambivalence des conditions d'hébergement. L'arrangement initial peut être remis en question, dépassant la durée initialement prévue faute d'accès à d'autres solutions d'hébergement, ou en raison de la dégradation des conditions d'hébergement et de la relation avec les personnes hébergeuses.

La description des conditions du dernier hébergement chez des tiers met en lumière la diversité des situations : elles vont de l'hébergement en logement ordinaire à l'accueil « en surnuméraire » dans un lieu d'hébergement institutionnel, en passant par des arrangements permettant aux personnes de passer la nuit dans des lieux non prévus pour l'habitation, comme des véhicules, des caves, des lieux de travail. Y compris en logement ordinaire, les conditions d'hébergement, liées à l'état et à la surface du logement (au regard de la composition du ménage de la personne hébergeuse et du nombre de personnes hébergées), ainsi qu'aux conditions d'accès au logement ou à certaines pièces, peuvent limiter l'usage des équipements, voire s'avérer indignes.

Au-delà des conditions matérielles d'hébergement, l'enquête met en évidence l'importance des violences et des risques liés à l'asymétrie de la relation entre personnes hébergeuses et hébergées. Qu'il s'agisse de demandes de contreparties, de situations s'apparentant à de la traite ou de violences, ces faits, repérés dans les différents hébergements chez des tiers au cours des douze derniers mois, apparaissent particulièrement fréquents pour les femmes, constituant un des résultats majeurs de l'enquête. Ainsi, 61,5 % des femmes et 26,6 % des hommes déclarent avoir subi au moins un des faits de violence recensés dans l'enquête au cours de leurs hébergements chez des tiers sur les douze derniers mois. Ces violences s'inscrivent par ailleurs dans des trajectoires marquées par des conditions de vie très précaires et par une alternance de contextes dans lesquels des violences peuvent également survenir. Dès le premier hébergement en France métropolitaine, 15,2 % des femmes indiquent avoir quitté cet hébergement à la suite de violences, contre 2,2 % des hommes.

Enfin, parmi la large fraction des personnes usagères des accueils de jour franciliens ayant été hébergées chez des tiers au moins une fois au cours des douze derniers mois, l'enquête met en évidence un état de santé souvent dégradé, notamment en matière de santé mentale et d'état de faim, concernant une plus grande proportion de femmes. Ainsi, 58,4 % d'entre elles présentent les symptômes d'un épisode dépressif au cours des quinze derniers jours, 51,1 % un état de faim modéré ou sévère au cours des trente derniers jours. Celles-ci apparaissent également plus isolées, 3 femmes sur 10 rapportant se sentir seules en permanence.

À ces difficultés s'ajoutent des enjeux essentiels d'accès aux droits, à une domiciliation et à un accompagnement social, loin d'être garantis pour l'ensemble des personnes rencontrées. Ainsi, un peu moins d'1 personne sur 2 indique bénéficier d'un suivi social.

Dans les conditions actuelles d'accès contraint au logement et à l'hébergement, le recours à l'hébergement chez des tiers apparaît inévitable. Les résultats de l'enquête appellent cependant à en mesurer pleinement les impacts, à faciliter l'accès des personnes à l'hébergement, au logement et aux droits, et à renforcer durablement l'ensemble des actions d'accompagnement auprès des personnes sans domicile (cf. **Recommandations**).

## 2. Mise en perspective

Ces premiers résultats de l'enquête approfondie Hebtiers décrivent les réalités du recours à l'hébergement chez des tiers d'une population spécifique, celle qui fréquente les accueils de jour. Par rapport à des estimations plus larges, fondées sur des enquêtes en logement ordinaire, ou sur les demandes de logement social (estimation restreinte aux personnes éligibles et ayant réalisé cette démarche), il s'agit d'une fraction, probablement parmi les plus précaires, des personnes hébergées chez des tiers. La plupart d'entre elles se trouvent en effet à risque d'être sans abri ou l'ont été effectivement au cours des douze derniers mois. Le fait que les personnes enquêtées aient été rencontrées dans des structures ouvertes en journée, proposant des espaces de répit et l'accès à certains services essentiels, oriente également l'analyse vers des modalités spécifiques de recours à l'hébergement chez des tiers. Dit autrement, il est

probable qu'une personne hébergée dans des conditions satisfaisantes au moment de l'enquête, ayant accès la journée à l'hébergement et pouvant utiliser l'ensemble des équipements, a vraisemblablement moins de raisons de fréquenter également des accueils de jour, sauf pour des raisons liées à une domiciliation ou au suivi social assurés par ces structures.

La description du recours à l'hébergement chez des tiers et des liens mobilisés met en évidence la grande diversité de ce type d'hébergement. En particulier, l'hébergement organisé à caractère solidaire ou citoyen n'en constitue qu'une forme très particulière, peu visible au regard de la diversité des liens entre personnes hébergées et hébergeuses mise en évidence par l'enquête. Les résultats de l'enquête ne permettent donc pas de décrire spécifiquement ces actions. En revanche, l'analyse des modalités de leur mise en œuvre apporterait sans doute un éclairage complémentaire, et en miroir, sur la façon de concevoir des modalités d'hébergement chez des tiers plus adaptées, parce qu'elles ne sont jamais exemptes d'asymétrie. De plus, cette mise en œuvre n'est pas incompatible, pour nombre d'associations, avec le fait de rappeler qu'il s'agit d'une organisation à titre subsidiaire, et de mener de façon simultanée un plaidoyer en faveur de l'accès à l'hébergement institutionnel et au logement.

Cette contextualisation invite ainsi à lire les résultats de l'enquête, non pas comme l'illustration de réalités propres à l'ensemble des formes d'hébergement chez des tiers, mais comme une mise en évidence des réalités rencontrées par les personnes usagères de services d'aide dans leur recours, probablement spécifique, à l'hébergement chez des tiers. Par l'importance des accueils de jour dans le dispositif de lutte contre l'exclusion, ces résultats se révèlent d'ores et déjà très éclairants pour les acteurs du secteur.

### 3. Prolongements

Ce rapport constitue ainsi un premier point d'étape dans l'exploitation de données collectées dans le cadre d'un programme d'enquêtes particulièrement riche. Concernant l'enquête quantitative approfondie, le caractère très descriptif de ces premières analyses est loin d'épuiser les enseignements à en tirer. Au contraire, le choix de proposer un premier aperçu de l'ensemble des aspects couverts par l'enquête au prisme du genre constitue un appel à prolonger les exploitations et analyses, en mobilisant la durée de présence en France, la composition du ménage, la situation d'activité ou encore le niveau de ressources. Les thématiques des différents chapitres pourront également être davantage liées entre elles : comment la variabilité des parcours et des conditions d'hébergement affecte-t-elle, par exemple, la santé des personnes, leur mobilisation des services d'aide, ou leur perception de leur parcours de vie ?

En outre, les résultats présentés ici méritent d'être enrichis par les apports des autres composantes du dispositif d'enquête. Les résultats de l'enquête flash permettront, sur certains aspects, de comparer la situation des personnes rencontrées en accueil de jour avec celle des personnes rencontrées dans d'autres services d'aide. Les résultats du court questionnaire mené à l'été 2024, dans un contexte marqué par les Jeux olympiques et paralympiques, éclairent l'impact de l'organisation de grands événements mobilisant durablement l'espace public sur les personnes sans domicile.

Enfin, les entretiens réalisés ou à venir pourront également approfondir l'analyse des parcours d'hébergement, et les logiques à l'œuvre dans le recours à l'hébergement chez des tiers. Ils permettront aussi d'explorer certains sujets spécifiques, tels que les hébergements par épisodes successifs, les hébergements de très courte durée, ou encore l'hébergement dans des types de lieux particuliers et les contraintes associées.

## Annexes

### Annexe 6.1. Liste des pays

Tableau Annexe 1. Répartition des personnes selon leur pays de classés par grands groupes de pays

Lieu de naissance	Effectifs non pondérés	Effectifs pondérés	Pourcentage pondéré
<b>Afrique</b>	<b>344</b>	<b>6202,8</b>	<b>73,3</b>
<b>Afrique guinéenne ou centrale</b>	<b>150</b>	<b>2560,2</b>	<b>30,4</b>
Cote d'Ivoire	67	1136,6	13,4
Congo	31	538,8	6,4
Cameroun	23	386,0	4,6
R,D, Congo	18	261,8	3,1
Republique centrafricaine	2	102,6	1,2
Benin	3	41,4	0,5
Gabon	1	25,5	0,3
Ghana	2	21,3	0,3
Togo	1	21,5	0,3
Nigeria	1	16,6	0,2
Guinee equatoriale	1	8,2	0,1
<b>Afrique sahélienne</b>	<b>67</b>	<b>1229,0</b>	<b>14,5</b>
Senegal	28	569,6	6,7
Mali	16	269,9	3,2
Soudan	3	144,0	1,7
Guinee	12	130,9	1,5
Mauritanie	2	51,7	0,6
Burkina Faso	2	29,9	0,4
Niger	1	17,8	0,2
Gambie	3	15,2	0,2
<b>Algerie</b>	<b>66</b>	<b>1493,8</b>	<b>17,6</b>
Algerie	66	1493,8	17,6
<b>Autres pays d'Afrique</b>	<b>13</b>	<b>193,7</b>	<b>2,3</b>
Egypte	5	108,8	1,3
Angola	3	50,3	0,6
Zimbabwe	1	11,4	0,1
Rwanda	1	8,9	0,1
Libye	1	7,4	0,1
Somalie	1	4,8	0,1
Kenya	1	2,1	0,0

<b>Comores, Madagascar et Maurice</b>	<b>7</b>	<b>75,5</b>	<b>0,9</b>
Comores	1	4,8	0,1
Maurice	3	39,4	0,5
Madagascar	3	31,3	0,4
<b>Maroc, Tunisie</b>	<b>41</b>	<b>650,6</b>	<b>7,7</b>
Maroc	29	414,0	4,9
Tunisie	12	236,6	2,8
<b>Amérique centrale et Caraïbes</b>	<b>7</b>	<b>124,0</b>	<b>1,5</b>
<b>Amérique centrale</b>	<b>1</b>	<b>5,0</b>	<b>0,1</b>
Nicaragua	1	5,0	0,1
<b>Caraïbes</b>	<b>6</b>	<b>119,0</b>	<b>1,4</b>
Haiti	4	103,1	1,2
Anguilla	1	10,9	0,1
Cuba	1	4,9	0,1
<b>Asie</b>	<b>17</b>	<b>379,5</b>	<b>4,5</b>
<b>Asie du sud</b>	<b>7</b>	<b>150,6</b>	<b>1,8</b>
Bangladesh	6	136,1	1,6
Inde	1	14,5	0,2
<b>Autres pays d'Asie</b>	<b>8</b>	<b>194,9</b>	<b>2,3</b>
Afghanistan	7	164,3	1,9
Japon	1	30,6	0,4
<b>Moyen Orient</b>	<b>2</b>	<b>34,1</b>	<b>0,4</b>
Iran	2	34,1	0,4
<b>France ou Drom</b>	<b>104</b>	<b>1635,2</b>	<b>19,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>94</b>	<b>1494,9</b>	<b>17,7</b>
France	94	1494,9	17,7
<b>DROM-COM</b>	<b>10</b>	<b>140,3</b>	<b>1,6</b>
DOM-TOM/DROM	8	110,3	1,3
Saint-Martin (partie française)	1	19,2	0,2
Guadeloupe	1	10,8	0,1
<b>Europe</b>	<b>7</b>	<b>66,5</b>	<b>0,8</b>
<b>Autres pays européens</b>	<b>5</b>	<b>54,2</b>	<b>0,8</b>
Russie, Federation de	2	30,2	0,4
Georgie	1	12,8	0,2
Ukraine	1	6,4	0,1
Albanie	1	4,8	0,1
<b>Pays membres de l'UE</b>	<b>2</b>	<b>12,2</b>	<b>0,1</b>
Espagne	1	4,2	0,0
Roumanie	1	8,0	0,1
<b>Ne souhaite pas répondre</b>	<b>1</b>	<b>57,1</b>	<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>8465,0</b>	<b>100</b>

## Annexe 10.1. Les questions relatives aux violences

Tableau Annexe 2. Questions sur les violences subies dans le cadre de l'hébergement chez un tiers

<b>Insultes et humiliations</b>
Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a insulté.e ou injurié.e?
Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a humilié.e, a critiqué votre apparence physique, vos opinions ou vos capacités ?
<b>Confiscation de documents</b>
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il menacé de confisquer vos papiers d'identité ou vos documents de séjour (comme un récépissé, un titre de séjour) ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il confisqué vos papiers d'identité (passeport, CNI, acte de naissance) ou vos documents de séjour (comme un récépissé, un titre de séjour) ?
<b>Privation de liberté, contrôle des mouvements, menace de remise à la rue</b>
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il enfermé.e ou empêché.e de sortir de son logement ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il empêché.e d'aller et venir comme vous le souhaitiez, a-t-il contrôlé vos mouvements dans le logement ou pour en entrer/sortir ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il menacé.e de vous expulser du logement ou de vous remettre à la rue ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il menacé.e de vous conduire ou de vous dénoncer à la police ?
<b>Violences physiques</b>
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il giflé.e, frappé.e ou a exercé des brutalités physiques contre vous ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il menacé.e avec une arme, a-t-il tenté de vous étrangler, de porter atteinte à votre vie ou de vous tuer ?
<b>Harcèlement sexuel et exhibition et/ou voyeurisme</b>
Au cours des 12 derniers mois, dans le cadre de votre hébergement, a-t-on eu à votre égard des propos ou attitudes à caractère sexuel qui vous ont mis.e mal à l'aise, par exemple des questions sur la vie privée, remarques salaces, mimes de gestes sexuels, diffusion d'images pornographiques ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus ?
Au cours des 12 derniers mois, dans le cadre de votre hébergement, avez-vous eu affaire à un exhibitionniste ou à un voyeur, dans la salle de bain, les toilettes ou la pièce où vous dormez par exemple ?
<b>Violences et contreparties à caractère sexuel</b>
[Si femme] Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches a-t-il contre votre gré touché vos seins, ou vos fesses, vous a coincé pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous ?
[Si homme] Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches a-t-il contre votre gré touché vos fesses, vous a coincé pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous ?
Au cours des douze derniers mois, vous êtes-vous senti obligé.e d'avoir des rapports sexuels avec l'hébergeur (ou un de ses proches) ?
Au cours des 12 derniers mois, un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il forcé.e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-il essayé ou est-il parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?
Au cours des 12 derniers mois un de vos hébergeurs ou un de ses proches vous a-t-il forcé.e à avoir d'autres actes ou pratiques sexuels ?

## Bibliographie

Accardo A., Brun A., Lelouch T. (2022), La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, *Insee première*, n° 1907, juin 2022, 4p.

Algava, E., & Bèque, M. (2006). Perception et vécu des comportements intolérants- Une analyse du module « Relations avec les autres » de l'enquête Histoire de Vie. *Économie et statistique*, 393(1), 115-150.

Andro A., Eberhard M., Gelly M. (dir) (2020), *DSAFHIR : Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, isolées, réfugiées. Rapport final*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 169 p. En ligne : [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2020-05/RAPPORT%20DEF%20JANVIER%202020%20DSAFHIR%20Rapport\\_sans\\_annexes\\_2020\\_01\\_21\\_0.pdf](https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2020-05/RAPPORT%20DEF%20JANVIER%202020%20DSAFHIR%20Rapport_sans_annexes_2020_01_21_0.pdf)

APUR (2025a) Nuit de la solidarité du 23 au 24 janvier 2025 à Paris, Résultats du décompte des personnes sans-abri, 72 p. En ligne : <https://www.apur.org/fr/population-societe/social-inclusion/4e-edition-nuit-solidarite-metropolitaine-grand-paris>

APUR (2025b), Nuit de la solidarité métropolitaine du 23 au 24 janvier 2025, Résultats du décompte des personnes sans-abri dans le Grand Paris, 70 p. En ligne : <https://www.apur.org/fr/population-societe/social-inclusion/4e-edition-nuit-solidarite-metropolitaine-grand-paris>

Ardilly P., Le Blanc D. (2001), « Echantillonnage et pondération d'une enquête auprès de personnes sans domicile : un exemple français », *Techniques d'enquête*, vol. 27, n°1, p. 117-127. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/2001001/article/5859-fra.pdf?st=hcMLQq-N>

Ansa – Credoc (2023) Diagnostic de la précarité alimentaire en Ile de France, enquête auprès des familles hébergées à l'hôtel, 79 p. [https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2023-03/ACF-Ansa\\_Enquete\\_FamillesHeberges\\_DiagIDF.pdf](https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2023-03/ACF-Ansa_Enquete_FamillesHeberges_DiagIDF.pdf)

Ballard T., Coates J., Deitchler M., Swindale A. (2011), « Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure », Food and nutrition technical assistance 26 p. En ligne : <https://www.fantaproject.org/sites/default/files/resources/HHS-Indicator-Guide-Aug2011-FRANCAIS.pdf>

Baronnet J., Faucheuix-Leroy S., Vanoni D. (2012), « Les conditions d'émergence et de reconnaissance sociale et institutionnelle d'une catégorie particulière de mal-logés : les personnes hébergées dans le logement d'un tiers » in *Recherche Sociale*, 2012/3 N°203, Editions FORS-Recherche Sociale, p. 7 à 127.

Bessiere, S., Laferrere, A. (2002), Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997, Paris, Insee, Document de travail, n° F0204, 82 p. En ligne : <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06zqtwp/f1.pdf>

Bonvalet C., Gotman A. et Grafmeyer Y. (1999), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, PUF-INED, Collection Travaux et Documents, Cahier n°143, 296 p.

Brousse C. (2004), « The production of data on homelessness and housing deprivation in the European union : survey and proposals » in *Working Papers and Studies*, Luxembourg, Eurostat.

Brousse C. (2006), « Devenir sans domicile, le rester : un problème lié à l'accès au logement ou à la rupture des liens sociaux et familiaux ? » in *Economie et Statistique*, p.391-392.

Brown E., Debauche A., Hamel C. et Mazuy M. (2020), Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France, Ined, Paris, coll. *Grandes enquêtes*, 528p.

Cavalin C. (2010), « Violences, santé et événements de vie difficiles : le choix des concepts et des outils de mesure », in F. Beck, C. Cavalin, F. Maillochon (dir.), *Violences et santé en France : état des lieux*, Paris, *La Documentation française*, p. 35-50.

Chaput K. et Mosny E. (2021), « En Île-de-France, depuis 50 ans, le nombre de logements a plus fortement augmenté en grande couronne », *Insee Flash Île-de-France*, n° 59, 2 p.

Chevallier V. (2010), *Les publics sans abri en bibliothèque publique*, Mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèque, Paris, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'information et des bibliothèques, 72 p.

Clergeau A., (2021) Enquête Accueils de jour pour l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) & Dihal

Collectif Les Morts de la Rue (2024), *Mortalité des personnes sans chez soi en 2023. Dénombrer et décrire*, 12ème rapport annuel du collectif. En ligne : <https://mortsdelarue.org/wp-content/uploads/2025/09/CMDR-Rapport-2023-Denombrer-et-Decrire-Haute-Definition-241119.pdf>

CNIS (1996), *Pour une meilleure connaissance des sans abri et de l'exclusion du logement*, Paris, rapport d'un groupe de travail, n° 29.

Debauche A., Lebugle A., Brown E., et al. (2017). *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles* (Doc. travail n°229). Ined éditions.

Deroyon T. (2017), « La correction de la non-réponse par repondération », *Note méthodologique du département des méthodes statistiques de l'Insee*. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2838097/8-correction-de-la-non-reponse-par-reponderation.pdf>

Dietrich-Ragon P. (2015), « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle : force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement », *Revue française de sociologie*, p.318.

Djirikian A., Laflamme V. et Marpsat M. (dir) (2006), *Les formes marginales de logement. Etude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, Paris, Ined, Coll. Documents de travail, N° 135.

Echegu O., Gardella E. (2018), *Mal-logement, mal-logés*, Lens, Rapport de l'Onpes 2017-2018.

Eloy P. (2022), « Analyser l'évolution et les déterminants de la présence des familles immigrées au sein des hébergements pour personnes sans domicile » in *Populations Vulnérables* [en ligne], N° 8.

Fédération des acteurs de la solidarité (2025), Analyse des demandes d'hébergement au 115: Activité du 18/08/2025. Focus personnes en famille. 13 pages. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2025/09/Analyse-activite-115-du-180825-VF.pdf>

Fondation pour le logement des défavorisés (2026), *L'état du mal-logement en France*, 31ème rapport annuel. à paraître.

Fondation pour le logement des défavorisés (2025), *L'état du mal-logement en France*, 30ème rapport annuel. 340 pages. En ligne : [https://www.fondationpourlelogement.fr/wp-content/uploads/import/sites/default/files/2025-02/ETAT\\_DU\\_MAL\\_LOGEMENT\\_EN\\_FRANCE\\_WEB\\_2025.pdf](https://www.fondationpourlelogement.fr/wp-content/uploads/import/sites/default/files/2025-02/ETAT_DU_MAL_LOGEMENT_EN_FRANCE_WEB_2025.pdf)

Fondation pour le logement des défavorisés - Agence Ile-de-France (2025), *L'état du mal-logement en Ile-de-France, éclairage régional*. 130 pages. En ligne : <https://www.fondationpourlelogement.fr/wp-content/uploads/2025/11/final-bdweb132pdoc2025-rmlidf.pdf>

Frechon, I. Robette, N. (2013), "Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement" in *Revue française des affaires sociales*, 122-143. <https://doi.org/10.3917/rfas.125.0122>.

Golaz V., Bonvalet C., Delaunay D., Diagne A., Dureau F. et Lelièvre E. (2006), » L'hébergement : un état sans statut » in *Etats Flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*. Antoine P., Lelièvre E. (dirs.), collection Méthodes et Savoirs, 2006, Ined, pp. 111-135.

Gotman, A. (2001), Le sens de l'hospitalité : Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre. Paris, Presses Universitaires de France, 544 p.

Grafmeyer, Y. (1997), « L'hébergement par les parents et par les proches », in Bonvalet, C., Gotman, A. et Grafmeyer, Y. (dirs.), *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, Coll. « Dossiers et recherches », n° 64, Paris, Éditions de l'Ined, p. 143-189.

Grafmeyer, Y. (2000) « L'hébergement comme aide aux proches et aux parents », in C. Lévy-Vroelant (dir.), *Logements de passage : formes, normes, expériences*, Paris, Montréal, L'Harmattan, p. 35-50.

Guérin, L. (2022). Cohabiter dans un studio de travailleurs migrants : contraintes gestionnaires et « arts de faire » Espaces et sociétés, 186-187(3), 35-50. <https://doi.org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.3917/esp.186.0035>

Gutierrez Sauceda, L., Magnier, A. (2022), Profil des ménages ayant fait une demande aux SIAO franciliens en 2019. Grille d'Observation Sociale d'Île-De-France, étude de l'Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (Ofpruh), 47 p. En ligne: [https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/gos\\_2019.pdf](https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/gos_2019.pdf)

Guyavarch E., Le Méner E., Vandentorren S. (dir) (2014), ENFAMS : Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France. Premiers résultats de l'enquête quantitative, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 442 p. En ligne : [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/enfams\\_web.pdf](https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/enfams_web.pdf)

Hamel C. et l'équipe Virage (2020), « Faire une enquête sur les violences de genre », pp. 39-86, in : Brown E., et al. Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France, Ined, Paris, coll. Grandes enquêtes, 528 p.

Hazo J.-B., Costemalle V. (2021), « Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans Résultats issus de la 1re vague de l'enquête EpiCov et comparaison avec les enquêtes de santé européennes (EHIS) de 2014 et 2019 », Etudes & Résultats, n°1185, 8 p. En ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/ER1185.pdf>

Join-Lambert M-T., et al. (2011), *Le mal-logement*, Rapport d'un groupe de travail du CNIS, 152 p.

Laala F., Blanchard P., Fouquet H. (2019), « Recensement des accueils de jour de la région Ile-de-France », *Lettre de l'Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (Ofpruh)*, n°1, 11p. En ligne : [https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019-05-03-lettre-ofpruh-planches\\_3\\_1\\_.pdf](https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019-05-03-lettre-ofpruh-planches_3_1_.pdf)

Laala F., Blanchard P., Fouquet H. (2020), « Profil des ménages ayant fait une demande au SIAO en 2018 », étude de l'Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (Ofpruh), 15 p. En ligne : [https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/profil\\_des\\_menages\\_ayant\\_fait\\_une\\_demande\\_au\\_siao\\_en\\_2018-2.pdf](https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/profil_des_menages_ayant_fait_une_demande_au_siao_en_2018-2.pdf)

Laferrière A., Bessière C., (1999), « Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997 », série des *Documents de travail de la DSDS*, n°F0204, Insee. En ligne : <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06zqtwp.pdf>

Laferrière A., Pouliquen E., Rougerie C. (2017), *Les conditions de logement en France, Les conditions de logement en France*, Insee, coll. Insee Références, 224 p.

Laporte A., Chauvin P. (dir.) (2009), *La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France, premiers résultats*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 221 p. En ligne : [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/samenta\\_web\\_0.pdf](https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/samenta_web_0.pdf)

Lebugle A., Segol E., Garcin E., Dion C. (2020) Les familles en contact avec le service du 115 de Paris au cours de la période hivernale de 2019-2020, rapport, Observatoire du Samusocial de Paris, 64 pages.

Leclerc-Olive M. (2002), « Temporalités biographiques : lignes et noeuds », *Temporaliste*, 44 ,p. 33-41

Leduc A., Deroyon T., Rochereau T., Renaud A. (2021), « Premiers résultats de l'enquête santé européenne (EHIS) 2019 », *Les Dossiers de la Drees*, n°78, 98 p. En ligne : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-04/DD78\\_0.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-04/DD78_0.pdf)

Léon C., du Roscoät E., Beck F. (2024), « Prévalence des pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les 18-85 ans en France : résultats du Baromètre santé 2021 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n°3, p. 42-56. En ligne : [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/3/2024\\_3\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/3/2024_3_1.html)

Lesne M., Simon P. (2009) Série Trajectoires et Origines (TeO), Enquête sur la diversité des populations en France, Ined

Levy-Vroelant C. (2000a), (dir.), *Logements de passage--Formes, normes, expériences*. Coll. « Habitat et société », l'Harmattan, 294 p.

Levy-Vroelant C., Beguin H. (2011b) *Logement chez autrui et transition biographique : pratiques et représentations parmi les jeunes et leurs hébergeants à Londres et à Paris*, PUCA, 254 p.

Loison M. (2025), « L'importance des violences de genre dans la production du sans-domicilisme caché des femmes », *Terrains & travaux*, 2025/1, n°46, p. 101-125

Marpsat M., Firdion J-M (dirs.) (2000), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, Ined, Coll. Travaux et Documents, n° 144, 92 p.

Marpsat M., de Peretti G. (2009), *Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie*, Paris, Insee Première, n° 1225, 4p.

Marpsat M. (dir) (2009), *Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques*. Rapport du groupe SML, Paris, Insee, N°F0903, 211p.

Massé E. (2006), « Quatrième partie : aspects statistiques » in *L'enquête sans domicile 2001. Insee Méthodes*, n°116. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/information/2579262>

Moisy M. (2015a), « Problèmes dentaires, tabac, dépression : la santé précaire des sans domicile », *Etudes & Résultats*, n°932. En ligne : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/er\\_sante\\_des\\_sd-v4-0409.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/er_sante_des_sd-v4-0409.pdf)

Moisy M. (2015b). « Le recours aux soins des sans domicile : neuf sur dix ont consulté un médecin en 2012 ». *Etudes & Résultats*, n°933. En ligne : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/er-recours\\_aux\\_soins\\_sd-v4-0409%281%29.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/er-recours_aux_soins_sd-v4-0409%281%29.pdf)

Moisy M. (2015c). « La santé et le recours aux soins des personnes sans domicile en France en 2012 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n°36-37, p. 662-670. En ligne : [http://www.invs.sante.fr/beh/2015/36-37/2015\\_36-37\\_2.html](http://www.invs.sante.fr/beh/2015/36-37/2015_36-37_2.html)

Pannetier J., Ravalihasy A., Desgrées du Lou A., Lert F, Lydié N. pour le groupe Parcours (2020), les violences sexuelles envers les femmes immigrées d'Afrique subsaharienne après la migration en France, Ined, *Population et société*, n° 577, 4 p. [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/30247/577.population.societes.mai.2020.violence.femmes.afrique.subsaharienne.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30247/577.population.societes.mai.2020.violence.femmes.afrique.subsaharienne.fr.pdf)

- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Presses universitaires de France.
- Paugam, S., Giorgetti, C., (2013), Des pauvres à la bibliothèque, Paris: Éditions de la Bibliothèque publique d'information, PUF, 185 p.  
<https://doi.org/10.4000/books.bibpompidou.966>
- Pierre-Marie E., Roger S., Labrador J., Chausse M.-L. (2014), « Les sans domicile de l'agglomération parisienne se perçoivent en bonne santé. », *Note Apur*, n°75, 4 p. En ligne : [https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/4p\\_n75\\_sans\\_domicile.pdf?openfile\\_analytics=2467](https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/4p_n75_sans_domicile.pdf?openfile_analytics=2467)
- Riffaut H. Dessajan S. (2022) Études Solitudes, pour l'Observatoire Philanthropie et Société, Fondation de France, 52 p.
- Riffaut H. Dessajan S. (2024) Études Solitudes, pour l'Observatoire Philanthropie et Société, Fondation de France. 62 p.
- de la Rochère B. (2003), « La santé des sans domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n°893, 4 p. En ligne : <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p07023nz.pdf>
- Rougerie, C. (2020), *Difficultés de logement ; les situations de logement appréciées selon les dimensions proposées par le Conseil national de l'information statistique*, Paris, Insee, Document de travail F2020-02, 215 p. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4770825>
- Serres J-F (2017) « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », rapport pour le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).
- Scodellaro C. (2020), « Violences et santé : le poids du genre ? » in Brown E., et al. Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France, Ined, Paris, coll. Grandes enquêtes, 528 p.
- Sheehan D. V., Lecribier Y., Sheehan K. H., et al. (1998), « *The Mini-International Neuropsychiatric Interview (M.I.N.I.): The development and validation of a structured diagnostic psychiatric interview for DSM-IV and ICD-10* », *Journal of Clinical Psychiatry*, vol. 59, Suppl 20, p. 22-33. En ligne : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/9881538/>
- Simon P. (2004), « La discrimination : la définir pour agir », *Économie et Humanisme*, n° 369, pp. 10-14
- Solchany S., Lochet S., Clergeau A. (2021), *Enquête Accueils de jour 2021. Analyse des résultats à l'échelle nationale*, rapport d'enquête de l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa). En ligne : [https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-07/Enqu%C3%A3te%20nationale%20sur%20les%20accueils%20de%20jour\\_V2107071\\_VDEF\\_PDF\\_0.pdf](https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-07/Enqu%C3%A3te%20nationale%20sur%20les%20accueils%20de%20jour_V2107071_VDEF_PDF_0.pdf)
- Stella, N. (2023), *La précarité résidentielle à l'aune de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Une analyse longitudinale des modes d'hébergement des personnes LGBTQ+ sans logement personnel en Île-de-France*, EHESS, thèse de Sciences de la société, 503 p.

Thomas, J.C., Kopel, J. Male (2023), Victims of Sexual Assault: A Review of the Literature. *Behavioral sciences*, 13, 304p. <https://doi.org/10.3390/bs13040304>

Troy L. (2025), « 6 % des Européens souffrent de symptômes dépressifs : qui sont-ils ? », *Etudes et Résultats*, n°1324, 8 p. En ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/ER1324-MEL.pdf>

Ville, I., & Guérin-Pace, F. (2005). Interroger les identités : l'élaboration d'une enquête en France. *Population*, 60(3), 277-305.

Virot P. (2020), *Vivre chez ses parents ou chez une autre personne à l'âge adulte. Profil des adultes ne figurant ni sur le titre de propriété, ni sur le bail de location du logement*, Paris, Dossiers de la DREES n°58, 48p. En ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/dd58%20-%20Vivre%20chez%20ses%20parents%20ou%20chez%20une%20autre%20personne%20%C3%A0%20l%C2%A9ge%20adulte%20-%20Profil%20des%20adultes%20ne%20figurant%20ni%20sur%20le%20titre%20de%20propri%C3%A9%C3%A9%20ni%20sur%20le%20bail%20de%20location%20du%20logement.pdf>

Yaouancq, F., & Marpsat, M. (2016). « Avant-propos. L'enquête Sans-Domicile 2012 : histoire et place en Europe ». *Économie et statistique*, 488(1), p7-23

## Table des tableaux, figures et encadrés

### 1. Liste des tableaux

Tableau 1-1. Estimation de la qualité de la couverture statistique du sans-abrisme et des situations marginales de logement dans 15 pays d'Europe.....	31
Tableau 2-1. Répartition des premières demandes au SIAO selon les trois motifs principaux et le département, année 2019 .....	34
Tableau 2-2. Répartition des structures et des personnes répondantes (effectif et %) selon le type de structure .....	36
Tableau 2-3. Répartition des structures et des personnes répondantes selon le département d'enquête .....	37
Tableau 3-1. Répartition des accueils de jours recensés en Île-de-France selon certaines caractéristiques.....	43
Tableau 3-2. Répartition des structures de l'échantillon initial selon le type de public qu'elles accueillent .....	45
Tableau 3-3. Répartition des structures où s'est effectivement déployée l'enquête selon le type de public qu'elles accueillent.....	47
Tableau 4-1. Répartition des sessions d'enquêtes selon le mois de la collecte .....	60
Tableau 4-2. Répartition des questionnaires approfondis selon la langue de passation .....	66
Tableau 4-3. Répartition des questionnaires approfondis par durée de passation... ..	68
Tableau 5-1. Répartition des répondants aux questionnaires d'éligibilité et recours à l'hébergement chez des tiers selon le sexe, l'âge et les caractéristiques des accueils de jour .....	71
Tableau 5-2. Répartition des répondants aux questionnaires approfondis et recours à l'hébergement chez des tiers la veille de l'enquête .....	73
Tableau 5-3. Formes d'hébergement chez des tiers rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe (modalités non exclusives).....	75
Tableau 6-1. Répartition des personnes par sexe et âge.....	79
Tableau 6-2. Moyennes et quartiles des âges selon le sexe.....	79
Tableau 6-3. Répartition des femmes et des hommes selon leur lieu de naissance ..	80
Tableau 6-4. Répartition des personnes selon leur nationalité et leur sexe .....	81
Tableau 6-5. Répartition des personnes selon le sexe et la situation administrative ..	82
Tableau 6-6. Répartition des personnes nées à l'étranger selon le sexe et la durée écoulée depuis la première et la dernière venue en France métropolitaine .....	83
Tableau 6-7. Répartition des personnes nées à l'étranger selon le motif de départ de leur pays d'origine .....	84
Tableau 6-8. Répartition des personnes selon le sexe et le statut matrimonial au moment de l'enquête.....	85
Tableau 6-9. Répartition des personnes selon le sexe et la situation familiale au moment de l'enquête.....	87
Tableau 6-10. L'activité des personnes.....	88
Tableau 6-11. Répartition des personnes selon le sexe et l'activité au moment de l'enquête.....	88
Tableau 6-12. Répartition des personnes selon le sexe et le niveau moyen de ressources mensuelles.....	89

Tableau 6-13. Répartition des personnes selon le niveau d'études et le sexe .....	90
Tableau 6-14. Répartition des personnes selon que leur capacité à se débrouiller seules dans les démarches administratives en français et le sexe .....	91
Tableau 6-15. Part des personnes selon le motif de départ du domicile parental et le sexe.....	92
Tableau 7-1. Répartition des personnes selon la composition du ménage lors du premier hébergement et le sexe.....	98
Tableau 7-2. Répartition du lien avec la première personne hébergeuse selon le sexe .....	99
Tableau 7-3. Répartition des personnes selon les modalités de rencontre avec la première personne hébergeuse (hors entourage familial ou partenaire) .....	100
Tableau 7-4. Type de lieu d'hébergement chez la première personne hébergeuse	101
Tableau 7-5. Durée d'hébergement fixée avec la personne hébergeuse selon le sexe .....	103
Tableau 7-6. Répartition de la durée effective du premier hébergement selon le sexe .....	104
Tableau 7-7. Répartition des motifs de fin du premier hébergement selon le sexe	106
Tableau 8-1. Lieu de sommeil la veille selon le sexe .....	111
Tableau 8-2. Répartition des personnes selon le sexe et le nombre de personnes hébergeuses au cours des douze derniers mois.....	112
Tableau 8-3. Répartition des personnes selon le sexe et la durée cumulée d'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois.....	113
Tableau 8-4. Répartition des personnes selon le sexe et la configuration de recours à l'hébergement chez des tiers au cours des douze derniers mois.....	115
Tableau 8-5. Répartition des personnes selon le sexe et l'expérience de séjours d'une seule nuit chez une personne hébergeuse au cours des douze derniers mois .....	120
Tableau 8-6. Parcours d'hébergement au cours des douze derniers mois selon le sexe .....	121
Tableau 8-7. Durée totale d'hébergement à l'hôtel en prise en charge institutionnelle au cours des douze derniers mois selon le sexe.....	122
Tableau 8-8. Durée totale passée à l'hôtel (nuitées payées par les personnes enquêtées) au cours des douze derniers mois selon le sexe.....	124
Tableau 8-9. Durée totale d'hébergement dans des centres au cours des douze derniers mois selon le sexe.....	125
Tableau 8-10. Durée totale passée dans l'espace public au cours des douze derniers mois selon le sexe.....	126
Tableau 8-11. Durée totale passée dans d'autres lieux non prévus pour l'habitation au cours des douze derniers mois selon le sexe.....	127
Tableau 8-12. Proportion de personnes ayant vécu dans un logement personnel au cours des douze derniers mois selon le sexe.....	129
Tableau 8-13. Répartition des personnes selon le sexe et les modalités de la typologie de parcours de sans-domicilisme .....	130
Tableau 9-1.Répartition des personnes selon le type de lieu où elles ont dormi la dernière fois chez un tiers et le sexe .....	133
Tableau 9-2. Répartition des personnes hébergées la dernière fois dans un logement ordinaire selon le nombre de pièces.....	134

Tableau 9-3. Part de personnes selon l'existence d'équipements essentiels et leur nombre dans leur dernier hébergement .....	135
Tableau 9-4. Part de personnes ayant accès à différentes pièces de l'hébergement selon le type du dernier hébergement .....	136
Tableau 9-5. Part (en %) des personnes dont le dernier hébergement disposait de différents items de confort et répartition des personnes selon le nombre d'items de confort de leur dernier hébergement .....	137
Tableau 9-6. Part (en %) de personnes selon les pièces ou lieux où elles ont pu dormir lors de leur dernier hébergement .....	139
Tableau 9-7. Répartition des personnes selon le type d'hébergement et la pièce où elles ont dormi le plus souvent la dernière fois qu'elles ont été hébergées .....	140
Tableau 9-8. Répartition des personnes selon qu'elles ont partagé la pièce où elles dormaient le plus souvent la dernière fois qu'elles ont été hébergées .....	141
Tableau 9-9. Répartition des personnes selon les supports de couchage lors de leur dernier hébergement .....	142
Tableau 9-10. Répartition des personnes selon le score de confort de sommeil ...	143
Tableau 9-11. Part (en %) des personnes selon le lieu de rangement de leurs affaires et le type d'hébergement.....	144
Tableau 9-12. Répartition des personnes selon leur possibilité de ranger leurs affaires dans leur dernier hébergement .....	145
Tableau 9-13. Répartition des personnes selon les activités du quotidien qu'elles pouvaient réaliser dans leur dernier hébergement et le type d'hébergement.....	146
Tableau 9-14. Répartition des personnes selon le nombre d'activités du quotidien* qu'elles peuvent réaliser dans leur dernier hébergement et le type d'hébergement .....	147
Tableau 9-15. Répartition des personnes selon différentes modalité d'accès à l'hébergement et le type d'hébergement .....	148
Tableau 9-16. Répartition des personnes selon la présence de pièces essentielles dans le logement et le sexe.....	150
Tableau 9-17. Répartition des personnes selon la possibilité d'accéder librement à différentes pièces de la maison et le genre .....	150
Tableau 9-18. Répartition des personnes selon le niveau de confort du dernier hébergement et le genre .....	151
Tableau 9-19. Répartition des personnes selon les différentes pièces où elles ont pu dormir lors de leur dernier hébergement et le genre .....	152
Tableau 9-20. Répartition des personnes selon le fait d'avoir dû partager son espace de sommeil lors du dernier hébergement.....	153
Tableau 9-21. Part des femmes et d'hommes selon les personnes avec qui elles ont été amenées à partager leur espace de sommeil lors du dernier hébergement....	154
Tableau 9-22. Répartition des personnes selon le support sur lequel elles ont dormi lors de leur dernier hébergement .....	154
Tableau 9-23. Répartition des personnes selon le nombre d'item* reflétant un confort de sommeil et le genre .....	155
Tableau 9-24. Répartition des personnes selon le lieu où elles ont pu ranger leurs affaires lors de leur dernier hébergement.....	156
Tableau 9-25. Répartition des personnes selon les activités du quotidien qu'elles pouvaient réaliser dans leur dernier hébergement et le genre .....	157

Tableau 9-26. Répartition des personnes selon le nombre d'activités du quotidien* qu'elles pouvaient réaliser souvent ou toujours dans leur dernier hébergement et le genre .....	158
Tableau 9-27. Répartition des personnes selon différentes modalité d'accès à l'hébergement et le genre .....	159
Tableau 9-28. Répartition des personnes selon le lien entre la personne hébergée et la personne hébergeuse et le type d'hébergement puis le genre pour les personnes hébergées en logement ordinaire .....	161
Tableau 9-29. Répartition des personnes selon la configuration familiale de la personne hébergeuse .....	162
Tableau 9-30. Répartition des personnes selon les caractéristiques de la personne qui les héberge, le type d'hébergement et leur genre pour les personnes hébergées en logement ordinaire .....	164
Tableau 9-31. Répartition des personnes selon leur degré de satisfaction des conditions d'accueil de leur dernier hébergement .....	166
Tableau 9-32. Répartition des personnes selon le niveau d'appréciation de leurs relations avec la personne hébergeuse au début et à la fin de l'hébergement (ou au moment de l'enquête si la personne est toujours hébergée), le type d'hébergement et le genre .....	167
Tableau 9-33. Répartition des personnes selon le niveau de relation avec la personne hébergeuse au début et à la fin de leur hébergement (ou au moment de l'enquête pour les personnes encore hébergées chez leur dernier hébergeur) .....	168
Tableau 9-34. Part de personnes ayant quitté leur dernier hébergement selon le motif et le sexe .....	169
Tableau 10-1. Répartition des personnes enquêtées selon leur participation financière en contrepartie de leur hébergement des douze derniers mois .....	173
Tableau 10-2. Répartition des personnes selon le fait d'avoir été obligée de faire certaines tâches ménagères par type de tâche et le sexe .....	175
Tableau 10-3. Répartition des personnes selon le fait d'avoir dû faire des activités qui relèvent de la traite d'être humain par type d'activité et sexe .....	178
Tableau 10-4. Part de personnes déclarant avoir subi des violences dans leur hébergement, par type de faits et selon le sexe .....	180
Tableau 10-5. Répartition des femmes et des hommes déclarant des violences selon le type de violences et le cumul avec d'autres types .....	182
Tableau 10-6. Part de femmes et d'hommes déclarant que les faits subis sont très graves, selon la nature des faits .....	183
Tableau 10-7. Part des personnes déclarant avoir subi des violences à chaque fois qu'elles ont été hébergées et lors du dernier hébergement selon le type de violences et le sexe .....	185
Tableau 10-8. Répartition des femmes et des hommes ayant déclaré des faits selon le fait d'en avoir parlé, par type de faits .....	187
Tableau 10-9. Part de femmes et d'hommes ayant parlé des faits à différentes personnes selon le type de faits .....	188
Tableau 11-1. Perception de l'état de santé selon le sexe .....	192
Tableau 11-2. Déclaration d'une maladie chronique selon le sexe .....	194
Tableau 11-3. Déclaration de limitations d'activité depuis au moins six mois dans les activités du quotidien selon le sexe .....	194

Tableau 11-4. Déclaration de symptômes d'un épisode dépressif au cours des quinze derniers jours selon le sexe.....	195
Tableau 11-5. Tentatives de suicide selon le sexe.....	196
Tableau 11-6. Niveaux d'insécurité alimentaire selon le sexe.....	197
Tableau 11-7. Couverture médicale selon le sexe .....	198
Tableau 11-8. Délai depuis la dernière consultation pour soi chez un médecin (généraliste, spécialiste ou chirurgien) selon le sexe .....	199
Tableau 11-9. Délai depuis la dernière consultation pour soi chez un dentiste ou orthodontiste selon le sexe.....	199
Tableau 12-1. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences de visites avec leur famille .....	203
Tableau 12-2. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences d'échanges, à distance, avec leur famille.....	203
Tableau 12-3. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences d'échanges amicaux.....	204
Tableau 12-4. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs fréquences d'échanges amicaux à distance .....	204
Tableau 12-5. Répartition des personnes selon leur sexe et le degré d'intensité de leur sentiment de solitude .....	206
Tableau 12-6. Répartition des personnes selon leur âge et le degré d'intensité de leur sentiment de solitude .....	207
Tableau 12-7 : Répartition des personnes selon le sexe en fonction de l'aide matérielle ou financière pouvant être demandée à leur réseau social .....	207
Tableau 12-8. Répartition des personnes selon leur sexe en fonction du soutien moral pouvant être demandé à leur réseau social .....	208
Tableau 12-9. Répartition des personnes selon leur sexe et leurs contacts avec les personnes de leur pays d'origine .....	209
Tableau 13-1. Répartition selon le sexe des personnes et la fréquentation de l'accueil de jour où l'enquête a été réalisée .....	210
Tableau 13-2. Répartition selon le sexe des personnes et la fréquentation d'accueils de jours différents de ceux de l'enquête.....	211
Tableau 13-3. Nombre d'accueils de jour différents fréquentés selon le sexe .....	211
Tableau 13-4. Répartition selon le sexe des personnes et la présence d'un suivi social .....	212
Tableau 13-5. Répartition selon le sexe des personnes et l'aide apportée dans les démarches si absence d'un suivi social .....	213
Tableau 13-6 Répartition selon le sexe des personnes et le type de structure accompagnant dans le suivi social .....	213
Tableau 13-7. Part des personnes selon le sexe et le type de démarches réalisées avec le travailleur social*.....	215
Tableau 13-8 Répartition selon le sexe des personnes et les trois principales démarches réalisées avec le travailleur social .....	216
Tableau 13-9 . Répartition selon le sexe des personnes déclarant avoir une domiciliation .....	217
Tableau 13-10. Répartition selon le sexe des personnes des différents types de domiciliation .....	218

Tableau 13-11. Répartition (en %) de l'existence ou non d'une domiciliation pour les répondants selon la typologie public des accueils de jour lors de la collecte des questionnaires .....	219
Tableau 13-12. Appel au 115 le jour de l'enquête en fonction du sexe .....	219
Tableau 13-13. Répartition des personnes selon le sexe et leurs fréquences d'appel au 115 .....	220
Tableau 13-14 Répartition des personnes selon leur sexe et les raisons de non-appel au 115 .....	221
Tableau 14-1. Répartition des personnes selon le sexe en fonction de la sensation de liberté dans leurs aspirations .....	223
Tableau 14-2 Répartition des personnes selon le sexe et identification de la trajectoire vécue .....	225
Tableau 14-3 Répartition des personnes selon le sexe de la présence ou non de discriminations ou de traitements inégalitaires .....	229
Tableau 14-4 Répartition des personnes selon les classes d'âge en fonction de la perception de traitements discriminatoires au cours des douze derniers mois. ....	229

## 2. Liste des figures

Figure 1-1. Schéma illustratif de l'hébergement contraint et non contraint, en relation avec des situations d'hébergement chez des tiers .....	29
Figure 1-2. Part des répondants qui, selon leur appartenance professionnelle, ont classé comme sans abri les personnes dans des situations familiales spécifiques .	30
Figure 3-1 Arbre décisionnel de l'éligibilité au questionnaire adapté à la situation...	50
Figure 3-2. Déroulé du questionnaire de l'enquête approfondie .....	51
Figure 4-1. Répartition du nombre cumulé d'abandons selon les pages du questionnaire .....	64
Figure 5-1. Articulation des configurations d'hébergement chez des tiers rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe .....	76
Figure 7-1. Âge au moment du premier d'hébergement selon le sexe .....	95
Figure 8-1. Liens entre personnes répondantes et hébergeuses mobilisés en fonction du sexe .....	117
Figure 8-2. Liens exclusifs entre personnes répondantes et hébergeuses en fonction du sexe .....	119
Figure 11-1. Perception en bonne ou très bonne santé selon l'âge et le sexe .....	193
Figure 11-2. Nombre de consultations sur l'année selon le sexe .....	200
Figure 11-3. Lieux de recours aux soins médicaux au cours de l'année selon le sexe .....	201

### 3. Liste des encadrés

Encadré 1-1. Sans abri, sans domicile, sans logement personnel : éléments de définition..... 23

### 4. Liste des cartes

Carte 2-1. Les structures enquêtées lors de l'enquête flash (juin-juillet 2023) ..... 35  
Carte 3-1. Les accueils de jour de l'enquête approfondie ..... 44